

TOME 1 : AVIS

« QUELLE PROSPECTIVE, QUELS DEFIS, QUEL ENJEU POUR LA NOUVELLE REGION A L'HORIZON 2030 ? »

Avis adopté en Assemblée plénière
du 24 mai 2016

Suffrage exprimés : 206

Pour : 176

Contre : 0

Abstentions : 30

Rapporteur général : **Monsieur Michel ROBIN**
Rapporteur des scénarios de prospective : **Monsieur Jacques LEPART**

SOMMAIRE

1- Interventions prononcées lors de l'Assemblée Plénière

- **Première Assemblée plénière du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées à l'Université de Montpellier – Faculté d'économie - Discours d'accueil de Philippe AUGÉ, Président de l'Université (Conseiller du CESER)**
- **Introduction de Jean-Louis CHAUZY, Président du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées**
- **Conclusion de M. Pascal MAILHOS, Préfet de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, prononcée à l'issue du vote**
- **Extrait du discours de conclusion de Carole DELGA, Présidente de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, prononcé à l'issue de l'Assemblée plénière**

2- Présentation de l'avis

- **Editorial du Président du CESER Jean-Louis CHAUZY et du 1^{er} Vice-Président délégué Guy GIVA**
- **Lettre de saisine des Présidents Damien ALARY et Martin MALVY aux CESER Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées**

3- Avis

**Première Assemblée plénière du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
à l'Université de Montpellier – Faculté d'économie**

**Discours d'accueil de Philippe AUGÉ, Président de l'Université
(Conseiller du CESER)**

Merci Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille dans les locaux de l'université de Montpellier pour cette assemblée plénière. Jean-Louis m'a demandé de dire quelques mots de présentation de la structure, donc de l'Université. Je vais être relativement bref parce que certains d'entre vous connaissent l'université de Montpellier, puisqu'elle est membre du CESER, je suis administrateur de l'université de Montpellier. Certains la connaissent aussi par leur activité professionnelle et les relations historiques (organismes de recherche ou autres) qu'ils ont pu entretenir avec l'établissement, d'autres ne la connaissent pas ; je vais donc la présenter rapidement.

L'université présente la particularité d'être à la fois jeune et ancienne. Ancienne dans le sens où la tradition universitaire sur Montpellier comme sur Toulouse est relativement inscrite à travers les siècles. Sur Montpellier depuis 1220 il y a une présence avec la faculté de médecine, la faculté de sciences date de 1808 exactement. Avec la loi Faure a eu lieu la création de trois universités sur Montpellier, dont deux ont décidé de s'unir, de se marier pour fusionner et créer une université unique. C'est l'université de Montpellier 1 qu'on appelait l'université pluridisciplinaire santé, puis l'université Montpellier 2 sciences et techniques.

Cette politique de fusion, on en a parlé beaucoup sur Montpellier parce que la partition issue de la loi Faure avait fait que certains domaines, notamment la biologie santé, la chimie ou même la gestion, étaient répartis sur les deux établissements. Donc il y avait une attente forte de ces communautés pour qu'il y ait une seule université sur Montpellier, une université fusionnée.

Différents engagements ont été pris, notamment lorsque nous avons candidaté à l'époque à l'opération Campus. Depuis, une université n'a pas souhaité nous suivre dans ce dispositif de fusion, c'est l'université littéraire, même si je le regrette, je respecte le choix politique qui a été fait. Les autres universités ont décidé de fusionner avec une date butoir qui était le 1^{er} janvier 2015, parce que c'était la date du nouveau contrat avec notre tutelle.

Cette université de Montpellier, issue de la fusion, regroupe 45 000 étudiants, 4 500 agents et a un budget d'environ 400 M€. En termes d'emplois c'est le second employeur de la ville et même de la métropole de Montpellier et c'est en termes d'effectifs la plus grosse des universités de la nouvelle région.

C'est une université qui est pluridisciplinaire à l'exception des sciences humaines qui sont restées au niveau de Paul Valéry, qui a les sciences sociales avec le Droit Eco Gestion, c'est une université dans laquelle il y a 600 diplômes avec 243 diplômes nationaux, une université qui a également un très fort potentiel de recherche, 76 structures de recherche qui ont labellisé avec les organismes.

Une université qui est présente sur l'ensemble de la ville de Montpellier, je me suis permis une petite présentation, ce qui est en bleu c'est la ligne 1 du tramway de Montpellier, ce qui est en rouge ce sont les points d'implantation de l'université. Vous voyez qu'ici nous sommes dans l'extrême sud de la ville, c'est le campus Richter avec AES, mais elle est également présente au centre-ville avec la faculté de médecine et les bâtiments historiques de médecine, le Droit et ensuite quand on remonte vers le nord de Montpellier, Éducation, Pharmacie, la fac de Sciences, le Campus Saint-Priest, l'oncologie, donc nous sommes présents sur l'ensemble de la ville.

L'université est présente sur l'ensemble du territoire de l'ancienne région Languedoc-Roussillon puisqu'il y a une très forte présence à Nîmes avec un site de la faculté de médecine. Un tiers des étudiants en médecine sont sur Nîmes et les deux tiers sur Montpellier. Il y a également un IUT sur Nîmes et la faculté d'éducation.

Forte présence de l'université sur Béziers avec la présence d'un IUT et présence sur les autres départements également de l'ex-région Languedoc-Roussillon avec la faculté d'éducation qui est présente dans les préfectures des autres départements.

Au total ce sont 17 composantes de formation et de recherche, 3 IUT, une école d'ingénieurs, la faculté d'éducation, la faculté de médecine, Droit, qui structurent cet établissement.

Une université qui est confrontée aujourd'hui à des projets, à des enjeux. Nous sommes porteurs d'un projet de PIA 2 qui sera déposé dans quelques mois, on y reviendra le moment venu sous la forme d'un Isite sur les sciences du vivant puisque la force de Montpellier c'est autour de la thématique des sciences du vivant allant de la biologie, la santé, l'agro, la biodiversité, l'environnement, la chimie verte avec d'autres forces qui viennent en appui, je pense notamment à la thématique d'entrepreneuriat, je pense également avec les sciences politiques à l'ouverture autour de la gouvernance dans les pays du sud. L'ensemble de ce projet sera un projet Isite porté par l'université, avec l'école de Chimie, l'école d'agronomie et l'ensemble des organismes de recherche présents sur Montpellier, le CIRAD, le CNRS, l'INRA, l'INSERM qui soutiennent notre démarche, l'IRT également.

Je voulais faire un focus sur trois opérations pour montrer combien l'État et la Région investissent pour l'enseignement supérieur. Certes, il est dans la tradition souvent de se plaindre, de dire qu'il n'y jamais assez, c'est logique. Cela dit, dans le contexte actuel, avec le CPER et l'engagement de la Région, l'ex-région Languedoc-Roussillon, engagement repris par la Présidente DELGA, l'engagement de l'État déjà à niveau du CPER nous sommes bien servis avec une série d'opérations : l'opération Campus avec une dotation de 325 M€ côté État et l'ex Région Languedoc-Roussillon s'était engagée pour mettre 162 M€, nous avons une série d'opérations immobilières qui aboutissent.

Juste un focus pour montrer les trois opérations emblématiques qui vont aboutir cette année : la construction d'une nouvelle faculté de médecine sur Montpellier hors des hôpitaux avec toute une partie consacrée à l'enseignement par simulation pour les étudiants, une opération à 40 M€ sous maîtrise d'ouvrage de la Région, financée par la Région dans le cadre des croisements de crédits.

Une autre opération sur le village des sciences, la restructuration du campus du Triolet grâce à l'opération Campus côté État, avec ce qui sera ici l'entrée de ce nouveau campus, une opération de 35 M€ avec des travaux qui sont encore à l'étude, mais une programmation tout au long des prochaines années.

Également un petit clin d'oeil sur là où l'on attend Montpellier, c'est à la fin de l'année l'ouverture du centre spatial universitaire. Nous avons une série d'équipes et d'entreprises à travers une fondation qui travaillent sur les nanosatellites vance un lancement de nouveaux nanosatellites programmé à la fin de l'année. Il est vrai que quand on parle du spatial, on n'attend pas Montpellier, mais on fait également des choses à Montpellier. Cela a été financé avec l'aide du Conseil régional.

Le Préfet de Région M. MAILHOS n'est pas encore là, mais je dois dire que je remercie vraiment l'engagement sans faille des collectivités, l'engagement sans faille de l'État et à travers l'État du Préfet de Région, du Préfet du département de l'Hérault également, de Madame le Recteur et son représentant ici pourra lui témoigner tous mes remerciements.

Il y a un travail commun qui fait que Montpellier a l'ambition d'être une place universitaire forte comme Toulouse, une place universitaire dans laquelle vit la diversité des thématiques de recherche, et une place universitaire également dans laquelle les organismes sont présents, parce que c'est la force de cette université, la présence de l'ensemble des organismes de recherche et des délégations régionales.

Merci d'avoir accepté de venir à l'université de Montpellier, merci Jean-Louis d'être ici, l'université de Montpellier est prête à vous accueillir autant de fois que vous souhaitez venir. L'avantage c'est que vous n'avez pas à rentrer dans le centre-ville pour arriver à nos locaux, ce qui fera perdre moins de temps.

Je suis persuadé que nous passerons une très bonne journée, le programme est important, on va vous présenter l'avis qui avait été demandé à l'époque par les deux présidents, il y a l'avis sur le budget. C'est un acte symbolique qui doit montrer l'importance l'importance de notre assemblée, certes consultative, mais au croisement de nombreux problèmes sociétaux. Merci Monsieur le Président.

Introduction de Jean-Louis CHAUZY Président du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

Monsieur le Préfet de la Région,
Monsieur le Vice-Président de la Région,
Monsieur le DRAAF, Directeur Régional de l'Agriculture de l'Alimentation et
de la Forêt
Monsieur le représentant de la Rectrice,
Monsieur le Président de l'Université de Montpellier, Cher Philippe AUGÉ,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

Aujourd'hui nous sommes réunis à l'Université de Montpellier pour présenter les premiers travaux du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées depuis l'installation de l'assemblée le 27 janvier dernier.

Je remercie chaleureusement le Président Philippe AUGÉ et son équipe qui ont permis l'organisation de cette session dans les locaux de l'Université.

Monsieur le Préfet, vous avez installé le CESER de la nouvelle région le 27 janvier, nous vous accueillons le 24 mai, soit quatre mois plus tard pour une première assemblée.

Nous avons mis en œuvre la nouvelle gouvernance négociée fin 2015, à égalité de responsabilité contrairement aux autres CESER qui ont modulé le partage des responsabilités en fonction du nombre de conseillers de chaque assemblée initiale.

Je remercie mon collègue et ami Guy GIVA d'avoir favorisé avant et après le 27 janvier et depuis avec tous les Vice-Présidents délégués la mise en place des 12 commissions et des deux sections installées en 6 semaines sur 4 jours ouvrables permettant ainsi une bonne intégration car nous devons préserver le 5^{ème} jour pour le fonctionnement général de notre navire dont l'effectif s'élève à 213 membres auxquels s'ajoutent les 40 personnalités constituant, grâce à l'arrêté signé le 8 février 2016, le tour extérieur pour les sections.

Bien sûr, rien n'est simple, les distances, les kilomètres, l'alternance des lieux de réunions, la fatigue aussi...rien n'est simple pour personne, mais nous devons réussir cette période transitoire de 2 ans aussi pour apporter la preuve de l'utilité d'une assemblée consultative, la réalité de son fonctionnement et de son implication dans la vie régionale, dans un contexte où chaque mois un parlementaire dépose un projet de loi pour demander la suppression des CESER.

Rien ne s'obtient sans effort, tant pour l'équipe administrative que pour les conseillers par la présence et la préparation des réunions.

Nous avons la responsabilité de mettre en œuvre la nouvelle gouvernance qui repose sur :

- les conférences permanentes des 32 Vice-Présidents délégués
- les bureaux
- les assemblées plénières

Avec pour chaque réunion : un dossier préparatoire, un relevé de conclusions pour les réunions de bureaux adressé aux 213 conseillers et 40 personnalités extérieures.

C'est une charge redoutable qui implique un engagement sans faille de l'équipe de direction et de la directrice que je dois saluer et remercier.

Nous ferons en juillet un bilan de 6 mois de fonctionnement pour évaluer et corriger ce qui doit l'être.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Vice-Président de la Région, nous formons désormais une assemblée, d'hommes et de femmes issus d'une très grande diversité territoriale, économique et sociale qui ont appris à se connaître, à travailler ensemble et partager aussi de la convivialité nécessaire à tous les groupes.

La région a su prendre la délibération qui nous permettait de préserver le fonctionnement acquis notamment pour les membres de section.

Entre Toulouse et Montpellier où nous alternons les lieux de réunions de bureaux et d'assemblées, Narbonne et Carcassonne deviennent des villes carrefours pour accueillir les commissions et sections dans de bonnes conditions.

Nous recherchons encore avec Guy GIVA et la Directrice des améliorations pour les lieux de réunions en attendant l'équipement de salles pour la visio-conférence.

Quel nom pour la nouvelle Région?

Monsieur le Préfet, à peine installés, vous nous avez interrogés, ainsi que la Présidente de la Région Carole DELGA pour réfléchir aux critères permettant de fixer le nom de la nouvelle région. Ayant répondu favorablement, nous étions dans l'obligation de résultat.

Je suis très heureux que le Bureau du 14 mars ait voté à l'unanimité des suffrages exprimés la grille d'analyse proposée, comme nous le lui avons demandé, par la section prospective qui permet de suggérer un choix de dénomination ; celle-ci peut être partagée parce qu'elle tient compte de l'histoire, de la géographie, de la culture, de la notoriété, du sentiment d'appartenance avec une lisibilité qui intègre les efforts de communication faits depuis plus de 35 ans par les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, à savoir le binôme Languedoc-Pyrénées ou Pyrénées-Languedoc...avec la marque Sud de France à l'international.

- le Conseil Régional a repris les propositions des cinq noms du « Comité du nom », parmi lesquelles figure la proposition Languedoc-Pyrénées portée par le CESER.
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Je vous demande de répondre au sondage mis en place par la Région et de confirmer notre choix.

- le lieu de cette assemblée du CESER dans un amphi de l'Université de Montpellier n'est pas dû au hasard, je te remercie cher Philippe d'avoir accepté en quelques minutes la sollicitation que je t'ai faite le 29 février d'organiser la première assemblée du CESER. Cela a un sens qui est celui de notre engagement en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'attractivité de la nouvelle Région, c'est aussi celle de ses métropoles Montpellier et Toulouse et de ses universités.

Soutien du CESER à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche

- le Bureau du CESER du 9 mai a eu un premier débat sur l'actualité universitaire, je vous ai informé des contacts que j'avais pris avec les acteurs toulousains, mais aussi avec Philippe AUGÉ pour comprendre le projet de Montpellier, car le retrait de l'Idex à Toulouse fait beaucoup de bruit.

Je tiens à rappeler que pour le CESER l'excellence c'est d'abord de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent l'accès à l'enseignement supérieur, la possibilité de se construire un parcours pour accéder à une qualification, y compris par la voie de l'alternance, d'où notre attachement à la politique de sites qui accueillent 40 à 50% d'étudiants boursiers.

L'excellence dans l'accès à une formation, à une qualification, par la formation tout au long de la vie est une proposition constante de notre assemblée.

Mais l'excellence, c'est aussi la comparaison à l'international, notre visibilité et notre attractivité pour attirer des étudiants et des chercheurs.

Toulouse et l'Idex

Après avoir échoué à sa première tentative, le projet d'université fédérale de Toulouse, baptisé UNITI, a été présenté en décembre 2011 et retenu au titre de l'Idex. Depuis, il ouvre droit à des financements à hauteur de 25 millions d'Euros par an, l'engagement était pris d'organiser en collèges et en transversalité la recherche scientifique et les sciences humaines notamment.

En 2013, la loi Fioraso portant sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche a organisé le système universitaire sous la forme de l'intégration (fusion), de la communauté ou de l'association.

Toulouse a fait le choix de la communauté et signé en 2015 une convention avec l'État. Il faut certes aujourd'hui clarifier cette situation, mais on ne peut à la fois saluer le jury quand on gagne et le critiquer quand on perd. La mutualisation de la recherche et l'identification à l'international doivent au minimum être portées par la seule université de Toulouse.

La COMUE de Montpellier

Une université (Paul Valéry) est restée en dehors du projet, ce qui ne permettait pas de concourir avec succès à l'Idex, le choix est fait de présenter un dossier éligible au PIA 2 au titre du programme « Insiti » sur la thématique des Sciences du Vivant.

Dès que le dossier sera finalisé, en accord avec notre collègue le Président Philippe AUGÉ, j'adresserai une lettre de soutien à cette candidature qui pourra être jointe au dossier.

La réunion demandée au Premier Ministre pour voir dans quelles conditions l'État peut accompagner le projet et, pour Toulouse, quel est le bon cadre juridique de référence, n'exonère pas la responsabilité de la communauté universitaire de Toulouse sur cet échec.

Travaux du CESER

Nous allons maintenant examiner deux projets d'avis :

- 1) la réponse à la lettre de saisine signée en mars 2015 par les Présidents ALARY et MALVY sur notre vision de la nouvelle région : le diagnostic, les politiques à mettre en œuvre et quelle vision prospective à 2030.
- 2) L'avis obligatoire du CESER sur le projet de budget primitif 2016 du Conseil Régional.

Dans les deux cas, je tiens à saluer le travail des 12 commissions et deux sections pour leur contribution respective, ainsi que celui des équipes administratives et notamment ces derniers jours la chargée de mission de la commission 11-commission dite de synthèse, Dominique-Marie FELIX, et sa secrétaire Noémie EYQUEM, qui en bonne intelligence avec le Président, le bureau de la commission et le rapporteur ont eu la responsabilité de finaliser le projet d'avis en écrivant le week-end de Pentecôte et celui des 21 et 22 mai pour envoyer dans les délais le projet d'avis dont celui sur le budget. L'assemblée doit les remercier !

Quel défi pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ?

Ce travail considérable vous sera présenté par le rapporteur général Michel ROBIN pour l'avis, et les scénarios prospectifs non soumis au vote seront présentés par Jacques LEPART. Pour la section prospective, c'est le résultat d'un an de travail avec quelques interruptions liées à l'actualité dans nos deux anciennes régions et à la préparation de la fusion.

La question s'est parfois posée : allons nous y arriver et à quelle échéance ? De beaux esprits ont même expliqué que nous n'y parviendrions pas.

Nous avons surmonté toutes les difficultés en faisant respecter notre plan de travail, notre calendrier, notre indépendance et la volonté partagée d'additionner les compétences et les propositions malgré deux cultures différentes. Nous avons informé par lettre fin novembre 2015 les deux présidents des anciennes régions de l'avancée de nos travaux, puis nous avons préparé ensuite l'installation de la nouvelle assemblée et la nouvelle gouvernance par un règlement intérieur.

Les 12 commissions et les deux sections ont fait leur travail.

Je tiens à saluer le document présenté ce jour, même si la synthèse fait 200 pages avec ici ou là un catalogue un peu trop fourni, et la valeur ajoutée que constituent les trois scénarios prospectifs. La qualité de l'écriture et la compréhension des enjeux sont d'une grande utilité pour nous et pour poursuivre. C'est pourquoi j'ai proposé au Bureau du CESER le 9 mai, qui l'a accepté, de donner mandat au Président de la Section Claude DUPUY de poursuivre les travaux jusqu'à octobre 2017 pour établir un rapport sur la région à l'horizon 2040.

Le rapport du CESER proposé pour débat et vote doit bien sûr être pris en compte par la Région ; la Présidente Carole DELGA aura l'occasion de nous répondre...elle nous répond déjà par anticipation en exprimant le souhait que le CESER soit associé dans la préparation de trois principaux schémas comme le Plan Rail, ainsi qu'à l'évaluation des politiques, et dans les travaux de prospective qui valent déjà au CESER une notoriété affirmée.

Le rapport doit bien sûr intéresser l'État, Monsieur le Préfet, dont nous avons besoin dans les territoires et dans ses fonctions régaliennes mais aussi dans la vie quotidienne. Votre présence et celle de vos collaborateurs le prouvent.

Le rapport concerne aussi les autres collectivités et toutes les organisations qui sont présentes ici.

Au final, participer à la construction d'une nouvelle région doit être considéré comme une chance. Les Régions ont de nouvelles compétences et donc des responsabilités qu'il faudra assurer sur l'orientation, la formation, le développement économique, la transition écologique.

J'avais depuis un an identifié un certain nombre de défis : 12, qui sont repris et synthétisés par la commission sous la forme de 5 défis et d'un enjeu sur le vivre ensemble et la République. Je ne peux que les partager.

La création de richesses par le développement de toutes les activités productives de biens et de services, avec des nouvelles filières identifiées (autour du démantèlement des centrales nucléaires et la valorisation des déchets industriels, des énergies renouvelables sur le projet d'éoliennes flottantes en mer, la dermocosmétique et le potentiel de 8000 emplois avec déjà un écosystème de recherche) sont autant de signaux.

Le rapport et les travaux que nous devons poursuivre doivent répondre aux urgences économiques, aux urgences sociales, aux urgences environnementales.

L'accès à l'eau et à l'eau potable, l'accès aux soins pour tous, le droit de manger sainement, de se former, d'accéder à un emploi, le droit de se loger dans une région les plus attractives de France qui accueille 51 000 habitants de plus par an constituent des défis redoutables qui conditionnent le vivre ensemble.

Nous devons prendre des initiatives et proposer des réflexions partagées sur la politique en faveur de la montagne à l'horizon 2040.

- quelle économie, quels investissements, quelles mutations des activités liées au réchauffement climatique.
- l'urgence s'est aussi le défi de l'accès à des soins de qualité pour tous, le recul des déserts médicaux et du renoncement à se soigner.
- l'urgence sociale, c'est aussi le défi de l'accès au logement.

Le rapport nous oblige.

Projet de budget 2016

Préparé par une journée d'auditions de Vice-Présidents de la Région mardi 17 mai et des réunions spécifiques des commissions dans les domaines de leur compétence, mises en œuvre par l'équipe administrative que je remercie en accompagnant des Présidentes et Présidents de commission, le projet d'avis du CESER peut prendre acte d'un budget de 2,4 milliards qui est à la fois de transition, mais aussi d'engagement et donc de financement des politiques publiques que nous soutenons en faveur de la formation, de l'économie, de la relance du bâtiment et des travaux publics, de la mobilité, de la cohésion territoriale, de la transition écologique.

Le rapporteur vous en présentera le contenu après l'ultime réunion, le lundi 23 mai, de la commission 11, que je remercie.

Modification du règlement intérieur : création d'un poste de Premier Vice-Président délégué

Egalement à l'ordre du jour de notre assemblée plénière, le vote d'une modification du règlement intérieur concernant la composition du Bureau, et consécutivement de la composition de la Conférence permanente. En effet, il est proposé de créer un poste de 1er vice-président délégué. Le candidat est Guy GIVA.

Il faudra également se prononcer par vote sur le remplacement au Bureau de M. Charles AUSSILLOUX qui occupait un poste de vice-président. M. AUSSILLOUX est devenu membre extérieur de la Section Prospective.

C'est son remplaçant M. Charles ALEZRAH représentant le 3^{ème} collège au titre du CREA - ORS qui est proposé à ce poste.

Notre assemblée a récemment intégré de nouveaux conseillers, ainsi je souhaite la bienvenue :

- Au titre du CESER de l'ancienne région Languedoc-Roussillon : à M. Serge VIALETTE, représentant le 1^{er} collège au titre de la FRSEA, en remplacement de M. Michel PONTIER

- Au titre du CESER de l'ancienne région Midi-Pyrénées : à Mme Gaëlle KEDDIDECHE, représentant le 2^{ème} collège au titre de la CFDT en remplacement de Mme Bernadette RAIGNE ; Mme Sandrine SOLIMAN, représentant le 3^{ème} collège au titre de la Fédération régionale des conseils des parents d'élèves des écoles publiques, en remplacement de M. Michel RINALDI.

Nouvelle région, « nouvelles politiques régionales », le CESER est associé aux politiques mises en œuvre par la Région.

En effet, la Présidente de Région a clairement affirmé sa volonté que notre assemblée contribue aux divers débats en cours ou à venir.

Elle nous a saisis pour contribution aux Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, lancés le 21 avril dernier, qui s'achèveront en juillet, avec une phase de restitution des travaux à l'automne.

Ces Etats généraux, avec la voix des usagers, doivent permettre à la Région, autorité organisatrice des transports, de définir et d'engager les priorités ferroviaires et intermodales pour les vingt prochaines années. Nous présenterons un projet d'avis sur le sujet en assemblée plénière le 20 juin 2016.

Pour le second semestre, nous aurons à mener une réflexion et à formuler des propositions pour l'élaboration de 3 schémas régionaux : le Schéma régional de développement économique et d'internationalisation (SRDEII), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ou SRADDET, le Schéma régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Sur ce dernier point, se tiendra à l'automne la Conférence Emploi et Croissance organisée par la Région.

Notre assemblée devra commencer dès le mois de juin à accompagner la concertation dans les territoires.

Le CESER sera associé également à l'Assemblée des territoires qui sera créée par la Région pour construire une vision partagée de l'aménagement du territoire, inscrire les politiques de la Région dans la proximité et la solidarité, incarner la diversité des territoires ; cette assemblée permettra de représenter les Pays et les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et constituera ainsi un lieu de concertation et de mutualisation des expériences.

Par ailleurs, pour la mise en place de la Conférence territoriale de l'Action publique (CTAP) qui est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics, le CESER a demandé à la Présidente de Région d'être associé avec voix consultative ; la participation de la société civile à cette concertation régionale est porteuse d'une valeur ajoutée supplémentaire.

Dans les autres régions, à ce jour, tous les présidents/présidentes des régions, le président/la présidente des CESER sont invité(e)s permanents de la CTAP avec voix consultative.

Toujours dans ce souci d'une construction collective des politiques publiques locales, l'ancien CESER Midi-Pyrénées s'était porté tête de réseau des conseils de développement et réunissait régulièrement ces derniers au sein d'une conférence.

La loi MAPTAM de 2014, en créant les PETR, confère une nouvelle reconnaissance de la part du législateur aux Pays. Ces PETR constituent un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non ; ils sont le pendant des pôles métropolitains.

Sur ma proposition, le Bureau du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, réuni le 14 mars, a accepté que le CESER conserve le rôle de tête de réseau en continuant à fédérer les conseils de développement des métropoles, des agglomérations et PETR de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.
Je convoquerai la Conférence des conseils de développement à l'automne.

Réussir l'interconnexion par la LGV de grand Sud-Ouest Européen.

Autre actualité, le 31 mars dernier l'Association Eurosud Transport que je préside a organisé et réussi un colloque national sur le financement des grandes infrastructures du Sud-Ouest européen, 300 acteurs étaient présents. Ont participé à cette manifestation Guy GIVA, vice-président délégué, Jean-François AGRAIN, président de la commission aménagement du territoire - pour le CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, toutes les collectivités et les branches professionnelles de la région.

Le ministre des transports Alain VIDALIES nous propose une réunion de travail sur le financement des grandes infrastructures du Sud-Ouest européen, qu'il présidera, le 22 juin au matin. Cette décision montre notre capacité à nous mobiliser sur les grands projets au service de la région et de notre pays et la crédibilité de nos initiatives.

Je vous remercie du travail engagé depuis 4 mois.

**Conclusion de Monsieur Pascal MAILHOS,
Préfet de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées,
prononcée à l'issue du vote**

Merci M. le Président.

M. le Vice-président du Conseil régional que je salue avec plaisir, M. le Président du CESER, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je salue aussi avec plaisir le Président de l'Université qui m'a aimablement accueilli à mon arrivée ce matin.

C'est avec plaisir que je m'exprime aujourd'hui devant vous à propos des enjeux de cette grande et belle région. Votre rôle est sans doute plus important qu'il n'a jamais été ces dernières années alors qu'il faut construire et développer cette nouvelle Région à laquelle il faudra trouver et développer la cohérence, l'homogénéité et le dynamisme. Car en réalité cette région, vous l'avez très bien décrit et écrit dans votre rapport, dont je félicite ceux qui y ont participé et ceux qui y ont contribué, est le produit d'un paradoxe : c'est-à-dire que c'est à la fois la Région qui conjugue l'excellence à tous les temps et vraisemblablement à tous les modes, et c'est en même temps la Région qui est fragile du point de vue de l'emploi, de la précarité et de la fragilité territoriale.

Le défi qui nous est lancé aux uns et aux autres, c'est bien de réduire ce paradoxe et de faire en sorte que l'excellence tire l'ensemble de la région, je dis bien l'ensemble de la région et pas une partie de la région, vers un mieux-être et un mieux vivre ensemble.

En votre qualité de représentants des forces vives d'une vaste région, vous êtes non seulement des observateurs, mais des conseillers attentifs des politiques publiques conduites dans la région par l'État, le Conseil régional ou les autres acteurs publics. Et ces politiques publiques, vous l'avez compris, vont désormais revêtir une nouvelle dimension.

Nous le savons tous, le moment est particulier, on pourrait même dire inédit. Une nouvelle région, une nouvelle échelle territoriale, une réforme de nos administrations, de nouveaux mandats, de nouveaux programmes européens. La création de la nouvelle région est une formidable opportunité de repenser l'action publique et de la repenser ensemble. Très vraisemblablement pour un certain nombre d'entre nous, c'est la seule fois dans notre vie où nous aurons l'occasion de bâtir, de définir et de faire vivre les prémisses d'une nouvelle structure, d'un nouveau territoire.

Je me réjouis que le scénario du souhaitable que le CESER nous propose en conclusion de cette intéressante étude prospective s'intitule « nouvelle convergence ».

Avant de revenir sur ces propositions, rapidement parlons de ce qui doit guider l'action publique et notre ambition pour notre région, celle -je le disais tout à l'heure- de tirer le meilleur de ses atouts, d'asseoir son identité, de la faire reconnaître à l'échelle internationale dans ce qu'elle a d'unique.

Nous avons, je le constate, la même analyse des défis que nous devons relever, nous nous posons les mêmes questions. C'est déjà bien, c'est déjà un bon démarrage. Il nous faut maintenant inventer un nouvel horizon qui guidera nos politiques publiques.

Le premier impératif, il ne vous a pas échappé, était de réorganiser nos administrations régionales avec un double objectif : d'abord en termes de taille critique pour harmoniser et rendre plus efficaces les politiques publiques sur tout le territoire, et bien évidemment affirmer la cohérence territoriale de la région et la proximité du service public. L'État s'est réorganisé en 2015 et met en œuvre sa nouvelle organisation en 2016. Le Conseil régional est actuellement engagé dans la réforme de son institution.

La taille de la Région nécessite -et je m'en réjouis- une bonne coordination entre l'État et le Conseil régional ; je peux vous dire que les relations que j'entretiens avec Mme DELGA d'une part et les relations que les services de l'État entretiennent avec les services du Conseil régional sont tout à fait excellentes.

Avec la plus forte croissance démographique de France jusqu'en 2030, ce sont 52 000 habitants de plus par an que nous devons accueillir, mais aussi une population plus âgée, je rappelle que plus de 10 % de la population sera âgée de plus de 75 ans à cette échéance. La demande de services publics continuera donc de croître.

Face à cet enjeu démographique, l'État et les collectivités doivent renforcer la cohésion sociale et le développement équilibré des territoires. C'est le sens des dispositions prises par l'État à l'issue du Comité interministériel de ruralité du 13 mars 2015, en matière d'ingénierie territoriale avec deux objectifs, d'abord privilégier le rapport avec les porteurs de projet et s'assurer qu'une offre d'ingénierie locale soit organisée de façon à satisfaire les besoins du territoire et particulièrement les collectivités qui en ont le plus besoin. C'est notamment la politique de l'État lorsqu'il développe les maisons de l'État et lorsqu'il soutient les maisons de services au public. C'est également notre politique commune avec le Conseil régional lors de la révision en cours des deux CPER.

Ainsi un premier enjeu de court terme est-il de réussir la mutation de nos organisations et l'adaptation de nos gouvernances pour rendre les services attendus par nos concitoyens, les entreprises et les élus sur leur territoire, premier objectif, premier enjeu.

Le second est de porter une vision commune des enjeux partagés. Car, vous l'avez souligné, vous l'avez remarqué et vous le savez, pas une seule de nos politiques publiques ne renvoie à un intervenant unique. S'il n'y a pas un intervenant -et c'est une bonne chose- par politique, il faut qu'il y ait une vision partagée par les intervenants pour que ces politiques soient mises en œuvre de façon efficace.

Vous avez identifié six défis et un enjeu collectif dans votre rapport. Le développement équilibré du territoire, j'en ai dit un mot, l'économie créatrice de richesse et d'emploi également, l'éducation la formation, la recherche et l'innovation, le transport et la mobilité, la transition énergétique et écologique, l'ouverture à l'international et l'enjeu du vivre ensemble. L'État partage cet avis et ses priorités. Elles sont du reste au cœur des contrats de plan entre l'État et le Conseil régional que nous avons signés l'an dernier. Les CPER mobiliseront 2 milliards 600 millions d'euros sur six ans sur ces thématiques. 1 milliard 100 millions d'euros pour l'État, 1 milliard 500 millions d'euros pour le Conseil régional.

Nous partageons déjà des domaines d'intervention majeurs sur la mobilité, la recherche, l'innovation créatrice d'emploi, la digitalisation de l'économie. J'ai vu à ce point combien votre analyse, d'abord sur le numérique, est une analyse approfondie qui nous donne des objectifs tout à fait importants. Je rappelle l'engagement fort de l'État au travers de ces politiques prioritaires, la ruralité, les investissements d'avenir, le numérique, les PME et le développement durable.

Enfin, je l'ai dit, l'enjeu de la cohésion sociale et territoriale est capital et donc les risques de décrochage de certains territoires ruraux, mais aussi périphériques, voire au cœur de nos villes. Nous devons faire en sorte que la métropolisation, on a la chance d'avoir deux métropoles, profite à tous et que nous préservions nos cadres de vie dont la diversité fait notre richesse.

Vous avez élaboré le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, dit SRADDET, et le Schéma Régional de Développement Économique dit SRDE. De leur côté, les services de l'État sont mobilisés pour construire la stratégie régionale de l'État que je dois au Premier ministre pour la fin de l'été. Schéma qui saura, le moment venu, alimenter notre participation au schéma de déclinaison. Ces priorités seront dans la stratégie de l'État pour Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. Davantage qu'une contribution, le travail que vous avez accompli est une convergence comme vous l'avez vous-mêmes cité, que nous devons faciliter et valoriser.

En conclusion, c'est bien sur ces défis partagés que vous appelez à la convergence de nos actions, mais également de notre capacité à innover. Ce sont ces nouvelles convergences que nous sommes prêts à lancer parce que nous avons conscience que le citoyen attend davantage et autrement de nous dans une démarche de co-construction. Nous ne réussirons pas non plus à asseoir durablement l'identité de notre nouvelle région sans innover et l'exercice de prospective du CESER en constitue un élément essentiel.

Je voudrais vous dire que tous les classements, toutes les positions qui sont les nôtres, tous les défis auxquels nous avons déjà répondu, n'oublions pas que c'est une photographie de la réalité, mais que ça n'est en aucun cas pour la vie. C'est-à-dire que là où nous sommes premiers, deuxièmes ou troisièmes, nous le sommes assez souvent, si nous n'agissons pas ensemble pour que ces positions soient confortées, voire améliorées, nous régresserons. Nous n'avons pas acheté pour l'éternité des positions sur le territoire national. Quand je discute avec mes 12 autres collègues préfets de Région, je vois bien que chacun essaie de gagner des parts, c'est naturel, au regard des placements parfois nationaux, parfois européens, parfois internationaux.

Donc il nous faut faire preuve d'ambition, il nous faut faire preuve de détermination, il nous faut faire preuve de pragmatisme et, si vous le permettez, également de temps en temps d'humilité, en nous disant que là où nous avons réussi nous pourrions moins réussir. Un certain nombre d'événements qui se sont produits récemment nous montrent à quel point les situations ne sont jamais acquises. Mais comme nous sommes une région dans laquelle la détermination, le courage et la pugnacité sont des marques de fabrique, je n'ai pas de doute sur notre capacité à rebondir dans ce domaine comme dans d'autres.

Voilà Mesdames et Messieurs les Conseillers ce que je voulais vous dire. M. le Vice-président du Conseil régional, M. le Président du CESER, c'est une page extraordinaire de l'histoire de notre territoire auquel nous sommes attachés les uns et les autres que nous allons écrire. Écrivons-la de façon déterminée et écrivons-la de façon volontaire, mais soyons les uns et les autres attentifs à ce que tous les habitants de notre territoire, qu'ils habitent dans les campagnes, sur le littoral, dans la montagne, qu'ils soient jeunes, plus âgés, qu'ils soient en emploi ou sans emploi, considèrent que cette nouvelle région a été une chance pour chacun d'entre nous individuellement et une chance pour chacun d'entre nous collectivement. Je vous remercie.

**Extrait du discours de conclusion de Carole DELGA,
Présidente de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées,
prononcé à l'issue de l'Assemblée plénière**

Merci M. le Président, cher Jean-Louis, Mesdames Messieurs les Conseillers et Conseillères, chers amis.

C'est aujourd'hui la troisième fois que je m'exprime devant votre assemblée en tant que Présidente de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. J'ai toujours pensé que le Conseil régional et le CESER devaient entretenir un dialogue intense pour apporter des réponses pertinentes aux questions qui se posent, que nous posent nos concitoyens. Votre assemblée incarne parfaitement cette démocratie permanente et participative que j'initie depuis mon élection à la tête de la Région.

Lorsqu'on a créé les CESER en 1992, on voulait amener la parole aux forces vives des territoires, c'est le terme qui était utilisé. Je constate aujourd'hui avec responsabilité et enthousiasme que vos forces n'ont pas décliné et que vous continuez d'enrichir les politiques régionales, comme vous l'indiquez M. le Président, avec d'autant plus d'enthousiasme dans cette nouvelle configuration, en découvrant des nouveaux enjeux, de nouvelles complémentarités et donc de nouveaux horizons.

L'assemblée plénière qui vous a rassemblés aujourd'hui en est la plus parfaite illustration. Votre section Prospective, sur l'aménagement et l'équilibre du territoire régional à l'horizon 2030, a présenté un rapport d'étape très éclairant sur les enjeux qui concernent l'action de notre région dans les prochaines années. La prospective est un outil indispensable pour les décisions d'un Exécutif qu'il soit national ou local, mais elle l'est plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'appréhender un territoire nouveau qui plus est issu d'une fusion de deux régions à l'identité forte. Lorsqu'il faut définir des stratégies communes sans générer des lourdeurs institutionnelles, il est nécessaire d'explorer de nouveaux scénarii. Vous nous avez proposé trois scénarii différents pour nous donner les moyens de saisir au mieux les voies que nous pouvons travailler pour l'avenir.

Certes, cela n'a aucune valeur prémonitoire, mais cette lecture croisée permet de dégager des axes de travail importants et vous avez souligné le fait qu'il nous faut construire une nouvelle identité en donnant à nos concitoyens les outils nécessaires pour participer à ce nouveau projet régional.

Présentation de l'avis

- **Editorial du président Monsieur Jean-Louis CHAUZY et du 1^{er} vice-président délégué Monsieur Guy GIVA du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées**
- **Lettre de saisine des Présidents Damien ALARY et Martin MALVY aux CESER Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées**

Faire la région ensemble !

Une nouvelle donne

En rassemblant les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, le législateur a donné naissance à une nouvelle région de 72 724 km² et de 5,7 millions d'habitants (loi du 17 janvier 2015 sur la délimitation des régions).

Si la réforme territoriale touche en premier lieu les collectivités territoriales, ce changement d'échelle considérable bouleverse en réalité l'ensemble des acteurs du territoire. Tous doivent se repositionner et s'adapter pour intégrer cette nouvelle donne culturelle, économique et organisationnelle : population, administrations, acteurs économiques, représentants de la société civile.

Une histoire retrouvée

Ces nouvelles frontières rendent paradoxalement aux habitants des deux ex-régions leur histoire commune, quelque peu oubliée depuis le 18^{ème} siècle, celle de l'ancienne province du Languedoc. Elles leur restituent aussi des horizons élargis, dont les confins présentent des attractivités différenciées. Le territoire régional bénéficie d'un accès privilégié à la mer Méditerranée, à ses ports, à la pêche et aux métiers de la mer, aux échanges commerciaux maritimes et à son éminent attrait touristique. Toulouse et Montpellier, qui furent villes sièges des Etats Généraux du Languedoc, sont désormais consacrées Métropoles. Elles réinvestissent ainsi leur leadership territorial, le long du littoral pour Montpellier, en étoile pour Toulouse.

La région de tous les superlatifs

Sur le plan géographique, notre région, la deuxième plus vaste de France, est riche de deux beaux massifs montagneux, de plaines fluviales, d'un littoral méditerranéen, ainsi que de sites naturels et historiques remarquables, qui en font la première destination touristique de France.

Du point de vue démographique, notre région est aussi la plus attractive de France : dotée d'une démographie galopante, elle accueille 51 000 habitants de plus par an, dont 21 000 nouveaux actifs. C'est aussi la deuxième région la plus attractive de France en nombre d'étudiants.

Sur le plan économique, notre région est, en France, celle qui consacre la part la plus importante de son PIB à la Recherche et Développement (3,9%). Aussi bénéficie-t-elle des retombées économiques de cet investissement, liées à l'excellence et à la reconnaissance mondiale de plusieurs filières : l'industrie aéronautique (Airbus, ATR), l'espace et les systèmes embarqués (91 000 emplois), le numérique (70 000 emplois), la santé (350 000 emplois), l'industrie du médicament, mais aussi la dermato-cosmétique (Pierre Fabre), l'énergie.

Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, cumulés, représentent près de 140 000 actifs, constituant ainsi un bassin d'emploi et une activité économique majeurs pour la région. La richesse agricole se caractérise par 78 300 exploitations et par la diversité des productions (240 labels). Avec 272 000 hectares de vignobles, le bassin viticole régional est pour sa part le premier au monde. L'oenotourisme et la marque « Sud de France » contribuent à son rayonnement international.

La région de tous les défis

Mais ces atouts et ces réussites ne doivent pas obérer les déséquilibres territoriaux existants en matière d'emploi, de formation, de desserte et d'accessibilité, d'équipements, d'accès aux soins, ni la précarité, la pauvreté et le chômage de masse, ces « autres » superlatifs :

Le taux de chômage est à plus de 12% en moyenne, avec dans certaines zones d'emploi des valeurs comprises entre 15 et 18%, le taux de pauvreté dépasse 18% dans cinq départements, des milliers de jeunes sont sans qualification. L'espace rural souffre d'un manque de cohésion économique, sociale et territoriale et les dégâts de la désindustrialisation et des mutations économiques restent considérables.

Secteur économique majeur de la région, l'agriculture subit toutefois les effets de la déprise foncière et peine à renouveler ses effectifs humains. Il est dès lors impératif de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de préserver le foncier agricole susceptible de les accueillir. Dans un environnement fortement perturbé par une concurrence exacerbée, par un dumping social et par la volatilité des prix, la richesse agricole de notre région doit être sécurisée. L'enjeu de la ressource en eau au cœur des massifs et du fleuve Rhône, est par ailleurs essentiel à l'avenir du territoire.

Chef de file du développement économique, fer de lance en matière d'emploi, de formation et d'apprentissage, le Conseil régional aura pour mission de définir et de mettre en œuvre les politiques territoriales propres à relever ces défis territoriaux, sociaux, économiques, environnementaux, en vue de créer richesse et développement, au bénéfice de tous.

Une société civile mobilisée pour un dialogue régional renforcé

Deuxième Assemblée régionale, le CESER est une force de proposition pour le Conseil régional, l'Etat et les autres acteurs institutionnels en faveur du territoire, de ses acteurs économiques, de ses habitants et citoyens, par ses avis et ses rapports. Qu'il soit saisi ou qu'il s'autosaisisse sur les sujets relevant de la compétence régionale, ses contributions tendent à préciser les contours des réalités d'aujourd'hui et à préfigurer les nécessaires évolutions. Ils visent à définir ce que devrait être le bien commun de la société et à éclairer ainsi les décideurs dont les choix actuels détermineront pour partie l'avenir.

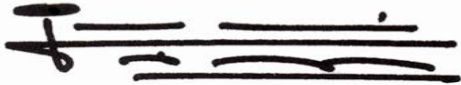
C'est cette mission que les membres du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées s'attachent à remplir, affirmant ainsi le rôle prépondérant d'une assemblée qui, par sa diversité, sa richesse et son engagement est un gage de cohésion pour la Région, les collectivités et l'Etat. En organisant le dialogue et la concertation avec les acteurs économiques, sociaux et associatifs de ce vaste espace et en prenant appui sur les Conseils de développement des métropoles, des agglomérations et des Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux, le CESER se donnera les moyens d'être un acteur déterminé d'un dialogue territorial renouvelé et organisé.

Toutes ces réalités et considérations doivent contribuer à rassembler les acteurs du territoire autour d'une vision commune et partagée de la nouvelle région, en vue de construire, ensemble, les conditions d'un vivre-ensemble harmonieux et équilibré et une nouvelle communauté de destin ; avec, comme ciment supplémentaire, la culture, la vie associative, la richesse de notre patrimoine et de nos paysages qui, déjà, nourrissent notre sentiment d'appartenance à ce nouveau territoire, en attendant son baptême républicain.

Cet avis sur « le développement et l'aménagement de la nouvelle région à l'horizon 2030 », auquel ont contribué toutes les Commissions et Sections du nouveau CESER, est la première « brique » de notre nouvelle maison commune : NOTRE région !

Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER
Languedoc Roussillon
Midi Pyrénées

Handwritten signature of Jean-Louis Chauzy, consisting of several horizontal strokes and a vertical line on the left.

Guy GIVA

1^{er} Vice-Président délégué
du CESER
Languedoc Roussillon
Midi Pyrénées

Handwritten signature of Guy Giva, featuring a large, rounded loop and a vertical line extending downwards.

**Lettre de saisine de Damien ALARY et Martin MALVY
aux CESER Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées**

Le 10 MARS 2015

**Messieurs les Présidents des CESER
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées**

Messieurs les Présidents

Aux termes de la Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, une nouvelle Région sera créée à compter du 1^{er} janvier 2016, née de l'union entre les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Ainsi au-delà des activités quotidiennes de nos collectivités destinées à assurer la continuité du service public au bénéfice des citoyens, l'année 2015 sera donc une année préparatoire et fondatrice d'une nouvelle collectivité.

C'est dans cette perspective que lors de notre rencontre du 5 février dernier, nous avons conjointement souhaité saisir les Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux Régionaux d'une mission d'étude prospective sur l'aménagement et l'équilibre du futur territoire régional à l'horizon 2030.

S'appuyant naturellement sur les travaux existants, cette étude aura pour objet :

- d'analyser les caractéristiques économiques, sociales et environnementales du futur territoire régional au regard des compétences régionales et des politiques publiques menées par les Régions ;
- de déterminer les atouts et les complémentarités entre les deux régions au regard des compétences régionales ;
- de définir des tendances d'évolution du nouveau territoire régional à moyen et long terme à partir de quelques scénarii d'évolution à l'horizon 2030.

Au-delà de la gouvernance politique et administrative de préfiguration de l'union des deux Régions que nous avons décidée, ces travaux prospectifs et ayant notamment pour objet la mise en valeur d'enjeux structurants pour nos territoires, permettront d'alimenter la réflexion de la future assemblée régionale. C'est à elle en effet qu'il reviendra légitimement de prendre toute décision relative à l'harmonisation des politiques publiques et à la définition de dispositifs rénovés d'intervention en faveur de la croissance et de l'emploi sur le nouveau

territoire régional. Ces nouvelles politiques seront définies dans le cadre de la répartition des compétences qui sera issue de l'examen en cours par le Parlement du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Ainsi en application des articles L 4241-1 et L 4241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à la promulgation de la Loi n°2015-29, nous avons l'honneur de vous saisir pour mener cette mission d'étude prospective.

Nous vous remercions de nous confirmer que cette proposition emporte votre agrément.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, à l'assurance de nos sentiments distingués.


Martin MALVY


Damien ALARY

AVIS

« QUELLE PROSPECTIVE, QUELS DEFIS, QUEL ENJEU POUR LA NOUVELLE REGION A L'HORIZON 2030 ? »

Avis adopté en assemblée plénière
du 24 mai 2016

Suffrage exprimés : 206

Pour : 176

Contre : 0

Abstentions : 30

Rapporteur général : **Monsieur Michel ROBIN**
Rapporteur des scénarios de prospective : **Monsieur Jacques LEPART**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Languedoc Roussillon Midi Pyrénées**

**Cet avis a été élaboré sous l'égide de la Commission 11
« Finances – Politiques contractuelles » présidée par M. Bruno LAFAGE**

**Avec la collaboration de la Section Prospective
présidée par M. Claude DUPUY**

Membres de la Commission 11 :

**ARCOUDEL Christian
BARBOTTEAU Guy
BASCOUL Simone
BERAIL Annie
BERGONIER Chantal
BEZ Jean-Marie
BLATERON Bernard
BOIVIN Bruno
CASSAGNE Gérard
CAZES François
COURSIN Guillaume
CRABIE Serge
DARE Elise
DE LORBEAU Philippe
DOLIGE Michel
DOMENE Félicie
FLEURY Marc
GADOU Alain
GAUTHIER Chantal
GIACOMEL Alain
GLOCK Joëlle
GUIRAL Michel
LAFAGE Bruno
LAVAIL Joël
MELJAC Jean-Pierre
MERCADIER Gilbert
MICHEZ Dominique
MOLENAT Gérard
MOUZAIA Nadia
OMER Gérard
PANIS Jean-Paul
RINALDI Michel
RIVAT Olivier-Ronan
ROBIN Michel
ROMERO Jean-Marie
SALLANABE Henri
SOULIE Serge
TOULIS François**

Membres de la Section Prospective :

ADIVEZE Marc	GARRABE Michel
ALBARET Marie-Christine	GIACOMEL Alain
AUSSILLOUX Charles	GOMEZ José
AYGOBERE Patrick	GUETRON-GOUAZE Françoise
BARANES Edmond	GUILLOU Jean
BARBE Franck	LAFAGE Bruno
BARBOTTEAU Guy	LALANDE Eric
BEILIN Hugues	LARGUIER Muriel
BELLANCA Joseph	LEPART Jacques
BERRET Christian	LUGAN Jean-Claude
BERTHOUMIEUX Michel	MAHE Alain
BERTIN Jean	MAILHE Richard
BEZ Jean-Marie	MAJOURS Jean-Guy
BLANCHET Jean-François	MARCONIS Robert
BLATERON Bernard	MATAS Jacques
BOE Valentine	MEMAIN Daniel
BOIVIN Bruno	MICHEZ Dominique
BROCHET Henri-Paul	MIGNARD Jacques
BRUSQ Olivier	MOLETTE Pierre
CAMBUS Marie-Laure	MOUYSET René
CAPDEVIELLE Jerome	PERRIN Michel
CAZES François	PINVIN Philippe
CHAMVOUX-MAITRE Sylvie	PONCET Christian
DARE Elise	SALLANABE Henri
DE PASQUALIN Annick	THEBAULT Daniel
DEDEBAN Bernard	TOULIS François
DELPEYROUX Pierre	VALVERDE Denis-René
DOMY Philippe	VENIEL LE NAVENNEC Sabine
FAU Yvon	VIDAL Eric
FLEURY Marc	VIEUXLOUP Marc

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
UNE REGION DE CARACTERE.....	3
La deuxième plus grande région de France	3
Une histoire et une culture communes.....	3
Une nouvelle communauté de vie et de destin à construire	4
DIAGNOSTIC : UNE REGION DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE QUI DISPOSE D'ATOUTS MAJEURS... ..	7
Une démographie en forte croissance	7
La première région de France pour la croissance du PIB	7
Des secteurs économiques en pointe avec 13 pôles de compétitivité	7
Un fort tissu entrepreneurial	8
Un artisanat vecteur d'emplois non dé-localisables et de création d'emplois.....	8
La première région de France pour la progression de la création des emplois industriels.....	9
Des fleurons industriels européens et mondiaux.....	9
Une agriculture qui cultive l'excellence	11
Une industrie agroalimentaire puissante	11
L'ouverture et le potentiel de développement méditerranéen	12
Une économie de proximité en forte croissance.....	13
Un réseau associatif dense et actif en faveur de l'emploi.....	13
L'économie sociale et solidaire.....	13
Un patrimoine naturel, culturel et paysager diversifié.....	14
La première destination touristique de la métropole française	14
Une région créatrice d'emplois	14
Une offre d'apprentissage importante et diversifiée	16
Des effectifs lycéens en augmentation.....	16
Une formation professionnelle coordonnée.....	17
La deuxième région universitaire de France.....	17
La première région de France pour les dépenses de Recherche.....	17
Un réseau de transports diversifié	18
Un important potentiel naturel d'énergies renouvelables.....	18
...MAIS QUI DOIT FAIRE FACE A DES FAIBLESSES ET A DE FORTS DESEQUILIBRES TERRITORIAUX.....	19
Un développement déséquilibré sur le territoire	19
Une urbanisation à maîtriser	19
Une balance commerciale excédentaire mais à l'équilibre fragile.....	19
Un PIB par habitant inférieur à la moyenne nationale.....	19
Une économie agricole et forestière qui reste fragile	20
Une ressource sylvicole sous-exploitée et sous-valorisée.....	20
Un secteur touristique à développer.....	20
Un taux d'emploi inférieur de 2% à celui de la France	21
La deuxième région française pour le chômage	21
Un taux de pauvreté et de précarité important.....	21

Un fort décrochage scolaire	21
Un apprentissage à valoriser et à soutenir	22
Un besoin prévisible en établissements d'enseignement	22
Une formation professionnelle à étendre à l'ensemble du territoire	22
Des transferts technologiques à développer	23
Une offre régionale de transports à compléter.	23
Une structuration logistique du territoire à construire	24
Un réseau numérique territorial à généraliser	25
L'eau : une ressource à garantir et à gérer de façon économe et raisonnée	25
Des filières vertes à développer	26
Une situation budgétaire et financière saine pour mener son action	26

APPROCHES SECTORIELLES ET PRECONISATIONS 29

LA RECHERCHE D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	29
1- Aménagement et équilibre du territoire	29
Assumer une différenciation territoriale des interventions	31
Soutenir les projets de territoire	31
Améliorer la gouvernance des projets de territoire.....	31
Prendre en compte le fait urbain à l'échelle régionale.....	32
Poursuivre et renforcer les politiques de Massifs et de bassins fluviaux.....	32
Répondre aux besoins en matière d'habitat	32
2- L'économie numérique	35

SANTE ET ADAPTATION A LA PERTE D'AUTONOMIE 37

ECONOMIE, CREATION DE RICHESSE	41
1- Industrie et filières industrielles.....	41
2- Agriculture – Agroalimentaire – Forêt – Bois.....	47
3- La Méditerranée	53
4- L'économie de proximité	61
5- Le tourisme.....	65

L'EMPLOI 69

EDUCATION FORMATION RECHERCHE 75

1- L'apprentissage	75
2- L'éducation.....	81
3- La formation professionnelle	87
4- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.....	93

TRANSPORTS ET MOBILITE 101

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE..... 109

1- Filières et transition énergétique	109
2- La gestion de l'eau	113

BIEN ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE 121

1- Comment mieux vivre ensemble ?	121
2- La culture	127
3- Le sport	135

DES MOYENS ET DE L'ÉVALUATION	141
1- Une situation financière saine	141
2- L'évaluation des politiques publiques	145

INTRODUCTION A LA PARTIE PROSPECTIVE DE L'AVIS.....	149
--	------------

SYNTHESE DE LA METHODOLOGIE PROSPECTIVE

ET RAPPORT D'ETAPE	151
DEMARCHE et METHODOLOGIE.....	151
LES TROIS SCÉNARIOS	153
1- Le scénario « tendanciel »	153
2- Le scénario « nouvelles convergences » (*).....	159
3. Le scénario « sombre »	167

SIX DEFIS ET UN ENJEU COLLECTIF **173** |

1- Le défi d'un développement équilibré du territoire	173
2- Le défi d'une économie créatrice de richesses et d'emplois	174
3- Le défi de l'éducation, de la formation, de la recherche et de l'innovation	174
4- Le défi du transport et de la mobilité.....	175
5- Le défi de la Transition énergétique et écologique	175
6- Le défi de l'ouverture internationale	176
Un enjeu commun, bien et mieux vivre ensemble	176

CONCLUSION	177
-------------------------	------------

EXPLICATIONS DE VOTE	179
-----------------------------------	------------

GLOSSAIRE	199
------------------------	------------

REVUE DE PRESSE.....	205
-----------------------------	------------

INTRODUCTION

La loi fixant la nouvelle délimitation des régions a été promulguée le 16 janvier 2015 ; elle a été publiée au Journal Officiel de la République du 17 janvier 2015. Dès le 10 mars 2015, les Présidents respectifs des ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, Damien ALARY et Martin MALVY, ont cosigné un courrier saisissant les deux Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) en vue de recueillir leur avis commun et leurs préconisations sur les politiques territoriales et sectorielles à mener, ainsi qu'une vision prospective sur l'aménagement et l'équilibre du territoire régional à l'horizon 2030.

Les deux CESER ont accepté ce challenge après avoir recueilli l'accord de leur Bureau respectif. Ils ont pris la décision de constituer un comité de pilotage inter-CESER, composé d'une large délégation de vice-présidents délégués et de présidents des Commissions et des Sections des deux CESER, pour organiser et mener à bien ce travail. Le défi était double ; il s'agissait de construire une méthodologie et de dresser l'inventaire des travaux déjà réalisés par chaque CESER, mais aussi d'agréger des cultures différentes et de dépasser les divergences, jusqu'à fonder une culture commune par le travail et par la confrontation des idées.

En acceptant cette mission, les deux CESER se sont placés dans l'obligation de réussir ce challenge. La production de fiches thématiques partagées et l'analyse prospective des données sectorielles ont pris du temps. Aussi le calendrier initial a-t-il été prolongé afin de privilégier la qualité du travail entrepris plutôt que la tenue du délai ; cet avis attendu allait être aussi le premier avis soumis à débat et au vote du nouveau CESER régional, issu de la fusion des deux ex-CESER, tel qu'installé le 27 janvier 2016, sous l'autorité du Préfet de région.

Les 12 Commissions du CESER et la Section Débats et Enjeux de Société ont travaillé sur la détermination des caractéristiques économiques, sociales et environnementales du nouveau territoire, sur ses atouts et ses faiblesses, ainsi que sur les préconisations à en tirer dans le cadre des politiques territoriales régionales.

La Section Prospective du CESER a mené pour sa part une analyse visant à identifier les évolutions possibles, à l'horizon 2040, de ces atouts et de ces faiblesses, à l'aide de trois scénarios : l'un « tendanciel », qui préfigure un résultat de l'évolution des tendances actuelles, l'autre « convergent », fruit d'une politique proactive et convergente des acteurs territoriaux en vue de l'atteinte d'objectifs partagés et le dernier dit « sombre », qui envisage une situation issue de la dégradation des tendances actuelles. L'analyse prospective se propose ainsi de mettre en lumière les politiques et les réformes que le Conseil Régional aura à mener pour conduire la nouvelle région vers un avenir réalisant tous ses potentiels et toutes ses promesses, plutôt que vers un avenir subi et morose.

Le travail de synthèse, de finalisation et de présentation de l'avis a été confié à la Commission Budget et Politiques Contractuelles, instituée pour l'occasion Commission de synthèse, par le COPIL inter-CESER du 17 novembre 2015. Conformément au plan arrêté par le COPIL, le présent avis se structure autour des 4 parties suivantes :

- 1- Le diagnostic : les atouts et les faiblesses du nouveau territoire régional
- 2- Approches sectorielles et préconisations
- 3- Scénarios prospectifs
- 4- Conclusion : les grands défis de la région, l'enjeu du bien et du mieux vivre ensemble

Les vicissitudes de l'histoire se sont souvent accompagnées de réformes territoriales. Toutefois un certain tropisme territorial s'est dessiné avec constance au travers des âges. Au début de l'époque féodale, le Comté de Toulouse s'étendait jusqu'aux rives du Rhône. Les compétences du Parlement de Toulouse se sont étendues jusqu'aux Cévennes. Au 17^{ème} siècle, la Généralité du Languedoc recoupe Toulouse, Montpellier et Montauban, tandis que le Canal du Midi relie Toulouse au Bas-Languedoc et à la Méditerranée. Au 18^{ème} siècle, les Etats généraux du Languedoc siègent à Toulouse et à Montpellier.

Sur le plan culturel, la nouvelle région est comprise dans l'aire d'influence de la « langue d'Oc », langue romane issue, comme le Catalan, de l'évolution phonétique du latin vulgaire parlé par les Gallo-Romains. Son aire d'influence est appelée « Occitanie ».

Langue vernaculaire, elle connaît son heure de gloire au 12^{ème} siècle avec la riche production littéraire des troubadours, qui portent sa renommée et son usage auprès des cours européennes.

La langue d'Oc fut remise à l'honneur dans la littérature au 19^{ème} siècle et a reçu ses lettres de noblesse en 1904, grâce à son chantre, le poète Frédéric Mistral, qui obtient le prix Nobel de littérature pour son ouvrage en Provençal, « *Mirèio* » (Mireille).

Elle reste aujourd'hui la langue régionale vivante la plus parlée en France et continue de véhiculer une forte dimension identitaire et culturelle dans son aire d'influence. Les noms de lieux (toponymie) par exemple, très souvent d'origine occitane ou catalane, sont un des éléments communs de la personnalité géographique et historique de la nouvelle région.

Comme les autres langues régionales, l'Occitan (ou langue d'oc) et le Catalan appartiennent « au patrimoine de la France » (article 75-1 de la Constitution de la République française) et l'intérêt pédagogique de la prise en compte de la langue et de la culture d'oc (à remplacer par « régionale » ?) par le système éducatif est à présent largement reconnu.

Une nouvelle communauté de vie et de destin à construire

Malgré ces ancrages historiques et culturels, les habitants actuels des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon se sont pour la plupart habitués et se sont peu à peu identifiés, depuis 30 ans, aux contours administratifs régionaux établis par les précédentes lois de décentralisation, tant du point de vue territorial que culturel.

Il faudra de même un peu de temps et le choix judicieux d'un nom fédérateur pour que ce sentiment identitaire s'élargisse aux dimensions du nouveau territoire. Cette appropriation territoriale et culturelle se développera naturellement une fois que l'organisation institutionnelle et les échanges territoriaux auront favorisé l'émergence d'un sentiment de vivre-ensemble.

Les compétences économiques renforcées qui lui sont dévolues par la loi confèrent au Conseil régional un rôle éminent dans l'émergence de ce vivre-ensemble tant sur le plan économique que social.

Pour pouvoir pleinement exercer ses compétences, le Conseil régional devra disposer d'une capacité budgétaire proportionnée aux enjeux et aux défis économiques à relever et d'une autonomie financière qui lui permette de définir et de piloter une stratégie territoriale en faveur de l'équilibre et du développement de la nouvelle région.

Le CESER considère que l'absence actuelle d'autonomie fiscale des régions, seul levier à même de permettre à ces collectivités d'adapter leurs ressources budgétaires aux politiques à mener, constitue un handicap institutionnel majeur qui devrait être rapidement levé pour leur donner les moyens du plein exercice et de la pleine réussite de la compétence économique qui est désormais la leur.

DIAGNOSTIC : UNE REGION DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE QUI DISPOSE D'ATOUTS MAJEURS...

Une démographie en forte croissance

Riche de 5,7 millions d'habitants en 2016, la population de la nouvelle région s'accroît de 51 000 habitants chaque année (+1% contre 0,5% de moyenne nationale) et, selon les estimations, pourrait atteindre 6 millions à horizon 2020. Parmi ces 5,7 millions d'habitants, 700 000 sont nés à l'étranger et 380 000 en Ile-de-France. En dépit de ce dynamisme démographique, la population reste plus âgée que la moyenne et cela est plus vrai encore pour les plus de 75 ans.

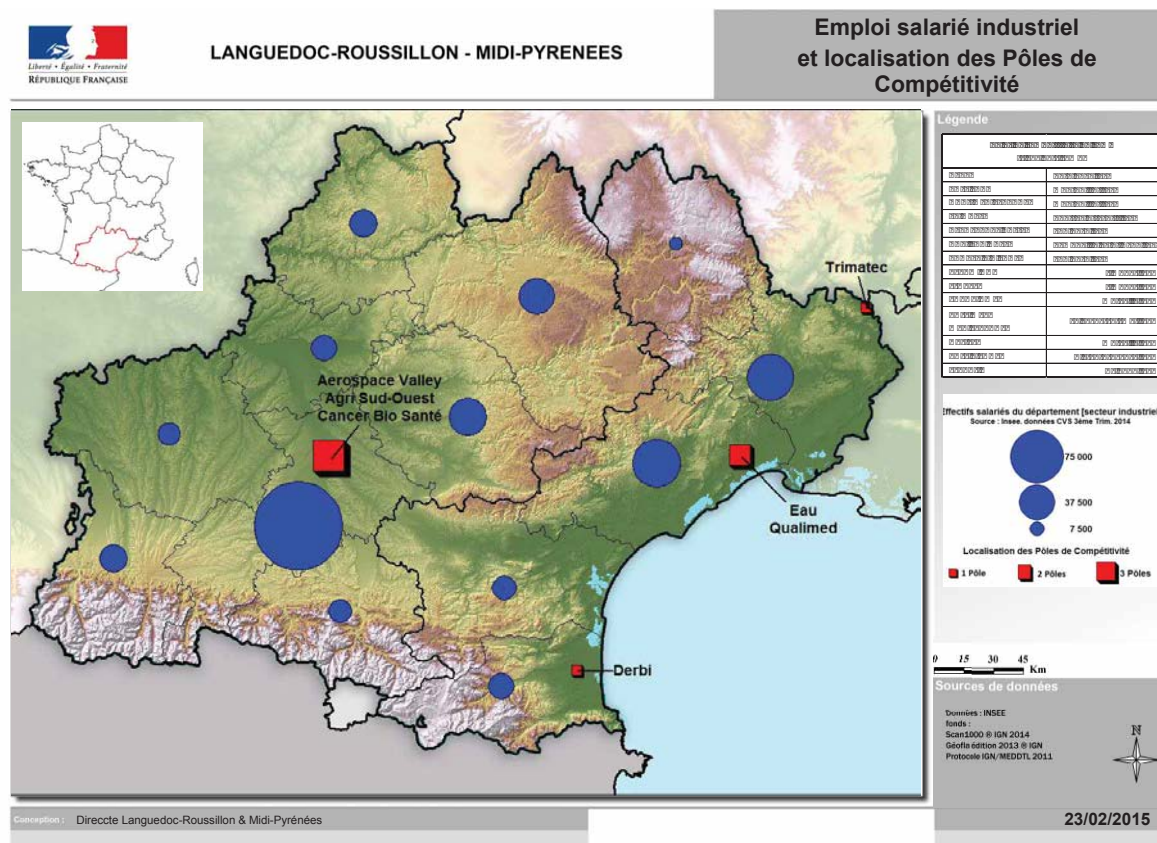
La première région de France pour la croissance du PIB

Avec 152 milliards d'Euros, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est la quatrième région française en termes de PIB. C'est la première pour ce qui concerne la plus forte croissance de son PIB.

Des secteurs économiques en pointe avec 13 pôles de compétitivité

La nouvelle région se distingue par son nombre important de pôles de compétitivités, autour d'activités de pointe :

LES 13 PÔLES DE COMPETITIVITÉ	DOMAINE D'ACTIVITÉ
Aérospac valley	Aéronautique, espace, systèmes embarqués
Agri sud ouest innovation	Agriculture, agro-industrie
Cancer bio santé	Lutte contre le cancer
Derbi	Énergies renouvelables
Eau	Eau et écotechnologie
Elopsys	Photonique, réseaux sécurisés
Eurobiomed	Bio-technologie, santé
Euro céramique	Industrie de la céramique
Optitec	Optique et photonique
Qualimed	Agroalimentaire
Risques	Ingénierie-services
Terralia	Agriculture, agroalimentaire
Trimatec	Énergie, ingénierie, services



Un fort tissu entrepreneurial

L'économie régionale dispose de filières performantes et d'une force vive de 616 854 établissements dans les secteurs publics et privés (en 2013), dont 40% se situent dans les deux départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault. Cela représente 168 795 employeurs.

Ce sont ainsi 32 700 entreprises industrielles, 135 000 entreprises artisanales, 78 300 exploitations agricoles et 7 300 entreprises agroalimentaires qui maillent le territoire régional.

Un artisanat vecteur d'emplois non délocalisables et de création d'emplois

Les 135 000 entreprises artisanales de la région sont majoritairement des TPE allant en principe jusqu'à 15 salariés. Elles appartiennent à des secteurs diversifiés, exerçant des activités de production, de transformation, de réparation et de prestations de services dans ce que l'on appelle "le secteur des métiers". Elles représentent 250 métiers, 205 000 salariés et 8 200 apprentis.

Le secteur de la construction, bien qu'affaibli par la crise, y est toujours bien représenté avec un peu plus de 48% du total des établissements. L'alimentation, avec un peu moins de 18 000 entreprises, est un secteur en croissance constante depuis plus de 10 ans et aujourd'hui tirée par le secteur aéronautique. Les activités de services sont en plein développement et ils représentent le 2ème secteur artisanal.

L'artisanat une économie présentielle se caractérise d'abord par un "mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des entreprises avec les consommateurs, relations entre entreprises, ancrage dans la vie locale. Son objectif est d'augmenter le bien-être en valorisant le territoire par les acteurs qui l'habitent. Elle se définit ensuite par son rapport au développement local. Elle est également source d'emplois induits et renforce la vitalité du territoire.

Les porteurs de projets artisanaux sont pour près de 55 % des demandeurs d'emploi. Par ailleurs, deux nouvelles entreprises sur cinq exercent leur activité dans les 3 secteurs suivants : les activités scientifiques et techniques (16%), la construction (12%), le commerce et l'artisanat de détail (11%).

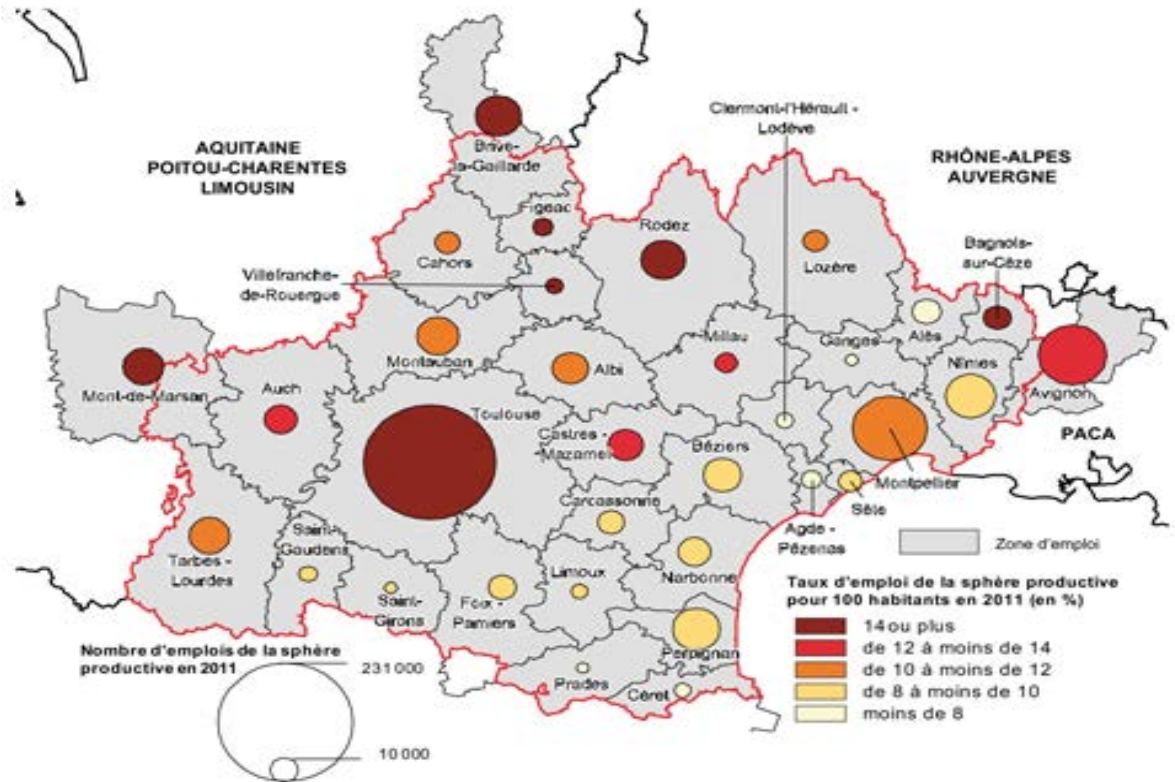
La difficulté d'accès au financement constitue néanmoins un frein à la création, mais aussi à la pérennisation des entreprises créées, en l'absence de capitaux suffisants investis. Moins de 50% des entrepreneurs ayant investi moins de 1 500 € franchissent le cap de la troisième année. A l'inverse, 80% des créateurs ayant investi au moins 75 000 € au départ exercent encore leur activité cinq ans après. Le développement de la richesse économique générée par ce secteur supposera donc une politique d'accompagnement financier de la création et du primo-développement des entreprises.

La première région de France pour la progression de la création des emplois industriels

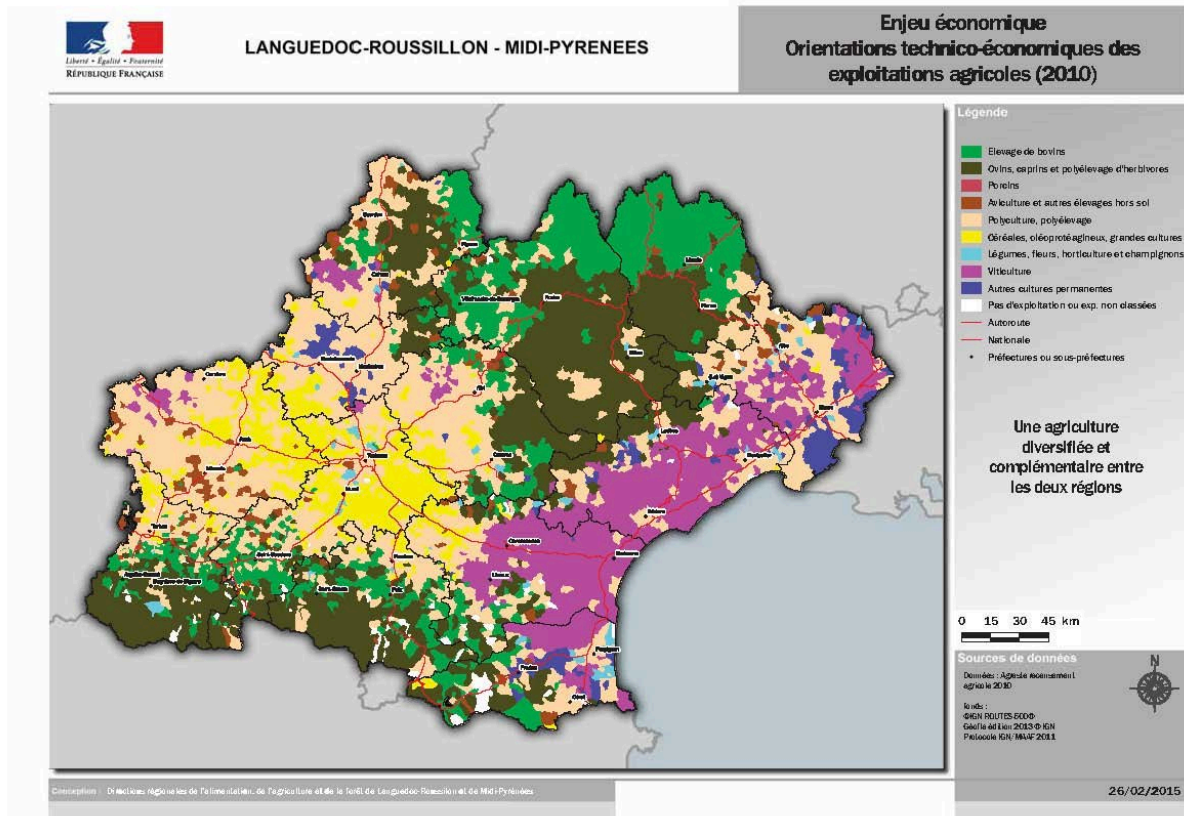
Dans un contexte national de désindustrialisation, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées résiste à la tendance nationale, grâce notamment à l'implantation sur son territoire des entreprises appartenant aux secteurs de l'aéronautique (Airbus), du spatial (CNES), de la pharmacie et de la dermo-cosmétique (Groupe Pierre Fabre), et à l'effet d'entraînement qu'elles génèrent pour leur réseau de sous-traitance.

Des fleurons industriels européens et mondiaux

Les industries aéronautique et spatiale sont les moteurs de l'activité productive régionale, particulièrement autour de Toulouse. La métallurgie s'est spécialisée afin de s'inscrire dans la chaîne de sous-traitance. C'est le cas du bassin de la Mécanic-Vallée ancrée dans des territoires ruraux. D'autres activités productives, comme les services aux entreprises, contribuent au développement des autres secteurs. Les métropoles de Montpellier et de Toulouse ont été labellisées « french Tech » en raison du dynamisme de leurs entreprises.



Source : Insee - Recensement de la population 2011 © IGN - Insee 2015



Une agriculture qui cultive l'excellence

L'agriculture végétale couvre 48% du territoire régional, représentant 3,5 millions d'hectares, dont 1,9 millions d'ha de terres arables. Elle emploie 140 000 actifs permanents et totalise une valeur de production de 6,9 milliards d'Euros, soit 9% du chiffre d'affaires de l'agriculture française. Sur ces 6,9 Mrds d'Euros, 4,4 milliards proviennent des productions végétales. Ce qui place la région au 3ème rang national dans ce secteur.

La viticulture tient dans la région une place emblématique : il s'agit du premier bassin viticole du monde. Son vignoble s'étend en effet sur 272 000 hectares et génère à lui seul 30% de la production viticole française.

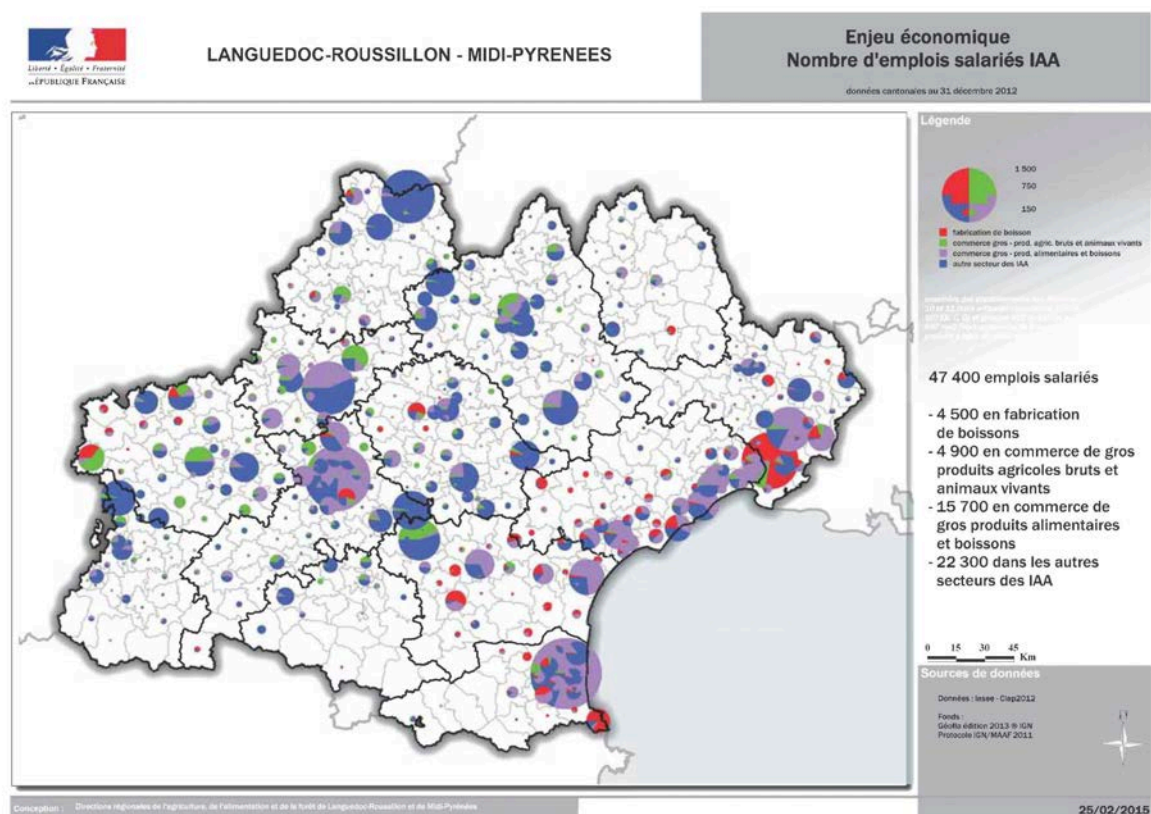
L'agriculture régionale excelle également dans d'autres secteurs : elle représente le premier verger français. Elle est aussi la première région française en nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique. Misant sur la valeur ajoutée de ses productions, elle se distingue par son grand nombre de signes officiels de qualité.

La production animale occupe essentiellement le nord et l'ouest du territoire. Elle totalise une valeur de 2 milliards d'Euros, ce qui en fait la 8^{ème} au rang national.

Une industrie agroalimentaire puissante

L'industrie agro-alimentaire régionale emploie 15% des salariés. Pas moins de 7 000 entreprises de transformation et de commerce de gros la composent. Elle est dominée par une dizaine de grands établissements, parmi lesquels des fleurons nationaux, des PME et des coopératives.

Cette industrie s'appuie sur des pôles de compétitivité et sur une organisation de filières mettant en avant une démarche de qualité. Elle est exportatrice essentiellement par son secteur des grains, des produits amylacés et des produits laitiers.



L'ouverture et le potentiel de développement méditerranéen

La flotte régionale est la première de France.

Les productions marines locales trouvent des débouchés, non seulement sur le marché régional, mais aussi sur les marchés nationaux et internationaux, grâce à la pêche et au mareyage, qui emploient 2 300 personnes dans 850 navires environ. Les activités d'aquaculture et de conchyliculture comptent pour leur part 2 400 emplois, une main d'œuvre essentiellement familiale, dans des entreprises de très petite taille.

L'activité nautique s'est fortement développée. Elle compte aujourd'hui 70 ports de plaisance, qui apportent une diversification et une alternative économiques au littoral.

Les 4 ports de commerce s'inscrivent dans le développement du transport maritime commercial méditerranéen. Le trafic maritime offre un potentiel de développement important au vu des perspectives de renforcement de la coopération avec les pays méditerranéens et de l'évolution du transport de passagers.

Pour permettre aux acteurs du secteur de réaliser ce potentiel, la Région devra soutenir une politique d'aménagement et d'équipement des ports régionaux, les relier et les mettre en synergie avec les ports secs. Elle devra également mettre en place un dispositif de gestion intégrée de ses ports, propre à la mise en œuvre d'une stratégie d'anticipation et de développement.

L'activité touristique du littoral se fonde essentiellement sur l'attractivité estivale de ses 20 stations balnéaires. Le tourisme régional jouit encore d'un fort potentiel de développement. Le développement d'un tourisme multiforme d'avant et d'arrière saison permettrait de générer un lissage de l'activité sur les quatre saisons. Le développement de l'activité de croisière en Méditerranée pourrait être drainée sur le territoire régional via des circuits thématiques qui lui seraient associés, grâce aux grands sites et aux sites classés dont regorge son territoire, mais aussi en développant de nouvelles filières qui restent à valoriser, telles que la culture, le patrimoine, les espaces et le tourisme industriel et d'affaires.

Une économie de proximité en forte croissance

Au cœur de la vie quotidienne, la vitalité de l'économie de proximité s'amplifie face à l'évolution démographique. Elle se développe sur l'ensemble du territoire en réponse aux besoins des populations résidentes et s'appuie sur des fonctions productives de biens et de services locaux et sur les revenus des résidents. Cette vision pragmatique de l'économie est fondée sur la capacité à accroître la création d'emplois locaux pour des activités viables, dans lesquelles interviennent des secteurs innovants, tels que la santé, l'environnement, renforcées par les supports d'avenir : le haut débit et le numérique.

Un réseau associatif dense et actif en faveur de l'emploi

La région dispose par ailleurs d'un réseau associatif dense et diversifié, apte à répondre aux besoins sociétaux en matière de sport, de culture, de services de proximité notamment. Le secteur associatif joue également un rôle important dans l'accès à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires des minima sociaux.

Le secteur associatif régional représentait, en 2014, 12,27 % des salariés du secteur privé, pour une moyenne nationale de 10,08%.

L'économie sociale et solidaire

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit le périmètre de l'économie sociale et solidaire (ESS). Celle-ci comprend les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles et inclut une nouvelle catégorie, celle des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire enregistrées comme telles au registre du commerce et des sociétés.

Les entreprises labellisées ESS s'engagent à poursuivre un but social et consacrent majoritairement leurs excédents d'exploitation au maintien et au développement de l'emploi, ainsi qu'à l'investissement. Elles adoptent également un mode de gouvernance démocratique et participatif.

L'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire constitue un atout et un gisement considérable de développement des territoires. Avec 22 848 établissements employeurs et un effectif de 211 772 personnes, cette économie constitue une part significative des activités non délocalisables de tous les secteurs d'activités : mutuelles, économie circulaire, sport, santé culture, tourisme, services à la personne, environnement.

Par sa force collective et par la place qu'elle occupe dans l'économie de proximité, l'économie sociale et solidaire contribue au maintien et au développement des services indispensables à la vie des territoires. Une attention particulière doit dès lors lui être apportée, en vue de valoriser

le potentiel de ressources et de création de richesses dont sont porteurs les territoires dans ce domaine.

Un patrimoine naturel, culturel et paysager diversifié

La région bénéficie d'une variété naturelle et paysagère exceptionnelle et liée à ses plaines et à ses cultures, à la mer Méditerranée, à ses deux massifs montagneux, à ses parcs naturels.

Elle regorge de grands sites remarquables, d'artistes et d'écrivains de renom, de sites historiques, d'événements culturels et de festivals qui complètent son attractivité.

La région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est celle qui investit le plus d'Euros par habitant pour la culture (62 millions en 2015 : 40 millions pour la Région Languedoc-Roussillon et 22 millions en Midi-Pyrénées).

Ces politiques culturelles participent à l'attractivité et au développement économique du territoire, la région se plaçant en 3ème position au niveau national (hors Ile de France) en emplois directs dans le secteur du Patrimoine (949 emplois directs en Languedoc-Roussillon, 1 552 en ex-Midi-Pyrénées ; 11 992 emplois indirects en ex-Languedoc-Roussillon, 12 202 en ex-Midi-Pyrénées).

Un travail important de structuration du territoire a été effectué avec la création d'agences thématiques qui accompagnent les professionnels des champs concernés par des actions d'information, de formation, de diffusion, etc.

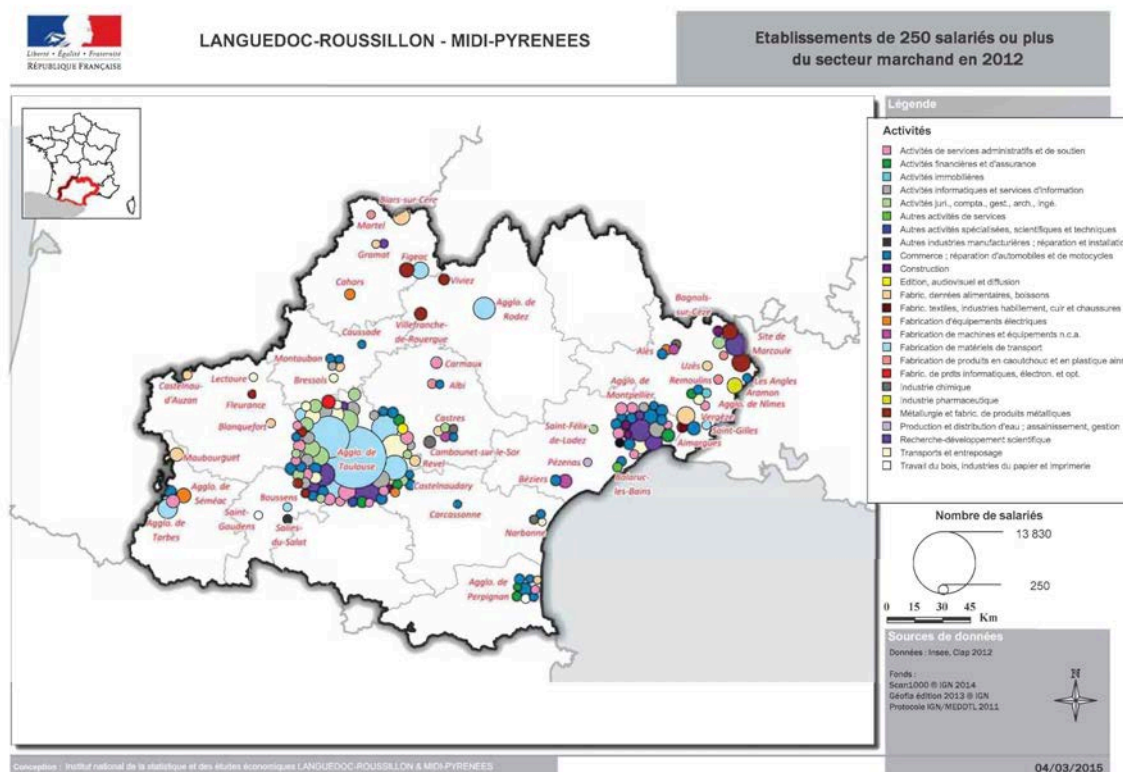
La première destination touristique de la métropole française

Le territoire régional recouvre pour partie deux massifs montagneux, les Pyrénées et le Massif central, des plaines regorgeant de Grands Sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, la ville de Lourdes donne lieu à un tourisme religieux mondial, des événements sportifs et culturels nombreux, un patrimoine historique et architectural, une culture et une gastronomie locale, une ouverture sur la Méditerranée et qui plus est, le soleil du Midi.

Dès lors, le tourisme est un secteur majeur de la région, qui attire trente millions de touristes chaque année et génère 13 milliards d'Euros de recettes et 181 millions de nuitées annuelles (2013). C'est la 1^{ère} région pour la capacité et la fréquentation de l'hôtellerie de plein air, la 4^{ème} région pour les emplois touristiques (87 500), la 4^e région en nombre de chambres d'hôtels.

Une région créatrice d'emplois

La forte attractivité démographique de la Région est avant tout liée à son potentiel économique et universitaire, proposé par les deux pôles de Toulouse et Montpellier. Ce sont 21 000 nouveaux actifs qui s'installent chaque année prioritairement au cœur de l'agglomération toulousaine et dans l'aire urbaine de Montpellier.



L'enjeu du développement de l'offre d'emplois a été à la hauteur de cette migration résidentielle positive génératrice d'activités et a globalement mieux résisté dans la période de crise du fait de l'existence d'un tissu économique fort de ses pôles industriels, de recherche scientifique d'une part et d'autre part du maillage territorial de petites entreprises créatrices d'emplois non délocalisables, de micro-entreprises ayant vocation à satisfaire les besoins des populations. L'économie présente y joue pleinement son rôle ainsi que la forte présence du réseau associatif, mieux représenté en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, avec 12,27 % des salariés du secteur privé pour une moyenne nationale de 10,08% en 2014).

Ces atouts fondés sur l'essor des entreprises en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ne sauraient occulter les questions sur le déficit d'emplois au regard de la population en âge de travailler évaluée à 45 000 emplois supplémentaires, qui pèsent sur la sphère productive de l'économie, particulièrement au regard de la moindre productivité apparente (PIB sur nombre d'emplois), l'emploi étant plus concentré sur les secteurs les moins productifs.

Le moteur de l'emploi régional doit compter sur l'évolution de la situation économique qui confirme les signes d'amélioration observés sur l'année précédente selon l'observatoire de la Banque de France et la mise en œuvre d'une politique active qui soutiendra la reprise sur l'ensemble du territoire. En 2015, il faut noter une légère amélioration de l'emploi salarié, reparti à la hausse (+2,5%) (Source DIRECCTE CSFE du 11 Mai 2016).

Les emplois saisonniers sont importants et très diversifiés, ils sont liés au tourisme d'été, aux activités d'hiver, et aux travaux agricoles de récoltes. La nouvelle Région présente une saisonnalité des emplois plus marquée que la moyenne nationale : 52% contre 41% au niveau National.

La filière « santé et sciences du vivant » recoupe 538 établissements de santé, dont 3 CHU à Montpellier, à Nîmes et à Toulouse qui représentent plus de 240 000 emplois. Ce domaine

d'excellence en matière de recherche, notamment dans le secteur de la cancérologie, classe notre région dans les premiers rangs nationaux pour sa production scientifique.

L'offre de soins, reconnue pour sa qualité, est cependant inégalement représentée sur le territoire. La prise en charge du vieillissement de la population, l'information et la prévention seront au cœur d'une politique de santé coordonnée entre les collectivités territoriales.

L'économie numérique omniprésente dans le mouvement de la numérisation, la mobilisation des 3 000 chercheurs, 20 000 étudiants et 10 000 entreprises dont c'est le cœur de métier, permet d'afficher une politique ambitieuse en matière de création de services opérationnels. L'aménagement du territoire en haut débit numérique en partenariat avec les autres collectivités reste une priorité et devrait permettre de satisfaire aux enjeux d'une proximité établie dans les espaces ruraux.

Une offre d'apprentissage importante et diversifiée

Les aides sociales conséquentes apportées aux élèves et apprentis des deux anciennes Régions sont diverses et avec des conditions d'octroi différentes. Une harmonisation s'impose.

La nouvelle Région compte 35 470 jeunes en apprentissage à la fin 2014. La Région participe d'une façon significative à l'investissement et au fonctionnement des CFA.

Une offre de formation diversifiée et de qualité est proposée sur l'ensemble du territoire, et un bon taux d'insertion professionnelle des apprentis est à souligner (80% des apprentis sont en emploi après l'acquisition du diplôme).

Des aides sont allouées aux apprentis en vue de l'acquisition du premier équipement, ainsi que sur les coûts de restauration, d'hébergement et de transport, cependant, les règles d'attributions sont différentes.

Des aides à la formation sont aussi proposées aux maîtres d'apprentissage.

Des effectifs lycéens en augmentation

En corrélation avec la forte évolution démographique de la nouvelle Région, les effectifs des lycées (446 700 élèves dans le 2nd degré) progressent en moyenne de +0,9% par an depuis 2008.

Les effectifs des lycées professionnels sont en baisse depuis de nombreuses années dans l'ex-région Midi-Pyrénées, alors qu'ils restent stables dans l'ex-région Languedoc-Roussillon. Quant à l'effectif des lycées agricoles, il se situe aux environs de 16 400 élèves, chiffre relativement stable, avec une proportion plus importante de filles (52%) dans l'ex-région Midi-Pyrénées et de 30% en ex-région Languedoc-Roussillon, pour une moyenne nationale est de 27.

Le taux de réussite régional au baccalauréat est supérieur à la moyenne nationale. Pour le baccalauréat général, il est de 92,4%.

Le maillage territorial des établissements d'enseignement répond au plus près des besoins des territoires, suite aux efforts consentis par les deux anciennes Régions, au moyen de plans pluriannuels volontaristes. Un plan d'investissement est engagé par les deux Régions afin de réduire les dépenses énergétiques des établissements d'enseignement, et avec un objectif chiffré de baisse de consommation énergétique.

L'accessibilité des établissements pour les personnes à mobilité réduite est planifiée sur les années à venir, les travaux seront couplés avec les opérations de rénovation.

Une politique volontariste des 2 anciennes Régions, dans le domaine de l'éducation à l'environnement et le développement durable, est engagée ; elle s'appuie sur des actions spécifiques à chaque territoire, et en cohérence avec les objectifs de l' « agenda 21 ».

Dans les établissements de formation sanitaire et sociale, les deux Régions ont financé des opérations immobilières ou de rénovations ainsi que des mises aux normes des infrastructures bien au-delà des obligations fixées par la loi. Par ailleurs, des bourses aux étudiants sont attribuées.

Une formation professionnelle coordonnée

L'offre de formation régionale vise à augmenter la qualification des personnes éloignées de l'emploi. Les dispositifs de formation s'appuient sur les objectifs des anciens CPRDF et sont diversifiés, d'une région à l'autre. Les ressources financières allouées par les 2 anciennes Régions sont, au global, proches de 490 Millions d'Euros en incluant l'apprentissage.

L'ex-Région Languedoc-Roussillon a mis en place une charte régionale d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) ainsi que 16 comités de coordinations territoriaux, en charge de l'animation des AIO sur les territoires. L'ex-région Midi-Pyrénées s'est appuyée pour sa part sur le réseau des maisons communes de l'emploi et de la formation (MCEF) qui ont en charge le lien entre formation-emploi sur tous ces territoires.

Une convention cadre Région-Pôle emploi formalise désormais l'étroite collaboration des deux institutions pour la formation des demandeurs d'emploi.

L'Ecole régionale de la 2ème chance est un dispositif qui a su faire ses preuves auprès des jeunes en grande difficulté d'insertion et de formation. Ces « écoles » sont implantées de façon différente sur le territoire, une seule sur l'ex-territoire Midi-Pyrénées et neuf sur le territoire de l'ex- Région Languedoc-Roussillon, et obéissent à des formats disparates ; il apparaît nécessaire de concevoir un modèle unique d'école de la deuxième chance, facilitant sa généralisation sur l'ensemble du territoire et un engagement financier pérenne de l'État.

La deuxième région universitaire de France

Plus de 233 000 étudiants se répartissent sur les deux académies régionales. C'est la région la plus attractive en nombre d'étudiants.

La première région de France pour les dépenses de Recherche

La région consacre 3,9% de son PIB aux dépenses de Recherche et Développement. Cette activité compte 20 000 salariés. Les pôles de compétitivité favorisent le transfert technologique de la recherche vers le secteur économique, soutenant ainsi un développement innovant des entreprises régionales.

Un réseau de transports diversifié

Avec 2 300 km de routes du réseau national dont 1 200 d'autoroutes, 2 900 km de voies ferrées, 292 gares et points d'arrêt, 9 aéroports, 3 ports maritimes, 2 canaux et un port fluvial, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées peut se féliciter de bénéficier d'un réseau d'infrastructures de transport on ne peut plus diversifié.

Les efforts entrepris dans le cadre des transports collectifs ont été considérables , le Plan Rail a permis de développer le réseau et amélioré les infrastructures ferroviaires , renforcé l'attractivité des TER, mais la région reste encore en attente des lignes à grande vitesse et devra au regard des enjeux économiques s'attacher à soutenir la réalisation des infrastructures nécessaires à l'organisation des transports de marchandises et l'activité logistique des territoires.

Un important potentiel naturel d'énergies renouvelables

Un capital de milieux naturels et un gisement de ressources naturelles sources de développement territorial. L'agriculture, le tourisme, les activités maritimes et littorales, l'exploitation des énergies renouvelables sont des richesses économiques locales essentielles dont le développement est étroitement lié à un mode de gestion concertée et globale des équilibres écologiques. De plus, la préservation et la valorisation de l'environnement sont des atouts pour le bien-être des populations et un formidable levier pour relever le défi de la transition écologique.

La transition énergétique pourra prendre appui sur le parc naturel important de productions renouvelables, l'hydroélectricité des massifs, l'éolien, le photovoltaïque, le bois et la biomasse. L'électricité produite ENR représente 15% des consommations totales. La convergence des actions inscrites dans les schémas régionaux précédents devrait soutenir les enjeux de réduction des émissions gaz à effet de serre, mais également favoriser les nouvelles filières industrielles du domaine de la chimie verte et des bio-ressources.

...MAIS QUI DOIT FAIRE FACE A DES FAIBLESSES ET A DE FORTS DESEQUILIBRES TERRITORIAUX

Un développement déséquilibré sur le territoire

Le processus de métropolisation accentue les écarts territoriaux entre les territoires urbains, jeunes, denses, bien équipés, bien formés et bien rémunérés, et les territoires ruraux aux faibles densités de population, mal équipés, peu formés, mal desservis, qui sont en perte de vitesse économique ou qui connaissent une crise persistante.

Ces déséquilibres économiques et sociaux considérables peuvent amoindrir le sentiment d'appartenance à la communauté régionale, menacer sa cohésion et générer des tensions sociales. L'instauration d'une politique différenciée de soutien des projets de territoires et d'intervention financière apparaît dès lors indispensable pour réduire ces écarts.

Des déséquilibres se constatent également au sein des villes, entre quartiers. Des tensions culturelles apparaissent parfois entre les habitants de territoires ruraux et les rurbains venus habiter à la campagne avec un mode de vie et des exigences différents de ceux des autochtones.

Une urbanisation à maîtriser

L'installation dans la région de 51 000 habitants supplémentaires par an engendre une forte demande de logements, dont des logements sociaux. Par ailleurs, la région compte 190 000 logements indignes dans le parc immobilier privé. L'offre de logements doit donc pourvoir à ces besoins, tout en veillant à une utilisation maîtrisée de l'espace urbain et périurbain.

Le développement de l'habitat individuel et la création ou l'extension de zones d'aménagement commercial doivent également intégrer les enjeux de la transition écologique et énergétique, c'est-à-dire une gestion économe du foncier, de l'eau, le maintien de la biodiversité, l'incitation à la mutualisation de l'énergie.

Une balance commerciale excédentaire mais à l'équilibre fragile

La balance commerciale régionale reste excédentaire mais dépend fortement de la contribution de la filière aéronautique. A l'exception de ce puissant secteur industriel, notre part d'exportations se situe à 5 point en dessous du niveau national (13% contre 18%).

Un PIB par habitant inférieur à la moyenne nationale

Le PIB de 152 milliards d'Euros représente 7,3% de la richesse nationale ; cependant ce PIB ramené au nombre d'habitants reste inférieur à la moyenne nationale (26 700 Euros pour 32 500 Euros en France métropolitaine).

Le secteur de la construction reste une composante forte de l'économie régionale porté par 57 000 entreprises dont 46 000 artisans, mais continue de subir les effets de la crise et les disparités entre les métropoles et le reste du territoire.

Une économie agricole et forestière qui reste fragile

L'économie agricole reste globalement une économie à faible valeur ajoutée et fortement dépendante des aides européennes. Le renouvellement des générations d'exploitants est une préoccupation majeure, les 2 100 installations annuelles ne compensant pas le nombre des départs.

Le territoire est par ailleurs régulièrement et fréquemment exposée aux effets catastrophiques du changement climatique, aux périodes de sécheresse ou aux inondations, qui impactent parfois gravement les populations et les productions agricoles.

L'insuffisance du renouvellement des générations d'agriculteurs met en péril non seulement la fonction économique et nourricière de l'agriculture mais aussi la cohésion des équilibres territoriaux, environnementaux et sociaux. Malgré les nombreux signaux de détresse envoyés par des agriculteurs qui ne peuvent plus vivre de leur métier, il semble que les pouvoirs publics n'aient pas encore pris la mesure du drame qui se noue, ni de son impact futur sur la qualité et l'autosuffisance alimentaire de demain ainsi que sur la déshérence rurale.

Une ressource sylvicole sous-exploitée et sous-valorisée

La ressource forestière particulièrement dense, qui couvre 32% de la surface régionale, soient 2,4 millions d'hectares, reste sous-exploitée : la récolte enregistrée en 2013 représente moins de 40% de la production biologique annuelle ; le sciage est encore plus limité.

L'approvisionnement régional en bois brut ou transformé fait appel, pour une trop grande part, à des bois exogènes correspondant à la demande actuelle, alors que des essences locales sont dans certains cas exportées pour être ensuite réimportées sous forme de produits finis. Cette situation révèle un déficit de valorisation de la matière première locale et de sa transformation et la nécessité, comme le préconise le CESER, d'une organisation structurée de cette filière.

Un secteur touristique à développer

Les travailleurs saisonniers jouent un rôle important dans l'économie régionale, principalement en agriculture et dans le tourisme. Leur emploi est toutefois précaire et ils doivent occuper différents emplois pour subsister toute l'année. L'organisation d'une filière professionnelle, dotée de formations spécifiques et la constitution d'un groupement d'employeurs seraient de nature à résorber la précarité de leur statut.

Le parc d'hébergement n'est parfois plus conforme, faute d'investissements, aux normes de sécurité ou d'accessibilité ni aux standards de qualité, de confort et d'équipement que recherchent aujourd'hui la clientèle.

La Méditerranée est porteuse d'une activité de croisière qui pourrait être développée, via le port de Sète, et exploitée pour drainer le public des croisiéristes sur le reste du territoire, en structurant des circuits touristiques avec les agences de tourisme régionales.

D'autres secteurs touristiques restent à développer : le tourisme patrimonial et le tourisme d'affaire, par exemple. La qualité de l'accueil pourrait également donner lieu à amélioration, à toutes les étapes de prise en charge des touristes.

Un taux d'emploi inférieur de 2% à celui de la France

La population active se distingue par une part élevée de chefs d'entreprises, artisans, commerçants (7,5 % de la population active en 2011 selon l'INSEE), ainsi que d'exploitants agricoles. Cependant la région présente un taux d'activité d'emploi inférieur de 2% à celui de la France métropolitaine et un écart plus important encore de 7 points entre le territoire Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

La deuxième région française pour le chômage

Selon l'INSEE le taux de chômage de la région fusionnée de 12% au 2^{ème} trimestre 2015 présente le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé après le Nord Pas de Calais Picardie, en augmentation de 0,2% sur l'année précédente. Le taux de chômage au 3^{ème} trimestre 2015 est de 12,4%. Il est très hétérogène selon les zones d'emploi. Il varie, par exemple, de 6,5% en Lozère à 10,7% en Haute-Garonne et 14,5% dans l'Hérault.

Ce chômage structurel ne cesse d'augmenter, et impacte davantage les personnes les plus fragiles (seniors et demandeurs d'emploi de longue durée par exemple). A la fin Juin 2015, ce sont 530 700 personnes à la recherche d'un emploi, en augmentation de 8,3% sur un an.

Considérant la composition du tissu économique de notre territoire, qui participe à la création d'emplois non délocalisables, il est nécessaire de travailler à garantir la pérennité des activités de ces petites voire très petites entreprises. Certains secteurs d'activités souffrent de graves pénuries de main d'œuvre.

Un taux de pauvreté et de précarité important

Enfin, le nombre de bénéficiaires de minimas sociaux progresse plus vite que la croissance démographique. Le taux de la précarité est élevé au regard du nombre d'allocataires au revenu de solidarité active.

On note aussi un déficit d'emploi dans la sphère productive en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (12,1 emplois « productifs » pour 100 habitants contre 14,1 en France métropolitaine et 13,4 hors Île-de-France). Ce constat n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire et particulièrement marqué dans les zones d'emploi du sud-est de la région (Perpignan, Béziers, Carcassonne, Sète, Alès ou Ganges-le-Vigan).

Enfin l'attractivité « productive » est concentrée géographiquement autour de Toulouse avec la filière aéronautique et spatiale qui représente un emploi salarié sur dix (Airbus, Thales, CNES, etc.). La zone d'emploi de Toulouse concentre 30 % des emplois productifs de la région.

Considérant la composition du tissu économique de notre territoire, qui participe à la création d'emplois non délocalisables, il est nécessaire de travailler à garantir la pérennité des activités de ces petites voire très petites entreprises.

Une couverture inégale en matière d'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire pénalise l'implantation d'activités.

Un fort décrochage scolaire

Par ailleurs, 11 500 jeunes sortent chaque année de l'appareil de formation sans qualification.

Un apprentissage à valoriser et à soutenir

Concernant l'apprentissage, la conjoncture économique et l'absence de visibilité des entreprises, majoritairement des petites structures, TPE et PME, et plus particulièrement dans le secteur du bâtiment qui recourt particulièrement à l'apprentissage, conduit celles-ci à hésiter avant de s'engager sur les formations en alternance.

Entre 2012 et 2013, alors qu'une baisse significative d'apprentis était enregistrée au niveau national, le nombre d'apprentis de l'ex-région Languedoc-Roussillon restait relativement stable ; par contre, le territoire de la région Midi-Pyrénées enregistrait une baisse d'apprentis de - 4,2%, atteignant -5,3% pour le niveau 5 et - 4,6% pour le niveau 4.

Par ailleurs, l'image dévalorisée de l'alternance, la faible mobilité européenne des apprentis et le faible développement de l'apprentissage dans la fonction publique et dans des secteurs émergents (ESS, développement durable, numérique, etc.) est constaté. Les aides sociales en faveur des apprentis, les aides financières et l'accompagnement des maîtres de stages en faveur des entreprises du secteur privé ne sont pas homogènes entre les deux anciennes Régions.

Un besoin prévisible en établissements d'enseignement

En matière d'éducation, les études prospectives démographiques montrent un risque de décalage des réponses aux besoins actuels de territoires en forte extension démographique, particulièrement en MP. Un retard est constaté sur le développement de l'espace numérique de travail, au moyen du « cartable numérique » qui inclut les livres numériques gratuits pour tous.

Les sorties sans qualification du système éducatif sont une des préoccupations communes à l'Éducation nationale et à la Région. Des dispositifs sont mis en place, particulièrement pour améliorer le processus d'orientation des élèves notamment lors des périodes de transitions, scolaires et universitaires (seconde et première année de l'enseignement supérieur). En MP, la part des jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi les non scolarisés est de 24%, pour une moyenne nationale est de 27%, en Languedoc-Roussillon cette proportion atteint 30%.

Une formation professionnelle à étendre à l'ensemble du territoire

Dans le domaine de la formation professionnelle, le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) est de 369 400 personnes, dont 56 400 de moins de 25 ans et l'instabilité dans l'emploi, que traduit le taux de récurrence *emploi- chômage*, est plus marquée pour les demandeurs d'emploi situés en Zone Urbaine Sensible, les bénéficiaires du RSA, les travailleurs handicapés et les non qualifiés ou non diplômés.

Malgré de nombreux dispositifs pilotés par les deux Régions, les nouveaux secteurs porteurs ou innovants (le tourisme, les nouvelles technologies, le développement durable, etc.) doivent être privilégiés en matière de formation. Il est à souligner un manque de formation spécifique en direction de saisonniers.

L'organisation du service public régional de l'orientation (SPRO) est différente sur les deux anciennes Régions, ainsi que le développement des écoles de la 2ème chance. Ces deux dispositifs nécessitent l'élaboration d'un concept identique et d'un plan d'action de convergence.

Le rôle central que doit assumer le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) ne doit pas être mis entre parenthèses pendant cette phase de transition.

Des transferts technologiques à développer

La recherche dans les entreprises privées est sous représentée sur l'académie de Montpellier. Des stratégies concertées commencent à émerger, mais l'histoire régionale est encore marquée par la juxtaposition des politiques de nombreux acteurs, sans réelle stratégie commune.

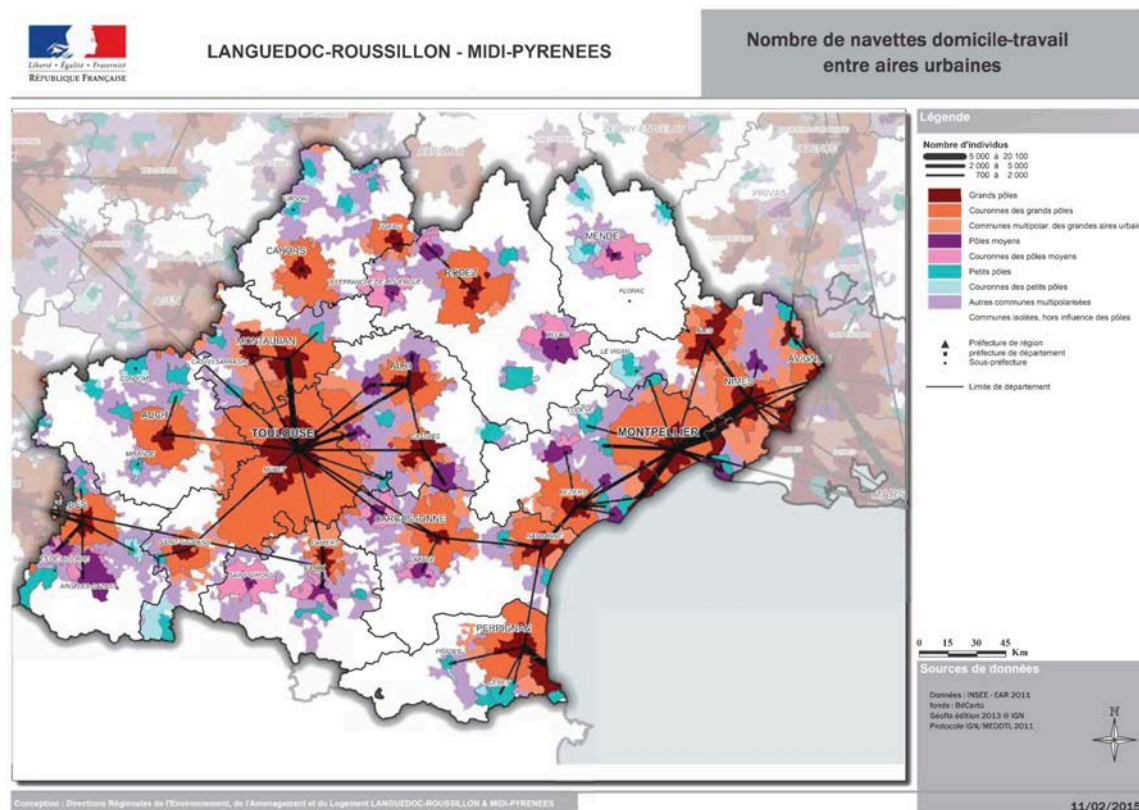
Les PME bénéficient insuffisamment des crédits de recherche, bien qu'elles contribuent largement à l'innovation. La Recherche et Développement privée est surtout concentrée dans les grandes entreprises. Les jeunes diplômés rencontrent des difficultés à s'insérer dans la vie active.

Une offre régionale de transports à compléter.

Ce réseau diversifié présente néanmoins des disparités et des lacunes territoriales. Beaucoup reste à faire pour doter le territoire régional d'infrastructures de communication performantes, qui soient à la hauteur de son potentiel de développement, que ce soit en terme de ligne ferroviaire à grande vitesse, d'axes ferroviaires majeurs, d'aménagement de 2x2 voies, de modernisation d'itinéraires routiers, ou de réhabilitation du réseau ferré régional. De même, une stratégie aéroportuaire territoriale équilibrée devrait être recherchée, au service de la cohésion territoriale et économique.

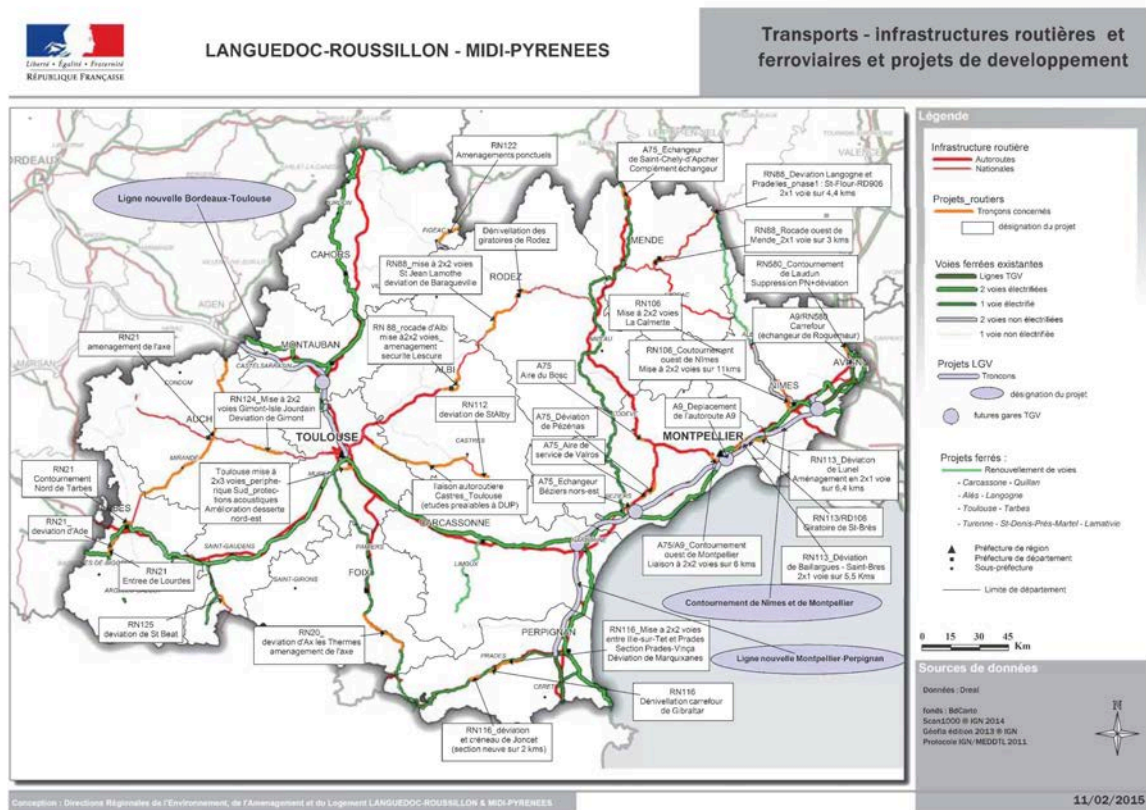
Face à la polarisation des populations, des activités et des richesses autour des agglomérations, les besoins de transports urbains et périurbains explosent.

Les équipements structurants et les plans de circulation commencent à tenir compte d'exigences nouvelles en matière de réduction de l'impact environnemental et de l'apparition de nouvelles pratiques sociétales collaboratives ou intermodales. Les modes de déplacement « doux », qui ne produisent pas de gaz à effet de serre, se développent en ville.



Une structuration logistique du territoire à construire

Le transport logistique est une des clefs de la compétitivité économique et de la desserte territoriale des marchandises. Une grande marge de manœuvre existe dans l'amélioration des infrastructures supports, par la valorisation et la coordination des plateformes logistiques existantes, mais aussi par la mise en place de plateformes de stockage et d'entreposage au sein des gares centrales ou en périphérie des centre villes et à proximité des échangeurs routiers, des ports, par la création de voies de contournements ou d'embranchements ferroviaires desservant les parcs d'activité, par l'incitation au partenariat entre chargeurs, logisticiens et transporteurs, par exemple.



Un réseau numérique territorial à généraliser

Le transport des données numériques est devenu un enjeu de développement économique et sociétal majeur pour le territoire. Aussi immatérielles soient-elles, les données numériques ont besoin de véritables autoroutes de l'information pour circuler. Ces dernières nécessitent des investissements et une structuration territoriale qui n'ont rien d'immatériel. La couverture globale du territoire régional en équipement haut débit s'impose comme un enjeu aussi impérieux qu'urgent pour soutenir la compétitivité économique et l'attractivité territoriale.

Désignée chef de file en matière de transport et d'inter-modalité par la loi MAPTAM, investie de la compétence des transports interurbains et scolaires par la loi NOTRe, la Région devra relever le défi d'une mise en cohérence des différentes politiques publiques de structuration des réseaux terrestres, maritimes, fluviaux, aériens et numériques, en phase avec l'ensemble des enjeux économiques, territoriaux, sociétaux et environnementaux.

L'eau : une ressource à garantir et à gérer de façon économe et raisonnée

L'eau est relativement abondante sur le territoire régional, mais sa disponibilité connaît de grands écarts selon les périodes de l'année, notamment en été où la ressource se fait plus rare et précieuse, tant pour l'activité résidentielle que pour les usages industriels et agricoles.

Il importe dès lors de faire évoluer les comportements individuels mais aussi économiques, de façon à instaurer un mode de préservation et de gestion économe et raisonnée de cette ressource. En matière agricole, la préférence à la culture d'espèces peu gourmandes en eau devrait être privilégiée en été, lorsque les nappes phréatiques sont basses et que les besoins résidentiels augmentent du fait du tourisme.

La région compte un certain nombre de barrages qui garantissent tout à la fois la constitution de réserves d'eau et des outils d'étalement des crues. Les projets de construction de réserve d'eau rencontrent des oppositions sociales dont l'actualité nationale se fait parfois l'écho. Ces oppositions visent à favoriser une artificialisation limitée et proportionnée aux seuls besoins non satisfaits par les ressources actuelles.

Des filières vertes à développer

L'ensemble des secteurs de développement doivent intégrer la préoccupation écologique : utilisation des éco-matériaux, des énergies renouvelables, valorisation des déchets. La recherche en matière de chimie verte est porteuse de potentiel de développement économique et tout à la fois de protection et d'amélioration environnementale et de la santé humaine. Pour cela, les transferts technologiques devront être améliorés en direction des entreprises.

Une situation budgétaire et financière saine pour mener son action

La situation financière de la Région est jugée bonne au regard de la notation financière publiée par des agences de notation distinctes (AA- selon « Standards & Poors » pour la Région Languedoc-Roussillon et AA+ selon « Fitch Ratings » pour la Région Midi-Pyrénées).

Au vu des comptes des deux anciennes régions, les principaux écarts portent sur l'endettement issu, pour l'essentiel, des politiques d'investissement.

La fusion n'affecte pas la qualité de crédit et la convergence des résultats permettra de renforcer la performance financière de la Région.

La capacité d'autofinancement permet d'assurer une large part des investissements. Elle pourrait s'établir à près de 50%, au prix d'une politique volontariste dans ce domaine.

La maîtrise et la gestion active de la dette restent toutefois une préoccupation constante, eu égard à son poids dans le budget de la Région. Le retraitement des opérations de Crédit-bail ou des contrats de Partenariat Public-Privé devrait permettre de ramener la capacité de désendettement à 4,1 ans, niveau inférieur à la moyenne nationale.

Le budget régional devrait approcher les 2,4 milliards d'Euros, au vu des budgets primitifs 2015 adoptés par les deux assemblées et compte tenu de leur stabilité constatée au cours des deux dernières années.

Les ressources, loin d'être stabilisées, dépendent des dotations de l'Etat qui sont en baisse depuis 2009. Cette perte d'autonomie fiscale appelle une réforme de la fiscalité. La convergence des tarifs appliqués antérieurement, notamment sur les cartes grises, devra consolider cette part de ressources.

La région disposera également des moyens issus des politiques pluriannuelles contractuelles passées avec l'Etat (2,960 Milliards d'Euros cumulés) et de l'Union Européenne dans le cadre des programmes opérationnels (2,879 Milliards d'Euros et 1,088 Milliards d'Euros répartis sur les programmes inter-régionaux).

L'ensemble de ces moyens devrait permettre à la Région d'assurer le financement de ses politiques, en privilégiant les politiques d'intervention qui soutiennent l'économie au travers des réseaux, de l'appui aux entreprises, des outils et dispositifs de développement tels que les agences de développement.

La Région présente une qualité de crédit de haut niveau, à préserver dans la durée, lui permettant de recourir à l'emprunt pour financer les investissements répondant aux priorités du territoire.

Quelles politiques mettre dès lors en œuvre, au vu de ce diagnostic ? Examinons plus précisément, secteur par secteur, les problématiques territoriales qui se posent et les préconisations qu'il est souhaitable d'y apporter.

APPROCHES SECTORIELLES ET PRECONISATIONS

LA RECHERCHE D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

1- Aménagement et équilibre du territoire

Constat - Problématique

Région de relativement faible densité de population, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées présente cependant des situations extrêmement contrastées d'un territoire à l'autre. Aux très faibles densités des espaces hors d'influence des villes répondent les fortes densités des métropoles de Toulouse et de Montpellier ou des principales villes de la région. Les territoires les plus urbains sont aussi les plus jeunes et les mieux équipés en fonction « rares »¹. Ils concentrent également les activités économiques et l'emploi, singulièrement le plus qualifié, bien au-delà de leur poids démographique et présentent des niveaux de revenus significativement supérieurs à ceux des territoires ruraux lointains. De fait, le degré de peuplement offre une bonne illustration des disparités, voire des inégalités, entre territoires. L'urbanisation et plus encore la métropolisation en sont les déterminants premiers. Le territoire est de plus en plus sélectif.

Ce qui est en cause en définitive, c'est l'écart croissant entre les secteurs qui réussissent et ceux qui connaissent une crise persistante, entre ceux qui disposent d'emplois qualifiés bien rémunérés et ceux qui ne trouvent que des petits boulots ou restent au chômage, entre les zones bien équipées en service et en emplois "stratégiques" et les zones en perte de vitesse qu'elles soient rurales ou bien qu'elles relèvent des bassins d'emplois en difficulté. Les écarts liés aux facteurs de métropolisation pourraient ainsi être déclinés à toutes les échelles territoriales, à toutes les échelles sociales jusqu'à l'individu.

La région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est ainsi confrontée à des déséquilibres économiques et sociaux considérables qui peuvent amoindrir le sentiment d'appartenance à la communauté régionale, générer des tensions sociales et, au total, menacer sa cohésion et compromettre la poursuite d'un projet partagé d'aménagement et de développement durable équilibré du territoire régional.

De fait, la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées doit faire face au grand défi qui consiste à renforcer ses espaces structurellement faibles, tout en soutenant le développement de ses parties les plus fortes sur le plan économique.

Pour le relever, les CESER avancent que la politique régionale d'aménagement et de développement durable du territoire doit développer une approche volontaire du territoire à partir de :

- la coordination des actions sectorielles et le renforcement de leur régulation politique en fonction de desseins territoriaux,
- la différenciation territoriale de certaines interventions : à des situations inégalitaires doivent répondre des traitements adaptés (contrats de partenariats et territoires de projets),

¹ Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie, culture, etc.

- la promotion d'une démarche ascendante reposant sur la valorisation des ressources propres des territoires.

Le territoire de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées se caractérise en effet par une grande diversité géographique, écologique, économique et sociale. Cette diversité, qui constitue une richesse et un facteur de développement régional de premier plan, doit être préservée par des politiques attentives à favoriser la valorisation des ressources locales et à éviter l'uniformisation.

Au niveau de son fonctionnement général, le territoire régional répond néanmoins à une partition liée aux fonctions urbaines et il est de fait possible de réaliser un découpage de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées à partir des zones polarisées par un centre urbain. Les 34 zones d'emploi définies à partir des principaux pôles urbains de la région constituent ainsi des territoires de référence pertinents pour élaborer des projets territoriaux.

La conciliation de l'intérêt local et de l'intérêt régional ne va cependant pas de soi et il est nécessaire que la politique régionale en affirme l'ambition par des mesures visant à :

- Accompagner l'évolution des territoires de projets, tels que les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux et les Pays, les Parcs Naturels Régionaux, Départements ou les Agglomérations/Métropoles, vers des espaces de solidarité conséquents liant villes et campagnes, la référence étant la zone d'emploi au sens de l'INSEE ;
- Favoriser l'émergence de programmes de développement local plus qualitatifs et surtout plus lisibles au regard de l'aménagement et du développement durable du territoire ;
- Mobiliser un partenariat territorial faisant une large place aux acteurs économiques et sociaux

Au-delà des nécessaires partenariats locaux, cette stratégie d'ancrage territorial suppose de créer ou de maintenir des ressources spécifiques locales dans le domaine de la formation, de la recherche et des transferts de technologie, des services à forte valeur ajoutée, des réseaux mondiaux d'échanges, des aides aux entreprises locales, mais aussi de la culture, de la santé, des sports, des transports, de l'environnement et de la qualité de la vie en général. En d'autres termes il s'agit avant tout d'agir sur la répartition des moyens du développement sur la base de projets collectifs de développement local.

Dans le contexte de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, il s'agit aussi de relever les défis liés à une attractivité exceptionnelle, notamment en termes d'habitat.

Soutien aux territoires de projet, répartition des fonctions « rares », l'enjeu est en tout cas pour la Région de prendre position, dans une optique de complémentarité, sur la qualification des territoires, c'est-à-dire de réellement prendre leurs dimensions, de les organiser dans le cadre d'un projet d'ensemble décliné localement en termes de priorités et de moyens à mettre en œuvre.

En lui confiant la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) à dimension prescriptive, la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) l'y invite formellement.

Assumer une différenciation territoriale des interventions

En Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, la diversité des territoires est une réalité qu'il convient de valoriser tout en veillant à un certain équilibre et à la résorption des inégalités, malheureusement croissantes, non seulement entre les espaces métropolitains et le reste du territoire, mais au sein même de ces différents territoires.

L'accroissement de ces écarts pose à la collectivité régionale un double problème de solidarité et de meilleure valorisation de ses ressources tant humaines que territoriales auquel il est nécessaire d'apporter une réponse notamment par la promotion de politiques territorialement différenciées. A des situations inégalitaires doivent en effet répondre des traitements adaptés destinés à renforcer l'équilibre.

Soutenir les projets de territoire

L'aménagement et le développement équilibré de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées passe aussi par un soutien accru aux projets de territoire dans un cadre contractuel pluriannuel (contrats de pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) et/ou de Pays, contrats de Parcs Naturels Régionaux, contrats d'Agglomération/Métropoles, Départements, etc.).

Pour ce faire, il convient toutefois de souligner que si nombre de facteurs concourent au développement des territoires, c'est sans doute leur niveau d'expertise générale, c'est-à-dire les capacités de formation, d'assistance technique et de recherche présentes ou disponibles localement, qui se révèle déterminant. Dans une optique de rééquilibrage du territoire, la promotion de ces facteurs, là où ils font défaut, est donc une priorité absolue que l'action régionale doit faire sienne en apportant aux territoires concernés les moyens nécessaires à la mise en place d'une ingénierie structurée, de qualité et de bonne dimension, à même de permettre l'émergence d'un projet de développement local et d'en faciliter la mise en œuvre.

Améliorer la gouvernance des projets de territoire

La politique d'aménagement et de développement du territoire régional touche souvent très directement les conditions de vie des habitants de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. Dans ce domaine tout particulièrement, il est donc légitime que la population et les acteurs socio-économiques soient associés le plus étroitement possible aux processus de décisions qui les concernent. Les conseils de développement dont les dernières productions législatives¹ ont conforté l'existence en sont sans doute le support privilégié.

Au regard de l'expérience, ces conseils de développement ont cependant connu des fortunes très diverses selon les territoires, les expériences les plus porteuses étant certainement celles des territoires « LEADER » disposant également d'un Groupe d'Action Locale (GAL) associant acteurs publics et privés dans la gestion du projet de territoire.

Ce constat plaide pour la création volontaire, dans tous les territoires de projet, de conseils de développement d'action locale construits à l'image des GAL et dotés des mêmes prérogatives.

¹ Cf. Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et loi NOTRe du 7 août 2015

Prendre en compte le fait urbain à l'échelle régionale

Le fait urbain qui, à différents niveaux, structure le territoire régional ne saurait rester le champ exclusif de décisions communales voire intercommunales des pôles urbains. Pour les enjeux qu'il porte et les stratégies qu'il requiert, il devient en effet une question régionale si ce n'est interrégionale que la politique régionale devra prendre en compte en soutenant la construction et l'action d'un réseau métropolitain régional.

Construit de manière partenariale, ce réseau métropolitain régional devrait avoir pour ambition d'accroître l'assise et les points d'appui des métropoles montpelliéraine et toulousaine en donnant de la substance aux principales agglomérations de la région, notamment par la répartition, voire la déconcentration, des équipements et fonctions « rares »¹ de niveau au moins régional et en favorisant les coproductions ou les coopérations entre agglomérations. L'ambition doit être de conforter l'armature urbaine de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées avec un souci d'équilibre.

Poursuivre et renforcer les politiques de Massifs et de bassins fluviaux

La géographie de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées détermine un certain nombre de solidarités interrégionales qui ont donné lieu aux politiques de massifs (Massif Central et Pyrénées) d'une part et à des politiques de bassins « fluviaux » (Garonne, Lot, Rhône). La politique régionale doit faire droit à la poursuite de ces politiques dont le caractère interrégional et l'apport spécifique devront toutefois être renforcés par une révision des thématiques d'intervention en fonction de leur valeur ajoutée pour l'ensemble du territoire concerné et une gouvernance rénovée faisant notamment une place accrue aux acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Répondre aux besoins en matière d'habitat

Région au dynamisme démographique remarquable (51 000 habitants supplémentaires par an), Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est confrontée à une forte tension en matière d'habitat, notamment en ce qui concerne le logement social, et à un nombre significatif de logements indignes dans le parc privé (190 000 logements).

De fait, le territoire se doit tout d'abord de relever le défi quantitatif lié à la croissance de la population et, pour ce faire, de poursuivre l'effort de production d'une offre de logements adaptés, notamment sociaux eu égard aux niveaux de revenus des ménages. Il s'agit ensuite de mieux qualifier et de faire connaître les besoins locaux dans chacun des segments qui constituent la chaîne du logement: secteur locatif public, secteur locatif privé, accession à la propriété (sociale ou classique).

Il s'agit également d'assurer la réhabilitation énergétique du parc de logements anciens. Enfin, le phénomène d'érosion du littoral et les risques de submersion marine impliquent de se pencher plus en détails la protection des personnes et des biens (publics et privés) ainsi que sur la problématique du « recul stratégique » pour la relocalisation des logements et des personnes.

Pour ce faire, la Région doit aussi se donner les moyens d'une politique foncière incitative et promouvoir un urbanisme adapté.

¹ Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie, culture...

Dans la perspective de l'élaboration du SRADDET, le CESER avance dès lors les préconisations suivantes :

Préconisations

1- Assumer une différenciation territoriale des interventions. A la diversité des territoires et de leurs besoins, doivent en effet répondre des traitements adaptés destinés à réduire les écarts de richesse et d'équipements.

2- Accroître le soutien aux projets de territoire en instaurant un cadre contractuel pluriannuel avec les PETER ou les Pays, les Parcs Naturels Régionaux, les agglomérations, les Métropoles et les Départements.

3- Apporter aux territoires les moyens nécessaires à la mise en place d'une ingénierie structurée, de qualité et de bonne dimension, à même de permettre l'émergence d'un projet de développement local et d'en faciliter la mise en œuvre.

4- Améliorer la gouvernance des projets de territoire en associant les acteurs socio-économiques le plus étroitement possible aux processus de décisions qui les concernent.

5- Favoriser dans tous les territoires de projet **la création volontaire de Conseils de Développement d'Action Locale**, construits à l'image des GAL et dotés des mêmes prérogatives.

6- Favoriser la construction et l'action d'un réseau métropolitain régional associant les deux métropoles régionales dans un partenariat destiné à accroître leur assise territoriale et leurs points d'appui économiques en donnant de la substance aux principales agglomérations de la région, notamment par la répartition, voire par la déconcentration, des équipements et fonctions rares de niveau au moins régional, et en favorisant les coproductions ou les coopérations entre agglomérations.

7- Poursuivre et renforcer les politiques de Massifs et des bassins fluviaux par une révision des thématiques d'intervention en fonction de leur valeur ajoutée sur chaque territoire concerné et par l'instauration d'un mode de gouvernance rénové, faisant notamment une place accrue aux acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

8- Répondre aux besoins qui se font jour en matière d'habitat, en promouvant une politique foncière et une planification de l'urbanisme maîtrisées.

2- L'économie numérique

Constat - Problématique

Notre société est en pleine mutation ; le développement des applications issues de la technique numérique est un facteur accélérateur évident de cette mutation, qui contribue à transformer le modèle économique traditionnel de création de richesses et d'emplois. La numérisation de la société transforme aussi de façon rapide et radicale notre façon de vivre, de communiquer, de travailler, d'apprendre.

On estime aujourd'hui à 10 000 le nombre d'entreprises dont c'est le cœur de métier, à 50 000 le nombre d'emplois directs, à 3 000 le nombre de chercheurs dans les laboratoires publics et à 20 000 le nombre d'étudiants dans le domaine numérique. L'outil numérique imprègne déjà tous les secteurs d'activité et bientôt tous les emplois.

Dans la nouvelle région, la recherche, l'enseignement supérieur et les nombreuses entreprises, de la start-up au grand groupe, travaillent ensemble sur une large gamme de secteurs et d'applications qui irriguent désormais tous les aspects de la vie : connexion Internet des objets, développement d'applications et de logiciels, fourniture de services, conseil des entreprises en systèmes et en progiciels, télécommunications, équipements électriques et électroniques, multimédia, systèmes embarqués, moyens de calcul, acquisition et traitement de données ou d'images, formation en ligne, etc.

La dernière innovation en date liée au numérique concerne l'arrivée en Europe des concepts américains de « Smart Grids » (Réseaux intelligents) ou de « Smart City » (Ville intelligente), qui incitent les élus à s'emparer de l'outil et des applications numériques pour les intégrer au développement de leur collectivité et de leur territoire.

La Région se doit donc d'accompagner cette mutation économique et sociétale profonde et décisive, génératrice d'activité économique, de compétitivité, d'attractivité territoriale, de richesse et d'emploi. Les entreprises du secteur numérique qui assurent le fonctionnement des systèmes actuels et préparent ceux de demain doivent être soutenues.

Les structures d'accompagnement sont en place et coopèrent à l'échelon de chaque région. Montpellier et Toulouse bénéficient du label French Tech (2 sur 9 métropoles labellisées), les clusters French South Digital et Digital Place sont reconnus et pleinement opérationnels. Ces labels sont différenciateurs au niveau national.

La dimension de la nouvelle Région doit permettre d'accroître la visibilité de ce tissu d'entreprises et de constituer un pôle de compétitivité de niveau national, voire international. La proximité de la Catalogne est en effet une opportunité à saisir pour instaurer un partenariat territorial élargi, qui permettrait à la région de bénéficier des atouts numériques de la Catalogne et augmenterait l'assise territoriale, la visibilité et la compétitivité internationales de ce pôle.

Les défis territoriaux que les élus se doivent de relever sont dès lors les suivants : comment accélérer l'aménagement du territoire en accès au haut débit numérique ? Comment offrir aux habitants sur tout le territoire des services de qualité et au meilleur coût en utilisant le numérique ? Comment accompagner les entreprises de tous les secteurs vers un potentiel de développement par le recours au numérique ? Comment aider les entreprises du secteur numérique à se développer ? Comment anticiper et accompagner la mutation sociale et celle de l'emploi du fait de la numérisation ?

L'enjeu sera donc de rapprocher les acteurs économiques et les acteurs du secteur numérique pour favoriser leur coopération et le développement de l'économie numérique. Il faudra aussi accentuer le marketing territorial pour accroître la visibilité nationale et internationale de l'économie numérique régionale et pour conforter la région dans une position de référence en Europe. Il faudra aussi étendre la couverture des infrastructures numériques régionales et clarifier les responsabilités et les actions des acteurs institutionnels en la matière.

Préconisations

1- Mettre en place un Schéma régional d'aménagement en infrastructure numérique visant à garantir l'accès au haut débit à l'ensemble de la population sur tout le territoire régional.

2- Harmoniser les politiques de soutien aux Réseaux d'Initiative Publique (RIP) et la future Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN).

3- Favoriser les complémentarités de la stratégie d'innovation des deux anciennes régions sur le nouveau territoire.

4- Mettre en place un comité stratégique régional de filière numérique piloté par des industriels et des chercheurs, déclinaison du comité national existant, afin d'orienter, de partager et de connaître les actions des différents acteurs.

5- Inciter au recours ou à la création de « smart services » (services intelligents) tels que la formation de masse gratuite, en ligne et à distance, via des plateformes d'accès Internet (MOOC), ou la réalisation de consultations médicales ou d'opérations chirurgicales à distance via l'imagerie médicale et la visioconférence, etc., et étendre leur bénéfice aux domaines des transports, de l'environnement, de la culture, notamment.

6- Promouvoir les dispositifs d'accompagnement et de transfert de technologie pour les entreprises du domaine numérique en harmonisant, en améliorant et le cas échéant en simplifiant les dispositifs régionaux existants, en favoriser l'accès aux capitaux d'investissement, en soutenant le développement de solutions techniques et la mise des produits sur le marché.

7- Soutenir et accompagner les entreprises de tout domaine d'activité à l'évolution numérique : sensibilisation à la culture du numérique, développement des usines du futur, etc.

8- Renforcer l'innovation de la recherche publique et le potentiel de développement économique grâce à des dispositifs de transfert, de valorisation et d'investissements coordonnés et à opérations de communication de portée internationale (colloques).

9- Anticiper l'évolution de l'organisation du travail en créant un dialogue social territorial autour des thèmes de télétravail, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences numériques et en réfléchissant à l'impact du nouveau modèle économique sur le travail.

10- Doter les acteurs de la filière numérique et leurs partenaires institutionnels d'un outil de veille propre à détecter les start-up prometteuses engagées, ou désireuses de s'engager, dans un développement international.

11- Accompagner la visibilité internationale des grands groupes du secteur du numérique en promouvant la reconnaissance et l'image internationale de la région en matière d'excellence numérique.

SANTE ET ADAPTATION A LA PERTE D'AUTONOMIE

Constat/Problématique

La forte attractivité résidentielle et touristique de la région n'est pas sans impact sur les besoins en terme d'offre de soins. Rien n'indique à ce jour que l'augmentation de plus de 51 000 habitants par an de la population régionale va s'arrêter sous peu.

Il est dès lors paradoxal de décider aujourd'hui des futures ouvertures d'établissements de soins et de leur autorisation administrative sur la base des chiffres actuels de la démographie, alors que le dynamisme démographique et le vieillissement en cours de la population laissent prévoir une augmentation importante des besoins sanitaires et sociaux d'ici leur réalisation. Ce système de programmation, faute d'anticipation du dimensionnement et du nombre d'établissements qui seront nécessaires, condamne le territoire à l'incapacité de répondre à ses besoins sanitaires.

Le vieillissement de la population est très marqué sur l'ensemble du territoire de la grande région : les personnes âgées de 80 ans et plus représentent 6,5% de la population régionale, alors qu'elles ne représentent que 5,5% au niveau national, pour la métropole. Cela constitue un défi majeur pour l'organisation du secteur de la santé et du médico-social dans les années à venir, tant en matière de prise en charge de la dépendance, à domicile ou en institution, de traitements des maladies chroniques, que d'accessibilité de l'offre de soins.

La région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est pourvue de trois centres hospitaliers et universitaires (CHU). Il convient également de souligner l'importance de l'offre d'hospitalisation privée sur le territoire de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. Cela fait de la santé un secteur économique de première importance (79 700 salariés travaillent dans les établissements sanitaires et médico-sociaux en Languedoc-Roussillon, soit 10% de l'ensemble des salariés de la région).

Mais la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est caractérisée par des contrastes importants selon les territoires, en termes de présence d'équipements de santé, publics ou privés, et de professionnels de santé, auxquels s'ajoute un problème de renouvellement des professionnels de santé vieillissants, en particulier dans les territoires ruraux, qui ne trouvent pas de médecins volontaires pour s'installer sur ces territoires et prendre leur suite. Un phénomène de désertification médicale de ces territoires se profile déjà, créant une rupture de l'égalité territoriale d'accès aux soins.

Les questions qui se posent sont dès lors les suivantes :

- Comment renforcer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire ?
- Comment mieux structurer l'offre de soins ?
- Comment anticiper le vieillissement de la population et renforcer la prise en charge des maladies chroniques ?
- Comment mieux promouvoir la recherche et l'innovation en santé, particulièrement celle des médecins généralistes et aussi certaines spécialités devenues rares sur nos territoires ?
- Comment gérer la démographie des professionnels de santé, particulièrement celle des médecins généralistes et aussi de certaines spécialités devenues rares sur nos territoires ?

- Comment agir sur les autres obstacles à l'accès aux soins, en particulier les obstacles financiers ?

Dans le cadre de la future grande région, le CESER portera une attention particulière à la recomposition de l'offre de soins qui ne manquera pas de s'opérer sur le territoire de la nouvelle grande région, particulièrement sur les activités médicales et chirurgicales de pointe. En effet, les cartes et schémas régionaux et inter-régionaux d'organisation des soins devront progressivement être revus pour tenir compte de la nouvelle organisation administrative. L'enjeu des établissements hospitalo-universitaires sera de mettre à disposition un nombre suffisant de personnels dûment formés dans les spécialités qui répondent aux besoins de la population. L'atteinte de cet objectif passera notamment par la création de mécanismes d'incitation à l'installation des professionnels.

Les mécanismes à l'œuvre pour expliquer les difficultés que rencontrent certains pour accéder à des soins de qualité sont complexes. Il faut en effet prendre en compte les différentes dimensions : géographiques, économiques, sociales, culturelles, pour comprendre ces problématiques. Il faut noter l'importance du rôle joué par les facteurs économiques : il apparaît bien que les conditions économiques et financières qui caractérisent la situation des personnes conditionnent leur manière d'accéder à des soins correspondant à leurs besoins. Le CESER estime que la santé doit se soustraire à une logique purement marchande, de manière à garantir à tous d'être bien soignés. Or, cette garantie est mise en péril par les inégalités sociales de santé.

Préconisations

1- Faire de la grande région une terre d'excellence en matière de santé, d'équipement de recherche et de soins.

2-Favoriser la synergie de la recherche des deux anciens territoires régionaux plutôt que leur concurrence.

3- Conforter l'excellence internationale de la région en matière de gérontologie en créant du lien entre les compétences des différents acteurs des deux anciennes régions.

4- Promouvoir le développement de la recherche et de l'innovation dans le secteur de la santé en favorisant l'utilisation des nouvelles technologies (télémédecine, objets connectés, etc.)

5- Participer à la recomposition de l'offre de soins dans la grande région, notamment sur les activités de pointe et gérer la démographie des professionnels de santé.

6- Favoriser l'égalité d'accès aux soins en agissant sur les obstacles géographiques, économiques, sociaux, et culturels, et en réduisant le risque de désertification médicale.

7- Participer à la reconfiguration de l'offre de soins médico-sociale en direction des personnes âgées et des personnes handicapées en prenant en compte la perte d'autonomie dans son acception large (prise en compte organisationnelle et technique du handicap, attention portée à l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, acceptation de la différence, accueil et soutien des plus vulnérables).

8- Prévenir et prendre en charge la perte d'autonomie en informant et en éduquant les populations dès le plus jeune âge pour faire évoluer les comportements et en améliorant la coordination et la coopération entre les différents intervenants (équipes hospitalières, médecine de ville, autres professionnels de santé ou médico-sociaux, et services de soins et d'accompagnement de la vie courante à domicile, etc.).

9- Améliorer les conditions de travail des aidants professionnels grâce à la formation initiale et continue et à l'élévation du niveau de qualification, en créant des formations initiales reconnues et des passerelles vers des métiers connexes ouvrant la voie vers de véritables parcours professionnels.

10- Accroître l'attractivité des métiers et la reconnaissance de la compétence des personnels travaillant en établissement de gériatrie en créant un socle de formations de base pour l'ensemble des personnels, y compris pour le personnel hôtelier, et en allégeant les exigences théoriques de la validation des acquis et de l'expérience.

ECONOMIE, CREATION DE RICHESSE

1- Industrie et filières industrielles

L'industrie régionale représente 213 191 salariés, soit 12,1% des emplois régionaux, répartis dans 37 500 établissements. Plus du quart travaillent dans la construction aéronautique et spatiale.

La filière aéronautique

Le secteur aéronautique représente à lui seul 800 entreprises et 60 500 salariés. Plus du quart des effectifs du secteur sont concentrés dans l'ancienne région Midi-Pyrénées. Berceau de l'aéronautique européenne, la région toulousaine accueille les sièges mondiaux de trois avionneurs : Airbus, ATR et Daher-Socata.

La Métropole toulousaine est située au cœur de l'«Aerospace Valley », pôle de compétitivité de niveau mondial dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace, des systèmes embarqués, qui compte 100 établissements et plus de 120 000 emplois industriels, soit 1/3 des effectifs aéronautiques français, auxquels s'ajoutent 8 500 chercheurs. Tous les métiers du secteur y sont représentés : bureaux d'études, usinage, chaudronnerie, métaux durs, composites, assemblage, aménagements intérieurs, maintenance, tests et essais, déconstruction.

Sur les onze premiers mois de l'année 2015, la société Airbus totalise 1 875 commandes brutes et 1 007 commandes nettes en tenant compte des annulations, dépassant ainsi ses objectifs pour 2015 ; son plan de charge en 2016 est de 7 000 appareils à livrer, ce qui représente dix ans de production au rythme actuel et plus de 6,5 Mds d'Euros de chiffre d'affaires généré par la sous-traitance.¹

La région conforte également sa place de leader mondial des avions civils de plus de 100 places et de leader européen pour les systèmes de cockpit. Elle est aussi le 1er centre mondial de tests de structures et de matériaux aéronautiques et constitue un « centre de compétences » en matière de métaux durs, de certification logicielle, et de maintenance.

Avec 18.000 étudiants formés chaque année, Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est la 1^{ère} région française pour l'enseignement de l'aéronautique et compte de nombreuses écoles (ISAE, ENAC, ENSEEIHT, EMAC, ENIT, INSAT, UPS, ESC, Lycée Airbus, ECATA, Air Business Academy, IAS).

Plus de 50% des effectifs français de la recherche publique du secteur sont présents dans la région et représentent à eux seuls la moitié des dépenses de la R&D régionale (IRT, SATT).

Outre le Pôle mondial de l'Aérospatiale Valley et le Cluster de la Mécanique Vallée, la région compte également des établissements de recherche de renommée mondiale, spécialisés notamment dans les domaines de la navigation aérienne ou des centres d'essais et de contrôles (LAAS, DGA Techniques aéronautiques, DTI-DSNA, ONERA, Institut Carnot CIRIMAT, CERFACS, CNRM, CEA de Gramat, CEMES/CNRS)

¹ <http://www.air-journal.fr/2015-10-06-airbus-121-commandes-49-livraisons-en-septembre-5151382.html>

La Métropole de Toulouse accueille également deux rendez-vous de portée internationale : « Aeromart » et « Speednews ».

Mais l'aéronautique doit préparer l'avenir en se concentrant sur la montée en cadence des productions, tout en améliorant sa compétitivité. Avec 75% des pièces des avions produites par des fournisseurs d'Airbus, les PME-PMI de la chaîne d'approvisionnement doivent s'adapter face au niveau record des carnets de commandes. Les défis de production, de qualité, de compétitivité, de haut niveau technologique, ainsi que leurs politiques produits ou a minima l'harmonisation des spécifications techniques sur toute la chaîne, sont des enjeux de filière qui doivent être accompagnés par les politiques régionales.

Le rapprochement de PME-PMI devra également être recherché pour leur permettre d'atteindre des surfaces financières suffisantes pour pouvoir évoluer vers le modèle de l'Usine du Futur.

L'Institut Régional de Développement Industriel (IRDI), créé en 1976 par Alain Savary pour accompagner en capital le développement des entreprises industrielles et les ETI régionales innovantes, est aujourd'hui l'un des principaux acteurs français du capital investissement régional.

Sa forme originale, associant comme actionnaires des personnes morales publiques telles que les Régions, dont la nôtre, et de nombreuses banques, constitue un atout qui nous est internationalement envié et qu'adoptent de plus en plus de pays soucieux de soutenir leur développement industriel.

Avec un montant de plus de 100 M€ sous gestion, l'IRDI est en mesure d'accompagner dans la durée des projets entrepreneuriaux à fort potentiel, essentiellement en Capital Développement et en Capital Transmission, pour des prises de participation unitaires allant actuellement jusqu'à 5M€.

Ces évolutions nécessaires auront des conséquences à anticiper sur les personnels des entreprises. Il conviendra de soutenir les PME-PMI dans l'organisation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) territoriales et de filières pour accompagner les besoins en formation et en recrutement de personnel qualifié, au moyen d'aides publiques et d'un accompagnement des salariés.

La filière de la chimie verte

La chimie verte est une voie de la recherche scientifique qui poursuit l'objectif de diminuer l'utilisation et la production de substances dangereuses pour la santé dans l'industrie chimique, en les remplaçant par des molécules « propres ».

Dans notre région, cette filière de la chimie représente environ 8 100 emplois, répartis au sein de 215 établissements. La recherche fondamentale régionale en chimie est très compétitive et très intégrée dans une démarche interdisciplinaire.

La filière de la chimie verte se développe dans des secteurs d'activité variés. Ses acteurs nouent des partenariats renforcés avec l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que des partenariats public-privé dans l'aéronautique, en vue de la création de nouveaux matériaux, dans le domaine du médicament, en vue de découvrir de nouveaux principes actifs, dans le domaine de la santé publique, par l'étude de la toxicologie des nanoparticules, nouveaux contaminants de l'eau.

Les applications technologiques issues de la recherche scientifique en chimie suscitent ainsi un développement industriel de premier plan qui intervient largement dans tous les secteurs clés de l'économie et qui bénéficie à de nombreuses PME et PMI de la région.

Le cluster chimie verte créé en 2014 en Midi-Pyrénées est constitué d'une cinquantaine d'adhérents. Il a vocation à traiter des meilleures pratiques de la chimie sur deux axes :

- réduire l'impact environnemental, par l'amélioration des procédés, la prise en considération du cycle complet de production notamment,
- et développer la chimie du végétal, par la valorisation de la richesse naturelle des ressources utilisées, principalement en exploitant les sous-produits agricoles.

La règlement européen REACH, relatif à l'enregistrement, à l'évaluation et à l'autorisation des produits chimiques, adopté le 18 décembre 2006, modernise la législation européenne en matière de substances chimiques, et met en place un système européen intégré et unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne. Son objectif est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne. Il ouvre des perspectives de recherche et développement (R&D) pour le remplacement des « anciennes » molécules par des molécules plus respectueuses de la santé et de l'environnement, même si ce remplacement remet en cause l'organisation de l'entreprise et qu'elle demande des investissements importants.

Ce règlement constitue ainsi une opportunité supplémentaire de développement pour la chimie verte dans notre région.

Les autres filières sources de potentiel économique

Néanmoins, en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, la part des activités productives dans l'économie est parmi les plus faibles des nouvelles régions. Elle ne représente que 11% du PIB régional, alors que la moyenne nationale est de 13%. Elle doit donc être améliorée.

Trois voies d'amélioration sont possibles :

- le confortement des filières industrielles déjà leaders pour leur permettre de le rester voire d'accroître leur développement territorial,
- le développement des services d'appui aux entreprises. Les services aux entreprises contribuent en effet au développement des autres secteurs par leurs activités de conseil et d'appui et recouvrent une importance capitale pour l'économie et le maillage de l'activité industrielle sur le territoire. C'est donc une voie de développement à exploiter.
- la création de nouvelles filières à partir de domaines économiques existants et porteurs de potentiel économique.

Le CESER propose par exemple l'organisation des filières suivantes :

La filière bois doit pouvoir se développer en s'appuyant sur une exploitation innovante de l'importante ressource locale, actuellement sous-exploitée. Il serait nécessaire pour cela d'accompagner et d'inciter les actions qui rapprochent l'ensemble des entreprises des filières Bois-Forêts sur des logiques de travail collaboratif opérationnel. Des commandes originales de produits et d'ouvrages pourraient servir de prétexte à la structuration de cette filière et à l'expérimentation de systèmes nouveaux utilisant plus de bois locaux.

Le secteur de la dermato-cosmétique, qui représente 1365 entreprises et 8 148 salariés et 1 Mrd de chiffre d'affaires, gagnerait à structurer ses différentes composantes en filière pour valoriser ses atouts : écosystème de recherche et d'innovation, production, logistique, export.

D'autres secteurs pourraient donner lieu à développement de filières eu égard au potentiel régional existant :

- les secteurs de la pierre et des matériaux de construction et du BTP,
- le secteur du démantèlement nucléaire et de la valorisation des produits (pôle d'excellence du Gard Rhodanien)
- le secteur nautique,
- le secteur des énergies renouvelables
- le secteur de la dermato-cosmétique

Préconisations :

1- Soutenir particulièrement la filière aéronautique.

2- Fortifier les filières de la chimie verte.

3- Considérer la filière bois dans la globalité de la chaîne de production.

4- Structurer de nouvelles filières en lien avec les secteurs économiques de la région.

5- Anticiper et préparer les grandes mutations qui impactent fortement l'économie, les évolutions scientifiques et techniques, ainsi que l'évolution des marchés et les demandes de la société.

6- Anticiper le développement de l'emploi et des métiers de demain dans les PME/PMI, par la concentration des efforts privés et publics régionaux, en prenant en compte les impacts sociaux et sociétaux.

7- Être à l'écoute des industriels et assurer un soutien transverse propre à ancrer les entreprises sur les territoires.

8- Permettre l'accès aux financements des investissements immatériels au même titre que les investissements matériels.

9- Accompagner la création, le développement et la transmission d'entreprises.

10- Renforcer les compétences des chefs d'entreprises.

11- Favoriser l'accès à la R&D et la diffuser dans les territoires.

12- Améliorer le transfert des avancées scientifiques et techniques vers les PME.

13- Rendre plus visibles et plus efficaces les dispositifs d'aides publiques.

14- Améliorer l'attractivité des métiers de l'industrie auprès des jeunes et de leurs parents pour assurer des perspectives de développement de ce secteur.

15- Adapter les formations et développer l'alternance pour permettre aux salariés, actuels et futurs, de disposer des compétences attendues.

16- Développer la formation par apprentissage pour les métiers de l'industrie.

17- Développer la responsabilité sociétale des entreprises.

18- Développer un dialogue social de qualité dans les PME et PMI.

19- Ouvrir la commande publique locale aux petites entreprises et la commande privée à l'achat régional, dans un esprit de solidarité des acteurs d'un même territoire.

2- Agriculture – Agroalimentaire – Forêt – Bois

Constats-Problématiques

Un secteur économique majeur pour la région

La région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées présente une grande diversité de climats et de paysages. La surface agricole utile représente 54,41 % du territoire et les surfaces boisées 32,5 % ⁽¹⁾. Avec 140 000 ⁽²⁾ emplois répartis sur l'ensemble du territoire, et en particulier dans les territoires ruraux, l'agriculture et l'agroalimentaire cumulés constituent le premier secteur d'activités et d'emplois de la nouvelle région.

Ces activités permettent également de maintenir les milieux ouverts, de prévenir les incendies, tout en préservant les paysages traditionnels appréciés des touristes.

La forêt, qui est encore sous exploitée, pourrait contribuer davantage aux équilibres économiques ⁽³⁾ et écologiques du territoire, en lien avec l'agriculture.

Des productions diversifiées et de qualité

Comme les paysages, les productions agricoles sont diversifiées : premier bassin viticole du monde et première région viticole de France (30 % de la production française), premier verger français et première région pour le nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique, la région se place également au huitième rang pour la production animale, essentiellement au nord et à l'ouest du territoire. Une grande partie de ces productions est valorisée par des Signes de Qualité et d'Origine qui distinguent ainsi les productions régionales.

Des établissements agroalimentaires nombreux à fédérer

L'industrie agroalimentaire ⁽⁴⁾ emploie quant à elle 15 % des salariés et elle est dominée par une dizaine de grands établissements dont des fleurons nationaux, mais également par des PME et des coopératives, soit au total 7 000 entreprises de transformation et de commerce de gros.

Grâce aux Pôles de compétitivité et à des filières organisées autour de démarches de qualité différenciées selon qu'elles sont destinées aux circuits courts ou tournées vers l'export, cette industrie innove. Elle est exportatrice, essentiellement par son secteur des grains, des produits amyliacés et laitiers, sans oublier les boissons et en particulier le vin.

Cependant, en dehors du secteur viticole, force est de constater que l'approvisionnement local de ces industries n'est pas majoritaire, y compris pour la sylviculture. Une analyse de l'offre et de la demande et des contractualisations visant à rapprocher production, transformation et commercialisation sur le territoire régional, permettrait de renforcer le développement économique régional et de développer les emplois locaux directement ou indirectement liés à ces secteurs.

¹ Source : Agreste, statistique agricole annuelle 2010, « Graphagri 2014 ».

² 140 000 actifs permanents pour l'agriculture auxquels il faut ajouter les travailleurs saisonniers. Source : « Faits marquants 2015 », DRAAF Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

³ La filière forêt/bois de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées représente 32 000 emplois. Source citée en note 2.

⁴ CESER Midi-Pyrénées, Avis du 18/06/2012, « L'avenir de l'industrie agroalimentaire en Midi-Pyrénées » et Rapport du CESER Languedoc-Roussillon du 16/10/2013, « L'industrie agroalimentaire en Languedoc-Roussillon ».

Par ailleurs, un travail de regroupement des entreprises et des exploitations pourrait leur permettre de répondre collectivement à des appels d'offres importants, notamment à l'export. La commercialisation sous une marque ou une bannière territoriale reconnue constituerait également une garantie d'accompagnement.

Une économie agricole fragile à préserver et à développer

L'économie agricole reste globalement une économie à faible valeur ajoutée et en grande partie dépendante des aides européennes. Pour préserver une agriculture à « taille humaine » dans un environnement difficile et une compétition mondiale, il faut pouvoir faire émerger des projets de territoire ⁽¹⁾ pour attirer et installer de jeunes agriculteurs. Or, les 2100 installations annuelles ⁽²⁾ ne compensent pas le nombre des départs. L'accès au foncier agricole et à l'eau constitue des enjeux majeurs incontournables liés à l'installation et au maintien d'un secteur agricole renouvelé.

La prise en compte des exigences environnementales, l'adaptation aux évolutions techniques et économiques ainsi qu'aux risques climatiques, sanitaires et naturels (déprédations sur les élevages et dégâts aux cultures) sont des défis tout aussi importants. Par exemple, les élevages extensifs et les bergers doivent être protégés des grands prédateurs, incompatibles avec le maintien de milieux ouverts.

Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs

Le secteur agricole est confronté depuis plusieurs années à un important phénomène de déprise foncière lié à l'absence d'installation de nouveaux agriculteurs sur les exploitations laissées vacantes par les agriculteurs retraités et à l'artificialisation de ces terres en vue de la construction d'infrastructures ou d'habitat.

Il importe dès lors de préserver le foncier agricole en mettant fin à l'étalement urbain et en autorisant le bâti agricole sur ces terrains de façon à lutter contre la déprise agricole et permettre l'installation de jeunes agriculteurs.

Une politique foncière de préservation et de mobilisation du foncier agricole en lien avec la SAFER et la Chambre d'agriculture visant à dissocier le prix du foncier agricole du prix du foncier destiné à d'autres activités pourrait être menée de façon à ce que l'aspect patrimonial ne l'emporte sur l'activité agricole.

Les besoins en financements divers pour acquérir le terrain, construire ou rénover le bâti agricole, démarrer l'activité ou développer la valeur ajoutée et la commercialisation des productions sont des conditions essentielles pour l'attractivité, la modernisation et la compétitivité de ces secteurs.

Les aides au titre du fonctionnement sont également importantes lorsqu'elles ont un effet levier sur le développement de l'exploitation ou sur le tissu économique local.

Travailler en amont de la chaîne de valeur grâce à de l'ingénierie ou du marketing permet également de démultiplier les leviers économiques.

¹ CESER Languedoc-Roussillon, Rapport du 18/11/2015, « Quelles innovations pour une agriculture diversifiée en Languedoc-Roussillon d'ici 10 ans ? »

² Source : Agreste Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, « Une région au premier plan ».

La Région pourrait être le catalyseur d'un fonds spécial associant le privé (banque coopérative par exemple) pour aider à l'installation de 100 à 150 jeunes agriculteurs par an.

Quant au choix du mode de faire valoir, propriété ou fermage, il doit pouvoir être aidé et accompagné de mesures comme un « bail de carrière » pour permettre à l'agriculteur fermier d'assurer la pérennité de son activité. L'acquisition de la propriété pourrait également être différée dans le temps, une fois l'activité stabilisée.

Les projets collectifs d'acquisition présentent l'avantage de réduire les coûts, de mutualiser les compétences et de permettre une vie familiale normale, lorsque l'un des conjoints ne travaille pas sur l'exploitation. De même les prêts de matériels agricoles par le biais des CUMA permettent de réduire les investissements nécessaires au fonctionnement des exploitations.

L'installation des jeunes agriculteurs suppose également de favoriser la disponibilité et l'accès à l'eau, notamment en vue de l'irrigation des cultures. Les besoins locaux, les ressources et les modes de gestion de l'eau sont très différents selon les endroits de la région.

Dans un contexte de changement climatique et d'accroissement régulier de la population, il convient toutefois de veiller à préserver la qualité, d'économiser et de partager une ressource indispensable à l'agriculture en vue de ses différents usages territoriaux.

Cela suppose d'une part de consulter et d'associer les habitants du territoire à la politique des grands équipements pour éviter les conflits, et d'autre part d'adapter les pratiques agricoles et sylvicoles, en favorisant des espèces et des modes de cultures économes en eau.

Durabilité des exploitations et revenus des agriculteurs

Enfin, l'attractivité des métiers agricoles et sylvicoles dépend non seulement des aides financières et de l'accompagnement à l'investissement, mais également du niveau de formation et de compétences des exploitants. Leur niveau de revenu doit également être suffisant (Smic minimum) pour pouvoir adapter leur temps de travail, disposer d'une vie familiale et sociale décente.

Le développement de la valeur ajoutée des produits est également une garantie pour améliorer leurs revenus et réduire leurs charges ou créer de l'emploi, qu'il s'agisse de produits recherchés pour leur qualité, pour leur traçabilité ou pour leurs aspects innovants.

Maintien de la diversité des cultures, des modes d'exploitation et de la diversification des activités au sein des exploitations

Avant tout les productions agricoles et sylvicoles nécessitent le maintien ou la restauration de la qualité agronomique des sols par l'adaptation des pratiques et les avancées en recherche et développement.

Le maintien des activités agricoles, sylvicoles et des activités de transformation liées à ces secteurs suppose également la coexistence de cultures, de modes de cultures et d'activités diversifiées, qui toutes répondent à des exigences diverses des consommateurs (prix, qualité, traçabilité, tradition locale).

La diversification des activités au sein des exploitations agricoles apporte également des revenus d'appoint ou permet des économies de charges non négligeables pour les producteurs : la transformation à la ferme et la vente de produits en circuit court de proximité, l'oenotourisme, l'agritourisme, la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles, la vente de bois local aux communes dans le cadre de la commande publique ; chacune de ces activités peut en effet constituer parfois jusqu'à la moitié du revenu annuel d'un agriculteur et beaucoup d'entre elles ont un impact positif sur l'environnement.

Le soutien du secteur par des politiques publiques

Les politiques publiques thématiques concernant ces secteurs gagneraient à être intégrées dans des politiques de développement économique local, à différentes échelles territoriales (de la région au micro-territoire).

Mettre en place une politique d'investissement, basée sur de l'ingénierie et de l'analyse territoriale serait sans doute plus efficace que d'imposer des critères théoriques d'aide. La création d'une agence de développement rural pourrait favoriser ce développement.

De plus, le renforcement des compétences et de la technicité des métiers agricoles, sylvicoles et agroalimentaires par la formation initiale et la formation continue, permettrait d'évoluer vers des métiers très qualifiés en CDI, pour lutter contre la précarité et la saisonnalité.

Enfin, ces politiques devraient faire l'objet de concertations en amont et d'évaluations associant les acteurs économiques, sociaux et environnementaux et le CESER.

Préconisations

- 1- Elaborer un schéma régional** prévoyant les orientations et stratégies territoriales à mettre en œuvre dans la région d'ici 10 ans.
- 2- Organiser des concertations en amont des décisions et des évaluations des actions mises en œuvre** associant les acteurs économiques concernés, les acteurs sociaux et environnementaux ainsi que le CESER.
- 3- Préserver le foncier agricole** en mettant fin à l'étalement urbain, en autorisant le bâti agricole et en dissociant le prix du foncier agricole du prix du foncier destiné à d'autres activités.
- 4- Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs par un accompagnement et des aides financières pour acquérir le foncier (éventuellement de manière différée), les investissements et même le fonctionnement s'il est utilisé comme levier économique.**
- 5- Instaurer un fonds spécial associant le secteur privé pour aider à l'installation** de 100 à 150 jeunes agriculteurs par an.
- 6- Préserver la qualité et garantir la disponibilité en eau** en instaurant un usage économe et raisonné de la ressource, en favorisant la culture d'espèces agricoles et sylvicoles économes en eau et en associant les habitants à la politique de construction des grands équipements de réserve et de distribution d'eau.
- 7- Veiller au maintien de la diversité des cultures, des modes d'exploitation et à la diversification des activités au sein des exploitations.**

8- Mettre en place une politique d'investissement, basée sur de l'ingénierie et de l'analyse territoriale.

9- Analyser l'offre, la demande et les contractualisations visant à rapprocher production, transformation et commercialisation sur le territoire régional.

10- Recréer et développer des filières de proximité souhaitées par les consommateurs **et développer la valeur ajoutée des produits et des process par l'innovation** en veillant à leur qualité et à leur traçabilité.

11- favoriser le regroupement des entreprises et des exploitations afin de leur permettre de répondre collectivement à des appels d'offres importants, notamment à l'export.

12- Disposer d'une marque ou d'une bannière territoriale identifiée, adossée à des cahiers des charges axés sur la qualité des produits, en vue de la promotion nationale et de l'exportation des produits régionaux.

13- Lutter contre la précarité des emplois saisonniers en renforçant les compétences et la technicité des métiers agricoles, sylvicoles et agroalimentaires par une formation initiale et continue permettant d'évoluer vers des métiers très qualifiés en CDI.

14- Veiller à l'attractivité des métiers agricoles en garantissant un revenu minimum au chef d'exploitation lui permettant de mener une vie décente.

3- La Méditerranée

Constats - Problématiques

Un territoire d'enjeux économiques et humains multiples et majeurs

Avec 220 kilomètres de côtes sur la Méditerranée, depuis la frontière espagnole jusqu'au débouché du Rhône, la région bénéficie d'une ouverture maritime privilégiée.

Le territoire régional dispose de 4 ports de commerce, de 5 ports de pêche et de 70 ports de plaisance, marins, fluviaux et lagunaires. Les ports du territoire couvrent des activités diverses : pêche, commerce, transport de passagers, croisières, nautisme de loisir, sports nautiques.

Les rives de la Méditerranée sont un espace d'accueil de population croissant qui draine aussi un flux cumulé de 30 millions de touristes.

Le phénomène de montée du niveau de la mer oblige pourtant les collectivités à mettre en place des documents de planification urbanistique (PLU et PLUI) de plus en plus contraignants, visant à limiter ou à interdire les aménagements et la construction dans les zones côtières inondables. Elles doivent aussi intégrer cette donnée dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

L'espace maritime se caractérise par des trafics importants des navires de commerce, sur les axes nord-sud, mais également est-ouest. La Méditerranée permet les échanges de produits manufacturés entre l'Europe et l'Asie et l'approvisionnement de l'Europe en produits énergétiques à partir des pays du Golfe. Chaque année, 25 % du volume mondial de transport maritime commercial et 30 % du trafic mondial de transport pétrolier maritime traversent la Méditerranée. Les capacités de transport maritime en circulation en Méditerranée ont augmenté de plus de 50 % entre 1997 et 2006 ⁽¹⁾.

Les navires de croisières se multiplient en Méditerranée ; l'activité s'est démocratisée, entraînant un trafic plus important et des jauges de navires nettement supérieures, obligeant les ports à des aménagements conséquents.

Les 4 ports de commerces régionaux, Port-Vendres, Port la Nouvelle, Sète, et Laudun l'Ardoise, ont traité, en 2014, un tonnage global qui s'élève à 5,5 millions de tonnes ⁽²⁾. Port-Vendres est spécialisé dans l'import de fruits et légumes ; Port la Nouvelle dans le transport des vrac ; Sète est un port polyvalent et multimodal, qui abrite également un important pôle passagers, qui voit transiter chaque année environ 180 000 passagers ferries sur des lignes Maroc.

Les enjeux de la Méditerranée se jouent donc à la fois sur l'ensemble des activités qu'elle abrite, mais également sur les infrastructures portuaires réceptacles de ces activités, et sur la protection d'un environnement particulièrement sensible. Ce trafic maritime intense n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur le milieu marin.

(1) Les transports maritimes de marchandises en Méditerranée : perspectives 2025, Plan Bleu, mai 2010

(2) Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Intégrer la gestion des ports

A ce jour, la gestion des ports n'est pas intégrée, chaque port ayant sa propre structure de fonctionnement¹. Dans le cadre de la grande région, les ports régionaux peuvent devenir des outils logistiques performants face aux enjeux économiques d'un territoire de bientôt 6 millions d'habitants ; pour ce faire il sera impératif de les doter d'un outil de gestion unique, afin d'éviter la concurrence entre ports et de favoriser au contraire une coopération porteuse de développement économique et logistique.

Compléter et rationaliser l'offre portuaire

La compétitivité des plates-formes portuaires régionales est un prérequis essentiel dans un contexte institutionnel en évolution qui avantage les Grand Ports Maritimes et les ports ultra-marins⁽²⁾.

De très importants travaux portés par la Région sont en cours sur les ports régionaux, pour un montant de 200 millions d'Euros à horizon 2020. Ils portent sur la construction de voies, quais, terre-pleins et gare maritime. Les équipements consistent en la rénovation et le remplacement de matériels (grues, portiques), mais également la construction de hangars et terminaux, portés également par des investissements privés.

Le développement de l'économie portuaire nécessite de poursuivre les travaux d'aménagement et d'équipement pour les ports de commerce régionaux en veillant à l'efficacité des investissements réalisés eu égard aux besoins existants.

Il conviendra notamment de finaliser l'offre portuaire dans l'ensemble de ses dimensions, afin que les ports régionaux soient le débouché naturel des exportations et des importations des centres industriels de la grande Région, particulièrement de la région toulousaine.

Une rationalisation des investissements visera à offrir sur le territoire une offre complète à destination des industriels et opérateurs portuaires. Il est temps d'offrir une véritable logistique régionale, afin de pouvoir traiter tout type de marchandises de toute provenance ou vers toute destination.

Il faudra donc inciter à l'installation d'une ou de plusieurs grandes entreprises de logistique en Région, ouvrir des lignes container, et consolider et développer des autoroutes de la mer.

La pleine valorisation logistique des ports de la région passe également par leur bonne accessibilité routière et ferroviaire et par le développement de coopérations opérationnelles avec les autres plates-formes logistiques de la région. Des ports secs destinés à compléter la structuration logistique du territoire devront être créés.

¹ Etablissement public régional

² En 2007, L'État a transféré la propriété des ports d'intérêt national aux Départements et/ou aux Régions, n'investissant plus que sur les grands ports maritimes. La réforme portuaire de 2012 a encore aggravé la situation en provoquant une concurrence déloyale entre ports.

Instaurer une approche éco-conceptuelle des travaux portuaires visant à mettre les ports aux normes écologiques

En termes d'écologie, un travail conséquent reste à fournir pour rendre tous les ports du littoral en adéquation avec des normes écologiques. L'éco-conception maritime pourrait apporter une image d'excellence écologique des ports régionaux favorable à son rayonnement et à son prestige internationaux, tout en garantissant leur attractivité et leur développement durable.

Pour être durable, le développement économique des ports devra également être particulièrement soucieux de la préservation des milieux marins.

Exploiter l'éminent potentiel touristique qu'offre la Méditerranée

Seconde destination mondiale du secteur, après les Caraïbes, la Méditerranée s'avère un marché en plein développement ⁽¹⁾. Avec un secteur de croisière qui représente seulement 1% du marché global des vacances, contre 3% pour les États-Unis, l'Europe dispose de marges énormes de progression.

Cela constitue une réelle opportunité pour la région, 65% de la progression du marché européen se situant en Méditerranée ⁽²⁾. Sète, en très forte progression sur ce secteur, accueillera 34 navires en 2016, dont 4 grands navires de 280 m, contre seulement 9 en 2009.

Le développement de l'activité de croisière et l'attractivité des activités balnéaires sur les zones littorales devra être renforcée pour générer des séjours de courte et moyenne durée sur le territoire régional.

Le développement de la croisière en Méditerranée devra en effet être exploité pour servir de levier au développement et à l'irrigation touristique du reste du territoire régional. Le développement d'offres touristiques à destination des croisiéristes devrait en effet entraîner un taux de fréquentation plus important des grands sites touristiques régionaux dans un rayon de 200 kilomètres autour du port de Sète. Cela supposera un travail en concertation avec les agences de voyages pour développer les offres et les capacités d'accueil touristiques d'une région qui accueille déjà près de 30 millions de touristes par an, dont 6 millions à Lourdes.

Développer une activité de parcs éoliens en mer

L'installation puis le développement des parcs éoliens est une nouvelle opportunité de développement économique pour la zone et le port de Port la Nouvelle et contribuera au développement durable et à la transition écologique de la région.

Il faudra dès lors favoriser sa réalisation en veillant à ce que le projet prenne forme, qu'il fasse l'objet d'une acceptation sociale et qu'il s'intègre dans une stratégie d'usage partagé des zones marines respectueuse des autres activités économiques.

⁽¹⁾ Le marché européen reste celui qui évolue le plus rapidement avec un ratio de 8% par an (moyenne annuelle sur cinq ans) contre 6% pour le marché américain.

⁽²⁾ « Les croisières s'ancrent en Méditerranée », Econostrum.info, l'activité économique en Méditerranée, 12 mars 2013, http://www.econostrum.info/Les-croisieres-s-ancrent-en-Mediterranee_a13924.html

Conforter le secteur de la pêche par l'organisation de filières

Trois types d'activités de pêche sont réalisés en région : les petits métiers, la pêche artisanale hauturière et la pêche industrielle⁽¹⁾.

Les activités d'aquaculture et conchyliculture en mer se développent, particulièrement dans les lagunes. Elles représentent un secteur économique en expansion, qui regroupe 600 entreprises et 2400 emplois directs⁽²⁾.

Les activités de pêche restent sensibles aux problématiques de diminution de la ressource. Mais les politiques publiques de quotas visant à protéger la ressource semblent avoir porté leurs fruits. La population de thon rouge a notamment progressé et redevient économiquement exploitable. Il faudra toutefois veiller à une réorganisation de la filière sur l'ensemble du littoral.

L'aquaculture prend son essor, en Méditerranée comme ailleurs. Il faudra dès lors accompagner le développement de cette filière, tout en restant très vigilants aux contraintes écologiques que celle-ci suppose.

Conforter le potentiel économique du secteur de la plaisance

Au vu du potentiel économique de l'activité de plaisance (1790 entreprises, 6600 emplois, et 700 M€ de volume d'activité), le CESER préconise que son essor régional soit soutenu.

La plaisance couvre plusieurs secteurs, tels que la construction navale, l'entretien des navires, les ports, et le tourisme induit.

Le Languedoc Roussillon Midi Pyrénées compte 33 000 anneaux, soit 15% de la capacité métropolitaine⁽³⁾. La demande d'anneaux reste forte, mais difficilement mesurable.

Dans le secteur de la plaisance, il faudra affiner l'offre pour renouveler et diversifier les plaisanciers. Attirer les plus jeunes générations vers le nautisme permettra de renouveler les anneaux.

Les ports du Languedoc-Roussillon offrent des conditions commerciales avantageuses, mais des équipements encore désuets qu'il conviendra de moderniser, pour permettre le développement des métiers de la construction et de la maintenance marine par l'extension de pontons, par la création d'anneaux supplémentaires, par l'installation d'équipements électriques, de sanitaires et de télécommunications, de moyens de levage, de zones de carénage, notamment.

Dans une optique de développement touristique et de rayonnement à l'international, la place de leader de la région en matière de sports nautiques doit être confortée :

En effet, grâce à un régime de vent soutenu sur une partie du territoire, la région est leader dans les sports de planche à voile et de kite-surf. La pratique de la voile y est appréciée, ainsi que celle des sports traditionnels tels que les « joutes languedociennes ».

¹ On distingue 3 types de pêche : la petite pêche (ou pêche côtière ou petits métiers), la pêche artisanale hauturière (ou pêche au chalut, pour des navires dont la longueur n'excède pas 25 mètres), et la pêche industrielle (elle concerne les navires mesurant plus de 25 mètres, et notamment pêche au thon en Méditerranée)

² Source : Cépralmar, 2015

³ Source : Assises européennes de la plaisance, Montpellier, 2015

Développer le rayonnement international des événements nautiques

Les événements sportifs régionaux spectaculaires sont sources d'attractivité et de développement touristiques, si bien que les grands événements, tels que le Mondial du Vent ou Escalé à Sète, devront être soutenus pour atteindre un rayonnement international et asseoir l'image de la grande région comme pôle touristique majeur.

Développer les coopérations avec les pays méditerranéens

La place de la région dans le paysage euro-méditerranéen nécessite de renforcer les coopérations nord-sud et sud-nord, tant sur les aspects économiques que sociaux et culturels.

Des partenariats avec l'autre rive de la Méditerranée devront être noués, à la fois pour contenir les immigrations incontrôlées, pour développer les accords commerciaux sur le transport de passagers et des marchandises, et pour instaurer des coopérations scientifiques et agricoles.

Il conviendra d'élaborer un plan de l'export et de la coopération économique vers les pays sud-méditerranéens en s'appuyant notamment sur le réseau des chambres consulaires. Ces dernières pourraient inciter les TPE et PME régionales à se regrouper pour élaborer une stratégie commune de développement à l'export et mettre en place un axe international à destination des pays sud-méditerranéens dans les contrats de filières.

Anticiper la submersion marine du trait littoral

L'un des principaux enjeux environnementaux mais aussi économique et sociétal consiste à anticiper la montée des eaux littorales due au réchauffement climatique. L'augmentation prévue du niveau de la mer est en effet de 50 à 70 centimètres d'ici la fin du siècle¹. L'érosion du littoral menace en outre de déstabiliser les infrastructures côtières et d'augmenter l'effet de submersion.

Cet état de fait de plus en plus prégnant impose à l'Etat et aux Collectivités de mener des réflexions et d'anticiper des choix en matière d'occupation des sols.

Les enjeux sont importants pour les activités touristiques du bord de mer, notamment les campings, mais aussi pour les infrastructures portuaires, les routes littorales et toute la bande côtière. A titre d'exemple, 55 millions d'Euros ont été investis sur la plage du Lido, entre Sète et Marseillan, afin de conserver le trait de côte.

L'élévation du niveau de la mer expose par ailleurs les aquifères littoraux à des risques de contamination saline. La biodiversité et les habitats nécessaires à son maintien vont être modifiés et les espaces lagunaires risquent d'être comprimés vers l'intérieur.

Face aux risques que représente la montée des eaux, il est nécessaire de mettre en place une stratégie de protection de la bande côtière, quitte à abandonner certaines zones pour renforcer les capacités d'accueil et de préservation des plages sur d'autres. L'intérêt des investissements pour le maintien de la bande côtière devra être évalué sur la base d'une analyse coût-bénéfices qui intégrera l'expérience acquise en région et ailleurs.

¹ Source : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

Le diagnostic de l'état du lido et la modélisation de son évolution devront être réalisés par les équipes régionales de recherche qui travaillent sur ce sujet. Après quoi, des séminaires de présentation de ces travaux aux acteurs du développement économique, aux acteurs politiques et institutionnels et aux représentants de la société civile devra permettre leur prise en compte dans les décisions et les mesures qui seront prises.

Les conséquences économiques seront nombreuses. Il faudra probablement accepter une fragmentation du linéaire côtier, une insularisation de certaines parties du lido, ainsi qu'une réduction de la surface côtière auxquelles l'activité touristique côtière devra s'adapter. Le retrait d'activités, jusqu'à présent conduites sur le littoral, posera le problème de leur disparition ou de leur redéploiement.

Le redéploiement des acteurs économiques mais aussi de l'habitat vers des zones du territoire plus sûres suppose une anticipation et la mise en œuvre d'une politique foncière globale et volontariste, propre à prendre en compte l'ensemble des enjeux humains, économiques, institutionnels, sociaux qui se poseront.

Les aménagements portuaires devront être réalisés en tenant compte de l'augmentation du niveau de la mer et des risques de submersion ou de déstabilisation des infrastructures économiques. L'évaluation ex-ante des projets et la réflexion sur des stratégies d'adaptation seront nécessaires. L'anticipation devra permettre de réduire les coûts d'adaptation. Elle pourra aussi conduire à renoncer à des projets dont la durée d'amortissement ne serait pas compatible avec la dynamique littorale.

Préconisations

- 1- Promouvoir une gestion intégrée des ports régionaux** en les dotant d'un outil de gestion unique, afin d'éviter la concurrence entre ports, et de favoriser au contraire une coopération porteuse de développement économique et logistique.
- 2- Poursuivre les travaux d'aménagement et d'équipement pour les ports de commerce régionaux** en veillant à l'efficacité des investissements réalisés eu égard aux besoins existants.
- 3- Finaliser l'offre portuaire afin que les ports régionaux soient le débouché naturel des exportations et importations des centres industriels de la région**, particulièrement de la région toulousaine.
- 4- Rationaliser des investissements en vue d'instaurer une offre logistique complète à destination des industriels et opérateurs portuaires**, propre à traiter tout type de marchandises de toute provenance ou vers toute destination.
- 5- Inciter à l'installation d'une ou de plusieurs grandes entreprises de logistique dans la région**, ouvrir des lignes container, veiller à l'accessibilité routière et ferroviaire du réseau terrestre de plates-formes logistiques existant ou à créer, tels que des ports secs.
- 6- Consolider et développer des autoroutes de la mer.**
- 7- Développer des parcs éoliens en mer** en vue du développement économique de la zone et du port de Port la Nouvelle, en veillant à un usage partagé des zones.
- 8- Rendre tous les ports du littoral conformes aux normes écologiques** en recourant à l'éco-conception maritime.
- 9- Renforcer l'attractivité des activités balnéaires sur les zones littorales** pour générer des séjours de courte et moyenne durée sur le territoire régional.

10- Favoriser l'irrigation touristique du territoire régional à partir de l'activité de croisière, en concertation avec les agences de voyages, les offices de tourisme et les institutions.

11- Développer les activités de pêches et les infrastructures portuaires dans une logique de réorganisation de la filière prenant en compte les petits métiers, la pêche artisanale hauturière et la pêche industrielle.

12- Développer et rénover les infrastructures spécifiques aux ports de pêches, telles que criées, zone de déchargement, zones de ramendage (réparation des filets de pêche), hangars de stockage, tour à glace, systèmes de gestion des ventes.

13- Accompagner le développement de la filière de l'aquaculture en Méditerranée en restant vigilants aux contraintes écologiques qu'elle suppose.

14- Soutenir l'essor régional de la filière de la plaisance dans ses différentes dimensions (construction navale, entretien des navires, des ports, tourisme).

15- Mesurer et affiner l'offre d'anneaux pour renouveler et diversifier les plaisanciers et attirer les plus jeunes générations vers le nautisme.

16- Moderniser les équipements des ports encore désuets pour permettre le développement des métiers de la construction et de la maintenance marine, par la réalisation de travaux d'extensions de pontons, la création d'anneaux supplémentaires, l'installation d'équipements électriques, de sanitaires et de télécommunications, de moyens de levage, de zones de carénage, notamment.

17- Conforter l'image de la région comme pôle touristique majeur en soutenant le rayonnement international des grands événements nautiques régionaux, et en confirmant sa place de leader en matière de sports nautiques et en développant les loisirs nautiques.

18- Renforcer les coopérations territoriales nord-sud et sud-nord, tant sur les aspects économiques que sociaux et culturels, en nouant des partenariats avec l'autre rive de la Méditerranée, en vue de contenir les phénomènes d'immigration, de développer les accords commerciaux en matière de transport de passagers et de marchandises, ainsi qu'en vue du développement de coopérations scientifiques et agricoles.

19- Elaborer un plan régional de l'export et de la coopération économique vers les pays sud-méditerranéens en s'appuyant notamment sur le réseau des chambres consulaires.

20- Inciter les TPE et PME régionales à se regrouper pour élaborer une stratégie commune à l'export et mettre en place un axe international à destination des pays sud-méditerranéens dans des contrats de filières.

21- Entreprendre une étude du lido visant à mieux le connaître et à modéliser son évolution, en lien avec les différentes équipes de recherche du territoire qui travaillent sur ce sujet.

22- Organiser des séminaires avec les acteurs du développement et avec ceux de la société de façon à leur présenter la modélisation du lido réalisée et à permettre la prise en compte des stratégies sectorielles de développement.

23- Réaliser les aménagements portuaires en tenant compte des risques de submersion ou de déstabilisation des infrastructures par une évaluation ex-ante des projets visant à réduire les coûts d'adaptation et à écarter les projets dont la durée d'amortissement ne serait pas compatible avec la dynamique littorale.

4- L'économie de proximité

Constats - Problématiques

L'économie productive n'est plus considérée aujourd'hui comme la seule source de richesse et de développement économiques à promouvoir sur un territoire. L'apport territorial de l'économie dite « de proximité » est de plus en plus reconnu et valorisé dans les stratégies de développement local.

L'économie de proximité, ou « base présenteielle », désigne l'ensemble des activités économiques destinées à répondre aux besoins des habitants permanents et des touristes d'un territoire : artisanat, commerces, banques, transports, bâtiment, services publics et privés, police, justice, éducation, santé, action sociale, administration, etc.

L'ensemble de ces activités représente une part importante de la vie et de l'ancrage économique local, y compris dans les zones rurales ou semi-rurales dépourvues de toute activité de production industrielle.

Dans un contexte où l'augmentation de la productivité et la délocalisation des entreprises ont contribué au déclin de l'emploi industriel, la capacité de l'économie de proximité à créer de l'emploi est remise en exergue dans les stratégies territoriales.

Ce concept d'apparence nouvelle désigne ainsi des réalités anciennes désormais prises en compte dans la valorisation de la richesse locale, vue comme l'ensemble :

- bien sûr de la création classique de richesse générée par la vente des activités de production telles que l'agriculture, l'industrie, ou les services aux entreprises,

- mais aussi des « bases » résidentielles, publiques, et sociales, c'est-à-dire l'ensemble des revenus de la population résidant à titre permanent disponibles sur le territoire, qu'il s'agisse des salaires versés par les entreprises, par les administrations des trois fonctions publiques, les prestations sociales versées aux familles, les indemnités versées aux chômeurs, les retraites, etc.

- ainsi que de la circulation des flux financiers correspondant à la captation de ces revenus de la population résidant à titre permanent ou des touristes de passage, dans la mesure où ils sont dépensés sur le territoire auprès de l'ensemble des commerces, entreprises artisanales, services de santé, services culturels et associatifs, etc.

Si l'économie productive est essentielle à la croissance économique, l'économie de proximité, en mobilisant les revenus existants des résidents et en organisant l'offre de service sur place, crée une dynamique d'échanges commerciaux et devient le moteur de l'emploi.

L'économie de proximité est en outre le réceptacle privilégié des nouveaux modes de développement, issus de la technologie numérique.

La technique numérique a en effet engendré nombre d'activités et de services économiques nouveaux, qui bouleversent les conceptions anciennes de la communication et de l'échange d'informations (Internet et les réseaux sociaux), du travail (télétravail), de la formation (plateformes Internet d'accès massif à des formations à distance), ou les modèles de relations économiques (essor de l'économie collaborative, des financements participatifs, relocalisation industrielle grâce au développement des imprimantes 3D, etc.).

L'économie de proximité apparaît ainsi désormais comme une réponse aux enjeux d'un développement économique, environnemental et social promis à durer et qui, en intégrant le potentiel exponentiel des outils et des applications numériques, semble dessiner le modèle économique du XXI^e siècle.

Toutefois, l'optimisme raisonnable dont est désormais porteuse l'économie de proximité ne doit pas obérer les questions qui se posent relativement au niveau et à la précarité de certains emplois, aux conflits de gestion des espaces, ni au repliement des territoires sur eux-mêmes que peut générer la survalorisation de la qualité supposée de la proximité à des fins d'instrumentalisation démagogique.

Le poids, le potentiel et les mécanismes de l'économie de proximité sont par ailleurs actuellement mal connus et mal pris en compte. Ils doivent être mieux observés et étudiés. Chaque territoire ayant ses spécificités, des analyses territorialisées devront être conduites et leur diagnostic pris en compte dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Sur le terrain, de nombreuses initiatives pour favoriser la consommation locale, la production locale, l'économie sociale et solidaire et le maintien des services publics existent. Les différentes structures territoriales, dont les PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux), pourraient s'emparer de ces missions et les développer autour de managers de centres villes ou de centres bourgs, de plateformes Internet partagées, de financements novateurs.

Tous les acteurs de la proximité (élus, Etat, professionnels, organismes socio-professionnels, habitants) doivent s'impliquer pour favoriser l'innovation sociale, en cherchant par exemple à concilier les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire et celles du développement durable, à favoriser la réduction des circuits de distribution et à valoriser l'économie circulaire, etc.

Ces différents systèmes émergents privilégient en effet l'échange, la qualité et la durabilité des produits, la personnalisation du service apporté et responsabilisent le consommateur-citoyen. Ils contribuent à l'émergence d'un mode de développement réhabilitant la relation humaine, la protection de l'environnement, le partage et une consommation raisonnée des ressources disponibles. Ils constituent à cet égard une alternative de plus en plus réelle et nécessaire au modèle financier et productiviste mondial qui trouve aujourd'hui ses limites, auquel il oppose des perspectives d'un développement plus durable et mieux partagé.

Le Conseil Régional peut aider à cette sensibilisation. Il peut aussi intégrer dans son programme de formations professionnelles des formations de développement des qualifications nécessaires aux emplois de proximité.

Si l'utilisation du numérique peut entraîner des pertes d'emplois du fait de l'adaptation ou de l'absence d'adaptation des formes classiques et déjà presque anciennes de travail et de production, il est également l'occasion d'opportunités professionnelles, sociétales, citoyennes.

Le Conseil Régional, en partenariat avec les autres collectivités, doit donc poursuivre l'aménagement du territoire en infrastructures de haut débit numérique et aider les entreprises, les salariés et les habitants à accroître leurs compétences dans l'utilisation de ces nouvelles technologies de la communication.

Préconisations

1- Intégrer l'économie de proximité comme un des piliers majeurs du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

2- Créer des Etats Généraux de l'économie de proximité, pour une sensibilisation de tous les acteurs, économiques, citoyens et responsables politiques.

3- Réaliser un diagnostic des territoires selon les bassins de vie et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, un plan d'actions de développement adapté à chaque territoire.

4- Mobiliser des mesures d'accompagnement financières et logistiques permettant aux territoires de relancer la consommation et la production locales.

5- Définir une stratégie pour l'économie de proximité (Artisanat, TPE, Economie Sociale et Solidaire, professions libérales, entreprises de service et d'aide à la personne, services publics, notamment dans les domaines du tourisme et de la santé) et coordonner les interventions actuelles avec les axes de soutien qui se dégageront.

6- Inciter les acteurs locaux, notamment les PETR, à engager localement des stratégies en faveur de l'économie de proximité en recourant à des managers de centres villes ou de centres bourgs, à des plateformes Internet partagées et à des modes de financement novateurs.

7- Soutenir la valorisation de l'innovation sociale sur les territoires.

8- Sensibiliser les populations à la valeur des ressources et de l'offre locales en organisant des concertations locales selon un principe de démocratie participative.

9- Développer des qualifications relatives aux emplois de proximité en vue de favoriser la résorption de leur précarité.

10- Poursuivre la généralisation de l'accès des territoires au Numérique et inciter les entreprises, les salariés et les habitants à accroître leurs compétences dans l'utilisation de ces nouvelles technologies de la communication.

5- Le tourisme

Constats - Problématiques

L'économie touristique est un secteur économique majeur en région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

Dans notre nouvelle région, le patrimoine naturel et culturel est exceptionnel et remarquable. Ce territoire est doté d'une très grande diversité de paysages, qui représente un atout majeur pour le développement du Tourisme :

Citons par exemple le littoral méditerranéen et son aménagement balnéaire, le massif pyrénéen avec son offre saisonnière diversifiée, les arrières-pays et les doux paysages du bassin versant de la Garonne, le sud du Massif Central, avec les hauts plateaux de l'Aubrac et de la Margeride, les merveilles des Grands Causses et du Haut-Languedoc, du Quercy et du Rouergue.

Il faut également compter avec le tourisme patrimonial et le tourisme religieux, auxquels s'ajoutent de nouveaux secteurs émergents comme l'oenotourisme, le thermo-ludisme, le tourisme vert, le tourisme fluvial ou encore le tourisme de découverte économique.

Une offre importante d'événements culturels, gastronomiques et sportifs renforce également l'allongement de la saison.

Enfin, la région est pourvue de Grands sites reconnus nationalement et internationalement (classement UNESCO).

Le parc d'hébergement est diversifié afin de satisfaire tous types de clientèles. L'hôtellerie de plein air de la nouvelle grande région se hisse au premier rang national. Le tourisme social, le réseau des hébergements ruraux ou encore une offre qui couvre très largement l'accueil des personnes handicapées.

Par ailleurs, la montée des qualifications des professionnels du tourisme est en cours, avec des formations de niveau 2 et 1.

Ces atouts de la région en matière de tourisme ne doivent cependant pas dissimuler des faiblesses qui persistent :

L'offre d'hébergement est souvent insuffisante ou ne répond plus aux standards de qualité internationaux, aux normes sanitaires, de sécurité incendie ou d'accessibilité aux personnes handicapées.

De plus, le secteur n'est pas suffisamment valorisé. Les entreprises du secteur ont des difficultés pour recourir aux financements auprès de leurs banquiers.

Les infrastructures restent à adapter :

- Les ports de plaisance sont saturés.

- L'aéroport de Montpellier ne dispose pas d'un rayonnement international suffisant, que ce soit en terme d'ouverture sur le monde qu'en vue de desserte internationale du territoire régional.

De nombreux emplois du secteur du tourisme sont encore peu ou pas qualifiés et précaires. Les travailleurs saisonniers, pour pouvoir exercer toute l'année, doivent acquérir une double voire une triple compétence.

Concernant l'offre, il apparaît indispensable de satisfaire les attentes traditionnelles et nouvelles des clients en améliorant l'accueil dès l'entrée sur le territoire (aéroport etc.) puis durant tout le séjour, et au cours des activités en développant le concours des habitants.

Il conviendra d'encourager la filière touristique en favorisant la « dessaisonalisation » et la diversification afin de promouvoir une activité économique toute l'année.

Il faut aussi favoriser une consommation locale, une meilleure prise en compte du développement durable et une plus grande préservation des ressources, notamment de l'eau.

L'organisation de la professionnalisation des acteurs et la valorisation des compétences sont des axes de travail fondamentaux. A ce titre, il est primordial de réfléchir, en associant tous les professionnels du tourisme et les salariés du secteur, à la structuration des offres sur le territoire, à la mutualisation des intérêts, à la réduction de la précarité et de la saisonnalité des emplois.

Pour pallier les difficultés du logement, la création des maisons de saisonniers est une solution à dupliquer.

Il s'agit aussi de prendre en considération les problématiques de recrutement des entreprises en améliorant l'attractivité de ces métiers.

La sécurisation des financements et l'accompagnement de l'innovation des entreprises touristiques doivent être encouragés. Afin de les pérenniser, il est nécessaire aussi d'accompagner ces entreprises, qui sont souvent de petites entités, dans le domaine de la stratégie et de la RSE.

La création des « ambassadeurs » du territoire est sans doute une initiative à valoriser.

Si la compétence du tourisme n'est pas une compétence exclusive du Conseil Régional, celui-ci peut être force de proposition, en partenariat avec les autres acteurs institutionnels, en vue de l'élaboration d'un schéma régional de développement touristique ambitieux et de la mise en place d'une coordination des politiques territoriales en la matière.

Le regroupement de toutes les marques et labels sous une marque « ombrelle », elle-même reliée à d'autres marques à forte notoriété, est une piste à creuser.

La Région doit aussi aider au maillage territorial des acteurs du tourisme et de l'offre, des produits touristiques en terme de circuits et de programmes.

La politique des Grands Sites doit être élargie sur l'ensemble du territoire régional.

Il faut aussi accroître la visibilité des territoires notamment grâce à l'outil numérique, en tenant compte des attentes en la matière des clients, qui sont eux-mêmes des prescripteurs importants.

Il convient également de conforter les coopérations touristiques interrégionales et transfrontalières pour consolider aussi l'appel de fonds européens et nationaux.

Cette politique publique pourrait prendre la forme d'une Agence Régionale de l'Attractivité Touristique, en tenant compte des compétences des structures existantes comme le Comité Régional du Tourisme.

Préconisations :

1- Aider à la montée en gamme et à la réhabilitation des infrastructures et des équipements pour satisfaire les attentes.

2- Inciter la filière touristique à diversifier son offre saisonnière pour promouvoir une activité durant toute l'année.

3- Favoriser une consommation locale, une meilleure prise en compte du développement durable et une plus grande préservation des ressources locales.

4- Développer la professionnalisation des acteurs du tourisme et la valorisation des compétences.

5- Associer tous les professionnels du tourisme et les salariés du secteur à la structuration des offres sur le territoire, à la mutualisation des intérêts, à la réduction de la précarité et de la saisonnalité des emplois.

6- Pallier les difficultés du logement des saisonniers par la création de maisons des saisonniers.

7- Améliorer l'attractivité des métiers du tourisme pour favoriser le recrutement des entreprises du secteur.

8- Favoriser la sécurisation des financements et l'accompagnement de l'innovation des entreprises touristiques.

9- Accompagner les petites entreprises du secteur dans le domaine de la stratégie, de RSE, etc.

10- Développer la fonction d'« ambassadeurs » du territoire.

11- Contribuer à l'élaboration d'un schéma régional de développement touristique ambitieux et à la mise en place d'une coordination des politiques territoriales.

12- Regrouper les marques et labels sous une marque « ombrelle » reliée elle-même à d'autres marques à forte notoriété.

13- Structurer le maillage de l'offre touristique régionale (circuits, programmes) en lien avec les acteurs du secteur.

14- Elargir à l'ensemble du territoire régional la politique touristique des Grands Sites.

15- Accroître la visibilité nationale et internationale des territoires touristiques en tenant compte des nouvelles pratiques numériques de consommation, de recherche, de réservation et de paiement en ligne des clients.

16- Conforter les coopérations touristiques interrégionales et transfrontalières pour consolider l'appel de fonds européens et nationaux.

17- Créer une Agence Régionale de l'Attractivité Touristique en tenant compte des compétences des structures existantes comme le Comité Régional du Tourisme.

L'EMPLOI

Constats-Problématiques

La population de la région augmente de 51 000 habitants chaque année. Cette augmentation s'accomplit avec une grande disparité géographique, la population s'installant essentiellement sur le littoral et dans un très large périmètre autour de Toulouse.

Cette augmentation de la population régionale est la conséquence du développement économique et de l'emploi que connaît la région, ainsi que de l'afflux des étudiants et des retraités qui constituent toutefois une minorité des nouveaux arrivants.

La Métropole toulousaine accueille la moitié des plus grands établissements employeurs de la région et les deux tiers de ses salariés.

A la différence des autres régions, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est surreprésentée en professions du tertiaire et en professions intermédiaires du tertiaire.

Le tissu économique est composé en grande partie de PME et TPE. La région enregistre un fort développement des micro-entreprises.

Le secteur associatif est dynamique et s'accompagne d'un développement de l'économie sociale et solidaire. En 2014, ce secteur représentait 15,2% de l'ensemble des salariés du secteur privé régional, pour une moyenne nationale de 12,7%.

L'activité saisonnière est forte, liée au tourisme d'été, aux activités d'hiver et aux travaux agricoles de récoltes.

Le taux de chômage au 3^{ème} trimestre 2015 est de 12,4%, avec une répartition très hétérogène selon les zones d'emploi. Il varie, par exemple, de 6,5% en Lozère à 10,7% en Haute-Garonne et à 14,5% dans l'Hérault.

Ce chômage structurel ne cesse d'augmenter et impacte davantage les personnes les plus fragiles telles que les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée, par exemple.

Par ailleurs, sur certains bassins d'emplois, l'offre d'emploi disponible est faible et les demandeurs sont confrontés à des difficultés en matière de mobilité qui pénalise leur recherche d'emploi.

Il faudra par conséquent faciliter la construction de parcours professionnels en faveur des personnes les plus vulnérables et les plus éloignées de l'emploi, telles que les jeunes, les seniors, les personnes handicapées, dans le cadre du futur CPRDFOP.

Le rythme des évolutions réglementaires relatives aux contrats et aux aides à l'emploi est depuis plusieurs années trop rapide pour permettre une évaluation sur la durée de l'efficacité des dispositifs antérieurs. Une stabilisation de ces dispositifs sera bénéfique à tous.

Les Emplois Régionaux Associatifs Mutualisés, qui ont bénéficié à près d'un millier de jeunes, constituent un dispositif qui a su faire ses preuves, tant en matière de soutien au secteur associatif, que de créations et surtout de pérennisation des emplois.

Dans ce secteur également, le développement de groupements d'employeurs associatifs ou des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), qui répondent aux attentes de nombreuses associations locales, particulièrement en termes d'emploi, est à encourager.

Une procédure sécurisée d'appel à initiatives pourrait être lancée par le Conseil régional, qui mobilisera des aides directes ainsi que des aides relevant du Contrat de Projet Etat-Région (CPER) et du Fonds Social Européen (FSE), dans un cadre de financement pluriannuel propre à sécuriser et à pérenniser le financement des associations, leurs actions et leurs emplois.

La cohérence, en termes d'orientations stratégiques, entre les politiques publiques de l'emploi et celles de la ville doit aussi pouvoir développer et conforter l'emploi dans les quartiers dits prioritaires, particulièrement en direction des jeunes qui sont de plus en plus victimes d'exclusion sur le marché du travail.

Il convient de soutenir les dispositifs de contrats aidés, notamment les emplois d'avenir, qui ont été largement valorisés et utilisés par les collectivités territoriales.

Des améliorations doivent être poursuivies, particulièrement en matière de pérennisation de l'emploi, d'accompagnement et surtout de formation professionnelle diplômante pour les publics les plus éloignés de l'emploi et plus particulièrement dans le secteur non marchand.

De plus grandes relations partenariales entre les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et le secteur public, collectivités locales comme services de l'Etat, devraient être également nouées de façon à mettre la cohésion sociale au cœur du développement économique. Les actions de formation et de qualification des personnes en insertion dans les structures de l'IAE devraient être plus largement soutenues.

Les têtes de réseau de Economie sociale et solidaire, de l'IAE¹ et des associations, sont les garantes de la bonne structuration des multiples acteurs de ce secteur. La politique régionale de soutien de ces structures devra également être poursuivie, notamment dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et de l'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Les structures qui accueillent, hébergent et accompagnent individuellement des porteurs de projet ou des créateurs d'entreprises, même très petites ou des micro-entrepreneurs, telles que les Chambres consulaires, les pépinières d'entreprises et les incubateurs d'entreprises, ainsi que les acteurs du dispositif « Bilan créateur d'activité », doivent être aidées dans leur action de soutien à la création et à la reprise d'entreprises.

Cependant, compte-tenu du tissu économique régional, composé en grande partie de Très Petites Entreprises (TPE) et de Petites et Moyennes Entreprises (PME), ces aides devront être étendues en direction des Entreprises Individuelles (EI), qui bénéficient de très peu d'accompagnement et de financements à l'heure actuelle, alors même qu'elles contribuent à la dynamisation de nos territoires et qu'elles sont créatrices d'emplois non délocalisables.

S'agissant du développement de la culture entrepreneuriale, l'alternance constitue une des voies de formation dans l'enseignement supérieur qui doit être soutenue.

¹ Insertion par l'activité économique

L'emploi de qualité, ou « travail décent », tel que défini par le Bureau International du Travail (BIT), passe aussi par un dialogue social territorial fort en matière d'emploi et de formation professionnelle qui s'inscrira tout à fait, à l'échelon de la zone d'emploi, dans le cadre d'une stratégie régionale d'emploi et de formation construite et co-animée par l'Etat, la Région, les partenaires sociaux. Cette stratégie régionale sera indispensable pour optimiser l'impact des projets structurants.

Une réflexion concrète sur les filières d'avenir et les métiers émergents dans les territoires devra aussi être menée. Les acteurs économiques pourront s'appuyer sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ainsi que sur la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC), qui sont des outils propres à guider la réflexion et à favoriser une projection à moyen terme des besoins et par suite de la stratégie de développement de l'entreprise.

L'instauration d'un dialogue social territorial permettra par ailleurs de mieux prendre en compte les besoins et les spécificités des territoires régionaux, mais aussi de mieux valoriser les acteurs locaux et leurs savoir-faire.

Le maintien de l'emploi public dans les territoires de la région devra veiller au redéploiement équilibré, entre les deux métropoles régionales mais aussi le reste du territoire, des services de l'Etat, toutes fonctions publiques confondues, et des collectivités territoriales. Il faudra pour cela anticiper et accompagner la mobilité professionnelle et géographique de tous les agents et de leurs familles. Ces mobilités ne devront toutefois être mises en œuvre qu'avec l'accord des agents concernés.

Enfin, les liens de proximité avec les territoires ruraux devront être absolument intensifiés, que ce soit en termes d'emplois, d'accès à la formation, d'accès aux services et commerces et de mobilité.

Préconisations

1-Faciliter la construction des parcours professionnels des personnes éloignées de l'emploi (jeunes, seniors, personnes handicapées, etc.), dans le cadre du futur CPRDFOP.

2- Remettre en place le dispositif des Emplois Régionaux Associatifs Mutualisés, à destination des jeunes.

3- Encourager le développement de groupements d'employeurs associatifs ou des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

4- Lancer une procédure régionale sécurisée d'appel à initiatives à destination des associations leur garantissant une pérennité pluriannuelle du financement de leur fonctionnement, de leurs actions et de leurs emplois.

5- Mettre en cohérence les orientations stratégiques des politiques publiques de l'emploi et celles de la ville, de façon à développer et à conforter l'emploi dans les quartiers dits prioritaires, particulièrement en direction des jeunes.

6- Soutenir les contrats aidés, notamment les emplois d'avenir.

7- Améliorer la pérennisation de l'emploi, l'accompagnement et la formation professionnelle diplômante pour les publics les plus éloignés de l'emploi, particulièrement dans le secteur non marchand.

8- Développer de plus grandes relations partenariales entre les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et le secteur public, collectivités locales comme services de l'Etat.

9- Soutenir plus largement les actions de formation et de qualification des personnes en insertion dans les structures de l'IAE.

10- Poursuivre la politique régionale de soutien des têtes de réseau de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), sans oublier celles de l'IAE ⁽¹⁾ et des associations, notamment dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et de l'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

11- Soutenir les différentes structures qui accueillent, hébergent et accompagnent individuellement des porteurs de projet ou des créateurs d'entreprises, telles que les Chambres consulaires, les pépinières d'entreprises et les incubateurs d'entreprises, ainsi que le dispositif « Bilan créateur d'activité ».

12- Etendre ces aides aux Entreprises Individuelles (EI).

13- Développer l'alternance dans l'enseignement supérieur.

14- Favoriser un dialogue social territorial fort dans le cadre d'une stratégie régionale d'emploi et de formation visant l'emploi de qualité, ou « travail décent », tel que défini par le Bureau International du Travail (BIT) et l'amélioration des droits des salariés, notamment dans les TPE et PME, comme le préconise la loi sur la modernisation du dialogue social.

15- Mettre en œuvre à l'échelle des zones d'emploi une animation territoriale co-construite et co-animée par l'Etat, la Région, et les partenaires sociaux, afin d'optimiser l'impact des projets structurants.

16- Favoriser la constitution de réseaux d'employeurs mais également de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

17- Poursuivre le travail d'accompagnement des salariés saisonniers, afin de résorber la précarité de leur emploi et d'instaurer des dispositifs qui favorisent la continuité des parcours professionnels.

18- Poursuivre et amplifier l'effort de mise en relation des entreprises et des laboratoires de recherche.

19- Favoriser la transmission d'entreprises par des repreneurs internes à l'entreprise.

20- Mettre en place une réflexion sur les filières d'avenir et les métiers émergents dans les territoires de région.

¹ Insertion par l'activité économique

21- Inciter les employeurs à s'appuyer sur des outils de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC), pour élaborer une stratégie de développement à moyen terme.

22- Mieux prendre en compte les besoins et les spécificités des territoires, ainsi que les acteurs locaux et leurs savoir-faire.

23- Veiller à un redéploiement territorial équilibré des services de l'Etat, toutes fonctions publiques confondues, et des collectivités territoriales sur la base d'une mobilité professionnelle et géographique volontaire des agents et de leurs familles.

24- Intensifier les liens de proximité avec les territoires en termes d'emplois, d'accès à la formation, d'accès aux services et aux commerces ainsi que de mobilité.

EDUCATION FORMATION RECHERCHE

1- L'apprentissage

Constats – Problématiques

Des objectifs régionaux de développement de l'apprentissage ambitieux

Entre 2012 et 2013, alors que la signature des contrats d'apprentissage est significativement en baisse au niveau national, le nombre d'apprentis de l'ancienne région Languedoc-Roussillon restait relativement stable ; l'ancienne région Midi-Pyrénées enregistrait dans le même temps une baisse du nombre d'apprentis de -4,2%, atteignant -4,6% pour le niveau 4 et -5,3% pour le niveau 5.

La nouvelle région comptait au total, fin 2014, 35 470 jeunes en apprentissage et se donnait alors l'objectif volontariste et ambitieux d'atteindre le nombre de 45 000 apprentis pour la scolarité 2015-2016. Ce qui ne représentait pas moins de 10 000 nouveaux contrats d'apprentissage à signer en deux ans, soit 5 000 par an.

La conjoncture économique difficile et l'absence de visibilité de la politique gouvernementale relative à l'apprentissage conduisent néanmoins celles-ci à hésiter à s'engager sur les formations en alternance.

Par ailleurs, l'image dévalorisée de l'apprentissage en France, la faible mobilité européenne des apprentis et le faible développement de l'apprentissage dans les fonctions publiques ne favorisent pas l'orientation massive des jeunes vers cette forme de formation professionnelle.

Une offre de formation diversifiée et de qualité est pourtant proposée sur l'ensemble du territoire et le taux d'insertion professionnelle des apprentis est de 80% après l'acquisition du diplôme ; ce dont peu de filières d'enseignement général peuvent se targuer.

Ce cursus de formation professionnelle initiale est dès lors plébiscité, tant par les entreprises en recherche d'une main d'oeuvre qualifiée, que par les jeunes qui se voient enfin proposer un moyen concret d'apprendre et d'acquérir une formation qualifiante et offrant des débouchés professionnels.

Construire un plan régional de développement de l'apprentissage propre à réaliser les ambitions affichées

Les aides sociales et financières du secteur privé en faveur de l'accompagnement des maîtres de stages qui existaient sur le territoire des deux anciennes régions étaient différenciées. Il importe dès lors que soit construit un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance qui soit désormais homogène sur l'ensemble du nouveau territoire régional et doté de moyens propres à réaliser les ambitions affichées.

Ce plan régional devra en outre être élaboré en concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation, de façon à favoriser la signature effective des contrats.

La consultation des secteurs professionnels lors de l'élaboration de la carte des formations par secteur apprentissage permettra aussi d'obtenir une meilleure adéquation de l'implantation et de la nature des formations avec les besoins des filières économiques existant sur la région. Il conviendra d'éviter les concurrences territoriales et de développer les complémentarités synergiques entre les différents établissements régionaux.

La réalisation d'un bilan des formations existantes, lors de chaque renégociation de convention quinquennale, permettrait par ailleurs une plus grande réactivité de l'adaptation des formations aux évolutions sectorielles.

Il sera enfin nécessaire de poursuivre l'effort portant sur la hausse du niveau de qualification des apprentis vers des niveaux III et II, dans une logique de formation tout au long de la vie. Cet effort ne devra toutefois pas se faire au détriment du développement des autres niveaux, particulièrement du niveau V.

Moderniser les équipements pédagogiques des CFA

Il est également important que soit instaurée une politique régionale de soutien en direction des CFA, portant sur la rénovation des établissements, sur leur fonctionnement ou bien encore sur l'hébergement des apprentis, mais aussi sur la modernisation au plus haut niveau de technicité des équipements pédagogiques pour chaque secteur professionnel.

Les publics accueillis doivent en effet pouvoir apprendre dans les meilleures conditions possibles, en bénéficiant des outils et des techniques les plus avancés, qui les rendront les plus compétitifs possible sur le marché régional, national, mais aussi européen du travail.

Développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Enfin, le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, à tous les niveaux de formation, devient également un véritable enjeu. Le CFA de l'enseignement supérieur, créé au sein de la «COMUE-Languedoc-Roussillon U», qui organise les parcours des apprentis de l'enseignement supérieur, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Sur le territoire de l'ex-région Midi-Pyrénées, le mouvement vient d'être amorcé et tend vers ce même objectif stratégique.

Notons qu'il existe dans la nouvelle région deux Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA), qui sont gérées par les Chambres régionales de métiers et de l'artisanat et qui ont été créées d'une part pour permettre à tous les publics de bénéficier de parcours de formation cohérents et lisibles, du niveau V (CAP), au niveau II (bac +3) et pour les renseigner sur les potentialités de carrières, mais aussi pour attirer de nouveaux profils, jeunes diplômés ou demandeurs d'emplois, vers ces cursus.

Créer une synergie de promotion de l'apprentissage

L'ensemble des acteurs concernés par l'apprentissage, Etat, Région, grandes et petites entreprises, devrait agir de concert pour conforter cet effort en favorisant la promotion de l'apprentissage, par exemple et notamment :

- en développant la participation des jeunes et des CFA aux Olympiades des Métiers, qui offrent aux lauréats une reconnaissance de leur savoir-faire et de leur talent ainsi que des opportunités immédiates d'embauche,
- en relayant les actions de communication sur les manifestations organisées par le Conseil régional, en partenariat avec les réseaux de formation, ainsi que celles mises en œuvre par l'Etat, en vue de la promotion des filières et des métiers existants.
- en déployant plus largement la bourse régionale de l'apprentissage qui permet une mise en relation des entreprises, des jeunes et des CFA.
- en mettant en place un plan de promotion de l'apprentissage dans le cadre du SPRO,
- en reconnaissant officiellement la fonction de maître d'apprentissage, qu'il soit salarié ou employeur, en termes d'indemnisations forfaitaires et de formations professionnelles spécifiques.

Elargir l'offre de formation actuelle à de nouveaux secteurs d'emploi

Face aux évolutions et aux mutations du monde économique et du monde du travail, il devient par ailleurs indispensable d'élargir l'offre d'apprentissage aux nouveaux secteurs créateurs d'emploi, tels que le Numérique, l'Economie Solidaire et Sociale, le développement durable, la culture, le tourisme.

Les fonctions publiques hospitalière, territoriale et étatique, importants employeurs territoriaux, devraient également favoriser ce mode d'acquisition et de valorisation des compétences. Cela permettrait à un grand nombre de jeunes d'accéder à de possibles parcours professionnels, qui ne leur sont actuellement pas ouverts.

Les Très Petites Entreprises (TPE) et les Entreprises Individuelles (EI) ont la volonté de promouvoir leurs métiers et leurs secteurs. Il faut dès lors saisir cette opportunité pour renforcer l'aide financière qui leur est apportée, afin de leur permettre de développer l'apprentissage dans leur petite structure.

Favoriser la mobilité européenne des apprentis

La promotion de la mobilité des apprentis à l'échelle européenne devra aussi être encouragée, car ce « Tour d'Europe » des apprentis, à l'instar de ce que représente le « Tour de France » des Compagnons, est un important facteur d'enrichissement des savoir-faire et une expérience professionnelle reconnue et recherchée par les employeurs lors du recrutement.

Des mesures particulières d'orientation et d'accompagnement devraient également être mises en place, dans le cadre du Service Public Régional d'Orientation (SPRO), en direction des jeunes filles et des jeunes en situation de handicap, encore trop peu représentés dans ces filières.

Mieux accompagner les apprentis durant leur parcours d'apprentissage

Il s'agira aussi de mieux accompagner les apprentis durant leur parcours d'apprentissage. Cela passera par plusieurs voies :

L'amélioration des mesures sociales mises en place par la Région en faveur de la mobilité, de l'hébergement, de la restauration et de l'aide à l'achat du premier équipement devra être poursuivie.

Le dispositif d'accompagnement des apprentis en grande difficultés sociale et scolaire devra être renforcé et individualisé. Les maîtres d'apprentissage devront être dotés d'outils pédagogiques modernes et adaptés. Un dispositif de prévention des ruptures de contrat d'apprentissage devra être organisé.

Un financement de l'apprentissage à la hauteur des besoins et des projets de développement

La réalisation de ces mesures ambitieuses suppose la mobilisation de toutes les ressources financières liées à l'apprentissage, par tous les moyens possibles :

L'ensemble des recettes de l'apprentissage perçu par la Région devra être redistribué au bénéfice de la politique régionale d'apprentissage.

La collecte et l'affectation de la taxe d'apprentissage devront être facilitées par une incitation des entreprises à verser cette taxe au collecteur régional.

Un taux de prise en charge prenant en compte les spécificités territoriales devra être instauré dans le cadre de la future convention quinquennale, notamment dans les territoires ruraux où la démographie est faible et les formations généralement en sous-effectifs.

La mise en place d'une stratégie d'objectifs et d'évaluation des résultats

Afin de garantir l'efficacité et la pertinence des financements qui lui seront consacrés, la politique régionale de développement de l'apprentissage devra être adossée à une stratégie d'objectifs et d'évaluation des résultats.

Préconisations

- 1- Intensifier et adapter la politique régionale en faveur de l'apprentissage par la construction d'un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance concerté avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation.**
- 2- Associer les acteurs professionnels à l'élaboration de la carte des formations par secteur d'apprentissage afin de garantir son adéquation avec les besoins territoriaux.**
- 3- Veiller à une répartition territoriale homogène de l'offre de formation en évitant les concurrences et surtout en développant les complémentarités entre établissements.**

4- Poursuivre l'effort en vue de la hausse du niveau de qualification des apprentis vers des niveaux III et II dans une logique de formation tout au long de la vie, sans que cela nuise au développement des autres niveaux (niveau V particulièrement).

5- Procéder à un bilan des formations existantes lors de chaque renégociation de convention quinquennale afin de permettre une meilleure réactivité et une meilleure adaptation des formations aux évolutions sectorielles.

6- Soutenir les Centres de Formation des Apprentis (CFA), que ce soit en matière de rénovation, de fonctionnement ou d'hébergements des apprentis, mais aussi de modernisation de la technicité des équipements pédagogiques propres à chaque secteur, afin d'offrir aux publics accueillis les meilleures conditions de formation possibles et de les rendre les plus compétitifs possible sur le marché régional, national et européen de l'emploi.

7- Développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, à tous les niveaux de formation.

8- Mettre en place une politique de promotion de l'apprentissage et de communication coordonnée entre les différentes parties prenantes du secteur.

9- Déployer plus largement la bourse régionale de l'apprentissage qui permet la mise en relation des entreprises, des jeunes et des CFA.

10- Mettre en place dans le cadre du SPRO un plan de promotion de la fonction de maître d'apprentissage, qu'il soit salarié ou employeur, par l'attribution d'indemnités forfaitaires et de formations professionnelles spécifiques et le doter d'outils modernes et adaptés.

11- Elargir l'offre d'apprentissage à de nouveaux secteurs d'emploi : le Numérique, l'Economie Sociale et Solidaire, le développement durable, la culture, le tourisme, les fonctions publiques.

12- Promouvoir une vision claire et valorisante des filières d'apprentissage existantes et de leurs débouchés professionnels auprès des jeunes et de leur famille.

13- Promouvoir et encourager la mobilité des apprentis à l'échelle européenne afin d'enrichir leurs savoir-faire et leur compétitivité sur le marché de l'emploi.

14- Mettre en œuvre dans le cadre du Service public régional d'orientation (SPRO) des mesures particulières d'orientation et d'accompagnement en direction des jeunes-filles et des jeunes en situation de handicap trop peu représentés dans ces filières.

15- Mieux accompagner les apprentis durant leur parcours d'apprentissage en poursuivant et en améliorant les mesures sociales mises en place par la Région en matière de mobilité, d'hébergement, de restauration et d'aide à l'achat du premier équipement des apprentis.

16- Renforcer et individualiser le dispositif d'accompagnement des apprentis en grande difficulté sociale et scolaire.

17- Organiser, par département, un dispositif de prévention des ruptures de contrat d'apprentissage.

18- Dimensionner le financement de l'apprentissage à la hauteur des besoins et des projets de développement qui seront définis en lui affectant l'ensemble des recettes liées à l'apprentissage perçues par la Région.

19- Renforcer l'aide financière apportée aux TPE et EI pour leur permettre d'accueillir des apprentis.

20- Mettre en place un taux de prise en charge, dans le cadre de la future convention quinquennale, prenant en compte les spécificités territoriales, notamment dans les territoires ruraux où la démographie est faible et les formations généralement en sous-effectifs.

21- Adosser la politique régionale de développement de l'apprentissage sur une stratégie d'objectifs et d'évaluation territoriale et sectorielle des résultats.

2- L'éducation

Constats - Problématiques

Un maillage territorial des lycées qui doit anticiper la forte croissance démographique

En corrélation avec la forte évolution démographique de la nouvelle région, les effectifs des lycées progressent en moyenne de +0,9% par an depuis 2008. On compte aujourd'hui 446 700 élèves dans le 2nd degré.

Les effectifs des lycées professionnels sont en baisse depuis de nombreuses années en ex-région Midi-Pyrénées, alors qu'ils restent stables sur le territoire de l'ex-région Languedoc-Roussillon.

Quant à l'effectif des lycées agricoles, il se situe aux environs de 16 400 élèves, ce qui constitue un chiffre relativement stable. La part des filles dans l'effectif des lycées agricoles est de 52% dans les établissements de l'ex-région Midi-Pyrénées et de 30% dans ceux de l'ex-région Languedoc-Roussillon. Ces chiffres sont à rapprocher de la moyenne nationale qui est de 27%.

Le maillage territorial des établissements d'enseignement répond au plus près aux besoins actuels des territoires, grâce aux efforts consentis par les deux anciennes Régions, qui ont su mettre en oeuvre des plans pluriannuels de construction volontaristes. Toutefois, les études de prospective démographique montrent l'existence d'un risque d'insuffisance à court terme des établissements actuels, au vu de la forte croissance démographique régionale, particulièrement sur le territoire de l'ex-région Midi-Pyrénées.

Des actions variées entreprises

Le cartable numérique

Le développement de l'accès de tous les élèves à un espace numérique de travail, via l'outil du « cartable numérique », qui inclut des livres numériques gratuits pour tous, enregistre un retard sur le territoire régional. Ce retard doit être rattrapé.

Toutefois, l'écueil du tout numérique dans les apprentissages doit être évité. Le cartable numérique est, et doit rester, un support pédagogique qui ne peut se substituer à l'encadrement pédagogique assuré par les enseignants :

Il doit être intégré, au contraire, comme un outil au service d'une démarche pédagogique élargie, plaçant l'humain au centre d'un projet éducatif partagé par les élèves, les professeurs, les familles, et l'équipe administrative des établissements.

Il doit ainsi permettre d'améliorer la capacité de sociabilisation de l'élève, tant au sein de la classe qu'au sein de sa famille et non la discriminer.

La généralisation du cartable numérique devra dès lors s'accompagner d'une réflexion sur les enjeux humains, économiques, et d'égalité d'accès qu'elle représentera pour les élèves et pour leur famille.

Les modalités en termes d'équipement, d'assistance et d'accompagnement des élèves et de leur famille à l'utilisation de ce cartable numérique seront à définir, dans le respect de la liberté et des droits des utilisateurs. Des principes et des dispositifs techniques contraignants devront être établis, de façon à garantir une non-utilisation abusive des données personnelles des élèves et l'absence de tout système de fichage.

La réduction de la consommation énergétique

Un plan d'investissement est engagé afin de réduire les dépenses énergétiques des établissements d'enseignement, selon un objectif chiffré de baisse de consommation énergétique.

La mise en accessibilité des établissements

La mise en accessibilité des établissements pour les personnes à mobilité réduite est planifiée sur les années à venir. Les travaux programmés seront couplés avec les opérations de rénovation des établissements.

L'éducation à l'environnement et au développement durable

Une politique volontariste est engagée dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable ; elle s'appuie sur des actions spécifiques à chaque territoire, en cohérence avec les objectifs de l'« agenda21 ».

La rénovation et la mise aux normes des établissements sanitaires et sociaux

Dans les établissements de formation sanitaire et sociale, des opérations immobilières ou de rénovations ainsi que des mises en conformité des infrastructures sont entreprises et vont bien au-delà des obligations fixées par la loi.

L'attribution de bourses aux étudiants :

Des bourses sont par ailleurs attribuées aux étudiants de ces formations sanitaires et sociales. Les conditions d'attribution sont fonctions du quotient familial, de la formation, de la situation de l'étudiant, etc.

Lutter contre le décrochage scolaire et la sortie du système éducatif sans qualification

Le taux de réussite régional au baccalauréat est supérieur à la moyenne nationale. Pour le baccalauréat général, il est de plus de 92%.

Néanmoins, le nombre croissant de sorties des jeunes du système éducatif sans qualification est une des préoccupations majeures que partagent l'Éducation nationale et la Région.

Près de 24% des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés du territoire de l'ex-Région Midi-Pyrénées sont sans qualification. Sur le territoire correspondant à l'ex-Région Languedoc-Roussillon, cette proportion atteint 30%. Ces chiffres sont à rapprocher de la moyenne nationale, qui est de 27%.

Les difficultés de réussite des élèves et étudiants au sein d'un système éducatif massifié sont communes à tous les pays de l'Organisation mondiale du Commerce et du Développement Economique (OCDE). Elles s'aggravent particulièrement en France, malgré les différentes réformes successives du système éducatif, du fait que ce dernier est de moins en moins équitable et qu'il rencontre de plus en plus de difficultés à intégrer et à accompagner des populations de plus en plus hétérogènes, à tous les niveaux de l'enseignement.

En effet, les mêmes causes d'échec ou les mêmes freins à la réussite se rencontrent dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement secondaire, mais aussi au collège et dès les classes primaires. La succession des cycles scolaires constitue dès lors pour les publics les plus en difficulté un parcours du combattant qui laisse beaucoup de jeunes sur le bord du chemin.

L'apprentissage constitue une filière de formation susceptible d'offrir à ces jeunes une seconde chance d'acquérir une qualification valorisable sur le marché de l'emploi. Son développement régional ne sera possible qu'au prix d'une harmonisation des montants et des conditions d'octroi des aides sociales apportées aux élèves et aux apprentis sur le territoire régional.

Ce phénomène de décrochage scolaire s'avère complexe quant aux ressorts sociaux, socio-économiques, culturels, conjoncturels qu'il sous-tend. Les sociologues tentent actuellement d'analyser les causes de la panne de « l'ascenseur social », qui ne permet plus désormais aux nouvelles générations d'accéder à un statut social meilleur que celui de leurs parents.

Des dispositifs régionaux peuvent néanmoins contribuer à le résorber :

La première cause de sortie de formation initiale sans qualification et sans diplôme clairement identifiée est la non-maîtrise des savoirs de base, en particulier celle de la lecture. Or la lecture est un vecteur indispensable à l'étude, à la découverte, à la compréhension des instructions et indications, à la socialisation. Les difficultés et le retard scolaires dues aux difficultés de lecture vont très vite s'accumuler et perdurer jusqu'à l'âge adulte, si elles ne sont pas décelées très tôt et si tout n'est pas mis en œuvre pour y remédier.

La lutte contre l'illettrisme constitue précisément une des nouvelles compétences obligatoires qui ont été transférées aux Régions par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Ce transfert de compétence est l'occasion de créer une nouvelle dynamique sur le sujet dans la région, tant en termes d'orientations politiques que financières.

Le CESER souhaite que le « Socle de connaissances et de compétences professionnelles » défini par le décret n° 2015-172 du 13 février 2015 soit réalisé dans le cadre de ce futur Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP).

Il salue par ailleurs la convention Etat-Région, signée le 29 juillet 2015, qui vise à renforcer les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), et à coordonner l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la recherche de solutions personnalisées pour les jeunes de plus de 16 ans ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme.

Dans la même optique, le CESER réitère son soutien aux Ecoles de la 2ème Chance (ER2C) ⁽¹⁾, qui accueillent des jeunes qui sont, dans leur très grande majorité, sans aucun diplôme ni expérience professionnelle. Le CESER en appelle à un modèle unique d'ER2C, à sa généralisation et à sa diffusion sur l'ensemble du territoire régional le plus rapidement possible, et au réengagement de l'Etat dans la participation financière de ces écoles.

Lutter contre les déterminismes sociaux en favorisation une orientation choisie et non subie

Pour que l'ascenseur social fonctionne, il faut favoriser la réussite des élèves en luttant contre les déterminismes sociaux et territoriaux, notamment par un meilleur accompagnement et une meilleure information des jeunes et de leur famille sur les possibilités d'orientation existantes.

Le CESER a maintes fois pointé du doigt, dans ses avis, les difficultés que présente le système éducatif sur ce point, que ce soit dans les lycées ou dans l'enseignement supérieur, ce dernier présentant l'un des systèmes de filières les plus diversifiés et les plus complexes.

L'orientation est trop souvent vécue par les élèves comme une sanction et une exclusion en référence à un unique modèle élitiste et normé de réussite, plutôt que comme le libre choix d'une filière correspondant à leurs aspirations et à leurs capacités réelles et susceptible de les conduire, via des passerelles, vers d'autres formes de réussite et d'épanouissement professionnels.

Ce mode d'orientation par l'échec et par l'affectation des individus « par défaut » est à l'origine de nombreux abandons. Il porte ainsi une part de responsabilité importante dans le phénomène de sortie des jeunes du système éducatif sans qualification.

La politique régionale devra dès lors veiller à instaurer davantage de passerelles entre les formations, adossées à des dispositifs de réorientation plus souples et plus réactifs, et leur donner une meilleure visibilité sociale.

Des dispositifs d'aide, de soutien et d'accompagnement destinés d'une part aux élèves des classes de seconde dans les lycées, d'autre part aux étudiants de première année dans l'enseignement supérieur, pourraient être instaurés en vue de faciliter l'orientation qui s'effectue à ces niveaux.

Un diagnostic personnalisé de leur parcours et de leur motivation pourrait être proposé en amont de la rentrée scolaire à ces lycéens et étudiants et donner lieu, ensuite, durant la poursuite de leurs études, à la proposition d'une palette de services modulables selon les besoins identifiés, mais obligatoires.

La participation des représentants du monde de l'entreprise et du monde socio-économique à ce processus d'orientation personnalisé, selon des modalités qui restent à préciser, serait un vecteur supplémentaire de motivation et de réussite dans le cursus de formation choisi, ainsi qu'une opportunité pour les jeunes de nouer des contacts pouvant déboucher, à terme, sur un contrat professionnel.

1 Cf fiches «Emploi» et «formation professionnelle»

Lutter contre les stéréotypes et promouvoir l'égalité pour tous

L'information relative à l'orientation des jeunes doit par ailleurs être conçue sans à priori stéréotypé et présenter une égale possibilité d'emploi aux filles comme aux garçons, dans tous les domaines professionnels. Le CESER relève et condamne le fait que 12 familles professionnelles seulement sur les 87 familles existant actuellement soient accessibles aux femmes.

L'information doit également porter sur l'ensemble des cursus possibles (formation continue, par alternance ou apprentissage, enseignement à distance), sur les débouchés professionnels de ces formations et sur les conditions d'études qu'elles impliquent.

Le CESER en appelle également à une harmonisation, sur l'ensemble du territoire, des aides sociales en direction des jeunes lycéens, des apprentis et des formations sanitaires et sociales, sans traitement différencié selon la formation choisie.

Lutter contre le phénomène des jeunes qui se retrouvent sans affectation ou en surnombre lors des rentrées scolaires

L'offre régionale de formation devrait être discutée et préparée dans le cadre d'un dialogue social et partenarial. Il est nécessaire que les acteurs régionaux de l'enseignement secondaire et supérieur se mobilisent le plus tôt possible pour définir une carte des formations régionales qui soit claire et lisible pour tous, afin d'éviter que des jeunes se retrouvent sans affectation ou en surnombre lors des rentrées scolaire et universitaire.

Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable

Les alertes de plus en plus pressantes des scientifiques sur la disparition des espèces et les effets catastrophiques de plus en plus visibles du changement climatique nous le rappellent : il devient urgent que les comportements sociaux et individuels néfastes pour l'environnement cessent et soient remplacés par des comportements, des modes de vie, de production et de consommation raisonnés, propres à garantir un développement durable de la vie naturelle et humaine sur Terre.

Le CESER appelle la nouvelle Région à pérenniser les engagements contractuels et les actions mises en œuvre jusqu'à présent dans le champ de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), en particulier auprès des lycéens et des jeunes générations.

Le CESER en appelle également à l'harmonisation des budgets consacrés à l'EEDD sur le mieux-disant, afin que puissent être menées des actions de sensibilisation et d'éducation en direction de tous les habitants de la nouvelle région, leur permettant de s'informer, de réfléchir, de participer à des débats.

Ce n'est qu'au prix de cette appropriation personnelle et collective que l'acceptation sociale des changements nécessaires pourra se développer et déboucher sur une adaptation générale et partagée aux contraintes de notre époque.

Préconisations :

- 1- Anticiper la programmation de la construction de nouveaux établissements au vu de la croissance démographique**
- 2- Mettre les EPLE et les CFA aux normes d'accessibilité, moderniser les locaux et acquérir équipements pédagogiques de haut niveau technique**
- 3- Limiter le nombre d'élèves des EPLE (pas plus de 1500) afin de garantir de bonnes conditions d'intégration des élèves et la qualité des apprentissages**
- 4- Mettre en place très rapidement dans tous les EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement) et les CFA de la grande région un « cartable numérique », dans le respect des droits et des libertés des utilisateurs**
- 5- Favoriser la réussite des élèves malgré les déterminismes sociaux et territoriaux, par un meilleur accompagnement des jeunes et des familles dans le processus d'information en vue de favoriser une orientation choisie et non subie**
- 6- Créer des passerelles entre les formations et des dispositifs de réorientation plus souples et plus réactifs et leur donner une meilleure visibilité sociale**
- 7- Développer les dispositifs d'aide, de soutien et d'accompagnement en classe de seconde et en première année de l'enseignement supérieur, particulièrement en direction des élèves et des étudiants les plus en difficulté**
- 8- Associer des représentants du monde de l'entreprise et du monde socio-économique à un processus d'orientation personnalisé des lycéens et des étudiants**
- 9- Instaurer une approche non stéréotypée de l'information sur les orientations et accroître le nombre de famille d'emplois accessibles aux femmes**
- 10- Harmoniser et garantir l'égalité sur l'ensemble du territoire régional des aides sociales en direction des jeunes lycéens, des apprentis, et des formations sanitaires et sociales sans traitement différencié selon la formation choisie**
- 11- Anticiper les besoins des places par secteur d'enseignement afin d'éviter que des jeunes se retrouvent sans affectation ou en surnombre lors des rentrées scolaire et universitaire**
- 12- Définir une carte des formations régionales claire et lisible par tous.**
- 13- Lutter contre les sorties du système éducatif des jeunes sans diplôme en renforçant les Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) et le soutien aux Ecoles de la 2ème Chance**
- 14- Lutter contre l'illettrisme par la mise en place du Socle de connaissances et de compétences professionnelles défini par le décret n° 2015-172 du 13 février 2015.**
- 15- Poursuivre une politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), en pérennisant les engagements contractuels et les actions mises en œuvre, en particulier auprès des jeunes générations.**
- 16- Mener des opérations de sensibilisation des habitants leur permettant de s'informer, de réfléchir, de participer aux débats relatifs à EEDD, afin de faire évoluer les comportements**

3- La formation professionnelle

Constats - Problématiques

La formation professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A¹ de la région est de 369 400. Parmi eux, 56 400 ont moins de 25 ans.

L'offre régionale de formation professionnelle poursuit actuellement l'objectif d'augmenter la qualification des personnes éloignées de l'emploi et d'accompagner leur insertion professionnelle.

Les dispositifs régionaux existants mettent en oeuvre les objectifs définis à cette fin par le Contrat de Plan Régional De Formation Professionnelle (CPRDFP).

Ces dispositifs étaient différents sur le territoire des deux anciennes Régions : alors que l'ex-Région Languedoc-Roussillon avait mis en place une charte régionale d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) et créé 16 comités de coordinations territoriaux en charge d'une animation sur les territoires, l'ex-Région Midi-Pyrénées s'appuyait sur un réseau territorial de Maisons Communes de l'Emploi et de la Formation (MCEF), en charge de l'étude locale des besoins territoriaux de formation en lien avec l'emploi.

Une convention cadre associant la Région et Pôle Emploi formalise désormais l'étroite collaboration et la mobilisation de ces deux types d'institutions au bénéfice de la formation des demandeurs d'emploi.

Cette approche partenariale est à saluer. Elle permet en effet tout à la fois d'améliorer les prestations offertes aux demandeurs d'emploi, d'élargir l'offre de formation professionnelle disponible et d'accompagner les demandeurs d'emploi vers une élévation de leur niveau de qualification.

Etendre l'offre de formation professionnelle aux travailleurs saisonniers

La problématique des travailleurs saisonniers va être intégrée au programme régional actuel de formation et d'orientation professionnelles. Il n'existe à ce jour aucun dispositif de formation qui leur soit dédié, alors qu'ils représentent une part importante des emplois dans des secteurs économiques majeurs de la région, tels que l'agriculture, le tourisme, les loisirs de plein air. Il conviendra dès lors d'instaurer pour eux une offre de formation adaptée, leur permettant de disposer des mêmes droits que les autres professionnels.

Le parcours de formation qui leur sera destiné devra leur permettre d'alterner périodes d'activité, périodes d'inactivité et périodes de formations, tout au long de leur vie. L'appartenance à une structure spécifique du type « groupement d'employeurs » serait par ailleurs de nature à sécuriser leur statut professionnel.

¹ Personne sans emploi tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier) à mettre en note

Uniformiser et généraliser le dispositif des Ecoles de la Seconde Chance

Permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'accéder au marché de l'emploi et à un parcours professionnel durable suppose un travail préalable d'accompagnement personnalisé des intéressés, visant à instaurer ou à restaurer leur capacité d'insertion. Une démarche de qualité doit alors être proposée à ces personnes, sur la base d'un parcours volontaire s'inscrivant généralement dans la durée.

Le dispositif de l'école de la deuxième chance (ED2C) paraît être une réponse appropriée à cet objectif. Le territoire régional compte actuellement 1 école de la deuxième chance sur le territoire de l'ex-région Midi-Pyrénées et 9 sur le territoire de l'ex-région Languedoc-Roussillon. Il conviendrait dès lors de promouvoir l'installation de nouvelles Ecoles sur le territoire régional, de façon à garantir un accès territorial équitable.

Par ailleurs, ces 10 Ecoles obéissent à des formats disparates, qu'il conviendrait d'harmoniser. La modélisation du concept et du format de l'ED2C favoriserait la reproduction à l'identique des Ecoles sur le territoire et donnerait lieu à un cadre normé, propre à favoriser la pérennisation de la participation financière de l'État.

L'élaboration du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

Le CESER considère que la définition du nouveau contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles revêtra pour l'avenir de la région une importance toute particulière.

Ce plan devra procéder à l'analyse des besoins territoriaux de la région en matière d'emplois, en matière de compétences et de qualification des jeunes et des adultes, au regard des besoins et des compétences existants et des objectifs politiques poursuivis en matière de développement économique du territoire régional.

Le CESER, qui a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet dans de nombreux avis, insiste à nouveau sur les quatre conditions qui lui paraissent nécessaires pour atteindre cet objectif :

- La cohérence et l'adaptabilité des formations proposées
- La lisibilité de la carte des formations
- La complémentarité des formations sur l'ensemble du territoire
- La proximité des formations et leur accessibilité aux personnes handicapées ou isolées

La diversité des types de territoires ainsi que la diversité des réalités économiques et sociales du territoire régional devront en outre être prises en compte. Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) devra pour cela s'enrichir des positions et des contributions des différents partenaires de terrain qui sont au plus près de ces réalités.

Les dispositifs d'insertion et d'accompagnement professionnels qui seront instaurés devront donner lieu à la rédaction de conventions déterminant les moyens alloués et les résultats attendus. Ils devront être soumis à une évaluation régulière formalisée par des bilans d'étapes, selon des modalités à définir après avis du CREFOP.

Associer les représentants institutionnels de la Société Civile au CREPOF

Le CESER se félicite de son intégration en tant que membre du nouveau comité régional de l'Emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

Le CESER estime en effet que la réflexion et les positions portées par ses différents Collèges représentant la société civile, entrepreneurs, représentants syndicaux, monde associatif, apportera au CREFOF une matière décisive pour comprendre et prendre en compte la nature et l'évolution des besoins sociaux.

Les avis du CESER contribuent en effet à définir un intérêt général partagé gage de cohésion sociale, et à déterminer les conditions nécessaires à une évolution sociétale collective vers des objectifs communs.

Définir une carte territoriale des formations professionnelles claire et lisible

Il est indispensable de permettre aux jeunes et à leur famille d'avoir une vision claire et réaliste des filières proposées et de leurs débouchés professionnels, suffisamment en amont des échéances scolaires.

Le réseau d'Accueil, d'Information et d'Orientation et les Maisons Communes de l'Emploi et de la Formation ont prouvé leur capacité à relayer l'information territoriale au plus près de la population. Il conviendra de les conforter dans ce rôle en étendant leurs implantations aux zones du territoire régional qui en sont actuellement dépourvues.

Promouvoir l'équité sectorielle du Service Public régional de l'Orientation

Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) se doit d'offrir des garanties d'impartialité, de gratuité, de respect des règles déontologiques et une offre de services uniforme sur l'ensemble du territoire régional.

Le CESER encourage la Région à veiller à la cohérence des structures et à l'articulation des missions entre les nombreux acteurs du réseau SPRO.

Un équilibre de la répartition des financements à destination des différents publics ciblés doit également être recherché par niveau de formation.

Faciliter le recours à la Validation de l'Expérience et des Acquis

L'accompagnement des personnels vers la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) devra être poursuivi, particulièrement en direction des salariés des métiers qui sont au service des personnes âgées, dépendantes ou handicapées.

Il convient en effet de lever les nombreux freins qui s'opposent actuellement au recours de ces professionnels à la VAE : difficultés liées à la longueur des cursus de validation, au remplacement fonctionnel de la personne en formation, au financement de la formation, à son accompagnement, à l'obtention d'une validation totale, etc.

De trop nombreux salariés font encore « fonction » dans ces métiers, sans qualification véritable, en particulier les personnels de niveau V. Aussi est-il important de développer la qualification de ces personnels, afin de garantir la qualité de la prise en charge des personnes aidées, que ce soit en établissement ou à domicile.

La reconnaissance de la qualification de ces salariés leur ouvrira en outre des perspectives de promotion professionnelle.

Inciter les acteurs économiques à recourir à la GPEC et à la GTEC

Les représentants des salariés et des entreprises, les associations, ainsi que les partenaires institutionnels doivent être incités à recourir aux outils de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) pour mener une réflexion stratégique anticipant l'évolution à moyen terme des filières d'avenir et des métiers émergents.

Les travaux des Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ) des branches professionnelles et ceux des Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation (OREF) permettront d'enrichir le dialogue social, de mieux prendre en compte les besoins et les spécificités des territoires et de mieux valoriser les savoir-faire des professionnels locaux.

Recourir aux subventions européennes pour financer les structures de formation des demandeurs d'emploi

La jurisprudence européenne autorise le subventionnement des organismes de formation dédiés à la formation des demandeurs d'emploi. La Région est dès lors légitime à recourir à des appels d'offres ou à un subventionnement de ces organismes mobilisant des fonds européens. Ces modes de financement permettraient de garantir la pérennité de ces structures, de réduire la précarité de leurs intervenants et de développer la qualité de leurs prestations.

Préconisations

- 1- Elaborer une carte territoriale des formations professionnelles cohérente, complémentaire, lisible et accessible aux personnes en situation de handicap ou isolées.**
- 2- Promouvoir l'information des jeunes et des familles sur les filières professionnelles existant sur le territoire en amont des échéances scolaires.**
- 3- Prendre en compte dans le CPRDFOP les contributions des acteurs économiques et sociaux de terrain qui se trouvent au plus près des réalités locales et des besoins sectoriels.**
- 4- Instaurer une offre de formation professionnelle dédiée aux travailleurs saisonniers de la région.**
- 5- Favoriser la constitution de groupements d'employeurs des travailleurs saisonniers propres à sécuriser leur statut professionnel.**
- 6- Etendre le réseau d'Accueil, d'information et d'orientation et les Maisons Communes de l'Emploi et de la Formation à l'ensemble du territoire régional.**
- 7- Veiller à ce que le Service Public de l'Orientation offre des garanties d'impartialité, de gratuité, de déontologie et des services uniformes sur l'ensemble de la région.**
- 8- Veiller à l'articulation des missions entre les différents et nombreux acteurs du réseau SPRO et à l'équilibre de la répartition des financements à destination des publics ciblés par niveau de formation.**
- 9- Favoriser et accompagner le recours à la Validation de l'Expérience et des Acquis des personnels des métiers destinés aux personnes âgées ou handicapées, en vue du développement de leur qualification professionnelle et de l'amélioration de la qualité de la prise en charge des publics concernés.**
- 10- Modéliser et reproduire sur l'ensemble du territoire la conception et le format des Ecoles de la Seconde Chance.**
- 11- S'appuyer sur les Ecoles de la Seconde Chance pour procéder à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi vers une insertion professionnelle et un emploi durables.**
- 12- Inciter les acteurs locaux à utiliser les outils de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences pour déterminer l'évolution à moyen terme des filières d'avenir et des métiers émergents et pour anticiper les besoins de formation professionnelle qui en découleront.**
- 13- Instaurer un dialogue social territorial sur la base des travaux des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches professionnelles et ceux des Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation afin de mieux prendre en compte les besoins et les spécificités des territoires et de mieux valoriser leurs savoir-faire locaux.**
- 14- Asseoir les dispositifs d'insertion et d'accompagnement professionnels régionaux sur la signature de conventions déterminant objectifs et moyens et donnant lieu à une évaluation et des bilans d'étape réguliers, après avis du CREFOP.**
- 15- Mobiliser les crédits européens en vue du financement des formations des demandeurs d'emploi par appel à projet ou par subvention afin de pérenniser les structures, les actions, les emplois et de favoriser la qualité des interventions.**

4- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Constats - Problématiques

Un indéniable potentiel de transfert et d'innovation

Dans un contexte de mondialisation de l'enseignement supérieur comme de la Recherche, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées bénéficie d'un indéniable potentiel de développement des activités de Transfert et d'Innovation, grâce à la complémentarité et à l'excellence de ses dispositifs de formation et de recherche. Or, le transfert technologique et l'innovation sont de puissants moteurs du développement économique et de la création d'emplois sur un territoire.

Un enseignement supérieur attractif

La région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées comptabilise plus de 233 000 étudiants, dont environ 20 000 étrangers, répartis sur les deux académies de Montpellier (103 451) et de Toulouse (129 691), dans les lycées (classes préparatoires aux grandes écoles, section de techniciens supérieurs), dans les filières universitaires et les écoles supérieures. Près de 30% des effectifs sont boursiers, chiffre en progression de 3 à 4 % par an.

La région continue par ailleurs à attirer chaque année de nombreux étudiants ⁽¹⁾.

L'offre d'enseignement est majoritairement structurée autour des universités, qui accueillent à elles seules deux tiers des étudiants.

Près de 85% des étudiants suivent un cursus dans des établissements publics.

Dans l'académie de Montpellier, les trois agglomérations de Montpellier, Nîmes et Perpignan reçoivent plus de 70% des effectifs académiques. La Métropole de Montpellier en accueille à elle seule environ 40%.

Dans l'académie de Toulouse, près de 85% des étudiants de l'enseignement supérieur se concentrent dans le chef-lieu. Mais l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées irrigue également 8 départements régionaux, grâce une politique de sites.

Dans la région, 3% des effectifs de l'enseignement supérieur sont en apprentissage. Dans l'académie de Montpellier, tous les Centres de Formation des Apprentis (CFA) dédiés à l'enseignement supérieur ont été regroupés dans un CFA « Sud de France ». Un travail similaire a été engagé pour l'académie de Toulouse.

Une Recherche mondialement reconnue pour sa qualité

Avec 3,55% de son PIB consacrés en 2012 aux dépenses de Recherche et Développement (R&D), la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est la première région française pour l'effort de recherche et de développement.

¹ Entre 2013 et 2014, +1,7% dans l'académie de Montpellier, et +3,4% dans celle de Toulouse. Source : MENESR-DEPP-RERS 2015

Les entreprises du secteur aérospatial, mais aussi de la chimie-pharmacie et de l'agronomie participent pour une large part à ce résultat.

Néanmoins, dans l'ex territoire de Languedoc-Roussillon, l'effort de recherche du secteur privé est assez faible comparé à celui de Midi-Pyrénées.

L'effort de recherche des administrations publiques (1,5 % du PIB) est aussi le plus important des régions françaises.

Au total, ce sont 41 600 personnels de recherche qui travaillent dans la région, dont plus de 26 000 chercheurs et enseignants-chercheurs. Douze établissements de recherche nationaux y sont implantés.

Un enseignement mondialement reconnu et attractif

L'offre de formation bénéficie en outre d'un environnement scientifique de grande qualité.

La région compte plusieurs pôles académiques jouissant d'une visibilité internationale.

La création de l'Université de Montpellier (Fusion UM1-UM2) et le regroupement d'établissements de plein exercice au sein de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées ont donné naissance à de nouvelles entités dont les formations de licence, de master et de doctorat se révèlent attractives, notamment auprès des étudiants étrangers.

La nouvelle région possède par ailleurs deux fortes spécificités en matière de formation et de recherche : l'une orientée vers l'étude de l'espace, l'autre vers l'étude des Pays du Sud.

Les sites universitaires de recherche montpelliérains et toulousains ont enregistré un taux de réussite particulièrement important à l'appel d'offres sur les Investissements d'Avenir, signe de la reconnaissance nationale de leur excellence.

De plus, de nombreux autres secteurs, notamment les Sciences Humaines et Sociales, disposent d'un potentiel de grande valeur qui peut être mobilisé dans des travaux pluridisciplinaires.

Cependant, la concentration des financements par appel d'offres sur des projets et des équipements répondant à des exigences d'excellence crée des disparités importantes de financement avec les structures qui se consacrent à d'autres projets.

Un certain nombre de collaborations territoriales existent déjà sur des thématiques majeures telles le traitement du cancer, l'eau, les biotechnologies, l'agronomie, la recherche océanographique et les énergies. Ces collaborations tendent à aboutir à des pôles de compétitivités de niveau national voire international.

Mais si de réelles stratégies concertées et partagées émergent, beaucoup d'autres domaines de recherche restent encore marqués par la juxtaposition des politiques de nombreux acteurs, sans réelle stratégie commune ni de mise en synergie des moyens.

Certains organismes privilégient par ailleurs une structuration nationale à en engagement territorial régional, privant ainsi le territoire de la valorisation et des possibles retombées économiques de leur activité.

L'innovation et le transfert de technologies

Afin de favoriser l'optimisation de ses financements dans le cadre de la prochaine programmation de Fonds Européens 2014-2020, la Commission européenne a demandé aux Régions Autorités de gestion d'établir une « Stratégie Régionale d'Innovation » (SRI).

Il est demandé à cette stratégie de déterminer les domaines prioritaires à financer ainsi que leur articulation avec les financements nationaux issus, pour une large part, des nouveaux Contrats de Projet Etat-Région, successeurs des Contrats de Plan Etat-région.

Les «stratégies de spécialisation intelligente» des deux anciennes régions (1) présentent des synergies dans certains secteurs, plus particulièrement dans les secteurs associant l'agronomie, l'environnement et la biodiversité, ou ceux associant la biologie et la santé, comme la cancérologie, les neurosciences, la médecine régénératrice et les TIC.

Des partenariats solides sont noués avec de grands groupes industriels, stimulant les acteurs publics et privés et valorisant leurs travaux.

En revanche, le tissu régional des Petites et Moyennes Entreprises est peu associé au dynamisme de la recherche scientifique et de l'innovation.

De nombreux moyens dédiés à l'innovation et à sa diffusion existent pourtant dans la région. Celle-ci est en effet riche de :

- deux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT),
- de 13 Instituts Carnot,
- de 13 pôles de compétitivité ⁽²⁾,
- de plates-formes industrielles mutualisées en vue du développement de projets collaboratifs entre des laboratoires académiques et des entreprises et
- et de co-laboratoires académiques et industriels, au sein des deux communautés d'universités et d'établissements de la région (COMUE).

Les PME ont dès lors la possibilité d'instaurer avec ces centres de recherche des relations partenariales de nature à favoriser leur développement économique, grâce au transfert et à l'intégration dans leur stratégie de développement des innovations issues de ces recherches.

Les grappes, les clusters, ainsi que des dispositifs régionaux d'accompagnement à la création d'entreprises performants complètent le dispositif.

L'appui des politiques régionales à l'ESRI

Le CESER tient à souligner les efforts des deux précédentes Régions en faveur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI).

¹ 3S dans l'ex Languedoc-Roussillon et SRI dans l'ex Midi-Pyrénées

² Aerospace valley, Agri sud ouest innovation, Cancer bio santé, Derbi, EAU, Elopsys, Eurobiomed, Euro céramique, Optitec, Qualimed, Risques, Terralia, Trimatec.

En lien avec les stratégies régionales d'innovation, les Programmes Opérationnels (PO) européens 2014-2020 des deux anciennes régions contiennent :

- pour l'ex-Région Languedoc-Roussillon, un premier Axe d'intervention destiné à « investir durablement dans la croissance intelligente » et poursuivant les buts suivants : renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation et améliorer la compétitivité des PME,
- pour l'ex-Région Midi-Pyrénées un Axe 1 visant à « stimuler l'innovation » et un Axe 2 visant à « soutenir la compétitivité des entreprises ».

Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) de l'ex-Région Midi-Pyrénées déclinait quant à lui, en priorité, une « politique de sites », concrétisée par la signature de « contrats de site » définissant les orientations des implantations universitaires régionales.

Les Contrats de Projet État-Région 2015-2020 et les programmes opérationnels européens régionaux prévus pour la même période confortent les politiques régionales en faveur de la recherche, de l'innovation, notamment celles en faveur des équipements scientifiques structurants prioritaires et des structures de transfert de technologie.

Les deux ex-Régions ont aussi financé l'immobilier universitaire et mis en œuvre diverses aides sociales ⁽¹⁾ en direction des étudiants chercheurs : bourses, aides au logement, à la mobilité, etc. Le continuum doit en être assuré.

Une politique de sites régionaux à poursuivre

Le CESER considère que l'accès pour tous et partout à l'enseignement supérieur, académique ou par alternance doit être assuré.

Les établissements d'enseignement supérieur, s'ils visent l'excellence, se doivent aussi d'être attractifs pour les nouveaux bacheliers et pour tous les étudiants qui vivent loin des deux métropoles régionales.

Les études représentant un investissement financier conséquent en matière de logement, de nourriture, ou de transports difficilement supportable pour beaucoup de jeunes et de leur famille, l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur délocalisés, hors des chefs-lieux d'académies ⁽²⁾, favorise l'accueil à moindre frais de populations locales.

Cette «proximité» des sites d'enseignement supérieur est un facteur important pour faciliter l'accès du plus grand nombre non seulement à l'enseignement supérieur, mais aussi à la formation tout au long de la vie, dans laquelle les établissements d'enseignement supérieur sont de plus en plus impliqués.

¹ Dont certains à double objectif : soutien social aux étudiants, soutien aux territoires peu denses en professionnels de santé par exemple.

² Comme à Albi, Béziers, Montauban, Narbonne, Nîmes, Perpignan, Rodez et Tarbes.

Le renforcement de l'attractivité et de l'excellence régionales

Le renforcement de l'attractivité du territoire liée à la reconnaissance européenne et mondiale de l'excellence de sa formation et de sa recherche devra être poursuivi.

La renommée internationale déjà acquise par la région devra être mise à profit pour ancrer les représentations des organismes nationaux sur le territoire régional.

Les aides européennes de soutien à la compétitivité devront permettre, par leur mobilisation, de poursuivre les avancées enregistrées en matière de mutualisation et de structuration de pôles thématiques de dimensions nationale et mondiale, et favoriser le développement d'actions thématiques transversales, ainsi que le développement des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE).

L'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche régionale pourra également s'appuyer sur les leviers que constituent la structuration de la formation doctorale, le potentiel de renouvellement important des chercheurs et enseignants-chercheurs, ainsi que sur le niveau international des échanges entre chercheurs, équipes et réseaux.

Dans cette optique, le CESER soutient les politiques conduites dans le cadre des CPER 2015-2020. Les Conseillers estiment en effet que l'accueil de nouveaux publics étudiants sur l'ensemble des sites régionaux d'enseignement supérieur ⁽¹⁾ doit se fonder sur l'aménagement de véritables campus universitaires, garantissant aux étudiants et aux équipes de recherche une qualité de vie attractive.

Favoriser le recours des PME et ETI aux dispositifs de RI

En outre, la participation des opérateurs de la Recherche et de l'Innovation (RI) au développement socio-économique local mérite d'être encouragée. Le CESER identifie pour cela plusieurs pistes :

Inciter les PME et ETI à entrer dans une démarche de développement stratégique

L'accès aux dispositifs de transfert de technologie et d'innovation des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire doit être accru. Les PME et ETI devront pour cela être incitées à se rapprocher du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT), de la Plate-Forme Technologique (PFT), et du Réseau de Développement Technologique (RDT).

Les chefs d'entreprises volontaires pour entrer dans cette démarche devront être accompagnés et bénéficier de formations qui leur permettront de développer leur capacité à définir et à piloter la stratégie de développement de leur entreprise.

1 Sous réserve de répondre à la condition du seuil critique du nombre d'étudiants.

Favoriser le développement de la recherche collaborative

La recherche collaborative doit être développée selon deux axes complémentaires :

Améliorer l'accès des entreprises innovantes aux financements :

Les plateaux d'innovation sont destinés à créer un écosystème local reliant les filières économiques existantes et à créer entre elles des collaborations synergiques autour de projets, et à soutenir le développement des pôles de compétitivité et des clusters spécialisés.

De même, l'émergence de nouvelles filières dans le domaine du développement durable, telles que la valorisation des agro-ressources, la chimie verte, les technologies «blanches», l'éco-construction, mérite d'être singulièrement soutenue.

Le CESER estime qu'il faut pour cela améliorer l'aide et l'accès des entreprises innovantes aux financements pour favoriser la compétitivité et l'émergence de nouvelles filières.

Placer l'Homme au cœur de l'écosystème

C'est la ressource humaine qui est le moteur de l'écosystème associant la recherche et les entreprises. Le développement économique lié au transfert technologique suppose à cet égard de développer la culture scientifique et technique, l'attractivité des carrières scientifiques et techniques, en attirant les jeunes diplômés vers les PME et les ETI et en instaurant des échanges réguliers entre les personnels de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des entreprises.

Articuler les politiques menées par les différentes collectivités territoriales

Enfin, le CESER souhaite insister sur la nécessaire articulation des politiques menées par les différents types de collectivités : Région, Métropoles, Départements, Communautés de Communes, Communes.

Depuis trois ans, un nouveau paysage législatif s'est mis progressivement en place, dans lequel un mouvement de concentration vers les Métropoles se dessine et où, parallèlement, les Régions voient leurs compétences territoriales renforcées.

C'est pourquoi le CESER en appelle à un renforcement de la concertation territoriale et à la mobilisation de tous les acteurs concernés autour d'un projet commun de « développement équitable et équilibré des territoires ».

Deux temps forts marqueront les ambitions en matière d'enseignement supérieur :

- L'élaboration d'un nouveau Schéma régional d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ⁽¹⁾, auquel le CESER est prêt à participer,
- la constitution des contrats pluriannuels d'établissements, associant la Région et les collectivités territoriales concernées.

Le CESER soutient la proposition du rapport COHEN² qui incite à la signature de « Contrats de coopération » entre les Métropoles et les Régions, en vue d'organiser leurs relations.

¹ Article L 214-2 du Code de l'éducation modifié par la loi n°2013- 660 du 22 juillet 2013 – article 19.

² Rapport remis le 23 juin 2015 à la ministre en charge de la décentralisation.

Les deux Métropoles régionales ont d'ores et déjà signé un contrat de coopération dans ce sens. La signature d'un Contrat métropolitain entre les deux Métropoles et la Région devrait prochainement compléter la structuration de la collaboration de ces Collectivités, entre elles et avec l'Etat.

Préconisations

1- Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur à tous par la poursuite d'une politique de sites universitaires régionaux et par l'aménagement de campus universitaires attractifs, tant pour les étudiants que pour les équipes de chercheurs.

2- Renforcer l'attractivité européenne et mondiale du territoire liée à l'excellence de sa recherche et de sa formation supérieure, en favorisant l'ancrage territorial des représentations des organismes nationaux, en sollicitant les soutiens européens existants, en structurant la formation doctoral et en soutenant les échanges internationaux entre chercheurs, équipes et réseaux.

3- Poursuivre les avancées en matière de mutualisation et de structuration des pôles de recherche thématiques à dimension nationale et mondiale, le développement d'actions thématiques transversales, et favoriser le développement des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education.

4- Favoriser la participation des opérateurs de la recherche au développement socio-économique local en accentuant le transfert de technologie et l'accès à l'innovation pour les PME-ETI et en développant la recherche collaborative selon deux axes complémentaires : plateaux d'innovation afin de créer un écosystème local en lien fort avec les filières économiques locales et des synergies par projets, et en soutenant l'évolution des missions des pôles de compétitivité et le développement de clusters spécialisés.

5- Améliorer l'accès au financement des entreprises innovantes, afin de favoriser l'émergence de nouvelles filières dans le domaine du développement durable, telles que la valorisation des agro-ressources, la chimie verte, les technologies «blanches», ou l'éco-construction.

6- Placer l'Homme au cœur de l'écosystème, en développant la Culture Scientifique et Technique (CST) et l'attractivité des carrières scientifiques et techniques, en attirant les jeunes diplômés vers les PME et les ETI, et en instaurant des échanges réguliers entre les différents personnels de l'Enseignement secondaire, du Supérieur, de la Recherche, et des entreprises.

7-Articuler les politiques et les stratégies des différentes catégories de collectivités, par la signature de « contrats de coopération » destinés à organiser leurs relations, dans l'intérêt général du territoire.

TRANSPORTS ET MOBILITE

Constats - Problématiques

Des besoins de transport et de mobilité croissants

Région la plus attractive de France métropolitaine, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées connaît depuis un demi-siècle une croissance démographique remarquable. Au cours des dernières années, la région a ainsi gagné 51 000 habitants supplémentaires par an et cette progression est, selon toute vraisemblance, appelée à se poursuivre d'ici 2030. Les besoins de transport et de communication iront donc croissants.

Cet essor démographique, lié au dynamisme économique et à la qualité du cadre de vie de la région, recouvre cependant de fortes disparités territoriales.

La population se concentre en effet très majoritairement dans les principaux pôles urbains, singulièrement ceux de l'arc méditerranéen (villes en chapelet le long du littoral), à commencer par Montpellier, et ceux de l'aire d'influence toulousaine et en premier lieu à Toulouse.

Cette polarisation des populations, mais aussi des activités et des richesses, autour des agglomérations est en elle-même génératrice d'échanges et entraîne une multiplication des déplacements interurbains, y compris à longue distance quand il est question de réseaux métropolitains ou de commerce international.

L'étalement urbain qui accompagne ce mouvement de polarisation, induit, quant à lui, une explosion des déplacements de proximité, intra et périurbains.

Au total, le dynamisme démographique de la région se conjugue donc avec la concentration de la population et des activités, la métropolisation et l'étalement urbain pour générer une augmentation très sensible des besoins de transports et de communications de toute nature. Le maintien voire le renforcement de l'attractivité, de la compétitivité mais aussi de la cohésion territoriale de la région passe par la prise en compte et la satisfaction de ces besoins.

C'est dans ce contexte d'ensemble, et avec le souci d'une mobilité durable prenant en compte les nécessités de transitions écologique et énergétique, que la future Région doit assumer la position de chef de file que lui confère la loi MAPTAM¹ en matière de transport et d'intermodalité et, notamment, la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional de l'Intermodalité.

Ouverture et désenclavement, décloisonnement, désaturation des « nœuds » métropolitains et des axes littoraux, développement des transports collectifs et des nouvelles formes de mobilité, organisation logistique, développement des communications numériques, les besoins de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées restent importants.

¹ Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014

Alors que la performance économique et sociale d'un territoire de même que son attractivité sont aujourd'hui avant tout fonctions de sa capacité à conjuguer étroitement ses ressources propres, à commencer par ses ressources humaines, et à s'enrichir d'échanges avec l'extérieur, l'efficacité des systèmes de communication et d'échanges doit être considérée comme une priorité à toutes les échelles d'aménagement du territoire, du niveau local au niveau national et européen.

Assurer la desserte numérique à Très Haut Débit du territoire régional

La haute capacité de transmission des données numériques, que ce soit en termes de quantité, de simultanéité ou de vitesse, est devenue une condition sine qua non du développement d'un territoire.

La technique numérique est en effet propice à un développement exponentiel d'applications professionnelles ou de services dans tous les domaines économiques, susceptibles d'améliorer ou de bouleverser la technicité des emplois, les modes de production, de collaboration, de travail, de communication, ou de représenter des produits, des services et des techniques innovants, sources en eux-mêmes de création d'emplois et de richesse économique.

La diversité des applications et des atouts que porte le Très Haut Débit numérique en font dès lors l'un des premiers critères d'attractivité d'un territoire. A contrario, l'absence d'équipement d'un territoire en réseaux numériques performants condamne ce dernier à rester à l'écart du développement économique, social et culturel du reste de la population.

Or, malgré d'importants progrès d'équipement, certains territoires de la région n'ont toujours pas accès, à ce jour, au Très Haut Débit numérique. Une des priorités des collectivités est dès lors de parvenir à la généralisation de cet accès, via les équipements utiles, sur l'ensemble du territoire.

Accompagner les évolutions sociétales liées au Numérique

La problématique économique liée au Très Haut Débit numérique ne concerne pas que l'aspect technique de l'équipement du territoire. Il faut également compter avec les répercussions parfois considérables sur l'organisation du travail, les relations sociales, les modes d'accès aux marchés, les systèmes de production, notamment.

La sensibilisation, la mobilisation et la formation des acteurs économiques et sociaux constituent en effet des enjeux tout aussi importants à prendre en compte. Pour être efficace, l'action engagée en matière d'aménagement numérique doit dès lors s'accompagner d'un plan régional de formations aux usages à l'attention des personnels et des entreprises.

De même, l'initiation et l'accompagnement de la population la plus éloignée des usages numériques doivent être développés sur les territoires de façon à lutter contre les effets discriminants et contre l'isolement des personnes n'y ayant pas accès.

Améliorer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires

Les besoins régionaux d'investissements en matière d'infrastructures de transport sont connus, parfois de longue date, tant en ce qui concerne le réseau ferroviaire assurant les relations nationales ou régionales que pour ce qui est du réseau routier structurant. Beaucoup reste néanmoins à faire pour doter le territoire régional d'infrastructures de communications performantes, propres à lui permettre de réaliser ses ambitions légitimes son potentiel de développement.

Parmi les chantiers prioritaires à réaliser, notons :

1- La réalisation des Lignes à Grande Vitesse (LGV) à même de structurer le territoire de la nouvelle région : la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse et son prolongement jusqu'à Narbonne, le chaînon manquant que constitue la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan et, plus globalement, la promotion au niveau européen d'un corridor D dédié au fret sur cet axe;

2- La modernisation des axes ferroviaires majeurs que constituent les lignes Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, Clermont Ferrand-Béziers, Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne, Clermont Ferrand-Nîmes-Marseille ;

3- L'aménagement à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières de la liaison Toulouse-Castres et son prolongement vers St Pons et Béziers ;

4- L'achèvement de la modernisation des itinéraires routiers faisant aujourd'hui l'objet d'un Programme de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI), notamment la mise à 2x2 voies des axes Toulouse-Rodez-Mende-Le Puy en Velay-Saint Etienne, Toulouse-Auch, Nîmes-Alès et Tarbes-Lourdes, mais aussi l'aménagement de la RN 21 (Limoges-Agen-Auch-Tarbes-Lourdes) et celui des liaisons transfrontalières (Toulouse-Puigcerda, RN 116, RN 125) ;

5- la poursuite de la réhabilitation du réseau ferroviaire régional pour, d'abord, assurer partout sa pérennité et, ensuite, accroître ses capacités, notamment dans l'agglomération toulousaine et le long du littoral méditerranéen, pour répondre au développement du TER ;

La réalisation de ces infrastructures devra obéir aux prescriptions du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), ainsi qu'à celles du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE).

Enfin, la Région devra élaborer une stratégie aéroportuaire dans une logique d'équilibre et de complémentarité des nombreuses plates-formes avec un nécessaire renforcement de l'aéroport de Montpellier, aujourd'hui sous-dimensionné au regard de l'importance de l'aire urbaine.

Développer l'intermodalité des transports en privilégiant les modes de déplacement respectueux de l'environnement

Alternatives ou compléments de la voiture individuelle, les réseaux de transport collectif sont de fait interdépendants. Leur coordination est donc déterminante et ceci d'autant plus que les déplacements considérés sont courts, ce qui est le plus souvent le cas s'agissant des transports régionaux. Le développement de l'inter-modalité des transports collectifs est donc un enjeu premier.

Relever cet enjeu suppose de développer une action partenariale dont les priorités opérationnelles doivent être :

- La promotion de l'ensemble du réseau au niveau des points d'accès, fondée notamment sur la mise en place d'une information intermodale, le développement d'une offre globale de transport (bagages, services spécifiques...) et la recherche d'une commercialisation plus intégrée (billetterie, tarifs...).
- La requalification de l'accueil dans les gares routières et ferroviaires, voire maritimes, ainsi que dans les stations urbaines, par la modernisation des bâtiments, le traitement de leur environnement et de leurs accès tant au niveau des aménagements d'échange (parkings, consignes "deux roues"...), que de la sécurité (passerelles...), l'adaptation des équipements notamment aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite, le maintien d'une présence humaine à même d'informer, de commercialiser, d'assurer le contrôle du trafic et de rassurer. Le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Baillargues (34) constitue un exemple intéressant en la matière.
- L'amélioration des correspondances et des rabattements par une cohérence renforcée des différents services (limitation des services en double emploi, intégration des transports scolaires...) et une meilleure relation dans le temps entre transports locaux (urbains ou ruraux), départementaux, régionaux, nationaux voire internationaux.
- Le développement de connexions physiques intermodales en portant une attention particulière à l'accès aux transports urbains (et pas seulement aux transports en site propre), à la desserte par transports collectifs des aéroports et de la gare maritime de la région, à l'amélioration des relations entre gares routières et ferroviaires.
- L'extension des Périmètres de Transports Urbains pour les porter à la dimension réelle des aires urbaines.
- Le développement d'un partenariat interrégional pour les services aux marges de la région.
- La poursuite d'une tarification unifiée ainsi que le maintien et le développement des tarifications spécifiques à la Région, notamment par la mise en place au niveau régional d'un système tarifaire multimodal du type « pass navigo ».

Cela étant, le renforcement du potentiel du réseau de transports collectifs régional relève tout autant de progrès dans le domaine de l'offre de transport et d'un investissement soutenu sur les réseaux, en particulier ferroviaire. La future délégation de service public du transport ferroviaire de voyageurs (convention TER) devra donc porter à la fois sur la réalisation d'une offre ferroviaire périurbaine reliant les nombreux pôles urbains régionaux, et prioritairement les Métropoles de Toulouse et de Montpellier, mais aussi sur la desserte des autres territoires.

Le renforcement de l'attractivité des transports collectifs passe par :

- L'adaptation des services et en particulier la généralisation du cadencement, l'accélération des fréquences et des temps de parcours, le développement des services interurbains, l'amélioration des rabattements complémentaires,
- L'amélioration des infrastructures afin d'amener le réseau à un niveau de qualité compatible avec les standards que sont aujourd'hui les lignes T.G.V, les autoroutes..., et d'améliorer le réseau capillaire,
- La poursuite du renouvellement et la modernisation du matériel roulant aussi bien urbain qu'inter-urbain, routier que ferroviaire,

- L'évolution des réseaux et des services afin d'assurer la desserte par transports collectifs des principaux pôles d'attraction de la région, qu'il s'agisse de stations touristiques, de lieux publics d'intérêt régional (universités, hôpitaux...) ou bien encore des principales zones d'activités économiques, industrielles ou tertiaires.

Plus globalement, il s'agit aussi:

- de réduire les déplacements par la planification urbaine, les règlements d'urbanisme ainsi que par la mise en oeuvre d'une organisation équilibrée du territoire et la relocalisation d'activités au travers notamment des Parcs Régionaux d'Activités Economiques (PRAE) ou des Zones d'activités d'Intérêt Régional (ZIR) ;
- de s'appuyer sur le développement du numérique et des télé-activités pour minimiser les déplacements physiques ;
- de réaliser les infrastructures et équipements favorables au développement des modes de déplacement actifs (marche à pied, vélo, roller, etc.) et d'en encourager la pratique ;
- de promouvoir les Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) et les Plans de Déplacement d'Administration (PDA).

La future politique publique de mobilité durable des habitants devra se construire autour d'un équilibre entre accroissement de l'offre de transport public, régulation des circulations via des outils réglementaires ou tarifaires, et prise en compte du numérique pour favoriser le développement des Nouveaux Services à la Mobilité (NSM) tels que le covoiturage ou l'auto-partage.

La création d'une « centrale régionale de la mobilité » permettra de centraliser et de gérer les informations relatives aux déplacements. Une plate-forme informatique permettra au public de s'informer sur les différentes offres de transport existantes en matière de transports collectifs (trains, tram, bus), de transports à la demande instaurées par les Autorités Organisatrices de Transport (AOT), d'auto-partage et de covoiturage.

Relever le défi de la logistique

Compte tenu de l'importance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui s'attachent à l'évolution des activités de logistique et de transport de marchandises, la politique publique de structuration territoriale de l'offre logistique devra tenir compte de six axes différents d'intervention:

1- le renforcement de la maîtrise régionale du fret, en favorisant les partenariats entre les différents types d'acteurs régionaux : chargeurs, logisticiens et transporteurs, qui ont un intérêt commun au confortement de l'offre logistique régionale ;

2- l'optimisation du flux de transport de marchandises par une aide au conseil logistique en direction des entreprises et par la promotion des solutions modales dont le bilan social et environnemental est le meilleur, notamment le transport combiné rail-route ;

3- la valorisation de la place logistique « Languedoc Roussillon Midi Pyrénées »:

- par le renforcement du positionnement stratégique de la plateforme toulousaine Eurocentre Saint-Jory Fenouillet en tant que port sec de la région intérieure,
- par la coordination des principaux pôles logistiques,
- par la planification d'un réseau relativement sélectif de plateformes logistiques locales,
- par le positionnement de la région (Nîmes-Garons) dans le projet Eurocarex ;

4- la réalisation des infrastructures nécessaires : le maintien et l'amélioration des infrastructures ferroviaires existantes, mais aussi le développement du réseau, si nécessaire (contournement ferroviaire de Toulouse, embranchements ferroviaires des parcs d'activité, ...)

5- le renforcement du volet "logistique urbaine" d'un Schéma Régional Air Climat Energie prescriptif pour :

- structurer la livraison du « dernier kilomètre »,
- mettre en oeuvre une stratégie cohérente de régulation de la circulation à l'échelle d'une agglomération dans le cadre des Plans de Déplacement Urbain,
- offrir des solutions techniques aux transporteurs, telles que des plates-formes de stockage et d'entreposage sur les plates-formes ferroviaires des gares centrales ou bien en périphérie des centres villes et à proximité des échangeurs routiers ;

6- le développement de l'information sur le transport de marchandises.

Améliorer la gouvernance régionale

La nouvelle Région devra assumer une position de chef de file en matière de transport et d'inter-modalité dans le cadre de ses nouvelles compétences issues du Volet Transports de la loi MAPTAM (l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Inter-modalité) et des transferts de compétences opérés par la loi NOTRe (transfert à la Région des compétences du Conseil départemental en matière de transports inter-urbains et scolaires).

La multiplicité des acteurs à fédérer autour d'une stratégie régionale nécessitera l'instauration par la Région d'un mode de gouvernance efficace. Un syndicat mixte de type SRU pourrait être constitué pour coordonner l'action des différentes Autorités Organisatrices Transports et Autorités Organisatrices de la Mobilité de la région.

Préconisations

1-Assurer la desserte numérique Très Haut Débit du territoire régional.

2- Sensibiliser, mobiliser et former les acteurs économiques et sociaux et les particuliers aux usages du Numérique via un plan régional de formation aux usages.

3- Améliorer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires en respectant les prescriptions du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) et réaliser les Lignes à Grande Vitesse (LGV) à même de structurer le territoire de la nouvelle région :

- réalisation de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse et son prolongement jusqu'à Narbonne, le chaînon manquant que constitue la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan et, plus globalement, la promotion au niveau européen d'un corridor D dédié au fret sur cet axe;
- moderniser des axes ferroviaires majeurs que sont : Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, Clermont Ferrand-Béziers, Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne, Clermont Ferrand-Nîmes-Marseille ;
- aménager à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières la liaison Toulouse-Castres et son prolongement vers St Pons et Béziers ;

- achever la modernisation des itinéraires routiers faisant aujourd'hui l'objet d'un PDMI, notamment la mise à 2x2 voies des axes Toulouse-Rodez-Mende-Le Puy en Velay-Saint Etienne, Toulouse-Auch, Nîmes-Alès et Tarbes-Lourdes mais aussi l'aménagement de la RN 21 (Limoges-Agen-Auch-Tarbes-Lourdes) et celui des liaisons transfrontalières (Toulouse-Puigcerda, RN 116, RN 125) ;

- poursuivre la réhabilitation du réseau ferroviaire régional pour, d'abord, assurer partout sa pérennité et, ensuite, accroître ses capacités, notamment dans l'agglomération toulousaine et le long du littoral méditerranéen, pour répondre au développement du TER.

4- Elaborer une stratégie aéroportuaire dans une logique d'équilibre et de complémentarité des nombreuses plateformes avec un nécessaire renforcement de l'aéroport de Montpellier, aujourd'hui sous-dimensionné au regard de l'importance de l'aire urbaine.

6- Développer l'inter-modalité en privilégiant des modes de déplacements respectueux de l'environnement.

7- Développer une offre ferroviaire périurbaine reliant les nombreux pôles urbains (prioritairement les Métropoles de Toulouse et de Montpellier) et desservant les autres territoires.

8-Généraliser le cadencement, accélérer les fréquences et les temps de parcours, développer les services interurbains, améliorer les rabattements complémentaires.

9- Améliorer les infrastructures ferroviaires afin d'amener le réseau à un niveau de qualité compatible avec les standards des lignes T.G.V.

10- Poursuivre le renouvellement et la modernisation du matériel roulant aussi bien urbain, qu'interurbain, routier que ferroviaire.

11- Assurer la desserte par transports collectifs des principaux pôles d'attraction de la région, qu'il s'agisse de stations touristiques, de lieux publics d'intérêt régional (universités, hôpitaux...) ou bien encore des principales zones d'activités économiques, industrielles ou tertiaires.

12- Réduire les déplacements urbains au moyen de la planification urbaine, des règlements d'urbanisme, d'une organisation équilibrée du territoire et de la relocalisation d'activités au sein des Parcs Régionaux d'Activités Economiques (PRAE) ou des Zones d'activités d'Intérêt Régional (ZIR), ainsi que par le développement des télé-activités.

13- Réaliser des infrastructures et équipements favorables au développement des modes de déplacement actifs (marche à pied, vélo, roller, etc.) et en encourager la pratique.

14- Promouvoir les Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) et les Plans de Déplacement d'Administration (PDA).

15- Favoriser le développement des Nouveaux Services à la Mobilité (NSM) tels que le covoiturage ou l'auto-partage.

16- Créer une « centrale régionale de la mobilité » centralisant les informations liées aux déplacements et dotée d'une plateforme informatique dispensant l'information sur les offres de transports existantes : transports collectifs (trains, tram, bus), transports à la demande, auto-partage et offres de covoiturage.

17- Favoriser la constitution d'une filière régionale du fret en soutenant le **développement** des partenariats entre acteurs régionaux : chargeurs, logisticiens et transporteurs.

18- Optimiser les flux de transport de marchandises par une aide au conseil logistique et par la promotion des solutions modales dont le bilan social et environnemental est le meilleur, notamment le transport combiné rail-route.

19- Conforter le positionnement stratégique de la plateforme toulousaine Eurocentre-Saint-Jory Fenouillet en tant que port sec de la région intérieure.

20- Coordonner les principaux pôles logistiques organiser un réseau relativement sélectif de plateformes logistiques locales.

21- Conforter le positionnement de la région (Nîmes-Garons) dans le projet Eurocarex.

22-Réaliser les infrastructures nécessaires au fret : maintien et amélioration des infrastructures ferroviaires existantes, mais aussi, si nécessaire, développement du réseau (contournement ferroviaire de Toulouse, embranchements ferroviaires des parcs d'activité, etc.).

23- Structurer la livraison du dernier kilomètre, mettre en oeuvre une stratégie cohérente pour réguler la circulation à l'échelle d'une agglomération dans le cadre des PDU et offrir des solutions techniques aux transporteurs telles que des plates-formes de stockage et d'entreposage sur les plates-formes ferroviaires des gares centrales ou bien en périphérie des centres villes et à proximité des échangeurs routiers.

24- Développer l'information sur le transport de marchandises.

25-Améliorer la gouvernance régionale par la création d'un syndicat mixte de type SRU afin de mieux coordonner l'action des différentes AOT et AOM régionales.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

1- Filières et transition énergétique

Constat - Problématique

Un potentiel d'énergies renouvelables important dans la région

Dans le monde, quatre cinquièmes de l'énergie consommée sont d'origine fossile : les réserves les plus accessibles vont diminuer et les fortes émissions de gaz à effet de serre vont accentuer les changements climatiques déjà perceptibles dans notre région.

Globalement, en région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées comme en France, les gaz à effet de serre se stabilisent mais ne régressent pas. La consommation d'énergie quant à elle augmente régulièrement, malgré une industrialisation qui a diminué. Les deux principaux secteurs consommateurs d'énergie sont ainsi le secteur résidentiel et celui des transports (plus de 80 % sur la région).

En termes de production, une centrale nucléaire (Golfech) est implantée dans le Tarn-et-Garonne. Dans le Gard rhodanien, à Marcoule, le site industriel et de recherche sur « l'aval du cycle du combustible des réacteurs nucléaires » s'est construit autour du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA).

Mais la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées dispose également d'un potentiel important de productions renouvelables : hydroélectricité dans les massifs pyrénéens et du sud Massif Central, éolien et photovoltaïque. L'électricité produite par ces modes d'énergies renouvelables (ENR) représente globalement 15 % des consommations totales. D'autres sources d'énergies renouvelables se développent également mais plus lentement, comme le bois, la biomasse et le biogaz (méthanisation).

Un écosystème dynamique peut s'appuyer sur le contrat de filière des entreprises du secteur des ENR liant grands groupes et PME et sur trois pôles de compétitivité (Derbi, Mer Méditerranée et Trimatec). Les ressources en matière d'innovation reposent aussi sur une densité régionale élevée d'organismes de recherche œuvrant dans des domaines très divers, tels que la chimie verte, le stockage de l'énergie, le solaire à concentration, etc.

Néanmoins, en région, le transfert de technologies vers des entreprises susceptibles de contribuer à créer une filière industrielle dédiée à la fabrication, à l'entretien et au démantèlement de matériels, en particulier photovoltaïques, est insuffisant.

Le transport routier reste prépondérant, pour les ménages comme pour le fret. De plus, des difficultés d'ordre sociétal limitent la portée de l'action d'éducation des pouvoirs publics au développement durable et à la protection de l'environnement : les citoyens qui n'ont pas intégré le risque de pénurie d'énergie (eau, électricité, gaz ou pétrole), ne sont pas encore prêts à modifier leurs comportements ; les populations restent souvent réticentes à l'implantation d'installation de dispositifs d'ENR et font valoir des contraintes techniques et de « voisinage » pour les empêcher.

Transition et rationalisation énergétiques

La transition énergétique n'est pas une rupture, elle repose sur une nouvelle donne visant à l'efficacité et à la sobriété énergétique. Il s'agit de passer d'une consommation d'énergie principalement fossile à une énergie principalement renouvelable. Ce changement de modèle économique, qui va à l'encontre d'une habitude d'abondance, suppose un changement des comportements quotidiens de la population, qui se met progressivement en oeuvre.

Il est donc indispensable, pour des raisons économiques et écologiques, de rationaliser nos besoins, de valoriser les sous-produits, de poursuivre le développement des ENR, de lancer les techniques de recyclage des matières premières et de promouvoir le transfert de technologies innovantes dans la filière nucléaire.

Créer un bouquet énergétique régional diversifié et respectueux de l'environnement

Selon le CESER, l'objectif pour la nouvelle Région consiste à créer un bouquet énergétique régional, qui soit cohérent avec les enjeux planétaires d'une rationalisation des ressources naturelles et tout à la fois porteur d'un développement économique créateur d'emplois. Cet objectif ambitieux ne pourra être atteint qu'à condition de mettre en oeuvre, dans le même temps, des dispositifs pédagogiques d'incitation à la modération de la consommation énergétique.

Le CESER propose ainsi à la Région de faire de la transition énergétique un axe majeur de sa politique. La collectivité dispose pour ce faire d'outils de planification essentiels. Il conviendra notamment d'articuler et de fusionner les actions inscrites dans les deux Schémas Régionaux Climat Air Energie des deux ex-Régions, et de prévoir un cadrage des financements nécessaires à la concrétisation des objectifs fixés.

La nouvelle Région pourra aussi se doter d'un Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI)⁽¹⁾ qui prévoirait de renforcer significativement les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle : offre TER, transports en commun «propres», création des conditions propices au développement des nouveaux services à la mobilité pour le transport de personnes (covoiturage, auto-partage, vélo, marche à pied). Ce schéma insisterait également sur le report modal du fret vers des modes de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre (maritime, en s'appuyant sur les ports de Sète et La Nouvelle ; fluvial via le canal du Rhône à Sète ; ferroviaire).

Le CESER estime également primordial que se développe une filière industrielle régionale des énergies renouvelables, en confortant le pôle de compétitivité Derbi, et de faire émerger ainsi un plus grand nombre de projets collaboratifs susceptibles de mobiliser des crédits européens.

En corollaire, il s'agira de développer, structurer et valoriser la recherche dans les ENR et les économies d'énergie, en particulier dans les « smart grids » (réseaux intelligents) qui permettront de consommer moins, en se basant sur les travaux en cours de laboratoires toulousains.

¹ Cf fiche «mobilité»

D'autres secteurs de recherche s'avèrent prometteurs, telle la chimie verte qui peut favoriser l'émergence de nouvelles filières industrielles autour des bio-ressources, afin qu'elles acquièrent une dimension économique porteuse de richesses et d'emplois.

Pour permettre un transfert de technologie propre à la transition énergétique vers les PME-PMI, la Région devrait encourager la création de plateformes technologiques dans chaque territoire et assurer les financements adéquats des entreprises.

Par ailleurs, le CESER considère que le site gardois de Marcoule, qui regroupe environ 4 000 emplois (2 500 chez Areva, 1 500 au CEA, dont 700 chercheurs), mérite tout l'intérêt de la Région.

Il représente en effet un atout remarquable en termes de recherche et de formation touchant au secteur de la déconstruction des installations nucléaires vieillissantes, de l'assainissement des sites nucléaires, ainsi que de la gestion des déchets nucléaires.

Il assure aussi le transfert de technologies innovantes au travers du Pôle de Valorisation des Sites Industriels (PVSI), qui vise à fédérer, à l'échelle nationale, les PME concernées par la déconstruction des installations nucléaires, afin de consolider une offre « France » sur les marchés internationaux.

En dehors du soutien affirmé à l'industrie et à la recherche-développement, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, à forte croissance démographique, doit aussi sécuriser ses infrastructures de transport énergétique, en menant à bien divers projets.

Ainsi, la ligne électrique «France-Espagne» a pour objectif de porter une capacité d'échanges de 2 800 MW avec l'Espagne.

Le projet Midi-Provence vise pour sa part l'établissement d'une liaison électrique souterraine au travers du golfe du Lion, d'une capacité de 1 000 MW, qui fonctionnera dans les deux sens.

Quant au projet Eridan, il consiste à construire une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel, ainsi que les ouvrages d'interconnexion aux extrémités dans le sud-est du pays.

Le CESER préconise aussi de poursuivre une politique en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, des constructions BBC et à énergie positive, en particulier sur ceux dont la Région a la maîtrise d'ouvrage (lycées par exemple).

Dans les territoires infrarégionaux, le CESER engage la Région à créer des équipes-projets dédiées à l'animation, à l'accompagnement et à la réalisation d'actions concrètes de valorisation des caractéristiques propres à chaque territoire, à l'image des «Territoires à énergie positive pour la croissance verte » ⁽¹⁾.

¹ Label décerné par le Ministère de l'Environnement, assorti d'un appui financier qui s'élève à 500 000€ sur trois ans, au bénéfice de territoires lauréats d'un appel à projets.

Ces démarches s'avèrent sources de développement économique local. L'activité et l'emploi sont stimulés par la rénovation du bâti, par le développement des énergies renouvelables, par l'allègement de la facture énergétique des acteurs locaux, mais aussi par l'implantation d'une économie circulaire fondée notamment sur l'éco-conception, sur la réutilisation et sur le recyclage.

Enfin, il conviendra d'assurer de la faisabilité socio-technique des changements induits par la transition énergétique auprès des citoyens, via des démarches de concertation.

Plus largement, le CESER invite la Région à promouvoir la culture scientifique et technique et à poursuivre les programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable, afin de sensibiliser et diffuser des comportements contribuant à la sobriété énergétique, en particulier auprès des jeunes.

De telles politiques publiques sont en effet de nature à favoriser l'apport d'informations, le débat démocratique et la mise en œuvre d'expérimentations, afin d'accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique dans le respect des territoires et des populations qui y vivent.

2- La gestion de l'eau

Constats - Problématique

La gestion de l'eau, axe structurant de l'aménagement du territoire

L'eau constitue un patrimoine d'intérêt général, tant du point de vue environnemental qu'économique et social.

Garantir une ressource disponible et de qualité est indispensable pour l'équilibre des milieux naturels, pour les activités et plus largement pour la santé humaine.

La bonne gestion de ce patrimoine commun est un devoir collectif qui s'impose à chacun, notamment dans un contexte d'augmentation soutenue de la population en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

Parallèlement, le développement économique, générateur d'emplois et de richesses, nécessite d'analyser l'adéquation entre les ressources en eau et les besoins à satisfaire pour les populations, les entreprises et les exploitations agricoles souhaitant se développer sur la région comme celles désirant s'y installer.

La maîtrise du coût de l'eau, liée notamment à l'optimisation de l'usage des installations, constitue également un enjeu essentiel, tant pour les professionnels agricoles et les acteurs économiques que pour les collectivités qui la rendent potable.

Des équipements de gestion des réserves d'eau et des risques de crues

La région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est naturellement confrontée aux effets du changement climatique, avec des sécheresses qui s'accroissent, pouvant conduire à des déficits annuels en eau de plus de 400 mm, auxquels succèdent des pluies extrêmes, susceptibles d'entraîner des inondations avec de graves atteintes à la sécurité des biens et des personnes.

De ce fait, depuis l'après-guerre, la région s'est progressivement dotée d'équipements structurants destinés d'une part à la mobilisation, au stockage et au transfert de ressources en eau sécurisées (fleuve Rhône, barrages, etc.) vers les secteurs déficitaires, d'autre part à la prévention et la protection contre les inondations, notamment dans les secteurs de vallées et de basses plaines des fleuves côtiers.

Les outils d'une politique concertée : les SDAGE et les SAGE

Sous l'impulsion réglementaire de L'État, les collectivités locales se sont associées pour élaborer une politique concertée de l'eau, en association avec les comités de bassin et les agences de l'eau compétentes.

La nouvelle région est ainsi concernée principalement par deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) : celui du bassin Adour-Garonne ⁽¹⁾ et celui du bassin Rhône-Méditerranée ⁽²⁾. Ces derniers proposent des mesures visant l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux à l'échelle des bassins versants.

Au regard des résultats partiels obtenus jusqu'alors sur ces deux bassins, le CESER estime que la mise en œuvre d'une stratégie de plus grande ampleur est nécessaire, pour atteindre au plus tôt le bon état des eaux, écologique et chimique, avec des priorités mieux affirmées et une plus grande sélectivité opérationnelle, dans le cadre des SDAGE Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée 2016-2021. La concertation entre l'ensemble des parties prenantes, y compris la représentation des intérêts industriels, agricoles et écologiques, sera déterminante pour garantir le caractère effectif des plans d'actions et pour atteindre les objectifs.

Le territoire régional est aussi l'un des mieux dotés en schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), qui favorisent en particulier la mise en place de programmes de protection adaptés aux enjeux locaux.

Mais la région compte également d'autres dispositifs réglementaires de protection, tels que les contrats de milieux et les plans de gestion d'Etiages (PGE).

Un schéma régional de cohérence écologique

Afin de mieux préserver le patrimoine naturel, notamment les zones humides, le CESER invite la Région à faciliter la mise en œuvre d'une « trame verte et bleue ». L'expérience régionale acquise sera propice à l'émergence de modes de gouvernance à cette fin. Il conviendra toutefois de veiller à promouvoir des démarches de préservation et de restauration des continuités écologiques sur les territoires infrarégionaux, et leur intégration dans les SCOT et les PLU.

L'actualisation du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) à l'échelle de la nouvelle région permettra de mieux aménager le territoire, en préservant les continuités écologiques terrestres et aquatiques. Le schéma permettra aussi de mieux prendre en compte, de reconnaître les services rendus par la biodiversité et de limiter son altération.

Il s'agit d'un enjeu essentiel et transversal, qui associe aussi bien les politiques de gestion de l'eau et de l'environnement que les politiques de l'aménagement urbain et de l'espace rural et littoral.

La Région pourra être un exemple à l'échelle nationale compte tenu de la très grande diversité d'espaces de son territoire : haute et moyenne montagne, plaines et vallées alluviales, espaces agricoles denses ou extensifs, espaces lagunaires et maritimes. La protection et la valorisation de ces milieux doivent se poursuivre, en s'appuyant, pour la Méditerranée, sur les travaux du Parlement de la Mer Méditerranée.

1 Le bassin Adour-Garonne concerne en priorité Midi-Pyrénées.

2 Le bassin Rhône-Méditerranée concerne en priorité le Languedoc-Roussillon.

Le service public régional de l'eau

En ex-Région Languedoc-Roussillon comme en ex-Région Midi-Pyrénées, les Régions ont eu de longue date le souci de développer une approche intégrée et partenariale de la gestion de la ressource en eau.

La Région Languedoc-Roussillon a ainsi porté une initiative, unique en France, de service public régional de l'eau (SPRE). Ce SPRE apporte un cadre de cohérence aux politiques publiques de gestion de l'eau, fondé sur la démarche prospective «AQUA 2020», dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée, en 2005, à la société d'aménagement régional BRL.

La politique régionale de l'eau s'inscrit pleinement dans la stratégie d'aménagement durable du territoire, en lien avec les schémas régionaux de développement économique et de préservation de l'environnement, ainsi qu'avec les démarches ERC (Eviter, Réduire, Compenser les impacts des aménagements et activités).

Dans le même temps, la Région Midi-Pyrénées mobilisait l'expertise régionale dans le cadre d'une «Mission Eau».

Les deux anciennes Régions ont favorisé l'émergence d'une gestion par bassin versant, avec des Commissions Locales de l'Eau, qui ont valeur de référence au niveau national, notamment avec la mise en place d'Établissements Publics territoriaux de Bassin (EPTB).

Conscientes de la vulnérabilité du territoire au risque d'inondations, les Régions et les autres collectivités ont soutenu la politique de l'Etat en matière de prévention des risques, qui vise à réduire cette vulnérabilité, à organiser un dispositif d'annonce des crues, à procéder à l'alerte et à l'évacuation éventuelle de la population, en collaboration les maires, responsables de la sécurité sur leur commune. Les communes se sont dotées de Plan Particuliers d'exposition au Risque d'Inondation et ont intégré dans leur règlement de planification urbaine le caractère inconstructible des zones inondables.

Considérant que l'eau est un véritable bien public et qu'elle doit échapper à toute logique marchande, le CESER appelle la Région à étendre sur le nouveau grand territoire le Service Public Régional de l'Eau, cadre de cohérence des politiques publiques en matière de gestion de l'eau et à favoriser l'accès à l'eau pour tous, à un coût acceptable, avec des ressources en eau sécurisées, en s'adaptant aux effets du changement climatique.

Le Service Public Régional de l'Eau pourra proposer une cohérence des engagements sur les treize départements.

Il sera opportun de faire émerger, au niveau des autorités organisatrices de la gestion des services d'eau, un programme régional ambitieux d'actions de réduction des consommations d'eau pour les grandes familles d'usages de l'eau, en particulier l'agriculture, l'eau potable et les usages industriels.

Des appels à projets devraient ainsi encourager les acteurs à innover sur les économies d'eau, tant au niveau des maîtres d'ouvrages publics qu'au niveau des usagers, des associations ou des industriels.

La réutilisation des eaux usées sera aussi à promouvoir par l'organisation d'une filière avec des pilotes expérimentaux, un suivi des effets sanitaires et des retours d'expériences collectifs et mutualisés.

Le futur SPRE devra également rechercher un équilibre entre les besoins liés au bon fonctionnement des milieux aquatiques, les différents prélèvements et la ressource disponible. En situation de déséquilibre quantitatif, il conviendra de répondre aux besoins par la création de nouvelles réserves d'eau à hauteur du complément utile, dans le cadre d'un même projet de bassin versant.

La protection des milieux lagunaires et saumâtres et de la côte littorale

Au-delà de la gestion des ressources en eau, le littoral a bénéficié d'une politique régionale de gestion des milieux lagunaires et saumâtres ainsi que du trait de côte, de protection du cordon dunaire et d'aménagements portuaires soucieux de l'environnement. Le Conservatoire du Littoral y occupe une place très active, en concertation avec les acteurs locaux.

Enfin, il existe dans la nouvelle région de nombreuses associations de défense de l'environnement ou de représentation des intérêts des citoyens, qui participent activement au débat public, en particulier en matière de gestion de l'eau et des espaces naturels.

Un levier de développement économique majeur et un domaine d'excellence

Parallèlement, les savoir-faire et les expertises dans le domaine de l'eau constituent un levier de développement économique majeur, valorisable au niveau national, européen voire international.

Le secteur montpelliérain concentre notamment une forte présence d'organismes de formation supérieure dans ce domaine, réunis au sein de l'Institut Montpelliérain de l'Eau et de l'Environnement (IM2E). Le pôle toulousain dispose également d'un potentiel de recherche sur l'eau tout à fait significatif.

Depuis 2010, Montpellier accueille le siège du Pôle de compétitivité Eau à vocation mondiale⁽¹⁾. Par ailleurs, les entreprises de l'eau en ex-Région Languedoc-Roussillon se sont fédérées autour du réseau SWELIA. En ex-Région Midi-Pyrénées, œuvre le cluster Water Sensors and Membranes (WSM).

Les aménagements réalisés sur le territoire régional et les savoir-faire développés localement depuis plus de cinquante ans servent également de références et de laboratoire grandeur nature, valorisés à l'export et porteurs de perspectives de croissance et de développement d'emplois qualifiés et non dé-localisables.

Compte-tenu de l'expertise et du potentiel d'innovation dans le domaine de l'eau présents en région, les Conseillers encourage la Région à soutenir les synergies entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises selon trois axes :

Le premier consisterait à développer un espace collaboratif pour renforcer les processus d'innovation et l'internationalisation des savoir-faire, notamment dans le pourtour méditerranéen.

Il s'agirait ensuite de promouvoir une filière économique des métiers de l'eau, fondée sur la culture et l'expérience de la gestion de l'eau, qui exporte ses savoir-faire à l'international, de manière collective et concertée.

¹ Le Pôle de compétitivité Eau réunit désormais deux Régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

En dernier lieu, les synergies entre les producteurs de données satellitaires et les activités aval doivent se développer, notamment pour les acquisitions de mesures et les transmissions de données, pour créer de nouveaux applicatifs dédiés à la gestion de l'eau en temps réel et des systèmes d'information de l'eau.

Par ailleurs, le CESER engage la Région à pérenniser les politiques visant à réduire la vulnérabilité de son territoire au risque d'inondation, en privilégiant l'hydro-morphologie comme moyen de régulation des cours d'eau.

Pour cela, un travail de sensibilisation des acteurs à l'espace rivière est nécessaire : les crues et étiages sont des phénomènes naturels plus ou moins accentués par les activités et aménagements humains.

Cette sensibilisation doit avoir pour objectif de limiter la politique de canalisation des cours d'eau (digues, enrochements) et de développer des actions de reconquête de l'espace de mobilité et de ralentissement des crues, notamment par la plantation d'arbres.

Il est tout aussi essentiel de réduire la vulnérabilité avec une politique plus intégrée du risque inondation, en particulier en réduisant l'urbanisation dans les secteurs exposés, en réduisant l'imperméabilisation des sols, en favorisant la culture et la mémoire du risque.

En outre, face au risque de submersion marine qui touche le littoral du Golfe du Lion, le CESER demande à la Région de poursuivre son soutien aux maîtres d'ouvrage réalisant des opérations de recul stratégique du trait de côte et le développement d'outils et de services de gestion d'alerte de submersion.

Sensibiliser les populations à la préservation des milieux aquatiques

Enfin, mieux valoriser et sensibiliser les populations aux espaces aquatiques remarquables, à l'échelle régionale, s'avère indispensable au respect de la diversité des milieux naturels et à la promotion d'un usage raisonné et par nature limité.

C'est pourquoi le CESER considère qu'il sera essentiel d'encourager une meilleure valorisation des espaces aquatiques, avec plusieurs niveaux d'actions :

Tout d'abord, des structures de gestion de l'eau doivent être mises en place pour couvrir 100% des bassins versants (SAGE et commissions locales de l'eau), avec des programmes d'actions visant à limiter la pression humaine sur les quantités d'eau disponibles et à garantir les conditions d'une plus grande biodiversité.

Ensuite, les activités à potentialités économiques (tourisme lié à l'eau, sports d'eau, etc.) peuvent être valorisées, tout en veillant à la préservation des milieux naturels et au suivi de la qualité de leur ressource en eau.

Pour finir, le CESER recommande d'élaborer une communication grand public, orientée sur la qualité de l'eau et la richesse de la biodiversité, ainsi que des actions de sensibilisation en direction des élus locaux, afin de promouvoir une meilleure intégration des politiques liées à l'eau dans les programmes d'urbanisme.

Il est donc essentiel que la nouvelle région prenne sa part locale au défi mondial que représente le changement climatique, notamment dans le domaine de l'eau.

Elle pourrait s'illustrer dans ce nouveau domaine en adoptant des ambitions d'excellence en matière de gestion de la transition écologique et en matière de politique publique d'adaptation aux évolutions climatiques, afin de préserver ce capital précieux et indispensable à la vie pour les générations actuelles et futures.

Préconisations

- 1- Etendre à l'ensemble du territoire régional le Service Public Régional de l'Eau.**
- 2-Promouvoir un programme régional ambitieux d'actions de réduction des consommations d'eau pour les grandes familles d'usages de l'eau, en particulier l'agriculture, l'eau potable et les usages industriels.**
- 3- Organiser des appels à projets pour encourager les acteurs à innover sur les économies d'eau, tant au niveau des maîtres d'ouvrages publics qu'au niveau des usagers, des associations ou des industriels.**
- 4- Promouvoir la réutilisation des eaux usées par l'organisation d'une filière avec des pilotes expérimentaux, un suivi des effets sanitaires et des retours d'expériences collectifs et mutualisés.**
- 5- Rechercher un équilibre entre les besoins liés au bon fonctionnement des milieux aquatiques, les différents prélèvements et la ressource disponible.**
- 6- Créer si nécessaire des réserves proportionnées au complément de réserve utile et nécessaire dans le cadre d'un projet de bassin versant.**
- 7- Faciliter la mise en œuvre d'une Trame Verte et Bleue.**
- 8- Actualiser le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) à l'échelle de la nouvelle région afin d'aménager le territoire en préservant les continuités écologiques terrestres et aquatiques.**
- 9- Mieux prendre en compte et reconnaître les services rendus par la biodiversité et limiter son altération.**
- 10- Poursuivre la protection et la valorisation de la haute et moyenne montagne, des plaines et des vallées alluviales, des espaces agricoles denses ou extensifs, des espaces lagunaires et maritimes.**
- 11- Mettre en œuvre dans le cadre des SDAGE Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée 2016-2021, une stratégie visant à atteindre au plus tôt le bon état écologique et chimique des eaux, en établissant des priorités mieux affirmées et une plus grande sélectivité opérationnelle, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, y compris la représentation des intérêts industriels, agricoles et écologiques.**

12- Développer un espace collaboratif propre au renforcement des processus d'innovation et d'internationalisation des savoir-faire, notamment dans le pourtour méditerranéen, de favoriser l'émergence d'une filière économique des métiers de l'eau et de développer les synergies entre les producteurs de données satellitaires et les acteurs et professionnels de terrain, afin de créer un système d'annonce des crues et d'information en temps réel.

13- Privilégier l'hydro-morphologie comme moyen de régulation des cours d'eau auprès des acteurs à l'espace rivière de façon à limiter la politique de canalisation des cours d'eau (digues, enrochements) et de développer des actions de reconquête de l'espace de mobilité et de ralentissement des crues, notamment par la plantation d'arbres.

14- Réduire la vulnérabilité au risque d'inondation, en contribuant à réduire l'urbanisation dans les secteurs exposés et l'imperméabilisation des sols, en favorisant la culture et la mémoire du risque.

15- Poursuivre le soutien des maîtres d'ouvrage réalisant des opérations de recul stratégique du trait de côte et le développement d'outils et de services de gestion d'alerte en cas de submersion.

16- Mieux valoriser les espaces aquatiques remarquables et sensibiliser les populations de façon à promouvoir un usage raisonné et limité des milieux naturels.

17- Elaborer des programmes d'actions visant à limiter la pression environnementale de l'activité humaine sur les quantités d'eau disponibles et à garantir les conditions d'une plus grande biodiversité aquatique.

18- Veiller à ce que les activités économiques s'appuyant sur l'utilisation de l'eau (tourisme côtier, sports d'eau, etc.) préservent les milieux naturels et procèdent au suivi de la qualité de leur ressource en eau.

19- Elaborer une communication grand public, orientée sur la qualité de l'eau et sur la richesse de la biodiversité, ainsi que des actions de sensibilisation en direction des élus locaux, afin de promouvoir une meilleure intégration des politiques liées à l'eau dans les programmes d'urbanisme.

BIEN ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE

1- Comment mieux vivre ensemble ?

Constats - Problématiques

Définition et conditions du vivre ensemble :

Le vivre ensemble, ou le « vouloir vivre-ensemble » selon l'expression attribuée à Ernest Renan, est le ciment de toute cohésion sociale et c'est encore plus vrai en démocratie : il s'agit d'accepter de « faire société » autour de valeurs et de principes cardinaux, tout en acceptant l'autre dans ses différences.

La mixité, sous toutes ses formes, est donc consubstantielle au vivre ensemble : mixité hommes femmes, d'orientation sexuelle, d'âge, ethnique, valides, handicapés, malades, bien-portants, socio-professionnelle, socio-culturelle, religieuse, politique, etc.

Favoriser et enrichir le vivre ensemble ⁽¹⁾ suppose de faire partager par tous les citoyens, définis au sens large comme « membres de la Cité », les valeurs de la République et les principes de laïcité.

En effet, dans une société multiculturelle, il faut rappeler que l'expression citoyenne de tous doit être reconnue et que le dialogue et son enrichissement permanent sont indissociables de la paix et constitutifs de la démocratie.

Un principe qui ne va pas de soi :

Ces rappels suffisent à dire que le vivre ensemble ne va pas de soi. Il se confronte aux résistances de l'individualisme, aux dogmatismes et aux dérives qui instaurent la primauté des règles du groupe sur la loi républicaine. Il importe donc de rappeler et de mettre en application avec constance et pour tous les valeurs de la République ⁽²⁾ et de réaffirmer une espérance collective, laïque et sociale.

C'est sur ce socle que la cohésion sociale se construit et que s'ouvrent les perspectives du progrès social, qui permet à chaque individu d'être reconnu en tant que citoyen.

Il revient aux CESER, aux hommes et aux femmes politiques et aux responsables institutionnels, aux associations, aux syndicats et aux entreprises de créer les conditions propres à soutenir ces espérances, en étant des citoyens responsables et solidaires.

¹ CESER Languedoc-Roussillon, Rapport du 17/12/2015 « Comment favoriser les engagements collectifs pour mieux vivre ensemble en Languedoc-Roussillon ? ».

² CESER Languedoc-Roussillon, Rapport du 24/09/2015 « Les valeurs et symboles de la République : quel patrimoine civique commun et comment le transmettre ? »

Dans une société en métamorphose, les difficultés se concentrent sur ceux qui sont déjà fragilisés et renforcent les phénomènes de pauvreté et d'exclusion ⁽¹⁾. Le CESER a dès lors souhaité orienter sa réflexion sur le principe d'inclusion et sur les actions qui contribuent à en faire une réalité sociale, en anticipant sur les différents « décrochages » dans les parcours individuels. L'inclusion sociale vise à désamorcer la spirale descendante de l'exclusion, par des actions qui s'adressent à chaque personne (éducation, formation, emploi, etc.) et en veillant à ce que tous les territoires soient pris en compte, y compris les territoires ruraux et les micro-territoires de la politique de la ville.

Les grands principes du vivre ensemble

La loi de 1998 sur la lutte contre les exclusions rappelle le principe de l'accès effectif pour tous aux droits fondamentaux (emploi, logement, santé, justice, éducation, culture, protection de l'enfance et de la famille).

Le CESER a identifié sept thèmes majeurs, certains comme des objectifs, d'autres comme des moyens, propres à favoriser la cohésion sociale. Ces thèmes constituent les 7 premières préconisations de la fiche.

Prévenir l'exclusion :

Certains indicateurs statistiques concernant les populations en difficulté de la nouvelle Région sont préoccupants, par exemple :

- les taux de pauvreté des moins de 30 ans en 2012 (30% en Languedoc-Roussillon et 22% en Midi-Pyrénées),
- le taux de chômage de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, qui atteint 12% en 2015 ⁽²⁾ ou encore le niveau de RSA (RSA « total ») ⁽³⁾ qui avoisine 250 000 allocataires.

D'autres indicateurs plus qualitatifs pourraient être recherchés comme le taux d'alphabétisation ou l'engagement dans des structures associatives (en particulier humanitaires, culturelles et sportives) qui reflètent l'insertion et la participation effective à la vie sociale.

En effet, le faible niveau de qualification ou l'absence de liens sociaux peuvent constituer des alertes ou des conséquences de la précarité et de la pauvreté. L'exclusion étant considérée comme un processus, souvent cumulatif, de difficultés et de privations de tous ordres, il importe de détecter les personnes en difficulté le plus tôt possible par une « veille » sociale qualitative, d'intervenir rapidement et de les accompagner vers l'inclusion sociale.

L'État est le garant de la solidarité nationale, les Conseils départementaux sont les chefs de file de l'action sociale et le Conseil Régional ne dispose pas de compétences propres dans le domaine social.

Cependant, en termes de prévention, en amont de l'exclusion, la Région peut intervenir par le biais de ses compétences au titre du développement économique, de l'éducation ⁽⁴⁾, de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'aménagement du territoire.

¹ CESER Midi-Pyrénées, Avis du 24/10/2015, « De la vulnérabilité économique et sociale à l'exclusion, quels chemins vers l'inclusion ? »

² Taux de chômage au sens du BIT.

³ Allocataires du RSA en 2014 (RSA total).

⁴ L'implantation des lycées en est un exemple.

Elle peut également le faire par le biais de compétences partagées avec d'autres collectivités territoriales comme la culture, le sport, la jeunesse et l'éducation populaire ou encore, à son initiative, par des actions partenariales avec d'autres acteurs publics et privés, comme c'est le cas pour la politique de la ville.

Elle serait donc fondée à impulser, à coordonner et à privilégier cet objectif général de prévention des exclusions, notamment pour les publics jeunes en difficulté qu'elle a la responsabilité d'accompagner vers l'emploi, ainsi que pour les publics au chômage ou en reconversion professionnelle qu'elle forme.

Son emprise territoriale implique également qu'elle se préoccupe de la cohésion sociale de tous les habitants de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées et qu'elle se positionne donc au cœur de l'innovation sociale comme elle le fait déjà, par exemple, avec les « Ecoles de la deuxième chance ».

Des situations d'urgence avec des répercussions sociétales : la question du logement

Les problématiques rencontrées par les publics en difficulté relèvent d'une urgence plus ou moins grande. En effet, ceux qui sont en très grande difficulté ne sont souvent pas repérés. Ils ne sont pas reconnus comme des citoyens qui ont des choses à dire, mais seulement des choses à demander. Certains, d'ailleurs, ne demandent rien, même lorsqu'ils ont des droits, soit faute de les connaître, soit parce qu'ils sont rebutés par la complexité des démarches et des procédures à entreprendre.

Il s'agit de reconnaître leur parole citoyenne et leur capacité à évaluer leurs besoins individuels et de « faire avec eux » plutôt que « pour eux », en les accompagnant, par l'information, vers une participation aux décisions qui les concernent.

Il est évident que ces publics sont dans une grande urgence pour s'alimenter et pour trouver un hébergement, a minima temporaire. Or, les constats quantitatifs et qualitatifs signalent un déficit concernant la prise en compte des besoins vitaux, notamment alimentaires, non seulement pour ces publics en grande difficulté, mais pour d'autres publics occasionnels en difficulté financière (familles avec enfants, jeunes isolés, personnes âgées, retraités ou sans emplois et même travailleurs pauvres).

De même l'hébergement d'urgence (le 115) est saturé, comme le parc social HLM. Cet état de fait empêche l'accompagnement social des publics en hébergement d'urgence et la mise en place d'un « parcours résidentiel » individuel leur permettant de passer de l'hébergement d'urgence au logement social puis, dans le meilleur des cas, de retourner dans le parc privé. La saturation de ces dispositifs d'urgence se répercute donc sur les publics en situation de vulnérabilité, avec un risque accru d'exclusion.

La Région n'intervient pas directement dans la production du logement, à l'exception du logement étudiant, mais les orientations de ses orientations en matière d'aménagement du territoire sont susceptibles de corriger des déséquilibres de l'offre de logement. A travers divers schémas (comme le SRADDT⁽¹⁾ ou les S.C.O.T⁽¹⁾) et des choix d'aménagements (répartition de

¹ SRADDT : le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire précise les orientations fondamentales à moyen terme du développement durable d'un territoire et ses principes d'aménagement. À partir de 2016, en application de la loi NOTRe (LOI n° 2015-991 du 7 août 2015), le SRADDT sera fusionné avec d'autres schémas régionaux et prendra le nom de SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

certains équipements ou services sur le territoire), la Région pourrait être le pilote et le garant de l'équilibre territorial en matière de logement.

Les relations entre le secteur associatif, les pouvoirs publics et les autres acteurs :

Les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, etc.), les associations, les individus sont présents dans la lutte contre l'exclusion ⁽²⁾, chacun avec ses compétences et ses méthodes. Une fois rappelé que cette solidarité doit s'exprimer dans le respect de la citoyenneté des personnes en situation de vulnérabilité, les modalités d'intervention des structures et la coordination des différents acteurs posent question.

Les associations interviennent souvent auprès des publics en situation de précarité, qui ne bénéficient pas d'aides sociales. Leurs modes de fonctionnement contribuent à leur capacité d'innovation et d'intégration citoyenne de publics variés, notamment en valorisant les dynamiques collectives.

Au-delà de l'attribution de subventions, dont la légitimité a été reconnue par la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire, les institutions publiques devraient entrer dans une démarche de partenariat et de contractualisation pluriannuelle d'objectifs (C.P.O), pour inscrire les actions des associations dans la durée, au bénéfice des personnes et des territoires.

Plus globalement, la Région pourrait initier un partenariat suivi avec les acteurs publics et privés qui interviennent dans les parcours d'insertion sociale, pour échanger sur la base d'expertises communes associant les personnes vulnérables.

Elle pourrait également initier les actions suivantes : organiser une concertation annuelle (de type « conférence sociale »), des conférences sociales territoriales, des ateliers, une plate-forme de communication commune, des actions collectives partenariales et des permanences pour la prise en charge transversale et globale des besoins avec un accompagnement coordonné.

Ces échanges partenariaux permettraient notamment à la Région de définir de nouvelles politiques publiques ou d'en réorienter certaines. Ainsi, les secteurs culturels, sportifs, éducatifs, humanitaires pourraient développer des actions de proximité, véritables espaces et temps de rencontres, d'échanges, de partage et de formation citoyenne, qui favorisent l'émancipation et le vivre ensemble dans un quartier, un village, une ville.

La Région pourrait également, à travers ses diverses interventions, se positionner comme le garant de la vitalité citoyenne sur son territoire.

Enfin, le CESER, qui représente la société civile organisée, doit être un partenaire privilégié, associé à ces réflexions et à ces concertations partenariales et participatives.

¹ SCOT : le Schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à une échelle de 15, 20 ans. Le SCOT a été créé par la loi de solidarité et de renouvellement urbain du 13 décembre 2000. Son rôle est d'assurer la cohérence des politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels (ex. : le Plan local de l'habitat, Plan de déplacement urbain) et locaux (Plan local d'urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement.).

² Avis du CESER Midi-Pyrénées du 12/11/2014, « Culture et lien social ».

Préconisations

- 1- Promouvoir les valeurs de la République, notamment par un égal accès à l'éducation, l'engagement citoyen et la formation à la laïcité.
- 2- Développer la solidarité pour endiguer la pauvreté, prévenir l'exclusion, notamment en favorisant l'accompagnement public et privé des individus par les pouvoirs publics, les entreprises, les associations, etc.
- 3- Mettre en œuvre des dispositifs efficaces d'accès à l'emploi, avec de véritables parcours professionnels sécurisés intégrant des possibilités d'orientation ou de reconversion.
- 4- Introduire systématiquement, dans toutes les actions et initiatives, des orientations qui intègrent la mixité sociale et générationnelle, quel que soit l'état de santé ou d'autonomie.
- 5- Prévenir les conflits par le développement de médiations (notamment dans les établissements scolaires, les entreprises, les associations, etc.), mais également par la multiplication des échanges et des projets collectifs.
- 6- Soutenir les actions de prévention des radicalisations et des extrémismes et les actions de luttes contre les discriminations.
- 7- Accorder une attention à l'expression des compétences et des aptitudes de chacun dans tous les domaines, ainsi qu'aux apprentissages collectifs, notamment en termes d'entraide.
- 8- Entrer dans une démarche de partenariat et de contractualisation pluriannuelle d'objectifs (C.P.O), pour inscrire les actions des associations dans la durée au bénéfice des personnes et des territoires.
- 9- Initier un partenariat suivi avec les acteurs publics et privés qui interviennent dans les parcours d'insertion sociale, pour échanger sur la base d'expertises communes associant les personnes vulnérables.
- 10- Organiser une concertation annuelle (de type « conférence sociale »), des conférences sociales territoriales, des ateliers, une plate-forme de communication commune, des actions collectives partenariales et des permanences pour la prise en charge transversale et globale des besoins avec un accompagnement coordonné.
- 11- Définir de nouvelles politiques publiques ou en réorienter certaines en vue notamment de développer des actions de proximité, créant des espaces et temps de rencontres, d'échanges, de partage et de formation citoyenne, qui favorisent l'émancipation et le vivre ensemble dans un quartier, un village, une ville.
- 12- Positionner la Région, par le biais de ses interventions, comme le garant de la vitalité citoyenne sur son territoire.

2- La culture

Constats - Problématiques

Pour une politique culturelle régionale ambitieuse, généreuse et innovante

La culture s'appuie sur deux piliers qui fondent son histoire et son avenir : une valeur humaniste, reconnue par la société, et les institutions d'hommes et de femmes qui, par leurs créations et par la mise en œuvre de cet humanisme, lui donnent corps.

Dotée de nombreux atouts dans les domaines du patrimoine (Cité de Carcassonne, Cathédrale d'Albi, le Pont du Gard, etc.), du spectacle vivant (le LIDO et la Grainerie de BALMA, Montpellier Danse, HTH et TNT, 7 Scènes Nationales, etc.), de la musique (Jazz à Marciac, Festival de RADIO France, les opéras de Toulouse et de Montpellier), des arts visuels (les Abattoirs à Toulouse, le Crac de Sète, les FRAC-fonds régionaux d'art contemporain) et des langues et cultures régionales, la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées bénéficie d'une richesse culturelle reconnue dans la France entière.

Les politiques ambitieuses qui ont été menées en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées placent la nouvelle région au premier rang national des régions qui investissent le plus d'Euros par habitant pour la culture (62 millions en 2015 : 40 millions pour la Région Languedoc-Roussillon et 22 millions en Midi-Pyrénées).

Ces politiques culturelles participent à l'attractivité et au développement économique du territoire, la région se plaçant en 3^{ème} position au niveau national (hors Ile-de-France) en emplois directs dans le secteur du Patrimoine (949 emplois directs en Languedoc-Roussillon, 1 552 en ex-Midi-Pyrénées ; 11 992 emplois indirects en ex-Languedoc-Roussillon, 12 202 en ex-Midi-Pyrénées).

Un travail important de structuration du territoire a été effectué avec la création d'agences thématiques (*) qui accompagnent les professionnels des champs concernés par des actions d'information, de formation, de diffusion, etc.

Concernant la formation, il faut mentionner le rôle joué par les universités dans la formation initiale et continue des opérateurs, des auteurs et interprètes mais aussi par les établissements d'enseignement supérieur de la culture (ESC) et par les conservatoires dans le domaine de la création artistique.

Malgré une politique culturelle ambitieuse, une importante partie de la population régionale demeure éloignée de l'offre et des pratiques artistiques et culturelles du fait de l'éloignement physique de l'offre et de son éloignement social de l'offre et de la pratique artistique et culturelle.

(*) Réseau « En Scène » pour les arts de la scène, « Languedoc-Roussillon Cinéma », « Languedoc-Roussillon 2L » (Languedoc-Roussillon Livre et Lecture), Le CIRDOC pour ce qui est du Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées le Centre Régional des Lettres et Air du Midi.

Favoriser un aménagement équilibré du territoire

- La création

Le CESER appelle à soutenir et encourager la création artistique notamment en garantissant aux équipements et aux associations un financement a minima pour maintenir les activités de soutien à la création et de diffusion proposées sur l'ensemble du territoire et aussi en créant, dans le contexte d'une pression foncière importante, des espaces de travail pour les créateurs.

Il propose aussi des programmes dédiés qui pourraient associer les établissements de formation artistique, les lieux de résidence et les lieux de diffusion pour garantir aux jeunes artistes un premier accompagnement dans la vie professionnelle.

- Les langues (l'occitan et le catalan) et cultures régionales

Pour développer la promotion et la diffusion des langues régionales, le CESER propose l'élaboration d'un nouveau schéma partagé régional de développement de l'occitan et du catalan pour la période 2016-2020, la définition d'un programme pluriannuel de sauvegarde et de valorisation et transmission du patrimoine culturel immatériel régional, pouvant s'appuyer sur les opérateurs existants, tant occitans que catalans et devant être mené en concertation avec l'ensemble des collectivités locales ainsi qu'un accès garanti de tous les habitants qui le souhaitent à une offre d'enseignement bilingue ou immersif.

- La conservation et la valorisation du patrimoine

Pour le CESER, il importe de soutenir davantage les actions de sauvegarde du patrimoine en région, y compris en y associant, dans la mesure du possible, les habitants.

Le CESER considère qu'il convient de favoriser la connaissance et l'appropriation du patrimoine régional par l'ensemble des publics de proximité et pour cela, d'accompagner, y compris dans le cadre de politiques partagées et concertées, les programmes de tourisme de proximité d'une part, et d'autre part d'éducation artistique et culturelle.

Par ailleurs, il importe de soutenir ces programmes de valorisation par un important volet « Recherche » comme c'est le cas avec le projet MuReNa à Narbonne qui prévoit, au sein de l'EPCC (établissement public de coopération culturelle) mis en place pour le développer, une instance scientifique.

- Implanter une offre culturelle plus dense sur ces territoires afin de réduire les inégalités :

Le CESER propose la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures : encourager les résidences d'artistes, les programmes itinérants et les festivals en milieu rural et dans les quartiers ; créer un Fonds régional d'aide à l'équipement technique des lieux de diffusion culturelle et de création artistique de proximité ; mettre à la disposition des associations et des artistes voulant s'implanter dans les quartiers des locaux gratuits ou à loyer modéré et aussi renforcer la « décentralisation » des manifestations culturelles dans les communes rurales de tous les départements de la région et dans les maisons de quartiers ou maisons pour tous. Le CESER préconise aussi un soutien renforcé des collectivités locales et notamment de la Région aux radios associatives.

Il importe de mentionner le rôle essentiel des Associations d'Education Populaire en matière d'éducation et de diffusion artistiques, notamment dans les zones rurales. Aussi, le CESER demande à la Région de renforcer son soutien financier aux réseaux d'éducation populaire pour l'action menée dans le champ culturel.

- Mettre en place des outils de dialogue et d'innovation :

Pour le CESER, il convient d'associer dans la composition des CTAP (Conférences Territoriales de l'Action Publique) « culture », l'ensemble des acteurs des politiques culturelles, les représentants des usagers, des pratiques émergentes et aussi le CESER en tant que représentant de la société civile. Comme défini dans le projet de Loi sur la Création, l'architecture et le Patrimoine, il conviendra d'organiser une fois par an des débats sur la création artistique et cela en associant les artistes qui vivent et travaillent sur le territoire, y compris les artistes émergents.

- Encourager les opérations de coopération :

Sur le modèle des montages opérés en Languedoc-Roussillon (Musée de Céret, Mémorial de Rivesaltes, Musée de la Romanité de Narbonne), mais aussi pour les Ecoles supérieures d'art (Montpellier, Nîmes, Tarbes-Pau, Toulouse), le CESER incite à la création d'EPCC pour associer plusieurs partenaires autour d'un même projet. L'expérience des EPCC déjà créés sur le territoire permettra de préparer au mieux les budgets de fonctionnement de ces établissements et de contrôler et accompagner les évolutions salariales.

Pour les projets de moindre envergure, le CESER préconise la signature, par plusieurs partenaires, de contrats pluriannuels d'objectifs, accompagnés comme pour les EPCC, d'engagements de financements pour la période donnée.

Pour permettre une véritable réussite de ces politiques de coopération, le CESER préconise que des formations soient proposées aux collectivités et au monde associatif qui s'engageraient dans de telles organisations.

Il plaide aussi, en partenariat avec l'Etat, pour l'élaboration de schémas régionaux de développement culturel. Ces schémas pourront prendre appui sur les échanges mis en place au sein des CTAP, mais aussi sur les programmes mis en œuvre par le Ministère de la Culture.

Le CESER propose par ailleurs de favoriser l'accès des acteurs culturels aux programmes européens et de faciliter l'ouverture vers le monde.

Favoriser l'accès à la culture pour tous

- Favoriser les nouvelles formes de diffusion et d'appropriation

Renforcer le développement et le soutien aux initiatives de culture « hors-les-murs » gratuites, utiliser les technologies numériques pour retransmettre des spectacles dans des lieux peu enclins à les recevoir, développer les manifestations artistiques de rue et associer les événements culturels à d'autres pratiques sociales, sont des mesures préconisées pour favoriser les nouvelles formes de diffusion et de présentation de l'art et de la culture.

- Développer la médiation culturelle et développer les pratiques artistiques

Le CESER appelle à développer plus encore la médiation culturelle dans les établissements culturels et les associations du champ social.

Pour ce qui est des établissements scolaires, il invite à former les enseignants, notamment au montage de projet et à l'éducation artistique et à encourager la création de postes d'animateurs culturels dans les lycées.

La médiation hors temps scolaire est aussi à développer en sensibilisant davantage à la culture les organisateurs de temps périscolaires et en diffusant sur chaque territoire une information présentant aux organisateurs des temps périscolaires les ressources existantes.

Le CESER souhaite par ailleurs que soient davantage encouragées les pratiques artistiques en milieu scolaire, avec l'appui, notamment, de structures spécialisées comme, par exemple, les Conservatoires pour la Musique et les scènes labélisées pour le spectacle vivant. De manière générale, il propose de favoriser davantage les pratiques culturelles et artistiques en amateur.

- Développer les droits culturels

Le CESER considère par ailleurs qu'il faut garantir les droits culturels définis par l'UNESCO comme étant « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » et reconnus par la loi NOTRe.

A l'aune du concept de droits culturels, le CESER rappelle un certain nombre de principes attachés à cette notion : adopter une définition de la culture multidimensionnelle et inclusive, mettre la personne au centre et en position d'acteur, reconnaître la diversité culturelle et linguistique et, encourager les acteurs publics et privés à établir ensemble une « charte de valeurs partagée ».

De manière générale, il est vital de garantir aux personnes handicapées et aux publics empêchés (Etablissements pénitenciers, hôpitaux, etc.) l'accès à la culture en favorisant leur accueil dans les lieux culturels et en leur permettant d'accéder aux pratiques artistiques.

Consolider les réseaux et les parcours de formation initiale et de formation tout au long de la vie des opérateurs culturels :

- Développer et les programmes d'accompagnement, de structuration et d'animation des réseaux professionnels

Le CESER préconise de développer des actions portées par les agences mises en place par la Région Languedoc-Roussillon sur l'ensemble du territoire (RÉSEAU EN SCÈNE / arts de la scène, Languedoc-Roussillon CINÉMA, Languedoc-Roussillon 2L / Languedoc-Roussillon Livre et Lecture, Le CIRDOC et Le FRAC Languedoc-Roussillon) et ainsi de faire bénéficier l'ensemble des acteurs des actions et des dispositifs proposés tout en veillant à ce que les financements induits par un tel développement n'aient pas de répercussions directes sur le financement des actions associatives.

Il propose l'application du modèle du COREPS (Comité Régional des Professions du Spectacle) aux autres champs artistiques - arts visuels, édition. Cette instance aurait notamment pour effet de travailler sur les problématiques d'économie personnelle des artistes.

- Développer et reconnaître la formation initiale et la formation tout au long de la vie des acteurs des différents champs des arts et de la culture

Le CESER appelle à mettre en place un schéma de développement pour l'Enseignement Supérieur Culture. En effet, depuis quelques années, les enseignements artistiques et culturels connaissent un réel développement dont la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées devrait se saisir tant ces enseignements participent aussi de la politique culturelle du territoire régional.

Les formations aux projets culturels pour les acteurs associatifs de l'éducation populaire devront être également développées.

Pour favoriser les partenariats, des formations seront à organiser par les professionnels (artistes, opérateurs) de tous les champs artistiques à l'attention des acteurs de l'Education Populaire (présidents et responsables d'associations, de MJC, etc.) et inversement. Cela pour informer les professionnels de la Culture des organisations de l'Education Populaire qui seraient à leur tour informées des programmations, des actions et programmes menés dans les établissements artistiques et aussi, d'une façon plus générale, de l'évolution de la Création. Ces temps de formation sont à même de favoriser les échanges et le montage de projets communs et pourraient être inscrits aux programmes régionaux de formation.

Accompagner le développement économique culturel du territoire

Le CESER invite à conforter un tourisme culturel et patrimonial performant en développant une offre de qualité répondant aux attentes des publics, via un dynamisme de collaboration inter-sites et des actions de formation envers les professionnels. Il propose de concevoir un programme adapté de formation au Tourisme Culturel d'une part, et cela aussi bien pour les acteurs du Tourisme que pour les acteurs culturels, et d'autre part à la Conception graphique et numérique des outils de valorisation des sites et des programmes culturels. Ces outils nécessitent en effet d'être développés, comme prévu dans la programmation 3S, les deux métropoles de Montpellier et Toulouse ayant obtenu le Label French Tech. La Région pourrait accompagner, dans ce domaine, les entreprises qui participent au développement de ce secteur.

Il propose aussi d'encourager et d'accompagner l'entrepreneuriat culturel et cela par plusieurs mesures en insérant les entreprises du secteur culturel dans les programmes de soutien économique et de soutien à l'innovation et en ouvrant des espaces de rencontres permettant des échanges réguliers entre artistes, financeurs, entreprises, programmeurs, etc., pour encourager les initiatives et les projets innovants et pour associer les entreprises au processus créatif des artistes.

Enfin, une attention particulière devra être apportée à l'économie des artistes qui, dans une grande majorité, vivent dans des situations de précarité. Le CESER préconise d'imposer, par exemple, le paiement systématique de toute prestation artistique et de faire figurer cette obligation dans les contrats liés au versement des dotations publiques.

Pour conclure, le CESER insiste sur la nécessité d'une évaluation qualitative et partagée des projets culturels, y compris du point de vue des citoyens à qui ils sont proposés.

Il appelle tout particulièrement la Région au maintien et à l'amplification des politiques ambitieuses mises en place tant en Languedoc-Roussillon tant qu'en Midi-Pyrénées dans le domaine de la culture, compte tenu des efforts qui doivent être encore menés en matière d'aide à la création, d'accompagnement des publics et d'aménagement et d'attractivité du territoire.

Préconisations :

1- Soutenir et encourager la création artistique notamment en garantissant aux équipements et aux associations un financement a minima pour maintenir les activités de soutien à la création et de diffusion proposées sur l'ensemble du territoire.

2- Créer des espaces de travail pour les créateurs, qui pourraient associer les établissements de formation artistique, les lieux de résidence et les lieux de diffusion pour garantir aux jeunes artistes un premier accompagnement dans la vie professionnelle.

3- Développer la promotion et la diffusion des langues régionales, par l'élaboration d'un nouveau schéma régional partagé de développement de l'occitan et du catalan pour la période 2016-2020.

4- Définir un programme pluriannuel de sauvegarde, de valorisation et de transmission du patrimoine culturel immatériel régional, garantissant l'accès de tous les habitants qui le souhaitent à une offre d'enseignement bilingue ou immersif.

5- Soutenir ces programmes de valorisation par un important volet « Recherche » comme c'est le cas avec le projet MuReNa à Narbonne.

6- Implanter une offre culturelle plus dense sur ces territoires afin de réduire les inégalités en encourageant les résidences d'artistes, les programmes itinérants et les festivals en milieu rural et dans les quartiers.

7- Créer un Fonds régional d'aide à l'équipement technique des lieux de diffusion culturelle et de création artistique de proximité.

8- Mettre à la disposition des associations et des artistes voulant s'implanter dans les quartiers des locaux gratuits ou à loyer modéré.

9- Renforcer le soutien des collectivités locales et notamment de la Région aux radios associatives.

10-Renforcer le soutien financier de la Région aux réseaux d'éducation populaire pour l'action menée dans le champ culturel.

11- Mettre en place des outils de dialogue et d'innovation associant dans la composition des conférences territoriales de l'action publique, pour le volet « culture », l'ensemble des acteurs des politiques culturelles, les représentants des usagers, des pratiques émergentes et aussi le CESER en tant que représentant de la société civile.

12- Organiser une fois par an des débats sur la création artistique et cela en associant les artistes qui vivent et travaillent sur le territoire, y compris les artistes émergents.

- 13- Encourager les opérations de coopération et la création d'EPCC pour associer plusieurs partenaires autour d'un même projet.**
- 14- Promouvoir la signature, par plusieurs partenaires, de contrats pluriannuels d'objectifs, accompagnés comme pour les EPCC, d'engagements de financements pour la période donnée.**
- 15- Proposer des formations aux collectivités et au monde associatif qui s'engageraient dans de telles organisations.**
- 16- Participer, aux côtés de l'Etat, à l'élaboration de schémas régionaux de développement culturel.**
- 17- Favoriser l'accès des acteurs culturels aux programmes européens et l'ouverture sur le monde.**
- 18- Renforcer le développement et le soutien aux initiatives de culture « hors-les-murs » gratuites, développer les manifestations artistiques de rue et associer les événements culturels à d'autres pratiques sociales.**
- 19- Utiliser les technologies numériques pour retransmettre des spectacles dans des lieux peu enclins à les recevoir.**
- 20- Développer la médiation culturelle et développer les pratiques artistiques dans les établissements culturels et les associations du champ social.**
- 21- Former les enseignants, notamment au montage de projet et à l'éducation artistique et encourager la création de postes d'animateurs culturels dans les lycées.**
- 22- Développer la médiation hors temps scolaire en sensibilisant davantage à la culture les organisateurs de temps périscolaires et en diffusant sur chaque territoire une information présentant à ces organisateurs les ressources existantes.**
- 23- Encourager les pratiques artistiques en milieu scolaire, avec l'appui, notamment, de structures spécialisées comme, par exemple, les Conservatoires pour la Musique et les scènes labélisées pour le spectacle vivant.**
- 24- De manière générale, favoriser davantage les pratiques culturelles et artistiques en amateur.**
- 25- Garantir les droits culturels définis par l'UNESCO comme étant « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » et reconnus par la loi NOTRe.**
- 26- Adopter une définition de la culture multidimensionnelle et inclusive, mettant la personne au centre et en position d'acteur.**
- 27- Reconnaître la diversité culturelle et linguistique et encourager les acteurs publics et privés à établir ensemble une « charte de valeurs partagée ».**

28- Garantir aux personnes handicapées et aux publics empêchés (Etablissements pénitenciers, hôpitaux, etc.) l'accès à la culture en favorisant leur accueil dans les lieux culturels et en leur permettant d'accéder aux pratiques artistiques.

29- Développer et les programmes d'accompagnement, de structuration et d'animation des réseaux professionnels à l'ensemble du territoire.

30- Généraliser le modèle du COREPS (Comité Régional des Professions du spectacle) aux autres champs artistiques - arts visuels, édition.

31- Mettre en place un schéma de développement pour l'Enseignement Supérieur de la Culture.

32- Développer les formations aux projets culturels pour les acteurs associatifs de l'éducation populaire.

33- Favoriser les partenariats, entre les professionnels (artistes, opérateurs) de tous les champs artistiques par des formations à l'attention des acteurs de l'Education Populaire (présidents et responsables d'associations, de MJC, etc.) et inversement.

34- Conforter un tourisme culturel et patrimonial performant en développant une offre de qualité répondant aux attentes des publics, basé sur une collaboration inter-sites et des sur actions de formation envers les professionnels.

35- Concevoir un programme adapté de formation au Tourisme Culturel aussi bien pour les acteurs du Tourisme que pour les acteurs culturels.

36- Concevoir un programme de formation à la Conception graphique et numérique des outils de valorisation des sites et des programmes culturels et accompagner les entreprises qui participent au développement de ce secteur.

37- Encourager et accompagner l'entrepreneuriat culturel en insérant les entreprises du secteur culturel dans les programmes de soutien économique et de soutien à l'innovation et en ouvrant des espaces de rencontres permettant des échanges réguliers entre artistes, financeurs, entreprises, programmeurs.

39- Instaurer l'obligation réglementaire du paiement systématique de toute prestation artistique et la faire figurer dans les contrats liés au versement des dotations publiques.

40- Procéder à une évaluation qualitative et partagée des projets culturels, en y associant les citoyens à qui ils sont proposés.

41- Conforter par des aides la création, l'accompagnement des publics, l'aménagement et l'attractivité du territoire.

3- Le sport

Constats - Problématiques

Les activités physiques et sportives comme leviers de développement social et économique

En matière d'éducation, le sport contribue à la construction de soi, à l'acquisition de codes sociaux, à la transmission de valeurs citoyennes et à la promotion d'une identité commune.

La nouvelle région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées compte près d'1,4 million de licenciés, dont un tiers sont des femmes, chiffre qui ne reflète que partiellement la réalité de la pratique sportive, en raison notamment du développement des sports hors fédérations, tels que certains sports de pleine nature.

En moyenne, le taux d'équipements sportifs de la nouvelle région est bien supérieur à la moyenne nationale, mais masque des disparités territoriales importantes, avec une zone littorale (hors métropole) proportionnellement moins dotée au regard de sa population, pourtant en forte croissance.

Le sport est un secteur important en matière de développement économique, de consommation et de créations d'emplois, de professionnalisation des acteurs.

Les emplois créés le sont dans des domaines variés (médical, industriel, commercial, services et administratif pour la plupart) et le nombre de salariés ne cesse d'augmenter. Le sport emploie 16 400 salariés, 80% des employeurs associatifs du sport ont moins de 3 salariés.

Les obligations réglementaires exigent le recrutement des personnes de plus en plus qualifiées. La précarité des emplois (salaires bas, et contrats de travail à temps partiel) dans les associations sportives génèrent des difficultés pour les pérenniser.

Le financement des structures est, pour une très grande majorité, assuré par des soutiens financiers ponctuels sous forme de subventions, et qui se réduisent depuis ces dernières années. Ce qui a pour conséquence de déstabiliser les équipes et les actions engagées.

Poursuivre l'implication régionale en faveur du développement de la pratique et de l'économie du sport

Au-delà du financement de la construction, de la réhabilitation et de la mise aux normes des équipements sportifs dans les lycées et les CFA, les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont joué un rôle de soutien auprès des clubs, associations et collectivités locales.

Le sport ne relevait pas de leurs compétences obligatoires mais elles ont orienté principalement leur intervention sur les champs de la formation, de l'aménagement du territoire, au travers de la création d'équipements sportifs structurant le territoire régional, et du développement économique, via le soutien aux clubs d'élites et aux grandes manifestations sportives.

Les Régions ont également affirmé leur engagement en faveur des jeunes en apportant un important soutien financier à l'action de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). L'article 104 de la loi NOTRe du 7 août 2015, dernier volet de la réforme territoriale, maintient le sport comme une compétence partagée.

Des atouts territoriaux :

La nouvelle Région disposera d'outils majeurs pour conduire sa politique de formation professionnelle dans les métiers du sport : le CFA Régional Sport Méditerranée, le CFA des métiers du sports à Toulouse, les CREPS de Toulouse, Montpellier et de Font Romeu, centre d'entraînement en altitude ⁽¹⁾.

Le fait que les deux Métropoles soient quasiment aussi proches l'une que l'autre du CREPS de Font-Romeu constitue un atout important. L'existence de l'association régionale Languedoc-Roussillon Sport Emploi Tourisme (Languedoc-Roussillon SET), acteur de l'ESS, est une force pour la nouvelle région. Cet outil original permet un accompagnement de projets professionnels, la professionnalisation, la création d'activité ou encore l'étude et l'analyse des pratiques sportives.

La nouvelle région devra tenir compte de certaines faiblesses :

En certains endroits du territoire, les équipements dédiés à la pratique sportive amateur ou de haut niveau sont encore insuffisants ou deviennent vétustes. La croissance démographique sur la zone littorale fortement urbanisée conduit à du sous-équipement au regard des moyennes nationales (piscines, terrains de grands jeux, gymnases).

Le problème des transports pour l'accès aux équipements est particulièrement prégnant en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, en raison de la configuration géographique du territoire. Cette question constitue un frein au développement des activités physiques et sportives aussi bien au sein de l'école, de la maternelle à l'université, que hors temps scolaire, au sein des clubs.

L'amélioration de l'accessibilité des installations et des équipements sportifs existants reste à faire en direction des personnes en situation de handicap souhaitant s'engager dans des pratiques sportives, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Elaborer un schéma régional de développement du sport

Le CESER invite la nouvelle Région à élaborer, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, issus du cadre institutionnel (Etat, collectivités territoriales), du mouvement sportif ou du monde professionnel et des entreprises, une stratégie en faveur du sport et des pratiques sportives visant à faire du schéma régional de développement du sport un véritable outil de planification fixant des objectifs partagés et les moyens pour les atteindre.

Le CESER reste favorable à ce que la nouvelle Région maintienne un engagement en faveur des « petits clubs », en pérennisant dans les prochains budgets les aides ad hoc, mises en avant précédemment par la politique régionale de Midi-Pyrénées. En effet, le CESER considère qu'il est essentiel de trouver un juste équilibre budgétaire entre le soutien aux structures qui favorisent l'accès de tous les publics aux activités physiques et sportives et l'appui au sport de haut niveau.

¹ La loi NOTRe prévoit en son article 28 que les CREPS pourront désormais, entre autres, mettre en œuvre des offres de formation aux métiers du sport et de l'animation au nom de la Région.

Enfin, le CESER considère qu'une politique régionale du sport cohérente et organisée ne peut se mettre en place et fonctionner dans de bonnes conditions qu'en ayant une vision globale des besoins régionaux, pour le développement et l'amélioration des activités physiques et sportives.

A cet effet, le CESER propose que la Région organise annuellement une « Conférence régionale du sport », en partenariat avec les services de l'Etat (DRJSCS) et le mouvement sportif (CROS, etc.), regroupant les décideurs et les financeurs.

Soutenir la professionnalisation du sport dans la région :

Dans le cadre de la future grande région, il est nécessaire de renforcer le travail en réseau avec l'ensemble des structures du mouvement sportif en matière de formation professionnelle et d'emploi, afin de développer et d'homogénéiser l'offre sur l'ensemble du territoire mais aussi de pérenniser les emplois dans les structures, notamment les petites.

A cette fin, le CESER préconise que la Région élabore un Schéma régional des métiers du sport et de l'animation sportive, en lien avec le CROS et les CDOS et en complémentarité du schéma régional des formations touristiques, notamment pour ce qui est des sports et loisirs de pleine nature.

Pour conduire sa politique de formation professionnelle dans ces métiers, la Région pourra s'appuyer sur les CREPS, le CFA des Métiers du sport, les ligues, les centres de formation des clubs... Le CESER demande à ce que soit formalisée une carte des formations diplômantes du sport et de l'animation socio-culturelle - à destination des jeunes, et des bénévoles - qui donnerait une vision claire et organisée de l'existant sur l'ensemble du territoire régional. Cela permettrait ainsi de répondre aux exigences et aux besoins de professionnalisation des personnels dans les structures, selon les disciplines sportives, les pratiques ou le public accueilli.

La nouvelle Région pourrait également mettre en place un dispositif d'appui et d'accompagnement au secteur associatif de type « Objectif pérennisation », qui existait en MP et qui, au regard des difficultés rencontrées par les associations, contribuait au développement de l'emploi, à la qualification des jeunes et, en conséquence, à l'amélioration de la qualité du service rendu par les associations.

Encourager la pratique sportive dans une optique d'amélioration de l'état de santé

Le CESER encourage la Région à s'appuyer sur les CREPS qui pourront, au nom de la Région, « promouvoir des actions en faveur du sport au service de la santé et du sport pour tous » (loi NOTRe, art 28) ;

Il encourage aussi la poursuite du Plan Régional « Sport Santé Bien-Être » (PRSSBE) existant en MP dans le cadre de la nouvelle région dont l'objectif est de favoriser les comportements bénéfiques pour la santé et de développer la recommandation des activités physiques et sportives par les médecins et autres professionnels de santé, tant pour la prise en charge de certaines pathologies que pour préserver le capital santé de chacune et chacun.

Faire du sport un lieu de transmission des valeurs citoyennes et des identités régionales

En lien avec le plan « Égalité et citoyenneté » du gouvernement, les collectivités et en particulier la Région, pourront placer le sport au service de la citoyenneté.

Afin d'équilibrer l'accès aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire, et notamment dans les quartiers des métropoles et zones urbaines sensibles, le CESER préconise de mettre en place une pratique éducative, régulière et surtout encadrée au sein des clubs sportifs, en s'appuyant sur le programme « Citoyens du sport », destiné à favoriser l'éducation des jeunes et contribuer à la mixité sociale et de genre.

Le CESER propose également que des critères supplémentaires, qualitatifs, soient pris en compte par la Région, dans le cadre des politiques territoriales afin de soutenir et conforter les clubs qui font des efforts pour transmettre les valeurs éducatives et sociales du sport, comme :

- la présence d'éducateurs et d'encadrants professionnels exerçant dans le club,
- le nombre de bénévoles et d'anciens sportifs formés et diplômés,
- les actions pour améliorer l'accueil des jeunes, notamment ceux de milieux défavorisés,
- l'implication du club dans les différents temps de vie des jeunes et les efforts engagés en matière d'information en faveur du fair play et du sport sans violence⁽¹⁾,
- la prévention contre les pratiques nuisant à leur santé et contre le dopage,
- L'attention apportée à l'égalité hommes-femmes,
- La sensibilisation du grand public au sport adapté et handisport

Soutenir le sport comme un secteur économique à part entière :

Afin de valoriser le poids économique de la filière sportive, le CESER recommande d'encourager le travail de Languedoc-Roussillon SET. A ce titre, des études d'impact économique cofinancées par la Région pourraient être systématisées pour toutes les compétitions internationales afin d'obtenir des indicateurs régionaux fiables qui traduiraient l'impact économique des manifestations sur le territoire (injection financière de l'événement, nombre de nuitées, restauration, consommations diverses, achats).

Préconisations

- 1- Faire du schéma régional de développement du sport un véritable outil de planification fixant des objectifs partagés et les moyens pour les atteindre.**
- 2- Maintenir un engagement de la Région en faveur des « petits clubs », en pérennisant dans les prochains budgets les aides ad hoc.**
- 3- Organiser annuellement une « Conférence régionale du sport », en partenariat avec les services de l'Etat (DRJSCS) et le mouvement sportif (CROS, etc.), regroupant les décideurs et les financeurs.**
- 4- Renforcer le travail en réseau avec l'ensemble des structures du mouvement sportif en matière de formation professionnelle et d'emploi.**

¹ La Commission « Fair play et sport sans violence » du CROS MIP milite, par exemple, contre les déviances et les incivilités dans le sport.

5- Elaborer un Schéma régional des métiers du sport et de l'animation sportive, en lien avec le CROS et les CDOS et en complémentarité du schéma régional des formations touristiques, notamment pour ce qui est des sports et loisirs de pleine nature.

6- Mettre en place un dispositif d'appui et d'accompagnement au secteur associatif de type « Objectif pérennisation ».

7- S'appuyer sur les CREPS qui pourront, au nom de la Région, « promouvoir des actions en faveur du sport au service de la santé et du sport pour tous » (loi NOTRe, art 28).

8- S'appuyer sur la poursuite du Plan Régional « Sport Santé Bien-Être » (PRSSBE) existant en MP en vue de favoriser les comportements bénéfiques pour la santé et de développer la recommandation des activités physiques et sportives par les médecins et autres professionnels de santé, tant pour la prise en charge de certaines pathologies que pour préserver le capital santé de chacune et chacun.

9- Placer le sport au service de la citoyenneté en s'appuyant sur le programme «Citoyens du sport», destiné à favoriser l'éducation des jeunes et contribuer à la mixité sociale et de genre.

10- Instaurer des critères supplémentaires, qualitatifs, qui soient pris en compte par la Région dans le cadre des politiques territoriales, afin de soutenir les clubs qui font des efforts pour transmettre les valeurs éducatives et sociales du sport.

11- Valoriser le poids économique de la filière sportive, en encourageant le travail de Languedoc-Roussillon Sport Emploi Tourisme.

DES MOYENS ET DE L'ÉVALUATION

1- Une situation financière saine

Constats – Problématiques

Pour des interventions financières en faveur du soutien des entreprises et des investissements territoriaux structurants

Si la situation financière des deux ex-Régions est jugée bonne au regard de la notation financière publiée par des agences de notation distinctes : AA- pour l'ex-région Languedoc-Roussillon notée par l'agence de notation Standards & Poors ; AA+ pour l'ex-région Midi-Pyrénées, notée par l'agence de notation Fitch Ratings.

En matière de notation, la fusion des deux régions n'affecte pas la qualité de crédit et la convergence des résultats permettra de renforcer la performance financière de la nouvelle région.

Un traitement différencié des investissements et de la dette

Les principales différences issues des politiques menées au sein des deux ex-Régions portent sur le financement des investissements et sur le niveau de la dette qui en découle.

Les comptes de la région Languedoc-Roussillon dégageaient en 2014 un autofinancement assurant 43,6% des investissements ; sur le même exercice, l'autofinancement dégagé par la région Midi-Pyrénées assurait pour sa part 60% des investissements. Les deux régions ont en effet conduit une politique différenciée de financement des investissements :

La Région Languedoc-Roussillon a positionné l'emprunt comme une source réelle de financement en soutien à sa politique d'investissement et ce depuis plusieurs années.

La région Midi-Pyrénées, quant à elle, a placé l'autorisation d'emprunt comme facteur d'équilibre lors de l'adoption du Budget primitif et non comme un véritable levier financier. Dans les faits, depuis de nombreuses années, le recours à l'emprunt est toujours resté inférieur aux prévisions budgétaires. C'est ainsi qu'au cours des quatre derniers exercices, la Région Midi-Pyrénées n'a mobilisé qu'une faible part des emprunts inscrits aux Budgets primitifs (40 M€ en 2014, soit 25%).

L'impact de ces politiques financières fait ressortir en l'état un écart significatif en termes de niveau brut de la dette (1,026 Mrds € pour Languedoc-Roussillon ; 288,6 M€ en Midi-Pyrénées). Ramené au nombre d'habitants, l'écart situe cette dette dans un rapport de 4 à 1, soit 385 € par habitant en Languedoc-Roussillon, contre 96 € par habitant en Midi-Pyrénées. En termes de charges financières, de remboursement de capital et de charge d'intérêts, la dette respective des deux régions était en 2014 de 2,30% pour Languedoc-Roussillon et de 1,76% pour MP. La capacité de désendettement était en 2014 de 4,6 années pour Languedoc-Roussillon et de 1 année pour MP. Celle de la nouvelle région devrait être de 4,1 années après retraitement d'opérations de crédit-bail ou de PPP, ce qui la situerait en-deçà de la moyenne nationale qui était de 5 années à fin 2014.

Les observations précédemment exposées sur la qualité de crédit, le niveau élevé de l'autofinancement et la durée de désendettement, augurent de la capacité de la nouvelle région à lever les ressources nécessaires au financement de ses politiques. Le CESER considère néanmoins opportun de s'intéresser à la dette existante en vue d'une révision et de son optimisation.

Une nécessaire réforme fiscale en vue d'une autonomie financière

La stabilité budgétaire des deux ex-Régions sur les deux dernières années budgétaires, le montant des deux budgets primitifs 2015 adoptés par les deux Régions en décembre 2014 (1,168 mds € pour Languedoc-Roussillon ; 1,214 mds € pour MP) et l'hypothèse de leur agrégation en l'état à l'occasion de la fusion régionale permettent de penser que le futur budget régional approchera les 2,4 mds €.

En matière de ressources, la perte d'autonomie fiscale des régions est néanmoins avérée. Bien que la réforme de la fiscalité locale ait été souhaitée depuis de nombreuses années par tous les niveaux de collectivités, elle n'a toujours pas eu lieu, malgré différents actes successifs de décentralisation, privant ainsi les régions d'un véritable outil de pilotage stratégique.

Les régions perçoivent, entre autres, une part du produit de la TICPE et la taxe sur les cartes grises. Si les tarifs de TICPE atteignent le niveau maximal autorisé dans les deux ex-Régions, la taxe sur les cartes grises présente une différence de tarifs significative (10 € d'écart par cheval vapeur) qu'il conviendra de faire converger.

La Région disposera également de moyens financiers issus des politiques contractuelles passées avec l'Etat (Contrat de Plan Etat-Région) : 2,960 Mrds Euros cumulés pour les 2 régions et l'Union européenne (Programmes Opérationnels) 2,879 Mrds € et 1,088 Mrd € répartis sur des programmes inter-régionaux. Les programmes opérationnels ont été adoptés en lien avec la Stratégie 2020 de l'Union européenne mais avec des stratégies et des priorités propres à chacune des Régions, qui perdureront jusqu'au terme de la période de programmation européenne 2016-2020.

Dans ce contexte, le CESER considère que la région ne dispose pas des outils de pilotage financier qui soient à la hauteur de ses compétences territoriales de développement. Il demande une nouvelle fois que l'Etat garantisse le principe constitutionnel d'autonomie financière des Collectivités. Ce principe doit surtout se traduire par une réforme de la fiscalité locale avec l'harmonisation des bases et références historiques. La fiscalité des Collectivités doit reposer sur des taxes dynamiques dont elles pourraient maîtriser à la fois le taux et l'assiette.

Les CESER demandent par ailleurs que soit aussi engagée une révision des ressources financières liées aux transferts de compétences. Pour la Région, elles pourraient être de nature fiscale avec la création d'un versement régional transport, d'une part plus importante de la CVAE ou d'une contribution économique nouvelle.

Pour des investissements structurants et des interventions en faveur du développement économique

En matière de dépenses, et tout particulièrement celles consacrées à l'investissement, la région Languedoc-Roussillon a conduit une politique offensive depuis plusieurs années plaçant son budget d'investissement à 437 M€ Euros en 2014, dont près de la moitié réalisée en investissements directs soit 217 M€. De son côté la région Midi-Pyrénées a consacré à ses investissements directs 441 M€ pour la même période, dont 30% en équipements propres.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le CESER considère que la baisse des dépenses publiques ne doit pas avoir un impact négatif sur les politiques d'intervention régionales. La pérennité du réseau d'acteurs de l'économie soutenu par la région doit en effet être garantie car ce réseau est catalyseur d'activités, porteur de projets et créateur d'emplois. La Région devra poursuivre à cette fin une stratégie qui priorise les dépenses d'intervention réinjectées dans l'économie.

C'est par ailleurs dans l'appui aux entreprises les TPE et PME, qu'elle devra revisiter les outils de développement et ses dispositifs, doter ses agences de développement dédiées, soutenir les programmes des instituts régionaux, les pépinières et incubateurs, accompagner aussi les pépinières d'entreprises de l'économie sociale.

Pour l'instauration d'une coordination et d'une synergie territoriales

Ces enjeux soutenus par les récentes évolutions réglementaires (Loi MAPTAM, Loi NoTRE) renforcent les compétences de la Région. Les Métropoles ayant des compétences elles aussi en matière de développement économique, une nouvelle organisation doit émerger définissant un travail de coordination. La future politique régionale de contractualisation avec ses territoires, notamment les Métropoles, constituera un maillon essentiel dans la poursuite d'objectifs ambitieux et partagés.

Par ailleurs, le CESER souligne la nécessaire complémentarité entre le budget régional et une politique infrarégionale renouvelée. Pour le CESER, la différenciation des politiques peut prendre des formes plus pertinentes que la simple pondération des interventions de « droit commun ». Ainsi la sélection des territoires ou bien le choix d'interventions sectorielles territorialement marquées peuvent contribuer à une meilleure adaptation des actions aux objectifs territoriaux poursuivis.

Le CESER considère que la nouvelle Région devra se doter des moyens pour maintenir un budget permettant de soutenir l'économie régionale, l'emploi et le pouvoir d'achat des habitants et plus largement répondre aux attentes de la population. Le CESER préconise en conséquence de privilégier les dépenses d'intervention qui auront un effet de levier pour l'économie régionale, et d'affirmer une politique volontariste en matière d'investissement qui devra contribuer à la réalisation des grands projets structurants du nouveau territoire. Les futurs documents budgétaires devront traduire cette réalité en donnant une priorité à l'investissement comme moteur d'une croissance durable, équilibrée et partagée par l'ensemble des citoyens.

Parallèlement au développement de ses ressources propres, la future Région devra poursuivre une politique cohérente de recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Elle disposera pour ce faire d'une qualité de crédit suffisante à préserver dans la durée. Un juste équilibre devra être trouvé entre endettement et autofinancement afin de pouvoir garantir un niveau d'investissement élevé répondant aux besoins du territoire régional.

2- L'évaluation des politiques publiques

Constats - Problématiques

Le concept d'évaluation des politiques publiques en France est à replacer dans son contexte historique. En effet, la définition de l'évaluation était initialement orientée vers une approche « normative », qui visait à « émettre un jugement sur la valeur de l'action publique »¹.

Le Décret n°90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques a institué une définition plus analytique de l'évaluation : « *L'évaluation d'une politique publique a pour but de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés* ».

La circulaire du Premier Ministre du 28 décembre 1998 précise quant à elle que l'évaluation doit être conduite « *dans une double perspective de modernisation du fonctionnement des administrations et d'amélioration des mécanismes de la décision publique* ».

Une circulaire du 1^{er} Ministre parue au Journal Officiel le 12 février 1999 précise également que l'évaluation « *doit aboutir à un jugement partagé sur l'efficacité de cette politique.* »

Le Conseil Scientifique de l'Evaluation reprend quant à lui trois approches dans sa définition : « *L'évaluation est une activité cognitive (elle comporte l'acquisition de connaissance sur les politiques, leur mise en œuvre et leurs effets), normative (elle doit aboutir à porter des jugements sur la valeur des politiques ou programmes) et instrumentale (elle vise à produire un changement social, que celui-ci soit de l'ordre de la décision ou du comportement des acteurs)* ».

L'évolution et la précision progressive de cette définition témoigne d'une exigence politique et sociétale nouvelle, consacrée notamment par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, celle de vérifier si les budgets et les moyens matériels et humains de la Nation qui ont été alloués et dépensés ont permis d'atteindre un résultat conforme aux objectifs initiaux.

L'évaluation devient ainsi l'outil garantissant la transparence de l'information, le bon usage et l'efficacité des moyens mis en œuvre et permettant la correction éventuelle des actions entreprises au vu du constat de leur impact auprès des publics qui en ont bénéficiés.

L'exigence d'évaluation se trouve ainsi à la croisée de plusieurs paradigmes, en réponse à une demande tout à la fois économique, sociale, démocratique, politique et sociétale. Elle s'appuie sur la connaissance et sur l'analyse de cinq champs d'étude : les objectifs, les moyens, les résultats, les effets et le contexte.

¹ Patrick Viveret, « L'évaluation des politiques publiques et des actions publiques », rapport Viveret, 1989

Quels sont les acteurs et la place du Conseil Régional dans l'évaluation des politiques publiques ?

A l'échelon européen, la Communauté européenne a instauré l'obligation de procéder à l'évaluation des politiques régionales et interrégionales contractuelles ayant bénéficié de fonds structurels européens pour l'ensemble des autorités en charge de la gestion des fonds alloués, selon un cadre européen commun d'évaluation.

Au niveau national, de nombreux organismes concourent aux pratiques évaluatives : les administrations centrales telles que Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET, ex-DATAR), le Parlement, la Cours des Comptes et les Chambres Régionales des Comptes, les collectivités territoriales, le Conseil Economique Social et Environnemental national (CESE), des chercheurs, des cabinets de conseil, etc.

A l'échelon régional, les conseils régionaux ont été les premières collectivités territoriales à avoir créé, dès les années 90, des commissions ou services d'évaluation associant parfois le Conseil Economique Social et Environnement Régional (CESER), deuxième assemblée régionale institutionnelle.

L'objectif d'amélioration de l'efficacité des politiques mises en œuvre, ainsi que d'optimisation et d'efficience des moyens alloués, se décline ainsi à tous les niveaux du territoire.

La nouvelle dimension de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées rend nécessaire un réexamen complet des politiques publiques qui étaient jusque là menées sur les deux anciens territoires et la définition d'une nouvelle stratégie régionale adaptée aux enjeux du nouveau.

L'évaluation jouera nécessairement un rôle majeur pour éclairer les choix stratégiques du Conseil régional, eu égard aux ambitions d'ores et déjà affichées.

Les nombreux schémas, contrats ou programmes régionaux existant ou à construire, tels que le SRCAE, le SRADDET, le CPER, ou les Programmes Opérationnels européens, contribueront tous à cette évaluation territoriale. Mais ces différentes évaluations, pour être exploitables, devront être synthétisées par une structure idoine, en vue de déboucher sur une vision globale du territoire et sur une définition cohérente des différents chantiers territoriaux à mener.

Cette structure n'est à ce jour pas clairement identifiée, sauf à considérer que l'actuel Service de l'Information décisionnelle et du Pilotage ou la mission « Etudes, Prospective et Evaluation » du Conseil régional ont vocation et sont aptes à s'en charger.

La désignation d'un ou d'une Vice-Président(e) en charge de l'Evaluation et de la Prospective serait sans doute un signal fort et le point de départ d'une structuration de l'évaluation des politiques publiques menées et à mener dans la nouvelle dimension régionale.

Quelle place pour le CESER ?

L'article 32 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 complète le rôle et la mission des Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux définis par l'article L. 4134-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en lui ajoutant "*ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales*". Ainsi, tout comme le CESE qui s'est vu attribuer cette mission dès 2010, les CESER sont désormais officiellement légitimés dans leur rôle d'évaluation et de suivi des politiques publiques régionales.

Si, pour de nombreuses raisons liées à sa vocation institutionnelle, à sa structure et à ses moyens, le CESER ne constitue pas à proprement parler une instance d'évaluation, ses travaux, issus de la réflexion et de l'expression des représentants de la société civile régionale, s'apparentent de fait par leur méthodologie autant que par leur résultat à des formes d'évaluation des politiques publiques, plus particulièrement pour celles qui sont adossées à des schémas territoriaux.

Plus précisément, la conception d'un cahier des charges, comprenant des questions évaluatives, en vue d'une étude dont le sujet recoupe une ou plusieurs politiques publiques régionales, peut en effet être assimilée aux démarches existantes au niveau national telle que les définissait le « *Cadrage méthodologique de l'évaluation des politiques partenariales* » de décembre 2012.

De la même manière, la constitution d'un rapport de diagnostic, à partir de rapports existants, d'études, d'auditions d'experts, d'analyse de statistiques, de recueil de données relatives aux bénéficiaires, débouchant sur la proposition de préconisations sont autant d'éléments méthodologiques similaires à ceux mis en oeuvre par les instances nationales.

Fort de ces constats, le CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées tient à affirmer son rôle essentiel et sa volonté de prendre toute sa part dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques locales, en lien étroit avec le Conseil Régional.

Une démarche de progrès

Il considère par ailleurs que l'évaluation des politiques publiques doit obéir à un certain nombre de principes essentiels à sa réussite : la pertinence, la rigueur, la faisabilité, l'impartialité, la transparence et la pluralité. Ces principes garantissent en effet que l'évaluation ne sera pas une démarche de procès public ou au contraire d'encensement élogieux de l'autorité politique, mais bien une démarche de progrès et de rationalisation des décisions publiques.

Les conseillers du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées réaffirment tout l'intérêt qu'ils trouvent à la mission institutionnelle des CESER et leur fort attachement à leur existence :

Le CESER est en effet le lieu privilégié et unique qui permet aux différents groupes sociaux acteurs mais aussi bénéficiaires territoriaux des politiques publiques de se concerter et de construire ensemble un point de vue démocratiquement discuté et finalement partagé sur les politiques menées, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la poursuite par les différents composantes de la société civile d'objectifs communs.

A l'heure où l'existence des CESER est remise en cause par certains et alors que les diverses crises qui affectent notre société menacent sérieusement sa cohésion, il convenait de le rappeler.

La diffusion d'une culture de l'évaluation sera nécessaire, tant auprès des élus qui les décident des politiques publiques à mener, que des services administratifs chargés de les mettre en oeuvre. Pour le CESER, ce point constitue une priorité qui devra se traduire dans les faits par des actions de formation et de sensibilisation de ces différents publics.

La définition du cahier des charges de l'évaluation

Une des clés de l'évaluation consiste par ailleurs dans la formulation de questions évaluatives lors de l'élaboration du cahier des charges, en amont et en vue de l'évaluation. Ces questions guident l'évaluation en la focalisant sur des points clés de questionnement. Leur reformulation est parfois nécessaire pour préciser et valider collectivement la demande du champ de l'évaluation.

A ce titre, le CESER constitue, par sa composition plurielle et son expertise en matière de conduite d'études, une instance de premier plan pour contribuer à la formulation des questions évaluatives en amont du processus d'évaluation.

Les conseillers du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées formulent le souhait de pouvoir être associés à l'ensemble du processus décisionnel pour la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales.

Ils préconisent la mise en place d'une Commission régionale pluraliste d'Evaluation des Politiques publiques, au sein de laquelle le CESER aurait un rôle à jouer aux côtés des élus et de l'ensemble des partenaires impliqués.

Le CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées pourrait notamment contribuer à la formulation des questions évaluatives, à la production d'avis sur les rapports d'évaluation élaborés par les services régionaux, à la réflexion sur la pertinence des indicateurs de suivi des politiques publiques régionales et à l'appréciations de leurs résultats, à la production de bilans d'étapes relatifs à la mise en œuvre du CPER et des Programmes Opérationnels Européens.

Conscient de l'ampleur de la tâche que représenterait la mise en place d'une telle organisation au niveau régional, le CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées s'est d'ores et déjà auto-saisi du sujet et poursuit actuellement une étude à destination du Conseil régional sur la promotion d'une culture régionale de l'évaluation et sur la mise en œuvre d'une organisation régionale associant le CESER qui lui serait dédiée.

INTRODUCTION A LA PARTIE PROSPECTIVE DE L'AVIS

Les différentes analyses et préconisations précitées définissent les orientations qui paraissent actuellement souhaitables aux représentants du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, en vue de construire les conditions d'un avenir commun équilibré et d'un développement économique, social et culturel épanouissant pour les acteurs territoriaux et pour la population régionale.

Pour autant, quelle voie choisir pour y parvenir ?

Il existe une discipline des sciences sociales qui se base sur l'observation des réalités passées et présentes et des processus d'évolution à l'oeuvre pour imaginer l'état du monde de demain, en fonction des mesures correctives et des orientations proactives qui seront prises, ou non, par les décideurs ; il s'agit de la Prospective.

La Prospective tend ainsi à explorer un ou plusieurs chemins possibles vers un avenir à moyen ou long terme, à partir de scénarios méthodologiquement construits, à charge pour les décideurs retenir celui qui leur paraîtra pour le plus souhaitable à suivre.

Sur la base du diagnostic territorial et des préconisations précitées, issues de la réflexion des douze Commissions sectorielles et de la Section Débats et Enjeux de Société du CESER, et dans le temps particulièrement contraint qui lui était imparti, la Section Prospective du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées a imaginé 3 scénarios possibles :

- un scénario « tendanciel », basé sur l'évolution prévisible des tendances lourdes observées aujourd'hui et sur la continuité des politiques publiques telles qu'elles sont actuellement menées,
- un scénario « convergent », basé sur l'impact favorable des mesures correctives ou proactives prises par l'ensemble des acteurs territoriaux en vue d'objectifs convergents,
- un scénario « sombre », basé sur la prévision de la dégradation de la situation actuelle, en l'absence de mesures correctives ou proactives.

C'est à l'examen de ces trois scénarios que la Section Prospective du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées vous invite maintenant, non sans prendre la précaution préalable de présenter les principes et la méthodologie exigeants auxquels obéit cette discipline mal connue et à prime abord ardue des sciences sociales.

SYNTHESE DE LA METHODOLOGIE PROSPECTIVE ET RAPPORT D'ETAPE

DEMARCHE et METHODOLOGIE

1- L'esprit de la Prospective face aux futurs

Si l'avenir est en partie ce que l'on dénomme le fruit du hasard, il est aussi celui de la nécessité et de la volonté des hommes. Face à leur futur lointain, les sociétés se trouvent devant un dilemme que l'on pourrait formuler de cette manière :

- soit naviguer à vue,
- soit traiter les « ensembles sociétaux » comme des systèmes complexes composés de processus relativement réguliers ou cycliques, aléatoires, ou voire même chaotiques.

Dans ce contexte, l'ambition de la Prospective n'est pas de prétendre configurer la totalité des futurs possibles, mais d'explorer, en fonction des connaissances du présent, le maximum de chemins envisageables vers l'avenir (prospective exploratoire) et de définir les voies et stratégies que pourront privilégier les décideurs (prospective normative).

Dans les deux cas, la prospective se veut globale, c'est-à-dire interdisciplinaire. Elle se veut systémique, c'est-à-dire capable de construire des modèles en situation d'articuler les divers champs disciplinaires. Elle exige aussi un strict contrôle de l'imagination en relation avec une équipe aux connaissances variées nourrissant l'émanation d'une intelligence collective et faisant preuve d'humilité et d'une grande rigueur.

2- La démarche méthodologique retenue

Afin d'atteindre les objectifs fixés par les deux présidents de Région en juillet 2015, il était nécessaire, sur le plan théorique et méthodologique, de procéder à des opérations successives selon un ordre logique :

- 1) - La caractérisation du territoire et les constats ou état des lieux.
- 2) - L'identification des processus caractérisant un scénario « tendanciel » qui constitue la base des autres scénarios : les scénarios « Sombre » et « Nouvelles convergences : développement, innovation, environnement et recompositions territoriales ». La distinction étant faite pour chacun d'entre eux entre processus endogènes (propres à la région) et exogènes (affectant le Monde, l'Europe, la France).
- 3) - Une synthèse montrant les processus majeurs de chacun des scénarios.

→ Ces trois phases constituent le présent rapport d'étape.

Le concept de processus que nous avons privilégié dans notre démarche manifeste des vertus de synthèse et surtout s'inscrit d'entrée de jeu dans une dynamique, alors que la variable s'inscrit davantage dans une perspective plus descriptive de l'état du système, autrement dit plus statique. Un territoire étant un système complexe, nous avons raisonné à des fins de clarté, par champ de processus. De manière classique on distingue :

- un champ de processus liés à l'organisation du territoire et infrastructures
- un champ de processus environnementaux
- un champ de processus économiques
- un champ de processus démographiques
- un champ de processus politico-institutionnels
- un champ de processus bio-sociaux
- un champ de processus culturels
- un champ de processus formation et recherche
- un champ de processus ouverture internationale.

Les champs de processus sont distingués à des fins analytiques et méthodologiques ou si l'on préfère à des fins de clarté. Ces champs ne sont en aucune façon dans un ordre hiérarchique. Ils sont à « valeur égale ».

4) Cette phase analytique par champ doit ensuite être dépassée en identifiant notamment les interactions entre les divers types de processus : économiques et politiques, environnementaux et économiques, culturels et bio-sociaux etc. ».

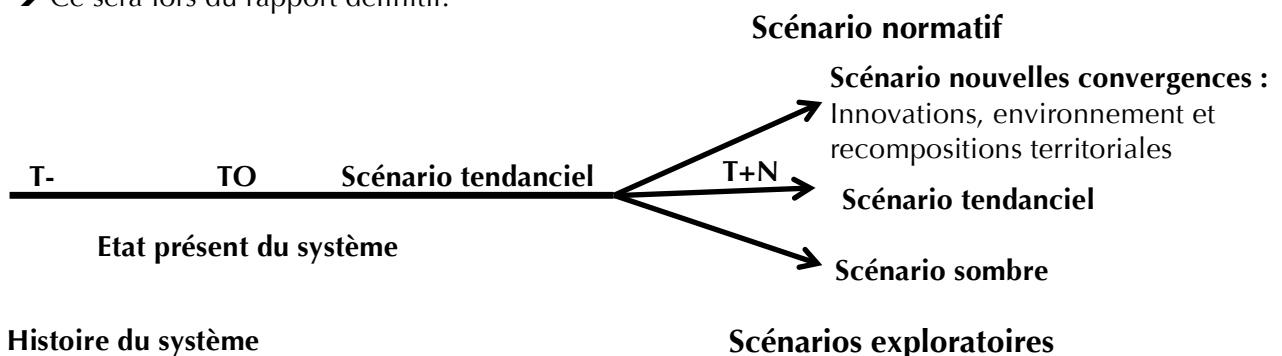
Dans la réalité les divers processus sont mêlés dans une totalité complexe qui ne prend d'ailleurs sens que comme une entité : le territoire Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées. La construction d'une matrice ⁽¹⁾ constituée des processus majeurs peut permettre d'identifier de la façon la plus rigoureuse possible les processus stratégiques qui agissent sur les autres processus, c'est-à-dire sur le système territorial.

(1) *matrice* : son objectif est de repérer les processus stratégiques qui pèsent sur le système, au moyen de l'analyse et de l'évaluation des interactions existant entre les différents processus

La réalité de 2040 ne sera selon toute probabilité qu'une configuration hybride, mais plus ou moins proche de l'un ou l'autre des scénarios proposés. Le présent rapport d'étape méritera d'être ultérieurement enrichi par la construction de variantes au scénario Convergences et au scénario Sombre.

5) L'identification des acteurs ou groupes d'acteurs qui peuvent amplifier ou réduire ces processus stratégiques selon le chemin souhaité pour la région vers 2040

→ Ce sera lors du rapport définitif.



LES TROIS SCÉNARIOS

1- Le scénario « tendanciel »

Ce scénario est construit sur l'hypothèse de la prolongation dans le futur des tendances constatées dans un passé récent et sur la période présente et des politiques mises en œuvre au plan général et au niveau régional.

A) ORGANISATION TERRITORIALE, INFRASTRUCTURES,

A l'instar du mouvement mondial de métropolisation, la région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées appuie son développement sur ses deux métropoles, Toulouse et Montpellier. Le développement s'effectue cependant selon deux configurations différentes avec une zone ouest mono-centrée sur Toulouse et une partie est poly-centrée s'égrenant au long du littoral méditerranéen. La forte attractivité des deux grandes agglomérations ne parvient pas à éviter une marginalisation relative et inégale des territoires excentrés, parfois compensée par des liens de proximité avec les villes de régions voisines.

La métropolisation, la périurbanisation et la très vaste étendue de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées posent toujours la question cruciale de la mobilité. Les grands axes routiers continuent à être saturés, en particulier dans les agglomérations de Toulouse et de Montpellier, ainsi qu'au long du littoral méditerranéen. Les investissements importants réalisés en faveur des transports régionaux et urbains ne parviennent pas à satisfaire la demande. A cela s'ajoute l'inadaptation des services.

B) ENVIRONNEMENT

Les controverses au sein du monde scientifique conjuguées à d'éventuels conflits d'intérêts entraînent une défiance de la population vis-à-vis de la science. Le modèle énergétique se transforme lentement du fait des variations erratiques du cours des énergies fossiles.

Les conséquences du changement climatique deviennent perceptibles pour tous. De fortes variations intra et interannuelles des précipitations et des températures apparaissent.

L'élévation du niveau de la mer est sensible et des villes ou des infrastructures côtières connaissent les premiers phénomènes de submersion marine. De lourds travaux de protection sont entrepris. La flore et la faune se déplacent et s'adaptent au changement climatique avec des phénomènes de mortalité massive des arbres.

Les productions agricoles sont très perturbées par les fluctuations du climat. Des maladies apparaissent, la sécheresse ou le gel sont cause de mortalité pour les plantes cultivées. Les stocks de poissons restent bas car le maintien d'une température de surface élevée de la mer méditerranée réduit la convection marine nécessaire à la remontée d'éléments nutritifs et donc le bloom printanier de la production de plancton.

Les inondations et les feux de forêt deviennent plus importants et plus fréquents ce qui nécessite de lourdes interventions (endiguements, barrages, pare-feu, organisation de la surveillance et de la lutte contre les incendies).

En montagne et en zone méditerranéenne, l'importance des incendies est encore amplifiée par la quasi-continuité du couvert forestier, qui favorise leur propagation.

La consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles autour des grandes villes est mieux contrôlée mais, en l'absence de politique de gestion du foncier, des friches s'installent.

Du fait de la diversité des environnements régionaux et de son riche patrimoine naturel et culturel, la région conserve son attrait touristique ; la fréquentation touristique, qui se déplace lentement vers les arrière-pays, subit cependant des chutes importantes après chaque catastrophe naturelle.

La région tend vers l'autonomie énergétique du fait d'une gestion intégrée de l'éolien marin du solaire et des barrages pyrénéens.

C) ECONOMIE

La croissance mondiale, durablement modérée, est trop faible en France pour faire baisser chômage et la précarité. La baisse relative de nos capacités industrielles et agricoles se poursuit.

Le modèle français, dans lequel le secteur public a longtemps joué un rôle stratégique, voire majeur, dans le développement du pays aux côtés du secteur privé a été progressivement supplanté par des modèles inspirés de l'idéologie néo-libérale dominant la mondialisation. Les logiques financières continuent à primer sur les logiques industrielles, sociales et sociétales.

La structure des emplois est impactée par l'introduction des techniques numériques et robotiques, particulièrement dans le secteur tertiaire. Le télétravail reste toutefois sous-développé en France. La montée de l'économie collaborative et l'émergence ou la transformation des TPE-PME à fort savoir-faire et très spécialisées haut de gamme s'accroissent. Le modèle énergétique peine à se transformer.

Dans la région, les métropoles concentrent de plus en plus d'actifs de haut niveau de formation. La forte dynamique de création d'entreprises se poursuit. L'économie présentielle continue à dominer sur le littoral. Le poids de la « silver économie » et du tourisme dans l'emploi et le PIB est confirmé.

Certains secteurs industriels régionaux anciens ont quasiment disparu ou ne subsistent que dans des niches. Les nouvelles techniques, telles par exemple que l'imprimerie 3D, laissent entrevoir un début de relocalisation de certaines activités industrielles. La zone toulousaine est favorisée grâce à l'aéronautique et au spatial.

Le secteur du numérique accentue son développement dans les zones métropolitaines et autour des plateformes technologiques et des pôles universitaires décentralisés, irriguant ainsi certains bassins d'emploi par la sous-traitance.

De nouveaux secteurs industriels émergent à partir de la recherche de base (robotique, 3D, nanotechnologies, santé) même si la région ne bénéficie pas de toutes les retombées potentielles. L'Economie Sociale et Solidaire reste importante dans ses activités traditionnelles et participe activement au développement de nouvelles formes d'économie : économie du partage, économie circulaire.

Les productions agricoles ont évolué : les cultures moins gourmandes en eau ont été favorisées durant les périodes de pénuries, les productions sous labels de qualité se sont développées, notamment en viticulture, et les maraîchages se sont multipliés en zones péri-urbaines.

Les groupes coopératifs, par leur taille, influent sur la spécialisation des productions ainsi que sur le niveau des prix. La politique des quotas de pêche a permis d'éviter de trop fortes variations de la ressource halieutique, ce qui a permis le maintien d'une activité de pêche néanmoins réduite à proportion des quantités de poissons.

D) DEMOGRAPHIE

De fortes pressions migratoires et des inégalités d'attractivité des régions en Europe et en France ont retenti fortement sur notre région. Celle-ci reste l'une des plus attractives de France, en particulier dans ses deux métropoles et sur la zone littorale. Le solde migratoire est l'élément déterminant de la croissance démographique qui se maintient et s'accompagne d'une progression de la population active et des personnes âgées.

E) POLITICO-INSTITUTIONNEL

La réforme territoriale confirme la mise en exergue du triptyque Etat Région Métropoles-Intercommunalités, qui s'oppose à la vieille complémentarité Etat Départements Communes. Mais la progressivité de la mise en place du nouveau dispositif territorial se traduit par beaucoup d'incertitudes et de confusions.

La clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivités n'est pas aboutie ; la clause de compétence générale des collectivités subsiste partiellement, en matière de sport et de culture. Le millefeuille territorial n'est donc pas véritablement réduit ; il est de fait alourdi. L'opinion publique critique les réformes réalisées en leur reprochant de garder les inconvénients du système centralisateur passé et d'en introduire de nouveaux.

La recherche d'économies d'échelle qui a servi de justification au regroupement de régions n'est pas avérée. Il paraît encore difficile de parler d'une nouvelle étape de la décentralisation, d'autant que la réorganisation territoriale peut être pour l'Etat l'occasion de renforcer son poids, avec une administration plus resserrée, mais aussi plus réactive.

Cette marche lente et cette complexité technique et administrative rendent difficile l'exposé des projets par les politiques et contribue à la perte de confiance de la population envers les institutions et leurs dirigeants. Cette réforme est indéchiffrable pour le citoyen qui la perçoit comme un système de partage de pouvoirs entre élus.

La lourdeur des procédures et des réglementations normatives apparaît de plus en plus insupportable aux porteurs de projets et nuit autant à la compréhension des projets qu'à leur coût de réalisation. Ce dernier point est de plus aggravé par la réduction des dotations budgétaires de l'Etat.

L'émergence de structures et de procédures de concertation commence à atténuer la perte de confiance de la population envers les institutions politiques et de leurs dirigeants. Cela suscite un regain de vitalité des mouvements associatifs, ce qui n'empêche pas des réactions violentes.

F) BIO-SOCIAL

Les évolutions nationales qui affectent par des facteurs multiples les individus, les groupes sociaux et les institutions, fragilisent la cohésion sociale. Les écarts de qualité de vie entre les différents groupes sociaux s'accroissent en fonction de leur niveau de revenus, de leur insertion dans le système éducatif et dans le monde du travail, de leur lieu de résidence (Métropole ou ville moyenne, avec leurs quartiers inégaux ; petites villes à dynamisme variable ; territoires ruraux attractifs ou désertifiés), de leur vulnérabilité liée à leur âge, à leur santé, à leur niveau d'autonomie, ou à leurs conditions d'immigration.

Les adaptations des réponses aux besoins et aspirations des populations dans les domaines de l'éducation, de l'organisation du travail, du logement, de la santé et de l'autonomie s'effectuent souvent de façon décalée dans le temps et inégale selon les territoires.

Les réorganisations des rapports sociaux et des institutions peinent à trouver un consensus et des moyens. Les difficultés de fonctionnement de « l'ascenseur social » en sont une claire illustration.

Dans notre région, ces problèmes sont accentués par l'augmentation démographique et les courants migratoires. Le maintien du chômage à un niveau élevé renforce la précarité, avec des conséquences aggravées sur les individus et les organisations sociales qui favorisent une tendance au communautarisme et aux ségrégations territoriales.

Les inégalités d'accès aux dispositifs de santé se renforcent entre les zones rurales désertifiées ou les quartiers sensibles de villes mal desservis et les zones urbaines ou littorales en suréquipement et en surconsommation de soins. Une économie de la santé, du bien-être, de la prise en charge du vieillissement et des pathologies chroniques se développe.

L'accès au logement est fortement marqué par la précarité et par les insuffisances ou inadéquations des implantations du parc de logement, particulièrement dans le logement social. La réhabilitation de l'ensemble de cet habitat est reconnue prioritaire mais se fait de façon lente et inégale selon les territoires.

G) CULTURE, SPORT

La région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées continue de bénéficier d'atouts importants en matière de culture, de patrimoine et de sport, vecteurs de tourisme et de développement économique.

Le patrimoine régional exceptionnel, tant sur le plan paysager qu'historique, scientifique et technique devient de mieux en mieux valorisé. Le nombre de sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO augmente.

Les cultures catalane et occitane deviennent des facteurs d'enracinement, y compris pour les nouvelles populations. Le fort dynamisme des politiques culturelles se maintient dans la région.

Le nombre d'équipements culturels dans les Métropoles et les villes moyennes reste supérieur à la moyenne nationale. Toutefois, la contrainte budgétaire ralentit la construction des grands équipements.

La politique de création artistique reste par ailleurs insuffisante comparée à d'autres régions, en dépit de la notoriété nationale et internationale de certains festivals.

La culture et le sport demeurent des facteurs de lien social, d'intégration et d'éducation au civisme. Leur rôle devient prépondérant dans la cohésion sociale. Le réseau associatif et d'éducation populaire contribue à la valorisation de la diversité et du multiculturalisme au sein de la société.

En dépit de la démocratisation de l'accès à la culture, favorisé notamment par Internet, des inégalités territoriales persistent concernant l'offre culturelle dans certains territoires ruraux excentrés et dans certains quartiers urbains cumulant des difficultés socio-économiques. Ces inégalités entraînent des dérives communautaristes qui nuisent à la cohésion sociale et qui nourrissent l'intolérance, la violence et l'insécurité.

H) ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECHERCHE

La crise de l'enseignement constatée depuis des décennies persiste. La massification de l'enseignement qui a permis la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans ne s'est pas accompagnée de pédagogies plus individualisées qui auraient permis au plus grand nombre de réussir. Faute de réformes efficaces, l'échec scolaire se maintient à un niveau élevé dans la région.

L'orientation scolaire obéit à une logique élitiste qui considère les formations professionnelles comme des voies de reclassement des élèves en échec, au lieu de les promouvoir comme des voix d'excellence et comme des tremplins. L'accès des élèves aux filières professionnelles existantes, que ce soit en lycée, en contrat d'apprentissage ou à l'université, est par ailleurs limité et freiné par l'instauration de quotas.

Malgré des efforts, la relation entre la formation initiale et la formation continue est insuffisante et l'inadéquation entre les formations et les emplois accentue les problèmes du chômage. Une inadéquation existe également entre les lieux de formation ou l'éventail de formation et l'emplacement territorial des débouchés correspondants.

Les collectivités territoriales se voient transférer de plus en plus de compétences logistiques mais l'Etat reste maître des programmes, de la pédagogie, de la formation des maîtres tout comme de la délivrance des diplômes en formation initiale.

Dans la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées la réussite académique reste inégale selon les départements, certains d'entre eux enregistrant des retards marqués en termes d'accès au bac et aux études supérieures. Le taux de « décrocheurs » reste plus élevé que la moyenne nationale, ainsi que le taux des sorties sans qualification.

Toutefois, le nombre d'étudiants français et étrangers augmente, ce qui conforte notre région dans la hiérarchie universitaire et ses puissants pôles de recherche.

L'excellence internationale de laboratoires de recherche en matière aéronautique et spatiale, en robotique, en numérique, en nanotechnologie, en santé, en environnement, ou en agriculture se renforce sur la région.

Le dispositif de transfert de technologie est devenu plus opérationnel avec l'installation de centres de transfert de technologies dont le Commissariat Energie Atomique Technologie (CEAT). Des fonds privés et des fondations internes aux universités, comme l'Ecole d'Economie, abondent les moyens des Universités.

I) OUVERTURE INTERNATIONALE

L'étendue de la région et son positionnement accru et valorisé au sein de l'espace européen entraînent l'extension du réseau ferroviaire à grande vitesse, mais dans un délai insuffisant.

La prise en charge des ports par la Région favorise les débouchés pour les productions régionales.

Quant aux réseaux numériques, leur développement progressif contribue au désenclavement économique et social de l'ensemble du territoire régional. Le rayonnement international de la région, qui s'affirme dans plusieurs domaines, notamment dans l'industrie aéronautique et spatiale, l'informatique, la robotique, la recherche, l'université, la santé, le tourisme, l'agroalimentaire rend nécessaire l'amélioration des infrastructures matérielles et immatérielles de communication.

2- Le scénario « nouvelles convergences » (*)

Ce scénario, à vocation normative, est fondé sur des orientations majeures qui pourraient rassembler une majorité des décideurs de la nouvelle région :

1- Importance croissante des enjeux environnementaux dans le futur ;

2- Modification des comportements de consommation (qualité, durabilité, proximité, économie collaborative, processus anti-gaspillage, etc.) ;

3- Développement des innovations techniques, organisationnelles, sociétales, comme facteurs de symbiose entre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux ;

4- Recherche de synergies entre les différents territoires (métropoles, villes moyennes et petites et espaces ruraux) par la mise en œuvre de politiques publiques territoriales soucieuses d'équité.

()Le mot « convergence » implique que l'ensemble des acteurs d'un territoire cherche à contribuer à un même but, à un même ensemble d'objectifs. Il s'agit, pour chacun d'entre eux, de voir comment il peut contribuer à la durabilité des systèmes socio-économiques et écologiques. Chaque secteur d'activité est supposé optimiser sa fonction principale, souvent de production, tout en prenant en compte d'autres enjeux : contribuer peu ou prou au maintien de la diversité et de la qualité des paysages, à l'image d'un territoire et à son équilibre, au stockage du carbone, au bon état des nappes et des cours d'eau, à la santé et au bien être de la population, à la démocratie, à la cohésion sociale, au niveau culturel et scientifique, etc. Cela peut consister, dans la version la plus simple, à minimiser les externalités négatives, selon la terminologie des économistes, et à optimiser les externalités positives.*

Mais, il ne peut y avoir convergence sans une analyse partagée des enjeux, ce qui implique la capacité à caractériser une situation par des données pertinentes, par des indicateurs et, lorsque la situation est particulièrement complexe, la possibilité de réaliser une évaluation scientifique des conséquences de nos actions. Il ne s'agit pas d'avoir un point de vue neutre ou surplombant, déterminant un état idéal, mais d'avoir un point de vue engagé, celui d'acteurs d'une région engagés dans des interactions souvent compétitives avec les acteurs de la même et d'autres régions qui, partant d'une situation donnée, cherchent dans la mesure de leur possibilité à l'améliorer.

A) ORGANISATION TERRITORIALE, INFRASTRUCTURES

Planifiée par des documents prescriptifs, l'organisation des Métropoles, Toulouse et Montpellier en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, a permis de s'orienter vers une croissance équilibrée des territoires, prenant notamment en compte les initiatives liées au développement durable.

En Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, cette croissance territoriale équilibrée a aidé à tisser des liens de coopération entre les différents échelons (métropoles, villes importantes, villes moyennes, petites villes, bourgs ruraux). Ces liens amènent à produire des échanges qui contribuent à diffuser des activités innovantes, grâce à la synergie entre formation, recherche, création et développement d'entreprises de taille intermédiaire.

Ce modèle de développement territorial bénéficie également aux secteurs ruraux ou de moyenne montagne, riches en patrimoine culturel ou naturel.

La réalisation de grands axes de communication routiers et ferroviaires performants sur les plans économique, social et environnemental a amélioré les liens entre les différentes composantes de la région.

Concernant les principales agglomérations, l'extension des réseaux de transports urbains (métro, tram, bus) a permis de résoudre les problèmes de congestion et de pollution. Le covoiturage, l'auto-partage, les modes doux de déplacement ont notamment contribué à ces améliorations.

B) ENVIRONNEMENT

Une meilleure capacité de la société à évaluer la pertinence du discours des scientifiques et des représentants de la techno-science ou de l'industrie a permis de progresser vers une interprétation partagée des processus en cours et de la pertinence des solutions techniques.

Le modèle classique de développement économique a été remplacé par des modèles de développement durable cherchant à mieux intégrer la qualité de la vie et les enjeux écologiques.

On assiste à un retour à l'exploitation des « communs » ou « sections communales », à une meilleure reconnaissance de l'économie sociale et solidaire, au développement de formes d'économie collaborative et à celui de la vie associative. Les débats sociétaux restent vifs mais sont moins manichéens.

Des initiatives de coopération internationale et des réalisations locales ont permis de développer les économies d'énergie et les nouveaux modes de production, limitant ainsi l'augmentation de la teneur en CO₂ de l'atmosphère et le changement climatique.

La gestion éco-systémique des grands territoires urbains vise à promouvoir l'économie circulaire, à réduire la consommation d'énergie, en particulier en réhabilitant les logements, à mieux organiser les déplacements et à développer des ceintures vertes. Celles-ci permettent le développement d'une agriculture périurbaine, à visée commerciale, privilégiant les circuits courts, et une agriculture sociale, basée sur l'autoproduction et sur des solidarités alimentaires.

La mise en place d'une gestion concertée, économe et respectueuse de la qualité de la ressource en eau, y compris par la création de nouvelles réserves là où c'est nécessaire, pour les consommations agricoles et urbaines, permet de satisfaire aux besoins des populations tout en préservant le fonctionnement et la diversité des hydro-systèmes.

La gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers a permis le maintien de la biodiversité et l'adaptation des espèces et des milieux aux changements climatiques.

Dans les territoires ruraux, une meilleure maîtrise du foncier, permettant l'installation de jeunes agriculteurs et de néo-ruraux et le développement de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie, voire de la perma-culture ou de l'agroforesterie, favorise une occupation diversifiée du sol et la création de nouveaux emplois.

Elle contribue à la qualité des paysages, à la préservation des sols et de la biodiversité et limite les effets des fluctuations climatiques. Elle maintient une vie sociale dans les territoires ruraux qui conservent leur attractivité touristique.

C) ECONOMIE

La reprise mondiale s'effectue sur un modèle de concurrence plus régulé. On observe une tendance à l'instauration progressive d'une gouvernance économique et financière européenne et mondiale.

Les économies avancées ont une croissance du PIB inférieure à 2%. Mais la croissance n'est plus considérée comme le seul indicateur pertinent du PIB ; sont désormais également pris en compte des indicateurs de qualité de vie et d'éducation.

Un développement productif durable est possible. On consomme sans gâcher. On protège sans priver. On produit sans restreindre. On gère sans gaspiller afin de répondre aux besoins des populations. On passe d'une logique de propriété à une logique d'usage.

Le coût des énergies renouvelables est en constante diminution. Certaines formes d'innovations techniques, telles que les NBIC (Nanotechnologie, Biotechnologie, Informatique, et sciences Cognitives), favorisent l'alliance entre croissance économique et développement durable, fondant entre autre la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Le passage à une économie circulaire a débouché sur des solutions profitables à tous et offert à l'Europe un avantage concurrentiel.

Les conditions politiques, économiques et sociales internationales et nationales ainsi que les nouvelles techniques ont permis une ré-industrialisation de la France dans des domaines nouveaux, intégrant le développement durable.

En France, l'Etat a retrouvé une santé financière qui lui permet d'intervenir dans des domaines bien précis, avec des visées stratégiques et régulatrices. Des contrats de partenariat ont permis de mieux mobiliser l'épargne privée à des fins d'investissement.

Une nouvelle organisation du travail allie la flexibilité et la sécurité. Les emplois ont migré des secteurs «robotisés» vers les secteurs où la machine ne peut remplacer l'Homme.

L'économie collaborative et l'adaptation des entreprises ont développé des emplois, des échanges et des compétences, dans des conditions qui préservent la protection sociale. Des entreprises innovantes participent au renouvellement du système productif par la diffusion d'innovations organisationnelles et managériales qui entraînent l'augmentation des gains de productivité grâce au développement des compétences des salariés par la formation et au recours aux nouvelles méthodes et techniques de travail et de production.

La France de 2040 équilibre ainsi impératifs économiques, environnementaux et sociaux et suscite un nouveau modèle d'entreprise fondé sur l'accroissement de la formation et du capital humain, sur l'évolution des techniques de production, sur l'aspiration sociétale à plus d'autonomie et d'épanouissement dans le travail et sur la délégation d'autorité, qui renforce notamment le poids des salariés dans la gouvernance.

La région conserve son avance mondiale en matière d'industrie aéronautique et d'industrie spatiale, tout en se développant, grâce à des investissements Recherche et Développement (R&D). Impulsant la structuration d'un écosystème intégrant des aides ciblées (capital-risque, accès aux marchés extérieurs, mise en réseaux), la Région a accompagné l'extension d'un solide tissu de PME et de TPE dans des domaines de pointe comme la santé et le numérique.

La région est à la pointe du développement des interfaces, ou écosystèmes, entre recherches et entreprises, grâce notamment aux pôles de compétitivité, ainsi qu'aux structures telles que le Commissariat à l'Énergie Atomique Technologique. La région fait également preuve d'une forte capacité à s'ouvrir à une gestion innovante de l'énergie par les réseaux numériques.

Les sites portuaires de la région se développent, tant pour le transport des marchandises que pour celui des passagers. La synergie entre l'économie présentielle et l'économie productive a donné naissance à des filières innovantes.

A l'échelle régionale, l'équilibre entre la production et la consommation d'énergie est maintenu grâce à l'apport des énergies renouvelables.

L'agriculture adapte ses modes de production aux exigences climatiques et à la protection de la biodiversité.

La région renforce sa position de plus grande région viticole mondiale tant par la quantité que la qualité grâce notamment au centre de recherche œnologique (INRA). Elle est devenue très novatrice et dynamique dans les domaines agroalimentaires pour ce qui concerne le traitement, la conservation et la création de nouveaux produits.

Afin de répondre à la croissance urbaine, la plaine littorale a été remise en culture en vue de la production de légumes et de fruits. Les produits de terroirs sont valorisés et le développement des circuits courts, créateurs d'emplois, est favorisé.

D) DEMOGRAPHIE

Les importantes migrations en provenance de pays du Sud ou de pays en conflit ont pu être régulées par les pays Européens, dans lesquels elles apportent un dynamisme démographique correcteur.

Notre région, l'une des plus attractives de France, a une croissance démographique plus marquée dans les métropoles et sur la partie littorale.

Cette croissance contribue aussi à vivifier l'ensemble des territoires. Le gain de population se constate pour toutes les tranches d'âge mais avec une accentuation de la proportion des personnes âgées.

E) POLITICO-INSTITUTIONNEL

L'Europe s'est reconstruite selon des cercles concentriques, autour d'un noyau dur de six ou sept pays. Ces six ou sept pays sont liés par un système institutionnel combinant des éléments fédéralistes et confédéralistes ; les autres pays s'y rattachent par des formes d'association diverses en fonction de leur situation économique, financière, politique.

En France, l'Etat retrouve et renforce ses compétences régaliennes, telles que la défense, la sécurité, l'aménagement du territoire, le contrôle des secteurs économiques stratégiques, mais promeut aussi un mode de gouvernance plus participatif, plus ouvert et garant du pacte social, qui suscite une renaissance de la citoyenneté.

Afin de gagner en efficacité et de réaliser des économies de gestion, le système politico-administratif territorial est entré dans un processus de clarification et d'adaptation à la complexité et à la diversité des territoires qui se dotent de documents programmatiques. Le foisonnement réglementaire est maîtrisé et ainsi les appareils administratifs sont allégés.

Les intercommunalités sont devenues les collectivités de plein exercice, élues au suffrage direct et remplacent les conseils départementaux. Les communes et les communes fusionnées conservent des compétences de proximité et restent un lieu d'expression démocratique, de liens sociaux et de relais entre les administrés et les autres collectivités.

La France, se libérant des modèles qui lui sont historiquement étrangers, construit un nouvel équilibre entre l'Etat, très présent et efficace, héritier d'une conception jacobine, et des collectivités territoriales aux compétences claires, selon le principe de subsidiarité, conception plus girondine.

Plusieurs leviers ont été actionnés afin de réhabiliter le politique : la réforme de la structure de l'exécutif, le renouvellement des « élites », trop longtemps enclines à l'autoreproduction, et la limitation du cumul des mandats. Ces « élites » politiques s'ouvrent, se diversifient, produisant des effets et des dynamiques d'innovations sociales, politiques, économiques.

De nouvelles formes de participation des citoyens à la vie publique se développent, grâce au mouvement associatif et aux usages du numérique.

Une nouvelle organisation sociale, sous l'égide de l'Etat, permet de créer un monde où perdre son emploi n'est plus une fracture dans la vie personnelle et sociale.

Le Conseil Régional a lancé avec succès des opérations de mobilisation de l'épargne privée, en vue d'investissements productifs, et devient une collectivité leader dans de nombreux domaines, notamment celui de l'économie et de l'aménagement du territoire, avec le souci de réaliser des économies de gestion substantielles. Des réseaux de communication à distance très évolués permettent justement des gestions au plus près des territoires.

Une véritable concertation des acteurs territoriaux, représentants institutionnels, élus, acteurs socio-professionnels et économiques, réalisée sur la base d'indicateurs pertinents, a permis d'assurer une cohérence accrue de la politique régionale.

F) BIO-SOCIAL

Les effets conjugués des évolutions nationales et du travail commun des collectivités territoriales avec les acteurs régionaux ont entraîné un renforcement de la cohésion sociale, une amélioration et une meilleure répartition des revenus et la diminution des écarts de qualité de vie, grâce à une politique volontariste alliant :

- l'efficacité des politiques visant à assurer l'équilibre des territoires, les mixités sociale et intergénérationnelle à l'intérieur des métropoles et villes moyennes, dans les petites villes et le monde rural,

- une meilleure insertion professionnelle, grâce aux adaptations de l'éducation et aux modifications de la culture d'entreprise, aux conditions de travail ayant évolué vers plus de souplesse et plus de sécurité d'emploi pour les salariés, ainsi qu'aux techniques numériques,
- la prise en compte des populations vulnérables du fait de leur précarité, de leur âge, de leur état de santé, ou de leur handicap, avec une amélioration de leur acceptation par tous dans la vie de la Cité et des adaptations institutionnelles ordinaires ou spécialisées.

Dans notre région, les taux de chômage et de précarité ont décliné mais restent élevés. Les conséquences de la longue durée des périodes de difficultés économiques, notamment pour les montants des retraites, ont été atténuées par des mesures de solidarité, ce qui a contribué à prévenir la marginalisation de larges secteurs de la population.

Dans les domaines de la santé et du travail social, la prévention a pris une place plus importante ; la qualité des soins et celle de la recherche expliquent l'augmentation de la durée de vie sans dépendance. L'offre des soins et de soutien social sur l'ensemble des territoires nécessite des moyens de proximité et des ressources de haute technicité.

Une coordination effective des acteurs publics et privés a permis une meilleure répartition territoriale, grâce au regroupement de professionnels dans des lieux communs d'exercice et à des fonctionnements en réseaux, à des réponses adéquates aux urgences dans toute la région et à des recours gradués et territorialisés aux structures hospitalières, médicosociales ou sociales.

Le sport et la culture jouent un rôle dans l'amélioration de l'intégration.

L'augmentation du parc de logements a permis de compenser les déficits existants et de faire face aux besoins liés à la croissance démographique et aux nécessités de parcours de logement tout au long de la vie. La rénovation des logements existants a été faite avec des gains économiques et écologiques.

Des politiques proactives et inscrites dans la durée ont permis des maîtrises foncières au service d'un développement durable, d'un coût maîtrisé de production de logements et d'une bonne gestion des opportunités foncières. En outre, l'intervention sur l'habitat en centre-bourg a permis une valorisation patrimoniale au service de l'économie touristique. Enfin, l'intervention sur l'habitat ancien a également permis la remise sur le marché d'une offre de logements proches des commodités, au service de la reconquête des centres-bourgs et des parcours résidentiels locatifs ou d'accès sociale à la propriété.

G) CULTURE, SPORT

La pratique culturelle et sportive progresse comme facteur de développement économique et d'intégration sociale. Les associations d'éducation populaire conservent un rôle important dans le développement de la pratique culturelle et sportive.

Le pays retrouve progressivement une image culturelle forte, qui attire les étrangers du monde entier.

L'Etat continue à financer les opérations culturelles de niveau national. Les collectivités territoriales poursuivent leur action en faveur du développement culturel et sportif des territoires, grâce à des financements renouvelés, en recourant à des modes de cofinancements participatifs tels que le bénévolat, le mécénat, ou les souscriptions citoyennes.

Dans la région, l'attractivité et la notoriété internationale liées aux sites classés, aux festivals internationaux et à la politique culturelle menée par la Région se renforcent. Le revenu des habitants s'élève, facilitant l'accès de la population à une offre culturelle variée.

Le développement de la fonction de médiateur professionnel ou bénévole favorise un large accès aux disciplines artistiques, littéraires et scientifiques.

Le développement de spectacles hors les murs et dans les espaces publics permet de plus en plus d'amener la culture au plus près des habitants, de les sensibiliser et de changer leur représentation de la culture.

Les « droits culturels » des individus sont désormais acceptés et reconnus. La cohésion sociale et le vivre-ensemble s'en trouvent améliorés. Le communautarisme et l'intolérance reculent. La société se pacifie et retrouve des motifs d'espérance.

H) ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECHERCHE

Le système éducatif français a trouvé un nouvel équilibre entre devoir d'égalité des chances et nécessité d'excellence liant acquisition en continu et formation de la personne.

Les principales innovations ont été un accroissement de l'autonomie des établissements qui ont permis d'adapter les moyens et les méthodes aux spécificités notamment culturelles et économiques.

Une plus grande ouverture de l'Education Nationale en direction des parents, des associations, des quartiers, des milieux professionnels a contribué à réduire les échecs et à favoriser l'intégration des individus dans la société. La créativité et l'esprit de coopération, fortement valorisés, ont réduit le recours à l'autorité des enseignants. De la même manière, l'éducation donne à chacun les moyens intellectuels d'une pensée.

La région a vu ses compétences s'accroître dans le domaine de l'Education et de la formation professionnelle. Le degré de cohésion de tous les partenaires autour de l'Education a permis l'amélioration des résultats académiques et une meilleure insertion sociale et civique. La mise en place de la Gestion Prévisionnelles des Emplois et des Compétences a permis de réduire l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

L'accès à l'enseignement supérieur progresse fortement. De nouveaux crédits et de nouvelles structurations de l'Enseignement supérieur autour de pôles intégrés dotés d'une autonomie accrue font émerger quelques universités de classe mondiale.

En Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, les universités ont adopté une organisation fédérale aux réseaux efficaces ; l'excellence de la recherche et de la création culturelle a accru leur classement international.

Cette excellence universitaire et les efforts de recherche confortent le développement industriel et agricole et par voie de conséquence l'emploi. La création de fondations dans les universités a accru les moyens dont elles disposent.

En matière de Recherche internationale, les révolutions techniques progressent mais posent des problèmes éthiques (usage des pilules de la mémoire, implantation de particules dans le cerveau qui permettent de se connecter à internet, possibilités d'écrire à l'intérieur de l'ADN, etc.). Selon l'ingénieur, chercheur et futurologue Américain Raymond Kurzweil, un monde « transhumain » est en train d'advenir.

I) OUVERTURE INTERNATIONALE

Grâce à son renouveau économique et à la qualité de ses infrastructures, la France a retrouvé une place prépondérante sur l'échiquier international. Elle pèse de toute son influence dans un climat géopolitique complexe.

En Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, ce contexte général favorable bénéficie à la qualité des échanges avec les grandes régions voisines de la péninsule ibérique, de l'arc méditerranéen, du sillon rhodanien.

L'audience internationale de la région a progressé grâce à ses secteurs industriels de haute technologie, à la recherche, aux liens constitués avec les grands pôles de compétitivité nationaux et européens. Ces échanges et ces liens sont facilités par l'existence de communications terrestres, maritimes et aériennes d'un haut niveau de qualité.

3. Le scénario « sombre »

Ce scénario est fondé sur une conjoncture nationale, voire internationale, très défavorable et instable qui pèse très négativement sur la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, qui pâtit gravement, malgré encore quelques atouts, de cette situation. La société devient très inégalitaire :

- 1- Dégradation rapide de l'environnement et abandon comme priorité des enjeux environnementaux en raison notamment des contraintes financières ;**
- 2- Persistance de comportements très négatifs de consommation, notamment en ce qui concerne la qualité, la durabilité, l'anti-gaspillage ;**
- 3- Affaiblissement majeur de certains secteurs industriels de pointe : aéronautique, spatial, robotique, pharmacie ;**
- 4- Une R&D et un esprit de recherche et d'innovation (technique, sociale, organisationnelle et culturelle) en panne ;**
- 5- Réduction de la volonté de rechercher une meilleure équité et un meilleur équilibre entre les différents territoires : métropoles, villes moyennes et petites et espaces ruraux ;**
- 6- Quelques secteurs continuent de se développer : agriculture de qualité, tourisme international, patrimoine ;**
- 7- Impossibilité d'organiser dans la région, une action cohérente entre tous les acteurs politiques, institutionnels, socio-économiques, socio-professionnels, culturels, associatifs.**

A) ORGANISATION TERRITORIALE, INFRASTRUCTURES

La poursuite de l'instabilité et des désordres mondiaux entrave la croissance générale.

La région, dans la foulée de ses métropoles, a perdu son dynamisme et son attractivité.

On observe un repli vers les villes intermédiaires et leurs bassins de vie, alors que continuent à arriver des populations démunies, en provenance de l'hexagone, mais aussi du bassin méditerranéen.

La diminution des moyens, du fait de la permanence de la crise économique et financière, a freiné les investissements dans les infrastructures. Cela n'est pas compensé par la progression du numérique, car le pays s'est insuffisamment préparé dans ce domaine.

Les retards dans les transports (LGV, TER, routes, ports, métro, tramway, bus) s'accroissent.

Les excès de la dérèglementation et de la libre concurrence déstabilisent les services publics et ne permettent pas à la région de réussir son décloisonnement et son désenclavement.

B) ENVIRONNEMENT

L'interprétation des dynamiques écologiques et de leurs causes, ainsi que le choix des stratégies pour y faire face, sont encore loin de faire consensus et les conflits, entre les nations et entre groupes de parties prenantes, restent vifs.

Les incidences négatives du changement climatique sont nombreuses et fortes : maladies émergentes, sécheresses, inondations, feux de forêt, submersion marine. Elles fragilisent une partie de la population de la région.

L'Etat et la Région peinent à proposer un modèle de développement adapté, faute de moyens et de consensus, et tentent de répondre au coup par coup aux urgences du moment.

L'agriculture continue à se concentrer dans les zones les plus favorables du point de vue de la fertilité des sols, des possibilités d'irrigation et à proximité des ports et est de plus en plus intégrée à l'agro-industrie.

Une grande partie de l'espace agricole est désertée et partiellement réinvestie par des « laissés pour compte » des métropoles, qui développent une agriculture vivrière pour subsister.

Le recul du trait de côte lié à la montée du niveau des océans entraîne une chute du tourisme littoral.

C) ECONOMIE

Des périodes de sécheresse prolongées dans les pays producteurs de céréales peuvent entraîner des famines ou des sous-alimentations graves dans certaines zones du globe.

La dérégulation et la financiarisation de l'économie mondiale s'accroissent. Les crises économiques et financières ont déstabilisé les systèmes productifs et les échanges internationaux.

Faute d'adaptation des systèmes de production, faute d'investissements dans le domaine des nouvelles techniques de production liées à la robotique, au numérique, aux nanotechnologies, la part de la production industrielle française baisse. La compensation de cette perte n'est pas assurée par les industries innovantes.

Dans la région, on observe un effondrement des secteurs industriels, notamment des industries aéronautiques et spatiales civiles, en raison notamment de la concurrence asiatique.

La région prend du retard dans les nouvelles techniques de production et de gestion telles que la robotique et le numérique, faute d'investissements et de main d'œuvre qualifiée.

Le secteur agricole est désorganisé, les sols agricoles sont épuisés, la dérégulation mondiale du marché agroalimentaire a des répercussions négatives sur la production agricole régionale.

D) DEMOGRAPHIE

Le solde naturel démographique est négatif dans la plupart des pays européens. Ces pays accueillent toutefois des flux migratoires importants et erratiques en provenance la rive Sud de la Méditerranée et d'Asie, issus de populations en déshérence économique, fuyant des conflits ou victimes de catastrophes naturelles dues aux effets du changement climatique.

Dans notre région, l'attractivité reste importante, mais la croissance démographique est limitée à certains territoires alors que d'autres se désertifient. La région attire essentiellement les personnes âgées ou des actifs peu qualifiés.

E) POLITICO-INSTITUTIONNEL

On assiste à une désorganisation de l'Europe politique.

En France, la décentralisation est confuse et la rationalisation de l'organisation du territoire entraîne une lourdeur et des coûts excessifs, des technostructures et un affaiblissement de la portée des documents prescriptifs.

Le rôle des Etats n'a cessé de s'affaiblir, en raison de l'accentuation des désordres internationaux et de la dérégulation monétaire et fiscale.

Parallèlement, les blocages institutionnels s'accroissent.

Le manque d'attractivité pour les mandats électoraux freine le renouvellement des élus territoriaux, ce qui peut conduire dans certains cas les électeurs à confier des responsabilités à des élus improvisés, insuffisamment préparés à assumer leur fonction, et à laisser, par suite, le véritable pouvoir de décision aux mains de technocrates.

L'inflation cumulée, pendant des années, des effectifs de la fonction publique territoriale pèse encore sur les budgets de fonctionnement des collectivités territoriales et sur leurs capacités d'investissement.

La dépression économique entraîne la dégradation des ressources financières des collectivités.

Les Métropoles et les autres collectivités territoriales de la région n'adoptent pas des organisations et des modes d'interaction efficaces et lisibles ; de nombreuses rivalités improductives en résultent.

F) BIO-SOCIAL

Les inégalités sociales se renforcent avec des situations d'extrême pauvreté. Le revenu moyen par habitant se réduit et son inégale répartition s'accroît, entraînant des conséquences négatives en chaîne sur la qualité de vie dans les quartiers des métropoles et dans les grandes villes, la ghettoïsation de quartiers riches hautement sécurisés, et de quartiers où se concentrent chômage, précarité, mauvaises conditions d'éducation, d'accès au travail, à la santé et au soutien social.

La cohésion sociale nationale et territoriale est donc notablement affaiblie, avec des tensions intercommunautaires et des comportements désocialisés. La montée de l'individualisme est manifeste et les actions violentes deviennent de plus en plus nombreuses. Des zones de résidence sécurisée se mettent en place. L'urbanisme, mal maîtrisé, aboutit à une très forte déstructuration de l'espace périurbain.

La baisse du pouvoir contributif des citoyens affaiblit les capacités d'intervention publique. Les services à la population sont de moins bonne qualité et sont répartis de façon inéquitable selon les territoires et les revenus. On constate une dégradation de l'état de santé de la population, une baisse de l'espérance de vie et des difficultés à lutter contre les effets du vieillissement et à compenser les handicaps.

Dans notre région ces éléments sont aggravés par le haut niveau de précarité et de chômage existant et par les difficultés des différents territoires à dépasser les égoïsmes territoriaux en vue de construire une politique d'intérêt général cohérente.

Les priorités d'investissement pour le logement sont abandonnées, au profit d'une politique de coup par coup au gré des influences des groupes de pression, avec le risque de voir se développer des friches de logement, sur le modèle des friches industrielles.

La vente par les collectivités de leur parc public « en bloc », en vue de la valorisation de leurs actifs immobiliers, a pour conséquence la diminution de l'offre de logements sociaux et le risque de voir se développer par endroits des copropriétés dégradées.

Certains secteurs du territoire restent néanmoins dynamiques, grâce à des innovations sociales et culturelles et à des réseaux de solidarité.

G) CULTURE, SPORT

En France, la progression de certaines formes de communautarisme nuit à la cohésion sociale et nationale.

Des manifestations culturelles onéreuses et d'autres plus accessibles aux catégories sociales moins aisées disparaissent du territoire, les collectivités n'ayant plus les moyens de les financer. La population tente de compenser la baisse de l'offre culturelle par la création d'innovations culturelles plus spontanées.

En région, la régression de la qualité, de la quantité et de la diversité des activités culturelles a entraîné un appauvrissement social et intellectuel de la population. Une désertification culturelle se dessine dans les espaces ruraux et dans certains espaces urbains. L'intolérance et la violence se développent, sur fond d'exaspération sociale et de repli identitaire.

La baisse drastique du soutien financier des pouvoirs publics aux associations entraîne une perte considérable d'emplois et d'actions menées sur le territoire.

Le patrimoine régional se dégrade faute d'entretien, entraînant une baisse du tourisme.

H) ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECHERCHE

L'enseignement public subit une baisse de dotation financière.

On assiste à une multiplication des établissements élitistes payants et réservés à des minorités.

Dans l'enseignement secondaire, on déplore une aggravation de la sortie des jeunes du système scolaire sans qualification.

En région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées comme en France, on assiste à une régression quantitative et qualitative des pôles universitaires et de la recherche, faute de moyens et de chercheurs de haut niveau qui sont partis à l'étranger.

On assiste à un naufrage de l'apprentissage : la forte réduction des moyens financiers alloués aux contrats d'apprentissage entraîne leur disparition ainsi que celle des maîtres d'apprentissage. Le savoir-faire artisanal et industriel n'est plus transmis et se perd. La compétitivité économique s'en ressent durablement.

I) OUVERTURE INTERNATIONALE

La conjoncture générale négative et le contexte régional préoccupant provoquent la régression du rayonnement international de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

Les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la formation, en particulier de la formation universitaire, qui assuraient le prestige et la compétitivité internationale de la région, sont en perte de vitesse.

Il incombera au Conseil régional de choisir parmi ces scénarios celui qui inspirera le mieux son action et ses décisions.

La discipline prospective suppose quant à elle une réflexion sur le long terme. La Section Prospective, qui n'a pu mener à son terme, dans le délai contraint qui lui était imparti, la totalité des étapes que requiert sa discipline, sera amenée à approfondir sa réflexion sur ces mêmes thèmes durant le reste de la mandature du CESER.

SIX DEFIS ET UN ENJEU COLLECTIF

Dans l'attente des éclairages complémentaires annoncés par sa Section Prospective, le CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées entend se prononcer pour un avenir qu'il souhaite meilleur, partagé et convergent pour l'ensemble des acteurs et pour la population de la nouvelle région.

En tant qu'acteur institutionnel et territorial, il s'engagera aux côtés du Conseil régional et des autres collectivités afin de relever les défis qui s'offrent aujourd'hui au territoire. Ils sont nombreux ; nous en retiendrons six, qui concourent ensemble à la réalisation d'un enjeu commun, bien et mieux vivre ensemble dans notre nouvelle région.

1- Le défi d'un développement équilibré du territoire

La loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles a avalisé et consacré de façon institutionnelle le phénomène tendanciel de métropolisation en accordant aux métropoles le statut de collectivités territoriales. Nous parlerons donc désormais de Métropoles pour désigner ces collectivités territoriales, par différence avec le nom commun désignant l'agglomération urbaine, comme nous parlons déjà de la Région pour évoquer le Conseil régional et non le territoire régional ou région.

De par les droits que leur confère la Constitution, les Métropoles jouissent donc du principe de libre administration et disposent pour ce faire de moyens autonomes.

Dans le même temps, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République est venue confirmer et renforcer la mission de stratège territorial de la Région.

Un premier défi consistera dès lors à ce que ces deux collectivités territoriales travaillent ensemble, de façon complémentaire et synergique, afin que les politiques de développement des uns ne contrarient pas les efforts et les investissements des autres.

Cela supposera une collaboration propre à dépasser les intérêts particuliers pour entrer dans la construction proactive d'une vision du territoire et d'un avenir partagés, privilégiant l'intérêt général de l'ensemble de la région.

En tant que leaders territoriaux, les Métropoles de Toulouse et de Montpellier auront en effet un rôle à jouer dans la structuration régionale du développement économique, social, culturel. La Région a pour sa part vocation à favoriser la correction des nombreuses inégalités de développement qui se font jour sur le territoire dans ces différents domaines.

Dans un contexte de crise et de contrainte budgétaire, tout ne pourra pas être financé. Il faudra faire des choix, établir des priorités de programmation, sur la base de schémas territoriaux privilégiant l'analyse et la satisfaction objectives des besoins plutôt que le clientélisme politique. Cela pourra impliquer un traitement différencié et ciblé des interventions publiques sur les différents types de territoires, métropoles, villes, communes rurales, quartiers urbains, en réponse à leurs besoins spécifiques.

2- Le défi d'une économie créatrice de richesses et d'emplois

La nouvelle Région, instituée par la loi chef de file du développement économique, devra contribuer à la construction, en lien avec les autres collectivités, d'un écosystème territorial s'appuyant sur une politique de filières.

A l'exemple de ce qui existe actuellement pour le secteur de l'aéronautique, éminent pourvoyeur de richesse pour le territoire régional, il s'agira de favoriser l'implantation territoriale, le développement et la mise en synergie de tous les acteurs économiques intervenant de près ou de loin dans un même champ économique, qu'il s'agisse de processus de production, de services logistiques ou d'appui, ou bien de sous-traitance.

Toutes les complémentarités économiques doivent être systématiquement identifiées et recherchées. Des passerelles innovantes devront être instaurées entre les acteurs économiques. Par exemple, une innovation portée par une filière sur un territoire pourra être développée par une autre filière sur le même territoire. La mutualisation des fonctions transversales pourrait également apporter à ces entreprises des gains de productivité.

Cela supposera à la fois l'instauration d'une veille économique à l'affût des potentialités de développement par secteur, une animation territoriale visant à favoriser la rencontre et la collaboration entre les différents acteurs économiques concernés et la définition d'une stratégie et d'objectifs communs entre ces acteurs.

Dans un contexte de réduction des finances publiques, le ciblage et l'efficacité des aides publiques s'en trouveraient améliorés. La définition d'une politique de formation d'une main d'œuvre qualifiée aussi.

La région dispose déjà dans ce domaine de bons atouts, qu'il conviendra de conforter, avec notamment des pôles de compétitivité et des clusters. La filière agricole et la filière agro-alimentaire, qui peuvent s'appuyer sur les compétences de deux pôles de compétitivité et sur le résultat des recherches agronomiques de l'INRA et du CIRAD, montrent la voie vers un développement collectif et complémentaire, créateur de nouvelles richesses et de nouveaux emplois.

3- Le défi de l'éducation, de la formation, de la recherche et de l'innovation

Avec plus de 925 000 jeunes scolarisés, en apprentissage ou étudiants, la formation devient un défi majeur, d'autant que 11 500 jeunes sortent sans qualification chaque année de l'appareil de formation et que le taux de chômage s'élève à 12,4%. L'élévation du niveau de formation est donc un défi que nous devons à ces jeunes de relever.

De par les compétences qui lui sont dévolues en matière de formation professionnelle, de formation des demandeurs d'emploi et d'apprentissage, la Région a un rôle prépondérant à jouer pour relever ce défi. Il lui reviendra d'élaborer un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance. Ce plan devra être négocié en concertation avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux, fixer des objectifs réalistes et définir une nouvelle carte territoriale des sites de formation, en phase avec les dynamiques sectorielles locales.

La politique de sites en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation devra être poursuivie pour conforter les atouts régionaux actuels et développer tout le potentiel économique, le développement de la richesse et de l'emploi susceptibles d'en découler.

L'ensemble des acteurs économiques et sociaux et des branches professionnelles devront s'emparer de l'outil de la gestion territoriale des emplois et des compétences pour garantir les nouveaux droits à la formation tout au long de la vie des salariés et le pilotage stratégique des entreprises.

4- Le défi du transport et de la mobilité

Dans une région très étendue (72 724 km²), disposant de deux métropoles, d'un tissu de villes moyennes et d'un vaste espace rural qui rassemble près de la moitié de la population, la mobilité et l'inter-modalité deviennent des enjeux déterminants pour le développement et l'attractivité de la nouvelle région.

Les priorités territoriales qui se dégagent sont la réalisation de voies ferrées de grande vitesse entre Montpellier et Perpignan et entre Toulouse et Narbonne, interconnectant les grandes villes du sud, la mise à deux fois deux voies du réseau routier pour tous les chefs-lieux de bassins d'emploi, la réalisation d'un schéma de l'intermodalité TGV, TER, trains inter-cités, métro, tram, autobus, ports, aéroports, fret, ferroutage, et l'élaboration d'un plan régional pour le fret et la logistique.

Ces équipements structurants nécessiteront une politique d'investissement volontariste, une priorisation des programmations et le recours à des modes de financement innovants, associant fonds publics et fonds privés, et de long terme.

5- Le défi de la Transition énergétique et écologique

Relever le défi de la transition énergétique et écologique n'est désormais plus une option mais une nécessité. Notre région dispose toutefois pour y parvenir d'un potentiel important d'éléments naturels renouvelables, d'un écosystème dynamique qui peut s'appuyer sur le contrat de filière des entreprises labellisées ENR liant grands groupes et PME, sur trois pôles de compétitivité ainsi que sur les applications issues de la chimie verte.

Le défi pour la nouvelle Région consiste dès lors à favoriser l'émergence d'un bouquet énergétique territorial complémentaire et cohérent, qui s'inscrive dans des objectifs de développement durable et de développement des énergies renouvelables, au moyen d'une stratégie de soutien aux entreprises qui soit porteuse de développement économique et créatrice d'emplois.

Il sera par ailleurs primordial de garantir une ressource en eau disponible et de qualité pour l'équilibre des milieux naturels, pour les activités économiques et pour la santé humaine, ainsi qu'une politique de consommation économe et de gestion raisonnée de cette ressource, qui devient mondialement précieuse.

La lutte contre l'artificialisation effrénée des sols, par l'instauration sur l'ensemble du territoire d'une politique foncière maîtrisée, constitue aussi un défi majeur à relever pour conserver un territoire de qualité, propice au développement durable de la vie humaine et des espèces naturelles, ainsi qu'à la qualité environnementale et paysagère de notre région, qui fondent encore, pour l'heure, sa qualité de vie et son attractivité.

Le défi mondial de l'adaptation au changement climatique peut devenir pour la Région une occasion de s'illustrer par des ambitions d'excellence, au service d'un développement des générations actuelles et futures.

6- Le défi de l'ouverture internationale

Le territoire de la nouvelle région est désormais aussi grand que certains Etats européens comme l'Autriche ou l'Irlande. Il acquiert de ce fait une visibilité européenne et internationale qui fait de son image et de son attractivité des enjeux identitaires et économiques fortement accrus.

La Région doit désormais prendre en compte l'ouverture de son territoire sur la Méditerranée, la proximité des provinces de la Catalogne et de l'Aragon, celle de l'Aquitaine et de l'Atlantique à l'Ouest, ainsi que la connexion avec le sillon rhodanien à l'Est, mais aussi sa place privilégiée sur la carte Européenne.

Le développement des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires seront les conditions sine qua non du développement économique et international de la région. Tout comme le renforcement des Aéroports de Toulouse et Montpellier, le développement du Port de Sète devra être favorisé afin qu'il puisse réaliser tout son potentiel d'étape économique, touristique et territoriale équilibrée entre les ports de Marseille et de Barcelone et bénéficier du potentiel économique majeur que représente le transit maritime en Méditerranée.

Ces infrastructures logistiques favoriseront le soutien à l'export d'une région dont la balance commerciale est certes excédentaire mais reste fragile. Aussi faudra-t-il également accroître la structuration et le développement de nouvelles filières économiques exportatrices et envisager de nouvelles coopérations avec les régions du bassin méditerranéen.

Un enjeu commun, bien et mieux vivre ensemble

Bien et mieux vivre, c'est relever ensemble le challenge de vivre sur un même territoire en partageant une communauté de destin. Il s'agira de tout mettre en œuvre afin de faire vivre au quotidien les valeurs de la République, notamment la laïcité et ses corollaires, à savoir le respect des autres et de soi-même et la tolérance mutuelle.

Ce n'est qu'en favorisant le développement des énergies individuelles, qu'en garantissant l'aspiration de chacune et de chacun à un emploi et à une vie décente, et qu'en assurant l'exercice de nos libertés et l'égalité en droits pour tous sur tout le territoire régional, que le vivre ensemble dans le « nouveau Languedoc » et dans la République sera vivace.

Il faudra pour cela lutter contre la pauvreté, l'exclusion, la précarité, accompagner les plus faibles, veiller au partage des richesses, permettre l'accès de tous au logement, aux loisirs et à la culture sur tout le territoire régional.

Les acteurs du sport et de la culture, le monde associatif et l'éducation populaire devront plus que jamais être soutenus pour jouer leur rôle de lien social.

Le dialogue interculturel devra être encouragé de toutes les façons possibles.

Le recours à des formes de sollicitation participative de la population devra être recherché pour favoriser son concours et son adhésion et sa participation à la définition et à la construction d'une communauté de vie et de destin.

CONCLUSION

Face à ces six défis et à cet enjeu, la tâche est immense.

Le travail d'analyse, de diagnostic et de préconisation, complété par les trois scénarios prospectifs élaborés par la Section Prospective, qui a été réalisé par l'ensemble de la communauté économique, sociale et environnementale représentée au sein du CESER, montre l'ampleur du défi collectif à relever.

Toutes les préconisations qui ont été formulées par le CESER ne relèvent pas des compétences légales de la Région et toutes celles qui en relèvent ne pourront pas être réalisées, au vu des moyens immenses que supposerait leur réalisation.

Néanmoins, le diagnostic territorial présenté et les pistes suggérées en matière de développement économique, d'éducation, de formation professionnelle, de recherche et d'innovation ainsi que de transports, veulent aider la Région à appréhender les réalités régionales de façon globale et à choisir les actions prioritaires qu'elle souhaitera réaliser pour influencer favorablement sur notre avenir et notre bien-être communs.

Si la Région ne peut pas tout, ses nouvelles compétences en matière de développement économique, de structuration et d'animation des politiques publiques régionales, son budget redimensionné, sa situation financière saine et la mobilisation des fonds européens dont la gestion lui est transférée lui donnent en effet les moyens de bâtir un projet régional cohérent, à décliner localement en termes de priorités stratégiques et budgétaires.

Le Conseil régional devra pour cela s'affirmer auprès des Métropoles, des Départements, des Communes, des entreprises, des partenaires socio-professionnels, des associations et de l'Etat comme un acteur garant de l'intérêt général du territoire et de son développement équilibré.

Par ailleurs, si le contexte mondial, international et national est porteur d'incertitudes, de crises et de contraintes qui peuvent influencer négativement sur notre quotidien, il peut aussi être l'occasion, pour le Conseil régional, de se saisir d'opportunités externes et de valoriser les atouts majeurs dont dispose la région, en vue d'asseoir et de renforcer sa compétitivité européenne et mondiale.

Rien ne sera toutefois possible sans un fort investissement des acteurs économiques, sociaux et associatifs régionaux, ni sans l'instauration d'une évaluation régulière, objective et normée des politiques publiques mises en œuvre.

Si la tâche est immense, elle est aussi enthousiasmante.

Le CESER, fort de la richesse et de l'engagement de ses composantes, prendra toute sa part à l'action régionale qui sera menée en vue de relever ces défis, ainsi qu'à dialogue territorial renouvelé, élargi et organisé.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{ER} COLLEGE

Mme Josiane ROSIER pour le 1^{er} Collège
M. Eric LALANDE pour le groupe Artisanat

2^{ème} COLLEGE

M. Jean-Marie BEZ pour le Groupe C.G.T.F.O
M. Marc FLEURY pour les groupes CGT, FSU et Solidaires
Mme Annie BERAIL pour les groupes CFDT, CFTC, UNSA, CFE/CGC

3^{ème} COLLEGE

M. Gérard MATHERON, personnalité qualifiée au titre de ses compétences scientifiques dans le cadre du 3^{ème} collège
M. Dominique MICHEZ pour le groupe COHÉSION ET SANTÉ SOCIALE
Mme Marie-Laure CAMBUS pour le groupe ASSOCIATIONS

Suffrages exprimés : 206

Pour : 176

Contre : 0

Abstentions : 30

L'Avis a été adopté

CONTRIBUTION DU 1^{er} COLLEGE

Présentée par Madame Josiane ROSIER

Monsieur le Préfet de la Région,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Vice-Président de la Région,
Monsieur le Vice-Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le collège 1 à l'unanimité affirme les réalités de notre nouveau territoire, de notre contour économique, comme un potentiel de croissance avec pragmatisme et optimisme, affirmant par leur conviction de chefs d'entreprises, rompus au changement, leur engagement pour contribuer à faire naître ensemble autour de grands pôles de nouvelles opportunités pour notre territoire.

En effet, nous relevons avec satisfaction que l'économie, portée par les entreprises qui la créent (grandes, petites, moyennes, agricoles, artisanales) qui engagent souvent leur patrimoine, leur famille sont au centre de la dynamique du développement ; elles créent de la croissance par les marchés qu'elles procurent et sont donc au centre de cet équilibre sociétal, puisqu'en créant de la richesse, elles maintiennent et créent l'emploi.

Nos TPE, nos TTPE sont majoritaires sur notre territoire, les entreprises sont contraintes constamment à négocier leur adaptation, sinon vous le savez, elles seraient condamnées à disparaître, elles sont les acteurs de cette économie qui fidélise ses clients, va chercher de nouveaux marchés, mettant en œuvre et en avant des innovations d'entreprises et de territoire, autrement dit elles intègrent des bonnes pratiques économiques et humaines pour mieux se développer dans le respect des hommes et de l'environnement.

Elles ne résistent pas au changement et anticipent sur ce besoin d'évolution en se réinventant constamment, elles se rapprochent des marchés extérieurs en le vivant comme un atout et non comme une contrainte

Il faut donc tous ensemble soutenir et stimuler l'envie d'entreprendre en optimisant les dispositifs d'accompagnement pour stimuler encore plus cette adaptation.

- Anticiper sur les besoins de compétences (gpec, formations)
- Financement plus lisible, et facilité pour les investissements, la création et la reprise d'entreprise
- Organisation des axes de transports
- Diagnostic et coûts fonciers
- Faciliter les transferts technologiques et conceptuels
- Proposer de nouveaux modèles d'accompagnement

Notre nouveau contour nous donne une chance d'imager, de proposer pour agir et concevoir de nouvelles approches et bâtir un projet global transversal à plusieurs thématiques, tenant compte de nos potentiels respectifs pour dessiner ensemble la force d'un nouveau territoire au bénéfice d'une économie de croissance forte, pour le meilleur de nos concitoyens.

Le rapport présenté convient au collège 1 qui se félicite de la qualité du rapport et votera bien sûr pour.

**CONTRIBUTION POUR LE GROUPE ARTISANAT
UNION PATRONALE ARTISANALE REGIONALE
LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES**

Présentée par Monsieur Eric LALANDE

Monsieur le Préfet de Région
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

C'est au nom du Groupe de l'Artisanat, « de l'Union Patronale Artisanale Régionale, Languedoc Roussillon Midi Pyrénées » que j'interviens !

Dans les territoires, la pratique des métiers de bouche, des métiers du bâtiment et de services a apporté et apporte naturellement plusieurs formes de valeur ajoutée :

- Maintenir une grande diversité de réponses, aux besoins des populations
- Assurer le revenu de l'artisan, la pérennité puis le développement de son affaire
- Créer une offre de travail durable, pour les habitants du territoire
- Mailler l'ensemble du territoire pour satisfaire tous les besoins
- Stimuler une forte demande de matières 1^{ères}, de matériaux et de services
- Offrir aux apprentis l'opportunité d'apprendre un métier pour en vivre
- Assurer une présence humaine bien ancrée, propice au lien social

Ces différentes valeurs ajoutées et bien d'autres sont intégrées dans le modèle de l'entreprise artisanale... Cependant nous constatons de manière générale, une faiblesse de l'attention portée à l'artisanat et à son potentiel qui pourrait être mis au service du Grand Projet Régional... L'Union Professionnelle Artisanale, qui représente les branches de cet univers économique, est trop peu considérée et consultée...

Face aux enjeux : « il est important de considérer l'engagement de l'UPA ! »

Dans le cadre de la prospective, depuis les orientations budgétaires de 2016 et jusqu'à l'horizon 2030 ; à l'échelle de notre Grande Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées... Il est évident que l'artisanat devra impérativement relever de grands défis, pour pouvoir actualiser son potentiel sans se dénaturer. Ce qui lui permettra de continuer à déployer l'ensemble de ses valeurs ajoutées ; très utiles aux territoires.

Dans un monde où la forte concurrence mondialisée, tend à forcer l'appréciation des offres uniquement autour des prix les plus bas ; il est important de se poser les questions suivantes :

- Comment créer et maintenir des boucles économiques locales, à bonnes valeurs ajoutées ?
- Comment permettre à minima la captation et l'ancrage des revenus propices au maintien d'un tissu économique et fonctionnel correct, dans l'ensemble du territoire ?

Parce que l'enjeu est d'intérêt général dans le cadre de l'élaboration et du développement du projet de la Grande Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées. L'UPAR souhaite attirer l'attention des élus Régionaux, mais également de l'Etat et de tous les décideurs concernés, sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des entreprises du secteur Artisanal et de leurs spécificités au moment de la construction des schémas régionaux et des programmes d'investissements !

Dans ce but ! L'UPA Région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées, qui doit être consultée comme les autres organisations patronales, sera au rendez-vous pour construire de bons horizons pour 2030...

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention !

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE C.G.T.F.O

Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Monsieur le Préfet de Région
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La prospective, comme on le sait, trouve sa place dans l'intervalle entre ceux qui considèrent que l'avenir est opaque et ceux qui considèrent que l'avenir sera celui que nous aurons voulu qu'il soit.

Elle requiert beaucoup d'imagination contrôlée et postule que, appliqués à notre nouveau territoire les facteurs endogènes à la Région et ceux qui lui sont exogènes, recensés dans les processus mis en jeu dans les scénarii choisis pour décrire le futur, déterminent logiquement et presque mécaniquement la situation à laquelle nous voulons parvenir.

Dès lors, une fois les défis et enjeux répertoriés concernant l'horizon 2030, il suffirait de mettre en œuvre les politiques adaptées qui appliquées à la situation de la Région en 2016 permettraient en 2030 de satisfaire ces enjeux et défis.

En est-il bien ainsi ?

La caractérisation du nouveau territoire de la Région depuis le 1^{er} Janvier 2016 constitue la situation de départ de la commande des anciens Présidents MALVY et ALARY. C'est toute la première partie, bien décrite, du texte que nous examinons ce matin, texte construit par toutes les Commissions du CESER puis synthétisé et mis en récit par la Commission 11.

Il s'est agi ensuite de penser la Région en 2030. Or penser c'est inventer, ce n'est ni imiter ni copier et les modèles qui décrivent le mieux un processus de transformation, les modèles les plus exacts sont ceux qui mêlent à des degrés divers le hasard, la nécessité, le stochastique et le déterminisme, Démocrite et Newton.

Restait donc à penser ce mélange étrange. C'est ce que la Section Prospective à fait au travers des trois scénarii proposés mêlant les divers ingrédients comme un cuisinier compose ses sauces, un caviste ses mélanges de crus, un peintre ses couleurs, et celui qui écrit, le rythme des phrases et la clameur des mots.

Une objection pouvait être soulevée : la méthode choisie est-elle fiable ?

« Je commence et cela se développe comme du lierre » confiait le génial HERGE.

Le dessinateur suivait-il en cela BOUCICAUT héros du Bonheur des Dames et fondateur du Bon Marché qui au début avait classé ses produits de la manière la plus ordonnée donc la plus commode pour les chalands. Or au bout de quelques semaines, le chiffre d'affaires plafonna.

Saisi d'une intuition subite, le commerçant bouleversa ses rayons de sorte que la cliente en quête de poireaux, tombait sur les parfums ou les chaussures et achetait deux choses plutôt qu'une. Citons encore l'exemple des Demoiselles TATIN. Voici inventée la sérendipité.

La langue anglaise désigne sous ce mot ce cheminement sans plan, inverse de ce que l'on appelle méthode qui fait que l'on rencontre ce qu'on ne cherche pas et que dans le trajet de la Région de 2016 à 2030 des événements inattendus se produiront de tous ordres, politique, économique et social.

Le grand récit que nous avons commencé à écrire dans les trois scénarii précités prennent en compte autant qu'il nous a été possible ces diverses façons de cheminer. Pas toutes parce que tous les cheminements du lierre dont parle HERGE n'ont pas été explorés parce qu'ils ne pouvaient l'être tous en raison de leur très grand nombre et c'est d'ailleurs pour cela qu'il ne s'agit que d'un rapport d'étape.

Tout cela est bel et bon comme disait CANDIDE et pourtant l'histoire et l'expérience nous apprennent que l'éclairage du futur proposé par la Prospective se révèle biaisé mais utile chaque fois que le terme qu'elle visait est atteint. Biaisé parce que les processus ne décrivent jamais exactement le réel à venir mais utile parce qu'il vaut mieux avoir approximativement raison, qu'exactlyment tort.

Le Groupe de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE votera le Projet d'Avis.

Je vous remercie de votre attention.

CONTRIBUTION POUR LES GROUPES CGT, FSU ET SOLIDAIRES

Présentée par Monsieur Marc FLEURY

Monsieur le Préfet de Région
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commande de nos 2 anciens présidents de Région a eu au moins le mérite de nous obliger à travailler ensemble, à confronter nos idées et notre vision du nouvel espace territorial, même si tout n'a pas été simple.

En revanche son fondement, la mise en œuvre de la loi NOTRe est le révélateur d'une certaine conception de l'organisation administrative de la France : toujours plus gros, toujours plus loin, l'excellence, pour affronter la compétition internationale. Et cette conception souffre d'un grave défaut originel : quels moyens pour quelles compétences ? Pour satisfaire quels besoins ?

Quant à l'état des lieux, on verrait plus tard. On comprend le désarroi de nos élus ! Saisir le CESER était tactiquement un bon coup.

Le résultat du travail est à l'image des CESER : consensuel dans ses constats, peu avare dans ses préconisations, même si on peut y relever des incohérences de-ci, de-là. Et toujours la même rengaine : quels moyens de financement ?

Le casse-tête : aucune autonomie fiscale, baisse des dotations de l'Etat, insuffisante compensation des transferts de compétence, aucune réforme de la fiscalité locale à l'horizon, etc ... Et d'un autre côté des besoins encore plus grands, notamment des grands groupes économiques et financiers qui verraient d'un bon œil la concentration à leur profit des moyens de la Région et/ou des métropoles.

L'affichage des enjeux et défis relève dès lors plus de la méthode Coué, plus que de la réalisation pratique.

Sans nier la qualité du travail réalisé, les groupes CGT, FSU et Solidaires ont décidé de ne pas valider cet avis en s'abstenant.

Pour nos organisations il y a état d'urgence sociale. En France et dans notre Région, trop d'habitants sont exclus du bien-être digne de notre temps : pauvreté, chômage, précarité, échec scolaire, services publics dégradés, ... sont devenus leur quotidien. Ils méritent mieux que ça.

Un mot encore sur la partie prospective de ce document qui n'est pas soumise à vote.

Comment peut-on se projeter dans le temps quand le futur ne se conjugue qu'au temps immédiat ?

Quand 70 ans après sa création issue du programme du Conseil National de la Résistance on détricote patiemment l'ouvrage de solidarité que constitue la Sécurité Sociale, quand depuis plus de 30 ans certains ne vivent que grâce aux Restos du Cœur dont l'existence devait être éphémère, quand on s'attaque au Code du Travail, etc.

Quand personne n'a pu prévoir ni anticiper la crise de 2008 qui a plongé le monde dans un profond marasme.

Quand au fond on ne fait que décliner dans des scénarios une même pensée libérale unique. Pour notre part nous sommes extrêmement réservés sur cette démarche.

CONTRIBUTION POUR LES GROUPES CFDT, CFTC, UNSA, CFE/CGC

Présentée par Madame Annie BERAIL

Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER, Monsieur le 1^{er} Vice-Président Délégué,
Monsieur le Rapporteur Général du Projet d'Avis, Monsieur le Rapporteur des scénarios prospectifs,
Chèr(e)s Collègues, chèr(e)s Ami(e)s,
Et, permettez-moi un "clin d'œil, j'ajouterai,
Mesdames et Chères consœurs absentes de la tribune,

Je m'exprime ici au nom des conseillers composant les groupes CFDT – UNSA – CFE/CGC et CFTC du 2^{ème} collège.

Etablir et présenter un tel avis n'était pas chose aisée, le défi semble être brillamment relevé.

En retardant la remise de ce document, le CESER a permis :

- de prioriser la qualité sur le calendrier,
- de favoriser le dialogue et les débats nécessaires à la construction de notre culture commune, pour aller à l'horizon 2030, et au-delà 2040 nous proposent les « prospectivistes ».

La lettre de mission des Présidents Malvy et Alary, datée du 10 mars 2015, document original de ce projet d'avis était ambitieuse, mais tout à fait appropriée et judicieuse au regard même du rôle et de la compétence des deux, puis, du CESER.

En effet, notre assemblée, par sa composition même, représente la société civile organisée, la vie quotidienne de la Région. Par la diversité de ses compétences, de ses opinions, elle a acquis de fait une capacité d'expertise, en cela, elle est une richesse réelle et le prouve avec ce projet d'avis.

Au-delà de son contenu, sa méthode d'élaboration, sa présentation, sa structuration ont permis de réaliser un avis sérieux.

Dès les premières pages la caractérisation de la Région est bien dressée : grande et vaste, riche de son histoire commune et ambitieuse quant à son destin à construire ensemble.

Puis le diagnostic, partie conséquente, a permis d'agréger les travaux de chaque CESER, pour déboucher sur un inventaire et construire des cohérences.

Il présente une rédaction riche sur l'état des lieux de chaque ex-territoire. Il reflète la volonté de mise en commun des atouts et faiblesses de la Région.

Ce fut un temps long, d'écritures diverses au travers notamment des fiches thématiques, objets d'échanges parfois nombreux et laborieux mais toujours intéressants.

Les préconisations pour l'avenir sont organisées de façon cohérente par secteurs permettant ainsi une meilleure lisibilité. Elles représentent, pour la plupart des secteurs, un travail d'unification conduit ensemble à partir de fiches communes.

Nous retrouvons d'ailleurs dans les préconisations et les défis de ce projet d'avis, les grandes priorités de la Région avant qu'elle ne les décline dans ses « orientations budgétaires ».

La partie prospective, elle, nous ouvre les voies vers 2040 même si elle est un rapport d'étape. Les explications synthétisées sur la méthodologie sont très claires et permettent d'entrer avec facilité dans la démarche prospective et dans les scénarios proposés. Le choix du nombre et des processus retenus est bien explicité dans la méthodologie. Celui de décliner plusieurs scénarios aussi.

Les 3 scénarios sont présentés avec une lisibilité qui permet de se les approprier aisément, de débattre et de d'appréhender des choix d'avenir à faire.

Le scénario « nouvelles convergences » nous paraît être un appui essentiel pour les ambitions de la région. Il autorise des clarifications possibles. Il ouvre des perspectives pour un rôle dynamique et volontariste de la Région dans les politiques qu'elle pourrait mener pour l'avenir des citoyens.

C'est un avis riche qui nous est soumis. Il est le fruit d'un travail complet, il propose à partir d'un état des lieux, les défis à relever, la mise en valeur des enjeux structurants pour nos territoires ainsi qu'une prospective d'étape permettant d'identifier déjà les évolutions possibles de notre région.

Nous avons cependant une question centrale : comment cet avis sera-t-il exploité et valorisé dans les mois à venir ?

Au regard de ces quelques remarques la CFDT, l'UNSA, la CFTC et la CFE/CGC voteront cet avis.

Je vous remercie de votre attention.

**CONTRIBUTION À TITRE PERSONNEL DE
MONSIEUR Gérard MATHERON
Personnalité qualifiée au titre de ses compétences scientifiques
dans le cadre du 3ème collèègè**

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Mes chères et chers collègues à la tribune et dans la salle,

Je découvre un peu l'opérationnalité du fonctionnement de notre plénière et me rend compte que l'intervention que je compte faire pourra paraître décalée par rapport à la globalité et au fond des interventions précédentes.

J'espère, Président, que je ne dérogerai pas aux nouvelles règles que certains de mes collègues et moi-même découvrons.

Je ne commenterai pas le travail présenté sauf à dire qu'il débouche, dans un court laps de temps, sur un rapport qui, de mon point de vue, est de belle facture et de grande qualité.

Deux remarques qui touchent à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche :

- Le volet Enseignement Supérieur et Recherche est bien identifié comme un levier pour l'économie régionale. Aéronautique, Santé, Numérique sont pointés comme des domaines d'excellence. Cela est vrai et j'en conviens bien volontiers, mais je tenais à souligner le poids national et international du secteur Agroenvironnement dans notre grande région et rappelle à notre assemblée que Montpellier est le 1^{er} pôle mondial de recherche agronomique et abrite en particulier le siège du consortium mondial de recherche agronomique.
- Je trouve, et ce sera ma seconde remarque, que pour la filière Agriculture et Agro-alimentaire le rapport est très orienté « production » et n'aborde pas ou très peu le lien de ce vaste secteur productif avec l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ce qui a été fort bien intégré, par exemple, pour le domaine du cosmétique). Je le regrette d'autant plus que l'ex-CESER de la région Languedoc-Roussillon avait produit fin 2015 une auto-saisine sur l'innovation pour le développement agricole de nos territoires.

Ces remarques demeurent mineures et je voterai sans difficulté en faveur de cet excellent rapport.

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE COHÉSION ET SANTÉ SOCIALE

Présentée par Monsieur Dominique MICHEZ

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du CESER
Mesdames et Messieurs les Conseillers

J'interviens aujourd'hui au nom du groupe SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE, seconde composante du 3^{ème} collège du CESER qui représente :

- les organisations représentatives des retraités,
- la Croix Rouge française,
- l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé,
- les caisses d'assurance retraite, assurance maladie, allocations familiales, personnes en situation de handicap et leurs familles,
- les fédérations hospitalières du 3^{ème} collège,
- la FNARS,
- l'URIOPSS,
- la Mutualité française

Je voudrais tout d'abord saluer le travail des commissions Prospective et Finances pour son sérieux.

Le groupe SANTÉ, COHÉSION SOCIALE se réjouit de voir que ce rapport cherche à gommer les réalités et spécificités des anciennes régions pour dégager des axes communs de réflexions propres à la nouvelle région qui puissent être porteurs de projets et d'espérance.

Nous insistons sur quatre points :

- Tout d'abord sur l'ACCESSIBILITÉ à la santé, tant au niveau de l'environnement de la personne, qu'au niveau financier ou territorial. Il nous paraît en effet important que le Conseil Régional anime la coordination de la réflexion en matière d'aménagement de territoire de manière proactive avec l'ARS et les autres collectivités territoriales pour définir, après évaluation, une politique cohérente d'implantation des MSP (maisons de santé pluri disciplinaires) et des centres de santé. L'opportunité du nouveau projet régional de santé qui s'élaborera entre les derniers trimestres 2016 et 2017 devrait permettre de bâtir cette politique avec le souci de garantir une égale accessibilité aux soins dans tous les territoires.
- Ensuite, l'investissement de la région dans la formation des professionnels sanitaires, sociaux, et médico-sociaux doit être continue. Ceci permettra de répondre aux besoins de la population et également de contrecarrer la volatilité des professionnels en exercice. Une réflexion avec l'Etat sur le numerus clausus inadapté aux conditions actuelles et sur la liberté d'installation des professionnels de santé devra également s'engager avec l'Etat pour trouver des réponses en adéquation avec les besoins de terrain.
- Par ailleurs, le Conseil Régional devra aussi utiliser tous les moyens en sa possession pour soutenir la recherche qui nous paraît, à terme pour la nouvelle région, un vecteur important de développement économique et donc de créations d'emplois.

- Enfin, le groupe SANTÉ, COHÉSION SOCIALE souhaite évoquer l'installation dans la région d'un équipement de protonthérapie qui nous paraît importante pour des soins de qualité notamment en cancérologie. Nous adhérons tout à fait à l'idée d'un jury international désigné par le ministère de la santé pour traiter le suivi de l'appel à projets national de protonthérapie. Mais nous réitérons notre demande au Conseil Régional de facilitation pour bien favoriser l'implantation de cet équipement dans la nouvelle région.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.
Le groupe SANTÉ, COHÉSION SOCIALE votera l'avis.

**CONTRIBUTION POUR LES GROUPES
ASSOCIATIONS – CONSOMMATEURS
RETRAITES ET PERSONNES AGEES
FAMILLES PARENTS D'ÉLÈVES – SPORT - CULTURE
JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE
CONSEIL DU CHEVAL - ENVIRONNEMENT
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
DROITS DE LA FEMME ET PLANNING FAMILIAL**

Présentée par Madame Marie-Laure CAMBUS

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER, cher Jean-Louis,
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe associations note le travail considérable qui a été réalisé par les deux CESER, finalisé en 2016 par le nouveau CESER LRMP, tant de la part des conseillères et conseillers, que de la part des chargés de mission, afin de faire converger une vision commune de la politique régionale de notre grande Région LRMP.

Néanmoins, le groupe associations tient à noter quelques points de vigilance :

1- Eloignement des citoyens

Dans une Région vaste comme l'Autriche, les citoyens risquent de se sentir éloignés des problématiques et des enjeux régionaux. C'est pourquoi nous renouvelons notre souhait de promouvoir les réunions décentralisées, prenant en compte les spécificités de chaque territoire. Ce type de dispositif est d'ores et déjà expérimenté dans le cadre des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, par exemple, permettant aux citoyens de se saisir de ce sujet, et de contribuer de manière efficace et pertinente. Nous nous félicitons de ce type de consultation des citoyens, basée sur leur participation, et souhaitons que ce type de démarche puisse se dupliquer, notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux des services aux publics, afin de renforcer la proximité avec les individus sur l'ensemble de la Région. La mobilité au sein de notre Région est un enjeu majeur à ne pas sous-estimer, afin d'assurer une mise en relation égalitaire des citoyens.

2- Traitement égalitaire

Les associations, de par leur implantations dans les territoires ruraux et urbains maillent formidablement le territoire régional, elles sont représentatives de la vie et de la richesse de nos territoires. Relais indéniable des citoyens, les associations rencontrent néanmoins des difficultés à se structurer dans ce contexte de fusion des régions. La Région doit prendre en compte ces différents éléments afin d'accompagner ce changement d'échelle, et donner les moyens aux acteurs associatifs de repenser leurs actions, afin de transformer l'essai en facteur de réussite pour les individus sur les territoires. Par ailleurs, nous réaffirmons la volonté de rechercher l'équilibre des territoires, qui doit être articulé avec un soutien économique déployé et modulé en fonction des spécificités locales.

3- Vers une complémentarité des schémas régionaux

De la même manière, les différents schémas régionaux qui vont être entrepris doivent être complémentaires les uns aux autres, notamment dans le champ de l'environnement. La recherche de cette cohérence globale de la politique régionale, permettra d'atteindre l'excellence environnementale, créatrice d'emplois et source de qualité de vie pour les habitants. Pour se faire, l'éducation à l'environnement est un levier efficace pour sensibiliser et permettre la participation des habitants, en particulier des plus jeunes

En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe associations est très attaché au traitement égalitaire des territoires, à travers notamment l'harmonisation vers le haut de la politique régionale, et la recherche de mutualisation afin de créer et renforcer les synergies.

Je vous remercie.

GLOSSAIRE

AIO	Accueil, Information, Orientation
AOM	Air Outre-Mer
AOT	Autorités Organisatrices de Transport
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CEAT	Centre Essais Aéronautiques de Toulouse
CEMES	Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales
CERFACS	Centre Européen de Recherche et de Formation Avancée en Calcul Scientifique
CESE	Conseil Economique, social et environnemental
CESER	Conseil Economique, social, environnemental et Régional
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIRAD	Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
CIRDOC	Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan
CIRIMAT	Centre Inter-universitaire de Recherche et d'ingénierie des Matériaux
CNES	Centre National d'Etudes Spatiales
CNRM	Centre National de Recherches Météorologiques
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COMUE	Communauté d'Universités et d'Etablissements
COFIL	Comité de Pilotage
COREPS	Commissions Régionales des Professions de Spectacles
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CPO	Concentrateur des Professionnels de santé de l'Ouest
CPRDF	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations Professionnelles
CPRDFP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientations Professionnelles
CREPS	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CROS	Comité Régional Olympique Sportif
CST	Centre Spatial de Toulouse
CTAP	Conférences Territoriales de l'Action Publique

CUMA	Coopérative d'utilisation de Matériel Agricole
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DGA	Direction Générale de l'Armement
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DTI-DSNA	Direction de la technique et de l'innovation - direction des services de la Navigation aérienne
ECATA	European Consortium for Advanced Training in Aerospace
ED2C	Ecole de la deuxième chance
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EI	Entreprise Individuel
EMAC	Ecole nationale supérieure des Mines d'Albi-Carmaux
ENAC	Ecole Nationale de l'Aviation Civile
ENIT	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes
ENR	Energies Renouvelables
ENSEEIH	Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
EPL	Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
EPTB	Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
ERC	Eviter, Réduire, Compenser les impacts des aménagements et activités
ESC	Ecole Supérieure de Commerce
ESPE	Ecole Supérieur du Professorat et de l'Education
ESRI	Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire
FRAC	Fonds Régional d'Art Contemporain
FSE	Fonds Social Européen
GAL	Groupe d'Action Locale
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GTEC	Gestion Territorialisée des Emplois et des Compétences
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IAS	Institut Aéronautique et Spatial
IM2E	Institut Montpelliérain de l'Eau et de l'Environnement
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSAT	Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRDI	Institut Régional de Développement Industriel
IRT	Institut de Recherche Technologique

ISAE	Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
LAAS	Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes
LGV	Ligne à Grande Vitesse
LOLF	Loi Organique relative aux Lois Finances
MCEF	Maison Commune de l'Emploi et de la Formation
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MOOC	Massive Open Online Course
NBIC	Nanotechnologie, Biotechnologie, Informatique et Sciences Cognitives
NSM	Nouveaux Services à la Mobilité
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONERA	Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales
OREF	Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation
PDA	Plan de Déplacement d'Administration
PDE	Plan de Déplacement d'Entreprise
PDMI	Programme De Modernisation des Itinéraires routiers
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PETR	Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux
PFT	Plate-Forme Technologique
PGE	Plan de Gestion d'Etiages
PIB	Produit Intérieur Brut
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PPP	Partenariat Public Privé
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondations
PRAE	Parcs Régionaux d'Activités Economiques
PRSSBE	Plan Régional « Sport, Santé, Bien-Être »
PSAD	Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
PVSI	Pôle de Valorisation des Sites Industriels
R&D	Recherche & Développement
RDT	Réseau de Développement Technologique
RIP	Réseau d'Initiative Publique
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSE	Responsabilité Sociétale Entreprise
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SPRE	Service Public Régional de l'Eau

SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
SRESR	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
SRI	Schéma Régional de l'Inter-modalité
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
TER	Transport Express Régional
TGV	Train à Grande Vitesse
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation des Produits Energétiques
TPE	Très petite Entreprise
UM1-UM2	Université de Montpellier 1 – Université de Montpellier 2
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
UPS	Université Paul Sabatier
URMA	Universités Régionales des Métiers et de l'Artisanat
VAE	Validation des Acquis et de l'Expérience
WSM	Water Sensors and Membranes
ZIR	Zones d'activités d'Intérêt Régional

REVUE DE PRESSE

Économie J.-L. Chauzy : « La région de tous les superlatifs »

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon tient aujourd'hui à Montpellier sa première assemblée depuis l'élection du Ruthénois Jean-Louis Chauzy à sa présidence le 27 mai dernier.

À quoi sera consacrée cette première réunion de la nouvelle instance régionale ?

Nous allons notamment présenter le rapport demandé par les anciens présidents des deux régions, Damien Alary et Martin Malvy, qui dévoile une vision prospective de la région à l'horizon 2030.

Quels sont les principaux défis que devra relever le Ceser ?

Nous devons travailler en premier lieu sur la création d'emploi et l'accès à la mobilité. Nous avons désormais une compétence supplémentaire, puisque le Ceser sera associé à l'évaluation des politiques publiques conduites par l'État, la Région et l'Europe, en matière de transport collectif notamment. Cette nouvelle région est celle de tous les superlatifs : leader mondial en terme de pro-

« Nous devons travailler en premier lieu sur la création d'emploi et l'accès à la mobilité », explique le président du Ceser. *Archives JAT*

duction de vin et pour l'aéronautique, mais aussi vice-championne de France en matière de chômage (derrière les Hauts de France) et 1^{re} en terme de pauvreté.

Sera-t-il plus difficile désormais pour vous de porter les dossiers aveyronnais ?

Les premiers secteurs d'activité de la région sont l'agriculture et l'agroalimentaire, qui représentent par ailleurs 30% de l'économie aveyronnaise. En soutenant ces filières, on soutient l'ensemble des territoires... et donc l'Aveyron.

À SAVOIR

Des atouts majeurs et des déséquilibres

● LES POINTS FORTS

Une forte démographie

Avec 5,7 millions d'habitants en 2016 (700 000 sont nés à l'étranger et 380 000 en Île de France), la grande région devrait passer le cap des 6 millions en 2030 (la population s'accroît de 51 000 habitants chaque année). En dépit de ce dynamisme démographique, la population reste plutôt âgée.

Un tissu entrepreneurial important

La région dispose de 616 854 établissements dans les secteurs publics et privés (32 700 dans l'industrie, 135 000 dans l'artisanat, 78 300 dans l'agriculture et 7 300 dans l'agroalimentaire). 40% se situent dans l'Hérault et la Haute-Garonne. Le territoire possède également des fleurons industriels européens et mondiaux (Mécanic-Vallée, French-Tech...).

La première destination touristique

Le tourisme est un secteur majeur de la région, qui attire 30 millions de touristes chaque année et génère 13 milliards d'euros de recettes.

● LES POINTS FAIBLES

Un développement déséquilibré

Le processus de métropolisation accentue les écarts territoriaux entre les territoires urbains et ruraux.

Une balance à l'équilibre fragile

La balance commerciale régionale reste excédentaire mais dépend fortement de la filière aéronautique.

Le PIB inférieur à la moyenne nationale

Le PIB de 152 milliards d'euros représente 7,3% de la richesse nationale. Cependant ramené au nombre d'habitants, il est inférieur à la moyenne nationale (26 700 euros contre 32 500 euros).

Un fort taux de chômage

Le taux de chômage est le second après Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Le taux de précarité reste élevé au regard du nombre d'allocataires au Revenu de solidarité active (RSA).

Une offre de transport à compléter

Si le réseau est diversifié, il présente beaucoup de disparités et des lacunes territoriales (LGV, axes ferroviaires majeurs, 2x2 voies...).

L'apprentissage à valoriser

La conjoncture économique et l'absence de visibilité des entreprises les conduit à hésiter avant de s'engager sur les formations en alternance. Si le nombre d'apprentis reste stable en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées enregistre une baisse de 4% à 5%.

LES PRECONISATIONS DU CESER LRMP A L'HORIZON 2030

THOMAS TEDESCO



Le Conseil économique social et environnemental (CESER) de la grande région s'est réuni le 24 mai à Montpellier pour présenter ses travaux prospectifs.

La région LRMP doit faire face à six défis. Tel est le constat dressé, mardi 24 mai, par le Conseil économique social et environnemental du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (CESER LRMP) lors du compte-rendu de son rapport sur les enjeux de la nouvelle région à l'horizon 2030.

Maintes fois répété, l'enjeu d'un développement équilibré du territoire a été, une fois de plus, affirmé. Aussi le CESER LRMP, composé de plus de 200 personnes issues de la société civile, préconise-t-il que le Conseil régional et les métropoles de Toulouse et Montpellier *« travaillent ensemble, de façon complémentaire et synergique, afin que les politiques de développement des uns ne contrarient pas les efforts et les investissements des autres »*.

S'APPUYER SUR LES PÔLES ÉCONOMIQUES

Concernant les dossiers sensibles tels que celui des candidatures de l'Oncopôle de Toulouse et de l'ICM (Institut du Cancer de Montpellier) pour l'accueil d'un centre de protonthérapie (où Marseille, Nantes et Bordeaux sont également candidats), le président du CESER LRMP, Jean-Louis Chauzy, affirme *« soutenir les deux candidatures. Et que le meilleur gagne ! »*.

Au-delà des intentions louables (« la nouvelle Région devra contribuer, en lien avec les autres collectivités, à la construction d'un écosystème territorial s'appuyant sur une politique de filières ») et de certains poncifs (« la mobilité et l'inter-modalité deviennent des enjeux déterminants pour le développement et l'attractivité de la nouvelle région »), le CESER LRMP rappelle l'importance de s'appuyer sur les écosystèmes portés par les pôles de compétitivité.

« Au sujet du défi de la transition énergétique, la nouvelle Région doit favoriser l'émergence d'un bouquet énergétique territorial complémentaire et cohérent (...) au moyen d'une stratégie de soutien aux entreprises qui soit porteuse de développement économique et créatrice d'emploi », estime-t-il.

Économie | Le Conseil économique social et environnemental signe un rapport d'analyse et de prospective. Pas de science-fiction.

Il s'agit d'imaginer l'avenir de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (LRMP) : son visage économique et social en 2030. Et les trois voies qu'elle pourrait suivre, en fonction des différents choix politiques et stratégiques qui vont être faits dans les années à venir. Car il ne s'agit pas de fiction, mais bien de projections réalistes, sur lesquelles les membres du Conseil économique social et environnemental régional (Ceser) LRMP ont planché durant plusieurs mois. Effectuant un bilan approfondi des richesses et faiblesses paradoxales de ce nouveau territoire, avant de se lancer dans la prospective et dans des préconisations finales.

« Un texte fondateur »

Jean-Louis Chauzy

Saisi au départ en 2015 par les anciens présidents Malvy et Alary, le Ceser dévoile ainsi un épais rapport. « *Un texte fondateur* » pour son président Jean-Louis Chauzy, et qui sera approfondi. Il a été présenté ce mardi à Montpellier par son rapporteur général, Michel Robin, avec 200 pages (autant d'annexes) et pas moins de 300 préconisations à l'adresse des élus de la Région !

Quels sont les trois futurs de LRMP ? Le premier, scénario tendanciel, se base sur des évolutions prévisibles, dans la continuité des politiques actuelles. Résultats contrastés. Le second, convergent, est espéré par le Ceser. Il prévoit un impact favorable de mesures correctives avec une croissance équilibrée et un développement durable. Le troisième,



■ Le préfet de région avait tenu à être présent au Ceser, ce mardi à Montpellier.

Photo C. F.

sombre, est celui de la dégradation, à éviter... Fait notable, le Ceser acte la prise en compte du changement climatique : « *Le défi de la transition énergétique et écologique n'est plus une option.* »

Ses préconisations sont regroupées en « *six défis et un enjeu collectif* », partagés par l'État, a souligné le préfet de région, Pascal Mailhos. Ce sont ceux du développement équilibré du territoire ; d'une économie créatrice de richesses et d'emploi ; de l'éducation, de la recherche ; du transport et de la mobilité ; de la transition énergétique et écologique ; et de l'ouverture internationale.

L'enjeu final étant de « *bien et mieux vivre ensemble* ». Ce qui nécessitera l'investissement de tous.

CAROLINE FROELIG
cfroelig@midilibre.com

L'AVIS

Premier budget

Le Ceser a également rendu son avis obligatoire sur le premier budget de la nouvelle région, qui sera étudié jeudi. Il le qualifie de « *budget de transition* », inscrit dans une continuité, mais qui va au-delà avec « *des politiques volontaristes* » en faveur du développement et de l'économie. Il relève les « *efforts particuliers consentis* » en faveur de la construction de lycées et à la formation professionnelle.

Regrettant l'absence d'autonomie fiscale, il approuve le « *recours à l'emprunt* » mais s'interroge sur la capacité de la Région à réaliser toutes ses ambitions d'ici fin 2016.

Le Ceser a projeté la grande région en 2030

Économie, urbanisme, emploi, tourisme... la région version 2030

Le Conseil économique, social et environnemental du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (CESER) a dévoilé les enjeux et les défis de la grande région à l'horizon 2030.

De quoi sera faite la grande région à l'horizon 2030 ? C'est la question que s'est posé le Conseil économique, social et environnemental du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (CESER) à l'initiative des anciens présidents des deux régions, Damien Alary et Martin Malvy. Si la région dispose d'atouts majeurs, elle doit aussi faire face à des inégalités (voir encadré). Il faut donc définir les tendances d'évolution de ce nouveau territoire régional de 72742 km² à moyen et long terme. « Il s'agit de créer une nouvelle région, pas une région qui absorbe l'autre », avait rappelé l'ancien président de l'entité lors de la fusion des régions. L'enjeu d'un développement équilibré du territoire a été, une fois de plus, affirmé hier à Montpellier. Le CESER préconise que le Conseil régional et les Métropoles de Toulouse et Montpellier « travaillent ensemble, de façon complémentaire et synergique, afin que les politiques de développement des uns ne contrarient pas les efforts et les investissements des autres ».

■ « Anticiper »

Trois perspectives s'offrent à la présidente Delga : un scénario « tendanciel » (on prend la société telle quelle sans changer de politique), un scénario « sombre » (on n'intervient pas et les choses s'aggravent, on parle ici d'une situation catastrophe) et un scénario « nouvelles convergences » (préconisé par le CESER). Bien que consultatives, « les projections doivent servir à alimenter la réflexion de l'assemblée régionale en matière d'économie, de transport, de social ou d'enseignement du second degré », a souligné le président de la section prospective au sein du CESER, Claude Dupuy. « Il faut savoir anticiper pour prendre des mesures. Il y a 40 ans, si l'on avait mieux géré la crise textile, ces industries seraient toujours présentes dans le Tarn, l'Ariège ou le Gard. »

Mathilde Contié Walter

Les préconisations du CESER

Le scénario « nouvelles convergences 2030-2040 » que préconise le CESER implique que « l'ensemble des acteurs d'un territoire cherche à contribuer à des objectifs communs », souligne Claude Dupuy, président de la section prospective au sein de l'entité.

- En matière d'**organisation territoriale et d'infrastructures**, on s'oriente vers une croissance équilibrée des territoires grâce à la réalisation de grands axes de communication routiers et ferroviaires.

- Le **développement durable** fait la part belle à l'économie circulaire (circuits courts, agriculture sociale...). Elle maintient une vie sociale dans les territoires ruraux.

- Dans le domaine de l'**économie**, la région conserve son avance mondiale en matière d'industrie aéronautique et d'industrie spatiale tout en conservant un solide tissu de PME et de TPE. L'agriculture

adapte ses modes de production aux exigences climatiques et à la protection de la biodiversité tout en renforçant sa position de plus grande région viticole mondiale.

- En terme de **démographie**, la croissance (majoritairement des retraités) se poursuit mais elle plus marquée dans les métropoles et sur la partie littorale.

- Les **évolutions sociales** en matière de chômage et de précarité ont décliné mais restent élevées.

L'augmentation du parc de logements a permis de compenser les déficits existant.

- L'accès à l'**enseignement** supérieur progresse, les universités adoptent une organisation fédérale ou l'excellence de la recherche et de la création culturelle a accru leur classement international.

- L'**ouverture internationale** passe par les grandes régions voisines de la péninsule ibérique, de l'arc méditerranéen et du sillon rhodanien.